LA GUERRE DE 1870

LA PRÉPARATION

I

La Droite, grâce à l'intolérable soufflet de Bismarck, avait sa guerre; elle voulut avoir son ministère. Clément Duvernois dit à ses rédacteurs du *Volontaire :* « Maintenant que nous allons entrer dans la victoire, Émile Ollivier ne manquera pas de revendiquer l'honneur d'avoir conseillé et voulu la guerre, lui qui en a été l'adversaire le plus énergique et le plus violent; mais s'il oublie ainsi sa résistance et l'opposition qu'il a faite, je saurai la lui rappeler et le ramener à son passé. » Puis, s'adressant à l'un d'eux : « Voilà, ajouta-t-il avec son gros rire, voilà, mon cher ami, de la pâture toute fraîche pour vos *Échos parlementaires;* préparez-vous à me l'accommoder à la sauce piquante, ainsi que vous avez déjà fait quelquefois. »

Un des auxiliaires de la Droite, fils de l'ancien ministre de l'Instruction publique, Albert Duruy, homme de noble courage et de talent, commença l'attaque dans *la Liberté :* « Le cabinet dont le chef déclarait, il y a huit jours, qu'il voulait la paix, qu'il la voulait avec passion; le cabinet qui, après avoir fait la déclaration du 6 juillet, est venu dire à la tribune qu'il se contenterait de la renonciation du prince de Hohenzollern; le cabinet qui a hésité pendant huit jours à profiter de l'occasion qui s'offrait à lui pour venger Sadowa; le cabinet qui, après s'être laissé berner par le maréchal Prim, a supporté jusqu'aujourd'hui le silence outrageant de la Prusse; le cabinet

qui a été à l'intérieur pour tous les ajournemens et pour toutes les lenteurs, le cabinet du 2 janvier, ce cabinet inconsistant et mou, sans décision et sans couleur; le cabinet qui a pour chef un homme dont le tempérament est aussi peu belliqueux que le nom, le cabinet des *honnêtes gens*, pour tout dire en un mot, répond-il aux exigences du moment? Le pays désirait la guerre, *et vous avez tout fait pour obtenir la paix*, même au prix de notre dignité; le pays voulait en finir avec la Prusse, *et vous n'avez cherché qu'à retarder un conflit inévitable;* le pays attendait de vous quelque grande résolution, et vous lui avez proposé des ajournemens; le pays voulait une solution, et vous avez passé huit jours à chercher des délais; le pays n'est plus avec vous, et vous n'êtes plus avec le pays. Voilà ce que notre conscience nous oblige à dire au cabinet. » (16 juillet.)

Un des plus fidèles amis de l'Empereur, Persigny, fit mieux que de ne pas aider ceux qui travaillaient à notre renversement: il vint me demander de l'adjoindre à nous et confirma sa démarche par une lettre pressante : « Cher ministre et ami, je vous supplie de m'accorder la faveur que je vous ai demandée. Il me serait bien douloureux, après les services que je crois avoir rendus à l'Empire, de le voir exposé à de nouveaux périls et d'assister les bras croisés à de si grands événemens. Je ne mérite pas d'être confondu dans la bande de vos ennemis qui sont les miens. Dès les premiers temps, je vous ai tendu une main sympathique, tendez-moi la vôtre à votre tour. Ce n'est pas à l'Empereur, c'est à vous que je fais cette demande. Je vous paierai en dévouement chevaleresque et en services sérieux l'honneur que vous me ferez de m'associer à vos périls comme à votre gloire. J'ai l'espoir fondé de pouvoir contribuer à désorganiser l'armée de vos adversaires. Je m'engage, du reste, à donner ma démission aussitôt la guerre terminée. Quant à vous, un rapport de quelques lignes, comme vous savez les faire, peut faire accepter aisément du pays la pensée d'appeler auprès de vous le plus ancien et certainement l'un des plus dévoués amis de l'Empereur. J'espère, du reste, que vous ne me croirez pas l'âme assez basse pour interpréter ma démarche par une idée d'ambition. Quoi que vous décidiez, ne doutez pas de mon admiration pour vos hautes facultés, comme de ma profonde sympathie et de mon attachement sérieux pour votre personne. Votre tout dévoué. » (23 juillet.)

Persigny m'avait, depuis quelque temps déjà, donné de nombreux témoignages de sympathie, et je n'avais aucune raison de douter de leur sincérité. Je l'aurais admis parmi nous, si j'avais été le maître; mais ni mes collègues, ni nos amis du Parlement n'y eussent consenti, et je dus donc, à regret, me priver provisoirement d'un concours dont j'appréciais l'importance. D'ailleurs, à ce moment suprême, il était périlleux de s'affaiblir par un remaniement quelconque. C'était également l'avis de l'Empereur : il demeura attaché à son ministère et le maintint contre toutes les manœuvres de la Droite.

II

Une des premières conditions du succès militaire est de ne pas révéler à l'ennemi les mouvemens des armées. A son arrivée au pouvoir, Bonaparte avait pris l'arrêté qu'en cette matière on doit considérer comme organique : « Le ministre de la Police générale notifiera à tous les journalistes qu'ils ne doivent se permettre de rien imprimer sur leurs feuilles de relatif aux mouvemens des armées de terre et de mer. » Il écrivit plus tard à Fouché : « Faites défense aux gazettes du bord du Rhin de parler de l'armée pas plus que si elle n'existait pas. » Il tint constamment éloignés de ses camps « ces factieux qui vendraient leur patrie pour augmenter le nombre de leurs abonnés. » L'expérience a démontré, en cette matière comme en tant d'autres, la sagesse des règlemens du grand Empereur. En 1830, le dénombrement de nos troupes, l'indication des points de station lors de l'expédition d'Algérie, jusqu'au lieu de débarquement, avaient été divulgués par les journaux d'opposition. Pendant toute l'expédition de Crimée, les généraux anglais n'ont cessé de réclamer contre le grave préjudice que l'indiscrétion des journaux occasionnait à leurs plans de campagne. Le prince, qui fut depuis l'empereur Alexandre, disait au général français Legendre, fait prisonnier à la veille de l'Alma : « Nous n'apprenons pas grand'chose par vous, mais la presse anglaise nous fournit nos informations, et certes elle nous a été d'une utilité inappréciable. » Le général Simpson écrivait à lord Panmure, ministre de la Guerre, le 25 juillet 1855 : « Il y a dans le *Morning Post* un paragraphe qui donne le nombre exact de nos gardes aux tranchées, aux lignes de renfort, etc.

C'est révoltant de lire ces choses-là, qui sont lues à Sébastopol quelques jours avant qu'elles nous parviennent ici. En 1866, l'archiduc Albert fut instruit, par le bavardage des feuilles publiques, des principales dislocations des forces italiennes et de leurs effectifs.

Les Prussiens se montrèrent, en cette matière comme dans les autres, fidèles aux maximes du législateur de la guerre. Leur ministre de l'Intérieur, Eulenbourg, adressa dès le 16 juillet aux différens journaux l'avis suivant : « J'ai l'honneur d'inviter les honorables rédacteurs des journaux paraissant en Prusse, à ne donner, à partir d'aujourd'hui, aucune nouvelle, si insignifiante qu'elle puisse paraître, sur les mesures militaires et les mouvemens des troupes. » Ils admirent cependant dans leurs quartiers généraux des correspondans de journaux anglais parce qu'ils les savaient amis, mais en les entourant d'une telle surveillance que leur présence fût un secours et non une gêne.

L'avis d'Eulenbourg avait été immédiatement obéi; les journaux avaient fait un silence absolu sur ce qu'il importait que nous ignorions. Nous n'avions pas à espérer une telle discipline de la part de nos journalistes. Même avec une presse amie ou uniquement animée du sentiment patriotique, les divulgations indiscrètes étaient à craindre; avec une presse qui plaidait la cause de l'étranger, elles étaient certaines. Nous proposâmes une loi ainsi conçue : « ARTICLE 1er. Il pourra être interdit de rendre compte, par un moyen de publication quelconque, des mouvemens des troupes et des opérations militaires sur terre et sur mer. Cette interdiction résultera d'un arrêté ministériel inséré au *Journal officiel.* — ART. 2. Toute infraction à l'article 1er constituera une contravention et sera punie d'une amende de 5000 à 10000 francs. En cas de récidive, le journal pourra être suspendu pendant un délai qui n'excédera pas six mois. — ART. 3. La présente loi cessera d'avoir effet si elle n'est pas renouvelée dans le cours de la prochaine session ordinaire. »

Jules Ferry attaqua cette loi avec acrimonie : c'était moins une mesure pour la guerre qu'une mesure contre la liberté. « Vous voulez empêcher des indiscrétions périlleuses. Est-ce que ce danger existe? Vous supposez donc que nos ennemis ont besoin de lire les journaux français pour se mettre au courant des mouvemens de nos troupes? » Un ancien officier, le baron

Reille, l'interrompit : « C'est élémentaire de lire, en temps de guerre, les journaux du pays que l'on combat. » A quoi j'ajoutai : « Cela tient lieu d'espions. » Jules Ferry continua néanmoins : *Il n'était pas à craindre que des indiscrétions pussent avoir quelque effet sur le succès d'une campagne.* La seule précaution à prendre était de ne pas admettre des reporters dans les quartiers généraux, comme cela se fait constamment. Avec cette seule mesure, nous pouvions être certains que nos plans de campagne ne seraient pas révélés. La loi inspirée par la peur des journalistes était la suppression complète de la publicité. « La publicité est un droit, ceux qui ont leurs fils, leurs époux à la bataille ont le droit de tout savoir. Tout citoyen français a le droit de savoir comment les opérations sont conduites, de les connaître et même de les critiquer. Il serait plus viril de la part du gouvernement et de la Chambre de se montrer confians dans l'opinion publique. J'ai le droit de dire que le projet qui vous est présenté est humiliant et injurieux pour la nation française. *(Violens murmures sur un grand nombre de bancs.)* Oui, humiliant, parce qu'il respire une profonde défiance de l'opinion publique et de la puissance régulatrice qui lui est propre. »

La loi eut contre elle dix-neuf voix de la Gauche, notamment celle de Gambetta. Il s'est chargé lui-même quelques semaines plus tard de justifier la mesure contre laquelle il avait voté. S'étant constitué le directeur de la défense nationale, il la reproduisit en l'aggravant : « Tout compte rendu ou tout récit d'opérations militaires, de mouvemens de troupes, d'actes de guerre, autres que ceux publiés par l'autorité militaire, sont interdits jusqu'à nouvel ordre. Tout journal qui contreviendra à cette interdiction sera suspendu. » (28 novembre 1870.) Il alla même plus loin : « Le gouvernement fait appel au patriotisme de la presse, et il déclare que, si de semblables infractions se renouvellent, il sera dans la nécessité de les déférer à la cour martiale. » (7 novembre.) Les rigueurs de Gambetta étaient plus intelligentes que les nôtres parce qu'elles étaient plus rudes. A l'égard des journaux, toute demi-mesure est risquée ; plus le coup qu'on leur porte est vigoureux, plus il est sans danger. Fermez-leur la bouche à demi, ils remplissent l'air de leurs clameurs ; fermez-la-leur tout à fait, ils vous laisseront tranquille.

III

Il restait à prendre un parti vis-à-vis du Corps législatif même. Qu'en ferions-nous pendant les hostilités? Les révolutionnaires, sachant qu'en tout temps, une déclaration de permanence équivaut à une déchéance du pouvoir exécutif et à la dictature du parlement, la demandaient. Une fraction de la Droite, celle que représentait Dréolle, aveuglée par sa haine du ministère, se joignit aux révolutionnaires, et commit la mauvaise action de seconder cette première tentative de subversion constitutionnelle. D'autres adversaires, les sournois, les compétiteurs ministériels évincés ou impatiens, traînant à leur remorque quelques collègues éminens trop préoccupés des périls de la liberté, proposèrent que le Corps législatif fût ajourné sans jour fixe et non prorogé. La différence était essentielle : une Chambre prorogée ne peut être réunie de nouveau que par un décret de l'Empereur, tandis qu'une convocation du président suffit pour rassembler une Chambre ajournée; le gouvernement est alors à la merci d'un président que l'amour de la popularité, l'intérêt personnel, ou simplement une appréciation erronée des choses, peuvent entraîner à une convocation précipitée. L'ajournement n'est en réalité qu'une permanence en expectative : nous ne voulûmes pas plus de celle-là que de la permanence immédiate. La Convention, lorsque la guerre avait éclaté, avait abdiqué entre les mains d'un Comité de Salut public; en 1859, le plus libéral des ministres du siècle, Cavour, demanda des pleins pouvoirs et renvoya le parlement; en 1866, Bismarck ne laissa pas derrière lui la Chambre réunie tandis qu'il s'avançait en Bohême, et, en ce moment même, il était décidé à ne pas la garder pendant qu'il marcherait vers la Sarre. Le gouvernement d'un pays déchiré par des factions acharnées, qui s'engage dans une lutte pour l'existence nationale, est compromis irrémédiablement s'il ne se débarrasse des ergoteurs parlementaires. La présence d'une assemblée ne lui donne aucune force; elle ne sert qu'à créer les inquiétudes, la méfiance, le désordre et à instruire l'ennemi des dispositions de chacun, à préparer les défaites ou à les convertir en désastres. Comment, d'ailleurs, des ministres occupés à déjouer des intrigues, à se débattre contre des interrogations saugrenues ou perfides, conser-

veraient-ils la force de parer à l'effrayante multiplicité de sollicitudes qu'exige la direction politique d'une grande guerre?

Pour vaincre notre résistance, les intrigans imaginèrent de recommencer une manifestation extra-parlementaire, analogue à celle des 116. Ils offrirent à la signature des députés une lettre par laquelle, passant par-dessus nous, ils priaient le président Schneider d'obtenir de l'Empereur que la Chambre fût ajournée et non prorogée. Je déclarai que si cette lettre réunissait la majorité des signatures, je me retirerais. De son côté, l'Empereur fit savoir que, quel que fût le nombre des pétitionnaires, il ne l'accueillerait pas. Quarante-cinq députés seuls adhérèrent.

D'ordinaire le décret de clôture était, avant d'être inséré au *Journal Officiel*, lu à l'assemblée par le président auquel il avait été auparavant communiqué. En temps de crise, cette habitude donnait à l'opposition le moyen de provoquer des scènes violentes, de faire du bruit et d'exciter des mouvemens au dehors. Je voulus prévenir ces inconvéniens en introduisant la pratique nouvelle d'insérer le décret de clôture au *Journal Officiel* sans le lire à l'assemblée. J'annonçai donc au président que la session serait close et que la Chambre n'en serait instruite que par l'insertion du décret au *Journal Officiel*. Jules Favre ne laissa pas échapper l'occasion de faire la scène attendue. L'ordre du jour épuisé, il demanda, le 21 juillet, quel parti le cabinet avait pris vis-à-vis de l'assemblée. « Dans les circonstances où nous sommes, il importe de savoir ce que nous allons devenir; si nous cesserons d'exister légalement par un décret de clôture de session, ou si, au contraire, comme le plus grand nombre de nous le désire *(Voix nombreuses : Non! non!)*, nous resterons prêts à nous réunir au premier signal sur une indication de notre président, conservant ainsi notre indépendance et notre autorité, que, dans de pareilles circonstances, surtout, nous ne devons subordonner à aucun pouvoir. » *(Très bien! très bien! à gauche.)* Je ne me prêtai pas à la scène, j'y coupai court : « Le Gouvernement se conformera à la Constitution et, sous sa responsabilité, il donnera à l'Empereur le conseil qu'il jugera le meilleur; mais il ne pourrait, sans violer lui-même les règles constitutionnelles, accepter une discussion sur l'exercice de la prérogative impériale. » *(Exclamations et murmures à gauche. — Marques très vives d'approbation à droite et au centre.)* « Je

demande à la Chambre, répliqua aussitôt Jules Favre, de vouloir bien autoriser une interpellation sur ce point. » Je n'acceptai pas l'interpellation. Ferry réclama le scrutin. Jules Brame appuya Jules Favre. Cinquante-sept voix seulement votèrent pour la mise à l'ordre du jour.

Deux mois à peine après cette séance, Gambetta, Jules Favre, Ferry, firent plus que conduire une guerre sans l'assistance d'une assemblée; ils bouleversèrent l'État, violèrent les lois, renversèrent un gouvernement, en constituèrent un autre, méconnurent l'autorité du suffrage universel en brisant tous les corps électifs et en ne les remplaçant pas; ils mirent la main sur la fortune publique et sur les personnes privées, établirent des impôts, contractèrent des emprunts, envoyèrent à la boucherie des malheureux qui n'avaient jamais tenu une arme, instituèrent des cours martiales, exilèrent, fusillèrent, proscrivirent, sans autre mandat que celui qu'ils s'étaient donné eux-mêmes par un lâche coup de main contre une femme, un enfant et un prisonnier.

Le 24 juillet parut au *Journal Officiel* le décret, signé le 23 par l'Empereur, qui consacrait notre innovation prévoyante.

IV

Au sortir de la séance du Corps législatif, le ministre américain Washburne me communiqua un télégramme annonçant la mort de Prévost-Paradol, notre ministre à Washington. Il s'était suicidé le 19 juillet.

Sa nomination avait été considérée par lui comme une délivrance parce qu'elle l'affranchissait du métier de publiciste dont il avait fini par être las. Il écrivait à un ami : « Le dégoût de la presse m'a saisi après quinze ans de rude carrière; je ressens des nausées quand je prends la plume. » (17 juin 1870.) Selon lui, la littérature politique n'a de fécondité, de force véritable, d'éclat que si elle est liée à l'action, soit qu'elle la devance, soit qu'elle la suive. Écrire pour agir ou écrire après avoir agi, telle lui semblait la seule condition qui pût empêcher la littérature politique de dégénérer en fadaises. Cependant il était parti dans des dispositions mélancoliques. La déloyauté avec laquelle certains libéraux accueillaient notre politique libérale si loyale le navrait, et il ressentait vivement les attaques cruelles

qu'on ne lui épargnait pas depuis qu'il s'était rapproché de nous. La presse rouhériste lui reprochait comme une trahison, ainsi qu'elle me le reprochait à moi-même, de n'être plus hostile à l'Empire. Ses amis ne le défendaient pas : Thiers et Mignet, qui lui avaient conseillé avant le plébiscite d'accepter une fonction dans notre gouvernement, eussent voulu maintenant qu'il refusât celle qu'on lui offrait. Beaucoup de salons, qui l'avaient choyé naguère, se fermaient devant lui. Jusque-là les dons de sa nature s'étaient épanouis sans effort et d'une manière précoce aux souffles propices de la vie; c'est en triomphateur, au milieu des fleurs et des sourires, qu'il s'était avancé dans l'arène si rude pour tant d'autres. Les coups et les froideurs qu'il ne connaissait pas le meurtrirent; il eut hâte de s'y dérober. « Il semblait, a dit l'un de ses amis, plié et comme affaissé sous le poids de sa nouvelle fortune et surtout des déboires et des affronts par lesquels on la lui faisait payer. » La veille de son départ, il rencontra près du Pont-Royal Barthélemy Saint-Hilaire, qui l'engagea vivement à rester : il blessait ses amis; il ferait bien mieux d'accepter l'offre de Michel Lévy, qui lui promettait 40000 francs pour deux volumes sur Voltaire. — « Dans tous les cas, répondit Paradol en montrant la Seine et en simulant le mouvement de s'y précipiter, cela ne sera pas bien long. »

Il s'embarqua le 2 juillet sur le *Lafayette* avec sa fille âgée de seize ans, charmante blonde aux yeux noirs, son fils et deux anciens serviteurs. En descendant du bateau à New-York, il avait été assailli par une foule de reporters qui s'étaient jetés sur lui comme une nuée de corbeaux et qui lui criaient : « La guerre! c'est la guerre! Vous le saviez? le saviez-vous? » Paradol pâlit et répondit : « Je ne sais rien, j'ai laissé l'Europe en paix. » Et il demanda à son tour avec anxiété des nouvelles à ceux qui lui en demandaient.

Il trouva un accueil presque fraternel dans mon ami le marquis de Chambrun (1), jurisconsulte distingué, homme de cœur, attaché comme conseiller judiciaire à la légation. Chambrun l'accompagna chez le président Grant et chez le secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Il assista aux deux entrevues. Grant reçut affectueusement le nouveau ministre, et Fisch,

(1) Il était le gendre de M. de Corcelle, ambassadeur, et le cousin du comte de Chambrun, député. C'est de lui que je tiens le récit des derniers jours de Paradol.

d'ordinaire glacial, se dégela pour lui souhaiter l'heureuse bienvenue. L'éminent sénateur Summer, très favorable à notre ministère, l'avait prié de considérer sa maison comme la sienne et de venir à toute heure du jour l'entretenir de ses affaires. De toutes parts, l'accueil était exceptionnel. Les Américaines, toujours avides de nouveautés, sachant que Paradol était de l'Académie française, se réjouissaient de connaître un membre de la célèbre compagnie et de le voir revêtu de l'habit aux palmes vertes. Mais la cause de la France n'inspirait pas les mêmes sympathies que la personne de son représentant. Paradol ne trouvait plus les États-Unis de La Fayette, de Washington, de Laboulaye; il se heurtait aux États-Unis devenus allemands; tout y était acquis à la cause de la Prusse. Il eût fallu, pour dominer cette situation, une complète possession de soi-même; c'était précisément le don natif de Paradol, car, en étant toujours très passionné, il demeurait aussi maître de ses facultés que s'il n'eût rien ressenti. Jamais, on peut le dire, il n'a eu de ces traits d'un goût excessif que l'intempérance de la passion arrache aux plus grands maîtres; sa correction était imperturbable, soutenue, et le bouillonnement intérieur ne se marquait que par le mouvement réglé, mais incessant, qui soutient et emporte le style. Par malheur, depuis son arrivée à Washington, il n'était plus dans son état normal. Washington, l'été, avec ses grandes rues vides où l'on est dévoré par la poussière et le soleil, est toujours lugubre. Cette année-là, la chaleur atteignait 40 degrés; la solitude était plus écrasante que de coutume; les suicides, les cas de mort subite par transport au cerveau se multipliaient. Cette chaleur torride, cette solitude étouffante le foudroyèrent. Il voulut repartir aussitôt. Berthemy, son prédécesseur, l'en dissuada.

Cependant Chambrun ne tarda pas à être frappé du déséquilibre de cette belle intelligence. A l'annonce de la déclaration de guerre, il avait dit: « Voilà la déclaration de guerre, cela sera sérieux, » mais il ne paraissait préoccupé que de régler la question des contrebandes de guerre. Chambrun avait beau s'évertuer à lui en expliquer les points juridiques; il ne saisissait pas. « Ah! quand on a été jusqu'à quarante ans en dehors des affaires, on les trouve bien ennuyeuses! » Il avait signé une courte dépêche, rédigée par le chancelier de l'ambassade, Desjardins; il voulut en écrire lui-même une plus développée. « Elle est in-

digne de moi, dit-il à sa fille. — Eh bien ! mon père, vous recommencerez demain. » Le lendemain, il se sentit encore plus stérile, ne dormant ni ne mangeant, faisant abus des boissons glacées, constamment en proie à une surexcitation invincible et à une anxiété douloureuse, terrifié de manquer à sa facilité ordinaire, cherchant ses facultés, ne les retrouvant pas, frappé au cerveau au moment où lui était donnée l'occasion, si longtemps attendue, de montrer sa valeur d'homme d'action ; il se voyait perdu de réputation, bafoué, criblé de railleries, lui qui avait tant raillé les autres. Le mal physique créait les tourmens moraux, et les tourmens moraux exaspéraient le mal physique. Peu à peu l'idée d'en finir par le suicide s'empara de lui. C'était une disposition de famille : son père avait tenté de se suicider, son fils s'est tué, et son ami intime, Taine, lui avait prédit dans sa jeunesse qu'il finirait ainsi.

Il y avait toujours eu au fond de lui-même une plainte qu'on entendait, bien qu'elle fût très contenue, lorsque, averti par une certaine mélancolie mêlée à son sourire, on prêtait une oreille attentive à ce qui lui échappait sur la tristesse, sur la douleur. Il s'était dès longtemps accoutumé à l'idée de la mort, la dépouillait de ce qu'elle avait d'horrible, se familiarisait avec ses terreurs. Le lundi 18 juillet, il envoya ses enfans à Newport pour les soustraire à l'atmosphère embrasée de Washington ; il remit à Desjardins un écrit cacheté « à ouvrir en cas d'accident. » Dans une visite qu'il fit à Fisch, il fut si peu maître de l'agitation nerveuse qui le secouait comme une pauvre feuille au vent, que le ministre lui dit : « Vous ne me paraissez pas bien, monsieur, je suppose que cette chaleur exceptionnelle vous affecte. — La chaleur ! la chaleur ! la chaleur ! s'écriait-il, j'en souffre horriblement. » Il ne cessa plus de donner les signes d'un malaise grandissant. Le lendemain mardi, dans la matinée, il avait témoigné à son chancelier le désir d'acheter un revolver. Celui-ci lui ayant demandé pourquoi, cette question parut le mettre hors de lui, et comme Desjardins avait déjà remarqué l'état extraordinaire de son esprit, il ne voulut pas le contrarier et l'accompagna chez un armurier. Là, Paradol examina plusieurs revolvers, en disant qu'il en voulait un sur lequel il pût compter, et il finit pas acheter un pistolet Colt et une boîte de cartouches. Il demanda à Chambrun, comme un service personnel, de ne point venir le voir après huit heures du soir, parce que c'était

l'heure où il se recueillait; puis il alla successivement acheter des remèdes et un second pistolet, pour avoir, disait-il, la paire.

Indécis encore s'il continuerait à lutter, en se retirant dans sa chambre à coucher au deuxième étage, il appela son valet de chambre et lui dit : « Auguste, ne manquez pas de me réveiller demain matin à cinq heures et de m'apporter ma médecine. » Vers une heure du matin, le valet de chambre fut éveillé par la détonation d'une arme à feu. En même temps, il entendit son maître qui criait d'une voix affaiblie : « Auguste, Auguste, venez ici. » D'un bond, il fut dans la chambre de Paradol, qu'il trouva debout en face d'une armoire à glace, et qui l'accueillit par ces mots : « Avez-vous entendu ? — Oui, monsieur. — Je suppose que c'est un coup de pistolet qu'on aura tiré dans la maison voisine. — Sans doute, monsieur, mais vous ne paraissez pas bien; désirez-vous que j'aille vous chercher quelques rafraîchissemens? » Il n'avait pas achevé, que Paradol s'affaissait lourdement contre le manteau de la cheminée. En courant chercher des secours, Auguste aperçut des taches de sang sur ses propres vêtemens. Il remonta aussitôt. Il vit son maître respirant avec effort et comprimant son cœur de la main, comme pour arrêter son sang qui coulait à flots. Le malheureux, après quelques convulsions, expirait sans avoir prononcé un mot.

On trouva sur la cheminée une enveloppe portant ces mots écrits au crayon : « Je me tue; monsieur Berthemy, revenez et restez. » Le domestique alla aussitôt avertir Desjardins. Celui-ci ouvrit le pli cacheté que Paradol lui avait remis la veille, et qui disait : « S'il m'arrive un accident, je vous prie, monsieur Desjardins, avec M. Riggs, et le consul général à New-York, M. Victor Place, de pourvoir à ce que ma famille et mes domestiques soient renvoyés en leur pays; j'espère que les mesures à prendre seront facilitées par les amis que j'ai aux États-Unis. » Le *Lafayette*, qui l'avait amené, remporta son cercueil. Il avait à peine quarante ans.

La disparition inattendue de cette brillante individualité produisit une émotion mêlée de stupeur. On éprouva un saisissement douloureux à apprendre l'anéantissement de tant de jeunesse et de tant de maturité, de tant de force et de tant de grâce. Première victime de la guerre, a-t-on dit. Non. Cette

guerre, il l'avait prévue, presque souhaitée (1) ; il ne l'a pas condamnée quoiqu'elle l'ait surpris, car il était un des plus ardens à comprendre « qu'en France, affaiblir le point d'honneur, ce n'est pas seulement abaisser les âmes, mais ébranler le dernier fondement de la société et de l'État (2). » Les Américains, en présence même de son cadavre, ont démenti la légende de sa désespérance : « Nous regrettons d'avoir à constater, à la honte du journalisme américain, que la nouvelle du triste événement est à peine parvenue ici qu'elle a servi de base à des insinuations insultantes pour le caractère de M. Prévost-Paradol. Nous pouvons affirmer, et cela sur la meilleure autorité, — celle de M. Prévost-Paradol lui-même, — que, si profondément qu'il regrettât la grande guerre déclarée si soudainement, il avait une foi énergique et entière dans la justice de la cause pour laquelle son pays a tiré l'épée. Qu'il eût tort ou raison de penser ainsi, là n'est pas la question, mais on doit à sa mémoire de ne pas dénaturer son opinion (3). » Renan a dit : « Sa mort n'eut aucune signification politique ni morale; ce fut un accident matériel, amené par les grandes chaleurs de Washington et par la surprise du régime américain des liqueurs glacées (4). »

V

Il était facile de présenter des lois exigées par un intérêt évident et assurées de l'assentiment unanime. Le difficile était d'arrêter le déchaînement des passions révolutionnaires et de maintenir l'esprit public en un état qui, sans cesser d'être animé, ne devînt pas surexcité. Ces passions subversives s'étalaient sans vergogne dans les journaux de l'opposition. Chaque jour, ils gémissaient sur les horreurs de la guerre, en voilaient les grandeurs, en dépeignaient les misères, discréditaient notre cause, la calomniaient, en niaient le caractère national. « Qu'il soit donc bien entendu, écrivait Louis Blanc, que cette guerre à laquelle nous pousse le chauvinisme d'esprits sincères, trompés par le chauvinisme de cœurs serviles, est une guerre entreprise, d'une part, pour rendre le despotisme plus fort contre la

(1) *France nouvelle.* Appendice.
(2) *La France nouvelle*, p. 263.
(3) *World* de New-York.
(4) Renan, *Feuilles détachées*, p. 145.

liberté, d'autre part, pour couvrir et réparer, aux dépens de la France, les effets lamentables d'une monarchie à la Napoléon. Double raison de craindre et de protester (1) ! » On soutenait que l'insulte à venger n'était qu'un prétexte, que « cette guerre, c'est l'Empire qui l'a voulue et que l'Empereur a attaqué l'Allemagne à l'improviste, en traître, » que « la véritable visée est de reprendre le Rhin (2). » S'il en était ainsi, Victor Hugo avait-il le droit de s'indigner, lui qui avait tant réclamé cette conquête? N'avait-il pas écrit : « *Il y a déjà, dans le plateau de la balance où se pèsera un jour la question du Rhin, un grand poids, le bon droit de la France. Faudra-t-il donc y jeter aussi cet autre poids terrible, la colère de la France? La rive gauche du Rhin appartient naturellement à la France. Comment, Dieu le sait, mais dans un temps donné, la France aura sa part du Rhin et ses frontières naturelles* (3). »

Les calomnies contre la cause nationale ne restaient pas enfermées chez nous; on les rendait encore plus dommageables en les jetant à travers l'Europe pour l'ameuter contre notre cause et donner aux armes étrangères l'appui de la haine des peuples. « En tout temps l'Europe a cru, sur les affaires de France, ce que lui dit notre opposition, et comme il en existe une monarchique en même temps qu'une républicaine, cette action s'étend à tous les milieux (4). » Un historien italien, analysant les difficultés que Rossi trouva à Rome, dans sa mission sous Guizot et dans son ministère après 1848, signale les préjugés du *National* et des journaux radicaux de France infiltrés dans l'esprit des rétrogrades autant que dans celui des libéraux.

En 1870, la parole de notre opposition arrivait d'autant mieux à l'Europe qu'elle lui était transmise par une phalange bien organisée de diffamateurs. Il n'y avait plus un journal étranger qui ne reçût une correspondance de Paris et n'y entretînt à cet effet un ou plusieurs rédacteurs. Quelques-uns étaient des hommes distingués, dont les lettres offriront aux historiens autant de profit que les rapports des ambassadeurs vénitiens d'autrefois; la plupart, expulsés de leur pays, fruits secs aigris par l'insuccès, sans consistance, sans probité, appartenaient aux

(1) Louis Blanc, *Rappel* du 15 juillet 1870.
(2) Victor Hugo.
(3) *Le Rhin*.
(4) Chateaubriand.

opinions extrêmes, et, pour ne perdre aucun chaland, rédigeaient à la fois une correspondance conservatrice et une correspondance révolutionnaire. Chacun d'eux courait une partie de la journée, écoutant aux portes et se glissant partout pour recueillir leur butin; le soir, ils se réunissaient dans un estaminet du boulevard et, en buvant des chopes, échangeaient leurs renseignemens, préparaient les nouvelles qu'ils lançaient ensuite dans les journaux étrangers de toutes nuances. Beaucoup étaient des agens de Bismarck; ils concertaient leur action avec les agens secrets installés dans presque tous les journaux parisiens. Grâce à leur impulsion mystérieuse bien concertée, ce ne fut plus à Berlin que s'imprimèrent les journaux les plus prussiens et d'où partirent les nouvelles les plus contraires à notre cause.

Les révolutionnaires ne se contentaient pas de nier notre bon droit, de défendre celui de l'étranger, de défigurer nos intentions; ils souhaitaient notre défaite et la prédisaient. On peut en croire Jules Simon : « Nous avions, sous l'Empire, des intransigeans dans la presse et même au Corps législatif, qui partaient de ce principe que si le nouveau Gouvernement devenait supportable, on le supporterait. Chaque fois que l'Empereur faisait quelque concession, ils étaient au désespoir; ils disaient que la France ne pouvait être sauvée qu'à force de misère. Quand la guerre maudite fut déclarée, j'entendis l'un d'eux s'écrier : « Ah! si nous pouvions être battus! » Et cette défaite qu'ils désiraient, ils y travaillaient par tous les moyens. Ils exprimaient des vœux pour le succès des armées prussiennes, et souhaitaient que « les premières balles frappent *très haut.* » Quelques-uns prédisaient que dans trois semaines les Prussiens seraient à Paris (1). Delescluze qui, de Bruxelles, rédigeait *le Réveil*, écrivait à ses collaborateurs dans une lettre surprise à la poste : « Faites bien comprendre au pays que la guerre qui se prépare n'a rien de national. Il nous faut reconstituer des comités électoraux, ce qui sera facile à la veille des élections municipales. Il faut, en outre, s'appuyer sur l'Internationale, en relier les différentes fractions et agir dans les ateliers, de manière à exciter l'esprit de résistance et même à préparer un mouvement à l'intérieur, ce qui serait possible pendant que notre armée serait occupée au

(1) Rapport de police du 30 juillet.

dehors. » Ainsi, l'agitation révolutionnaire n'était pas seulement au profit de l'étranger; on appelait à son secours l'étranger lui-même, puisqu'il y avait dans l'Internationale plus d'étrangers que de Français.

Ces machinations furent mises en œuvre avec un zèle scélérat à Paris par *le Réveil*, *la Cloche*, *le Rappel*, *l'Avenir national*, et en province par les journaux de la secte, tels que *le Phare de la Loire* de Nantes, *le Peuple* de Marseille, *l'Émancipation* de Toulouse, *le Progrès* de Saône-et-Loire, etc., etc. Un certain Rivière, dans *le Phare de la Loire*, adjurait les républicains de dire *non* à la guerre, comme ils avaient dit *non* au plébiscite. Patriotisme rimait avec *despotisme*, *servilisme*, *militarisme*. Ils vilipendaient les chefs de l'armée. « Ces généraux de carton ou de fer-blanc n'avaient jamais su que gaspiller le sang du soldat; l'Empereur en Italie avait compromis l'armée par sa direction; il avait reconnu publiquement que la guerre n'était pas son fait, et son commandement amènerait une seconde journée de Rosbach plutôt qu'un nouvel Iéna. » Par des distributions de journaux et de brochures, on minait la discipline, au moment où c'était dans la plus sévère discipline qu'était notre salut.

Le ministre de la Guerre avait ordonné de diriger sur Châlons, sans armes, la garde mobile de Paris : violentes récriminations des journaux réclamant comme un droit qu'on retînt dans la capitale les hommes mariés. Le départ des bataillons était toujours accompagné de scènes de désordres. Dans les rangs retentissaient des cris de : « Vive la République ! A bas Ollivier ! Ollivier à la lanterne ! » Des passans durent protéger un capitaine prescrivant à ses hommes de crier : Vive la Nation ! et non : Vive la République ! Nous fûmes obligés de décider que les mobiles, au lieu de traverser Paris, se réuniraient dans la caserne la plus rapprochée du chemin de fer de l'Est. L'association internationale multipliait ses réunions, cherchait à grossir ses sections et à recruter des adhérens, à susciter des grèves. La Ligue de la liberté et de la paix, et certaines loges de la franc-maçonnerie secondaient la propagande en lançant des manifestes démoralisans. Dans ces réunions privées, en réalité publiques, Millière s'écriait : « Cesserons-nous enfin de courber la tête sous le joug d'un seul homme qui croit que la guerre consolidera son pouvoir pour vingt ans encore ? Que la France se mette en république démocratique et sociale ; alors si un roi

nous envahit nous lui couperons la tête. » On organisa dans nos principales villes des manifestations populaires contre le gouvernement. Une bande de forcenés, avinés et soldés, parcourut les rues de Lyon en dansant la carmagnole, brisant les vitres de l'établissement des Jésuites, hurlant : A bas Napoléon III ! à bas la guerre ! vive la paix ! vive la Prusse ! vive la république ! Des scènes semblables se produisirent en plusieurs endroits. Les principaux écrivains de la presse irréconciliable agitèrent le projet d'une tentative insurrectionnelle, à réaliser après le départ de l'Empereur (1). Ils avaient demandé le concours des députés de la Gauche, et ils n'en avaient obtenu qu'un appui moral et des interpellations au parlement pour réclamer l'armement de tous les citoyens, mais ils espéraient les entraîner plus loin.

On envoyait en Italie des encouragemens aux Garibaldiens et aux Mazziniens afin qu'ils s'opposassent, par une entreprise sur Rome, au secours italien ; on ne négligeait même pas de travailler à la surexcitation du sentiment national allemand, en célébrant l'unité allemande et la mission historique de la Maison de Brandebourg (2). A Genève, à Bâle, à Bruxelles, à Londres, à Guernesey, les révolutionnaires du dehors, véritables émigrés, animés de passions semblables à celles des royalistes qui conduisirent les armées alliées de 1792, conspiraient hautement contre « le mouvement national qui devait ressusciter la France (3). » Ceux qui visaient à la magnanimité olympienne, comme Victor Hugo, ne rougissaient pas de convoquer les femmes de Guernesey, pour leur dire que la guerre actuelle n'était ni une guerre de devoir, ni une guerre d'indépendance, et les engager à faire de la charpie qui serait également répartie entre les Français et les Allemands. Dans ce même temps, le vieux républicain allemand Arnold Ruge, banni après avoir longtemps souffert et combattu, écrivait de Brighton au Gouvernement prussien : « Tout Allemand qui ne se rallie pas maintenant à son pays est un traître. »

(1) *Rappel* du 31 juillet.
(2) Rapport du 18 juillet.
(3) Rapports de police du 20 et 24 juillet.

VI

Ce monstrueux complot, qui ne prenait même pas la peine de se dissimuler, préoccupait notre préfet de police. Il eût voulu que nous prissions des mesures exceptionnelles contre les réunions et la presse. L'Empereur était également de cet avis. Ayant été amené à l'interroger sur la part qu'on prêtait à l'Impératrice dans les intrigues contre le ministère, j'en reçus la lettre suivante : « Mon cher monsieur E. Ollivier, j'ai montré votre lettre à l'Impératrice ; elle m'a répondu ce que je savais, c'est-à-dire qu'elle ignorait complètement ce qui se passait à la Chambre. Elle a vu l'autre jour M. Mathieu, et la seule chose qu'elle lui ait dite, c'est qu'elle regrettait que le Corps législatif n'ait pas fait à Saint-Cloud la même démarche que le Sénat, parce que cela diminuait, aux yeux de l'étranger, la manifestation nationale. — Nous sommes dans un moment trop solennel pour nous occuper d'intrigues, mais il faut reconnaître que ce que regrettent bien des gens dévoués et exempts de toute ambition, c'est de penser que je laisse derrière moi, dans Paris et la province, un parti hostile à ma dynastie comme à la cause nationale, qui, par la presse, prêche le désordre et la ruine de l'armée. Voilà où sont réellement les préoccupations justifiées. Ainsi aujourd'hui même, les journaux irréconciliables prêchent la révolte, protestent contre la guerre, se font les auxiliaires de l'étranger. Cela doit-il être permis ? *Le Réveil* contient des calomnies contre mon commandement en Italie et prédit une défaite ! Il faut pendant la guerre qu'on prenne résolument des mesures contre la presse, et une des raisons qui me font préférer avoir un ministère libéral, c'est qu'il peut prendre ces mesures de salut public sans qu'il soit accusé de réaction. Je vous expose toute ma pensée, car vous savez que j'ai une foi entière dans votre esprit élevé, dans votre dévouement éclairé. Croyez, cher monsieur Ollivier, à ma sincère amitié. » (19 juillet.)

Avant de prendre mon parti sur la réponse à faire à l'Empereur, je dus sonder à fond l'état d'esprit de la majorité de la nation, et voici comment il m'apparut. L'agitation intransigeante, plus bruyante qu'efficace, inspirait le dégoût ; elle n'avait pu réussir à ébranler les masses parisiennes, et les ateliers n'avaient pas sacrifié la patrie au fanatisme révolutionnaire ; *la*

Marseillaise, ressuscitée pour la circonstance, n'avait réuni que sept mille lecteurs et avait dû suspendre encore sa publication. « Paris, s'écriait avec consternation Nefftzer, dans les bureaux du *Temps*, est redevenu bonapartiste. » Cette recrudescence était si accentuée que Delescluze conseillait à ses collaborateurs de ne pas trop heurter le chauvinisme français : il suffisait de soutenir l'Internationale destinée à renverser tous les rois. Chaque soir, aux départs des troupes, une population sympathique accourait et accompagnait les soldats de ses empressemens. Le départ de la Garde donna lieu à une manifestation touchante. Une foule animée entourait les casernes; de tous côtés vibraient les cris de : Vive la Garde! vive la France! vive l'Empereur! on chantait *la Marseillaise;* on saluait les soldats de bravos répétés. A la vue des grenadiers marchant avec entrain, les clameurs redoublèrent; jusqu'à la gare, la foule les suivit, et finit par porter en triomphe le colonel. A Lyon, on avait envoyé quelques lanciers pour dissiper les coquins qui hurlaient, mais les citoyens eux-mêmes les avaient déjà arrêtés et les livraient à la police, se constituant ensuite volontairement en gardes civiques pour empêcher le retour des scènes antipatriotiques. A Nantes, la population allait siffler *le Phare de la Loire*, et le journal républicain ayant prétendu que cette manifestation était l'œuvre de la police, *l'Écho de l'Ouest*, journal royaliste, lui riposta : « Non, ce n'étaient pas des agens de police. Nous connaissons les hommes qui vous ont sifflé. Nous y étions; nous y serons encore demain. »

De toutes les manières et dans toutes les classes s'accentuait le sentiment patriotique. Flaubert écrivait à George Sand : « Voilà donc l'*homme naturel*. Faites des théories maintenant! Vantez le progrès, les lumières et le bon sens des masses, et la douceur du peuple français! *Je vous assure qu'on se ferait assommer si on s'avisait de prêcher la paix* (1). » About écrivait de Sarreguemines au *Soir :* « Ne dites pas par ici que vous doutez de la victoire; vous vous feriez lapider. MM. les correspondans de *la Marseillaise* qui n'ont pas rencontré un seul patriote sur leur chemin devraient venir à Sarreguemines. Ou plutôt non (2). »

Le clergé s'associa avec éclat à cet élan national. Nul n'égale

(1) 25 juillet.
(2) *Id.*

en éloquence Mgr Dupanloup : « Mon pied en touchant le sol de la patrie l'a trouvé frémissant. Je l'avoue, *je ne puis demeurer insensible au cri d'honneur blessé, aux motifs d'indépendance inquiète et d'injustices longtemps ressenties qui ont enfin contraint la France à mettre l'épée à la main. En s'opposant à ces procédés audacieux et malfaisans qu'elle a trop longtemps tolérés, la France défend tout à la fois ses intérêts, le droit public, la paix commune.* Mais, certes, je puis encore bien moins être insensible aux nobles sentimens qui, en ce moment, s'emparent des âmes, entraînent et soulèvent la nation tout entière. J'assiste avec plaisir à la transformation de la race des jeunes gens inutiles et à l'apaisement momentané des impiétés déclamatoires. La guerre a fait passer sur nos têtes à tous un souffle religieux... Conduits par d'admirables chefs, les soldats partent au milieu des cris d'enthousiasme, des adieux fraternels, des vœux patriotiques. Toute la terre française est ébranlée par un effort gigantesque, et l'on sent dans l'air un courant indescriptible, solennel et entraînant, grave et joyeux, martial et confiant, terrible et doux, esprit vraiment français qui voile les horreurs de la mort par les beautés du sacrifice, transforme les victimes en héros et fait de la nation tout entière l'armée de réserve et l'armée de combat. Faites triompher la justice, ô mon Dieu, par les mains de la France (1)! »

On se montrait patriote, même dans le monde des affaires, où toute guerre est une perturbation, un désastre. En Allemagne, la panique et la débâcle financières étaient complètes. A la Bourse de Berlin, les spéculateurs avaient établi un cours de compensation, c'est-à-dire avaient fait une banqueroute partielle à leurs débiteurs; il en était de même à Francfort; le taux de l'intérêt de ces deux villes montait déjà à 8 et 9 pour 100. On signalait des faillites à Leipzig et autres centres commerciaux. La Bourse même de Londres, si ferme, était atteinte. A Paris, au contraire, le marché montrait une solidité extraordinaire; on avait fait sans trouble la liquidation du 15 juillet; pas un agent de change, pas un courtier de quelque crédit n'avait manqué à ses

(1) Cela n'a pas empêché le même Mgr Dupanloup de dire, dans la séance du 22 juillet 1871 : « Le cours rapide du temps nous ramène précisément, en ce mois, à ces jours de lamentables souvenirs, où un ministre — que, de loin, il me permette de le lui redire — où un ministre, le cœur trop léger, serviteur d'un maître à trop légère conscience aussi, au même moment et d'une même main a *provoqué* l'Allemagne et abandonné Rome. »

engagemens, quoique beaucoup eussent perdu des sommes considérables. Le petit rentier, loin de jeter ses titres sur la place, ce qui eût produit un effondrement, achetait avec la ferme confiance que la campagne s'ouvrirait par une grande victoire. La rente se maintenait à 66, 67, 68; ces hauts cours exerçaient la plus heureuse influence sur les autres valeurs et sur la situation du Crédit; les capitaux abondaient, les comptes courans à la Banque s'élevaient à près de 600 millions, l'encaisse était de 1 milliard 144 millions.

Dans l'armée la satisfaction se manifestait chaque jour davantage. C'était à qui se féliciterait. Beaucoup ont répudié leurs sentimens de ce temps. Mon cher confrère, Albert de Mun, qui est non seulement un grand orateur et un admirable écrivain, mais encore un noble et vaillant cœur, l'a constaté par ces loyales paroles que j'oppose à tant de reniemens honteux : « Les générations nouvelles ne se rendent pas encore un compte exact de ce qu'était en 1870 l'état des esprits, lorsque la guerre éclata. Pour beaucoup, la France fut alors, par des calculs dynastiques, jetée soudainement dans une folle et criminelle aventure. A force d'entendre les politiciens déclamer sur ce thème facile, tout le monde s'est habitué à le dire après eux. Rien n'est moins vrai. La guerre, à dater de Sadowa, était déclarée dans les âmes. Quand, en 1867, surgit l'affaire du Luxembourg, on crut que l'heure était venue; la France demeura mystifiée et humiliée. Le besoin de la revanche s'en accrut, un moment oublié dans l'étourdissement somptueux et les parades royales de l'Exposition. Pour aucun de nous ne se posait le redoutable dilemme de la victoire ou de la défaite : nous nous croyions invincibles, mais ce n'était pas une ridicule forfanterie. Nous savions très bien que nous avions en face de nous un ennemi redoutable. Un des officiers de l'état-major général me disait le 15 juillet : « Nous l'emporterons, mais ce sera un grand, un terrible duel. » Pour ce duel, nous nous sentions pleins d'une confiance que tout le monde partageait. Ah! après les défaites ce fut à qui les avait prévues. Au mois de juillet 1870, nul ne les croyait possibles. Le 6 juillet, quand le duc de Gramont lut à la tribune du Corps législatif la première déclaration sur la candidature Hohenzollern, il y eut des officiers qui lui écrivirent pour le féliciter. Je fus de ce nombre. Depuis trois ans, nous attendions ce fier langage. Neuf jours

plus tard, le 15 juillet, j'étais dans la cour du Corps législatif, sur le quai d'Orsay, quand le capitaine de service ouvrit la porte, son képi levé, en criant : « La guerre est déclarée! » Le général de Clérembault était près de moi, il se jeta dans mes bras. La foule, derrière la grille, applaudit. Je n'ai de remords, ni de cet embrassement, ni de la lettre au duc de Gramont (1). » A ce moment-là, personne dans l'armée, sauf quelques rares grincheux, qui ne pensât et ne parlât aussi fièrement.

VII

Devant un état d'esprit aussi réconfortant de la grande majorité de la nation n'eût-il pas été imprudent de paraître alarmés de la scélératesse d'une poignée de coquins et de substituer à la résistance vaillante de la sagesse publique des rigueurs dont elle n'eût pas compris la nécessité? Il nous suffit de la seconder par une vigilante application de la loi commune. J'allai donc expliquer à l'Empereur qu'en principe, j'étais de son avis et que nous étions résolus à écraser les Français infâmes qui se faisaient les auxiliaires de l'ennemi; nos doctrines libérales n'avaient rien qui nous l'interdît; dans les pays les plus libres il est admis que même les garanties constitutionnelles doivent être suspendues en cas de péril extérieur ou intérieur, et nous étions décidés à établir une dictature aux mailles serrées, et à ne pas laisser périr l'État et la dynastie par pharisaïsme libéral ou par crainte de l'impopularité. Mais, quand on frappe, il ne faut pas s'en tenir aux répressions anodines, il faut sévir avec la dernière énergie, afin que l'ennemi ne se relève pas du coup. Une nécessité évidente donne seule ce droit d'une répression impitoyable : or, le moment n'était pas encore venu d'invoquer la loi de salut public et de prononcer le *caveant consules;* si les circonstances devenaient difficiles, nous ne reculerions pas devant la responsabilité des mesures les plus énergiques, et nous allions dès maintenant préluder à une action vigoureuse par une sévère application des lois existantes. L'Empereur me laissa maître de suivre mes inspirations. Nous ne proposâmes aucune loi exceptionnelle contre les réunions et contre la presse,

(1) *Gaulois* du 10 juin 1909.

mais je donnai les instructions les plus précises pour qu'on appliquât sans mollesse les répressions autorisées par la loi commune. Je télégraphiai aux procureurs généraux : « On me signale un redoublement de violence dans la presse démagogique. Déployez la plus grande énergie pour que ce scandale ait une fin prompte. Poursuivez et requérez des condamnations très sévères. » Les procureurs généraux exécutèrent mes instructions et partout les journaux démagogiques furent poursuivis et sévèrement frappés.

Il restait, en dehors de cette action judiciaire, à surveiller les conspirateurs, à s'assurer de l'endroit où ils gîtaient, à réunir les preuves contre eux, à les suivre dans leurs démarches afin de n'avoir qu'à étendre la main pour les saisir sur l'heure. Ce sont les instructions que nous donnâmes au préfet de police. Et comme des communications dangereuses pouvaient être contenues dans les lettres privées des conjurés, nous rouvrîmes le cabinet noir qu'à notre arrivée aux affaires nous avions fermé (1). Nous introduisîmes cependant une innovation. C'était jusque-là au préfet de police et à l'Empereur que le cabinet noir transmettait les lettres retenues : nous décidâmes qu'elles seraient envoyées au garde des Sceaux seul, qui, sous sa responsabilité, en disposerait souverainement.

Une mesure non moins urgente que la surveillance de la polémique des journaux était de mettre un terme à l'espionnage qu'ils continuaient à exercer malgré tout au profit de la Prusse, par leurs indiscrétions quotidiennes et par celles des correspondans, qui pullulaient déjà à tous les points de rassemblement des armées. Les Prussiens se procuraient nos journaux, et

(1) Tous les pays libres admettent, dans les circonstances graves, d'ouvrir, retenir ou saisir des lettres privées. Un statut passé l'an Ier du règne de la reine Victoria (titre 56) l'établit formellement, et la découverte du complot des Fenians amena le gouvernement anglais à en user en 1881 (14 février, *Chambre des Communes*). — « *Sir William Harcourt :* Le pouvoir d'un secrétaire d'État d'ouvrir, retenir ou saisir les lettres, est stipulé dans le statut passé l'an premier du règne de la reine Victoria, titre 56. L'exercice de ce pouvoir engage la responsabilité du ministre qui en use, et il ne doit le faire que dans les circonstances les plus graves et quand la sécurité de l'État et des citoyens l'exige. L'existence notoire d'un complot comme celui des fenians légitime l'usage de ce pouvoir dans le passé comme dans l'avenir. Il faut ou me le retirer, ou, si l'on me le laisse, me dispenser de répondre à aucune question sur l'usage que j'en aurai fait ou ferais ! — *M. Callan :* Est-il vrai que le gouvernement ait intercepté la correspondance d'un député au cours de la section actuelle ? *M. Forster :* Je ferai à cette question identiquement la même réponse que mon collègue sir William Harcourt. »

établissaient auprès de chaque corps d'armée un service spécial pour leur dépouillement. Le major Krause était arrivé par cette voie à établir un ordre de bataille (24 juillet) qui fut reconnu dans la suite si complètement exact qu'il n'exigea plus que quelques rectifications de peu d'importance. Un officier distingué de Garibaldi a écrit dans la *Gazzetta del Popolo* de Turin « qu'il attribuait la plus grande partie de nos échecs à l'indiscrétion de notre presse. » — « Vos journaux, a dit un général prussien à un de nos écrivains, nous ont autant servis que deux corps d'armée. »

L'avertissement qui résultait du vote du projet de loi sur les nouvelles militaires avait été vain. Je ne balançai pas à prendre l'arrêté interdisant « de rendre compte, par un moyen de publication quelconque, des mouvemens de troupes et des opérations militaires sur terre et sur mer. » (22 juillet.) Bien souvent, avant et depuis que j'ai pris la responsabilité principale de cette mesure contre l'indiscrétion de la presse, j'ai été vilipendé et conspué : jamais je ne le fus aussi furieusement, aussi universellement ; tout ce que j'avais pu faire ou dire jusque-là de déplaisant aux ennemis de l'Empire, parut peccadille : soupçonner un journaliste français, cet idéal du patriotisme et de la discrétion, de rendre à l'ennemi, même malgré lui et inconsciemment, les services d'un espion, c'était un acte abominable pour lequel il n'y avait pas d'expiation assez sévère. Le peu d'honneur et de talent qu'on m'avait laissé me fut enlevé du coup : je ne fus plus qu'un coquin idiot. Un de mes fidèles amis de tous les temps, le remarquable historien Ernest Daudet, dont les avis étaient d'autant mieux accueillis qu'ils étaient désintéressés, annonça la bourrasque : « Je ne serais pas votre ami, si je ne vous disais quel effet déplorable a produit votre arrêté. Je n'entends qu'un cri, et ceux qui vous sont le plus dévoués disent que cet arrêté produira les effets contraires à ceux que vous attendez... pour votre popularité je regrette la mesure que vous avez prise et mon amitié s'en alarme. » (25 juillet.)

Il m'était, du reste, impossible de ne pas entendre la bourrasque. *La Liberté*, journal qui m'avait soutenu, et qui, même après notre rupture, n'avait jamais manqué aux convenances amicales, après avoir imprimé mon nom au bas de l'arrêté en caractères majuscules, ajoutait : « Avoir revendiqué le triste

honneur d'apposer sa signature au bas d'un pareil document est un acte qui qualifie un homme d'État et le stigmatise aux yeux de l'opinion. M. Émile Ollivier est jugé dès aujourd'hui. Nous attendrons patiemment sa condamnation. Elle sera aussi prochaine qu'éclatante. » Et il mettait le comble à ses invectives en m'appelant vice-Rouher! Si les bienveillans s'exprimaient de la sorte, imaginez le fracas que firent les hostiles: « En Angleterre, disait *le Siècle* (28 juillet), pays de publicité et de liberté, un ministère qui proposerait une pareille mesure serait immédiatement mis en accusation. » Les intransigeans de Droite ne furent pas moins bruyans, sauf *le Pays*, qui, ce jour-là, mit alors l'intérêt public au-dessus de ses rancunes personnelles Par contre, *le Volontaire* de Duvernois et *le Public* de Dréolle se signalèrent. Auprès de l'article de ce dernier, porte-plume de Rouher, ceux de Delescluze, du *Réveil*, étaient des aménités.

L'arrêté, disait-on, était trop général. Comment ne l'aurait-il pas été? Il n'y avait pas moyen d'établir une démarcation légale précise entre ce qui étant dangereux devait être interdit, et ce qui ne l'étant pas pouvait être toléré. Dans de telles situations, on doit interdire tout, quelques inconvéniens qui en résultent, afin d'être plus assuré que ce qui est dangereux ne se glissera pas sous le couvert de ce qui paraît ne l'être pas.

Les indiscrétions continuèrent et l'Empereur m'écrivit pour s'en plaindre: « Mon cher monsieur Émile Ollivier, Je vois que les journaux donnent des nouvelles sans penser qu'ils font mal. Aussi, je vous prie de faire venir les rédacteurs des journaux et de leur dire que tout mouvement de troupes dévoilé est une trahison. Ainsi *le Figaro* d'aujourd'hui, 24 juillet, dit que je suis monté en voiture pour voir passer la division Guyot de Lespart, qui a quitté son cantonnement du polygone pour aller bivouaquer à Brumath et à Haguenau. C'est vraiment déplorable de voir une telle absence de patriotisme. Croyez à mon amitié. »

Chevandier, qui recevait les journalistes, leur transmit la prière de l'Empereur; je fis de même. De plus, j'insistai sur mon arrêté par une circulaire aux procureurs généraux: « Le secret des opérations militaires, surtout dans l'époque préparatoire, est la condition même du succès de toute armée. Aussi avions-nous espéré que le sentiment patriotique suffirait pour interdire aux journaux, sur les mouvemens de nos troupes, des indiscrétions dont l'ennemi profite. Tandis qu'un grand nombre de journaux

aident la cause nationale par leur réserve, après l'avoir aidée par leur parole, il en est d'autres qui remplissent leurs colonnes de renseignemens qui, malheureusement, ne sont pas toujours faux. De telle sorte que les feuilles publiques allemandes, muettes sur ce qui se passe en Allemagne, sont pleines de détails sur les opérations militaires qui s'accomplissent chez nous. J'ai donc été obligé de mettre en vigueur, par un arrêté, la loi sur les mouvemens de troupes. Appliquez cet arrêté avec mesure et bienveillance. Mais si vos exhortations restent sans effet, poursuivez avec fermeté. Il faut que nous aussi, dans la limite de nos attributions, nous travaillions au triomphe de la patrie. » (25 juillet.)

Le même jour, j'insérai au *Journal Officiel* une note comminatoire. La circulaire, la note n'arrêtèrent pas plus les indiscrétions que ne l'avaient fait le vote de la loi et la publication de l'arrêté. Les journalistes nous bravèrent ouvertement. *Le National* affectait de publier toutes les nouvelles militaires ; *le Figaro* crut me punir en annonçant qu'il ne parlerait plus en aucune sorte de la guerre. Je le pris envers ces messieurs d'aussi haut qu'ils le prenaient envers moi. J'ordonnai des poursuites contre *le National* et je fis dire au *Figaro* que, loin de m'affliger de son silence, je m'en réjouirais. A la réflexion, je compris que je m'engageais mal, en ordonnant des poursuites. Quelque rapide que fût le jugement, il demandait quelques jours, et les indiscrétions continuaient pendant ce temps. J'arrivai à cette conviction que la seule manière efficace était de suspendre les journaux réfractaires, en vertu de l'état de siège, et de punir par la ruine matérielle ceux que la cupidité d'accroître leurs profits poussait à se rendre les éclaireurs de l'ennemi. Mais là, comme en ce qui concernait les conspirateurs, il ne fallait pas devancer le moment. J'ordonnai donc l'abandon des poursuites contre *le National* et j'attendis l'heure des mesures extrêmes. Cette attente avait d'autant moins d'inconvénient que, par une précaution administrative, nous pouvions conjurer les indiscrétions plus efficacement que par des arrêts de justice. Dans l'ordre général du service, la surveillance des télégrammes était spécialement confiée au ministère de l'Intérieur. Nous associâmes à cette surveillance le garde des Sceaux et nous décidâmes que tous les télégrammes privés relatifs aux faits de guerre ne seraient communiqués aux destinataires qu'après que ces deux ministres les

auraient examinés et laissés passer. Nous fauchâmes ainsi un si grand nombre de dépêches qu'elles n'apportèrent plus aucun renseignement aux Prussiens.

VIII

La colère que mon arrêté avait inspirée fut encore accrue par une décision du major général Le Bœuf, qui interdit l'accès des quartiers généraux à toute personne étrangère à l'armée. Les correspondans de journaux ont toujours paru un fléau aux chefs militaires. En Crimée, lord Raglan, le général Simpson, et d'autres officiers occupant des situations qui comportaient des responsabilités, avaient souvent exprimé des doutes sur la possibilité de continuer la guerre si on laissait le champ libre aux correspondans qui suivaient l'armée. Dans la guerre de sécession, le général Sherman publia l'ordre du jour suivant : « Le général en chef ne tolérera pas la présence, au milieu de l'armée, de cette classe d'individus venus, non pour prendre un fusil et combattre, mais pour récolter des nouvelles à vendre à des journaux, en spéculant sur un genre d'informations dangereuses pour l'armée et sa cause (1). » (20 mai 1864.)

L'exclusion des correspondans nous était d'autant plus impérieusement dictée que, sur tous les quartiers généraux, se ruaient déjà les envoyés des journaux irréconciliables. Metz en était plein. Ils essayaient de nouer des relations avec les officiers, de s'insinuer dans le rang, car « de tout temps les démagogues ont considéré la licence dans l'armée comme une de leurs forces. » Ils auraient constitué, sur les pas de nos soldats, une officine de trahison; si nous les eussions tolérés, par amour de la popularité, nous nous serions rendus coupables de trahison nous-mêmes. Alors les journaux devinrent moins

(1) Sous la République, lors de l'expédition contre les Kroumirs de Tunisie, on n'admit de correspondans qu'à la condition de signer une déclaration ainsi conçue : « Je m'engage sur l'honneur à ne transmettre aucune information, soit directement, soit par télégraphe ou par lettre, soit par des tiers, sans l'avoir fait revêtir au préalable du visa du commandant de la colonne expéditionnaire ou des officiers que celui-ci aura délégués. Je reconnais en outre avoir été prévenu que si le journal au titre duquel je suis accrédité publie des nouvelles de nature à servir les adversaires de la France, je serai immédiatement reconduit au port d'embarquement le plus voisin et que le séjour de l'Algérie me sera interdit. » Les Anglais, plus énergiques lors de leur expédition d'Afghanistan, exclurent purement et simplement les correspondans.

arrogans. Ils comprirent que leurs phrases ne pouvaient rien contre un arrêté du quartier général, et que ce qu'ils avaient de mieux à faire était d'obtenir un adoucissement à la règle établie.

Ils vinrent parlementer dans mon cabinet, où se trouvait aussi Chevandier, le 30 juillet à cinq heures du soir. Ils se montrèrent polis, concilians; je fus de même. Je leur expliquai de nouveau la portée de la loi et je leur lus le billet suivant de Conti, qui précisait très bien comment l'Empereur la comprenait : « Monsieur le garde des Sceaux, les journaux se plaignent de ne pouvoir rendre compte, non seulement du mouvement des troupes, mais même d'aucune circonstance de guerre ; ainsi ils affectent de se croire obligés à un silence absolu sur l'affaire du général Bernis. L'Empereur estime que cette interprétation de la loi au sujet du compte rendu des opérations militaires est excessive. Sa Majesté me charge de vous dire qu'Elle ne verrait aucun inconvénient à ce que, muette sur la marche et l'emplacement des diverses parties de l'armée, la presse puisse cependant entretenir ses lecteurs des autres faits de campagne, notamment des rencontres et engagemens qui viendront à se produire. » (27 juillet.) Les lois ne sont jamais polies, mais l'application qu'elles reçoivent peut l'être plus ou moins, et je dis que j'avais donné des instructions précises pour que celle du 21 juillet fût appliquée avec ménagement.

Les journalistes insistèrent sur la présence des correspondans à l'armée. Ils demandèrent que les chefs de corps ne fussent pas empêchés de recevoir à leur quartier général qui bon leur semblerait. Texier, qui avait fait comme correspondant du *Siècle* la campagne d'Italie, raconta les services que les correspondans y avaient rendus ; il rappela que la presse avait contribué à faire réussir la démonstration de l'armée française du côté de Pavie en vue de cacher le mouvement véritable sur le Tessin et Magenta. Si le correspondant se permettait quelque indiscrétion, cette indiscrétion serait connue de l'état-major qui lit tous les journaux, et l'auteur en serait puni par l'exclusion à laquelle il se trouverait exposé ! J'écoutais avec une attention dans laquelle entrait un peu d'assentiment, car toutes ces affirmations n'étaient pas fausses. Mais je répondis que la question n'était pas de ma compétence et que je ne pouvais que transmettre ces désirs au major général et à l'Empereur. La plupart

des journalistes parurent satisfaits de cette entrevue. D'autres prétendirent que je n'avais rien concédé, que ce n'était pas la peine d'avoir fait le voyage du ministère de la Justice à la recherche d'une solution conforme à leur liberté et à leurs devoirs envers le public.

Certainement il y avait quelque chose d'irritant et de factice dans ce désir immodéré de nouvelles, exploité à la fois par les révolutionnaires, par les spéculateurs, et par les trafiquans du journalisme. On ne devait aucun égard aux trafiquans et aux spéculateurs ; il fallait au contraire tenir grand compte des angoisses des femmes, des enfans, des parens, des amis, que les combattans laissaient derrière eux. Afin qu'ils ne fussent pas privés de renseignemens rapides, nous établîmes au ministère de l'Intérieur un bureau spécial destiné à donner, de huit heures du matin à minuit, les nouvelles officielles au fur et à mesure qu'elles arriveraient. Chaque journal, sans acception de partis, fut invité à accréditer un de ses rédacteurs auprès du ministère. (27 juillet.)

Il n'était possible d'obtenir la réserve des journaux qu'en parlant soi-même et en fournissant à la curiosité publique des informations promptes, circonstanciées, rédigées avec un certain art. Mais les bulletins qu'on nous envoyait du quartier général, secs, gauches, étaient loin de satisfaire à ces exigences. J'écrivis donc à l'Empereur, en lui rendant compte de l'entrevue avec les journalistes, que s'il croyait devoir maintenir l'exclusion des correspondans du quartier général, il était indispensable d'organiser des correspondances n'ayant pas la sécheresse des bulletins officiels et donnant des détails intimes, pittoresques, saisissans qu'auraient communiqués les correspondans des journaux si on les avait admis.

Aucune de ces mesures, prises en dehors des Chambres, n'est relative à l'action militaire. Nous tenions à y rester absolument étrangers, ne voulant pas en devenir responsables. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de nous reprendre d'avoir accepté cette situation. L'immixtion de l'élément civil dans la direction purement militaire de la guerre m'a toujours paru une confusion d'attributions, dont je m'étonne qu'un militaire consente à se rendre l'approbateur. Louvois, et, après lui, Louis XIV, dirigèrent de Versailles les opérations de généraux tels que Condé, Turenne, Luxembourg ; mais cette direction, rarement utile, fut

le plus souvent funeste, et ceux à qui on l'imposait s'ingénièrent toujours à s'en affranchir. Aucun des hommes qui ont illustré l'art de la guerre par leur génie n'ont eu une opinion différente de la nôtre. Bonaparte, alors qu'il avait des supérieurs hiérarchiques, ne souffrit pas que le pouvoir public s'immisçât dans la conduite de ses opérations et, par sa résistance, l'exposât en plus d'une occasion à être traité de rebelle; Pélissier à Sébastopol ne consentit pas à se soumettre à la direction lointaine de l'Empereur. Une seule fois nous nous écartâmes de cette règle pour demander au ministre de la Guerre de commencer la mise en état de défense et l'armement de l'enceinte fortifiée de Paris et des forts extérieurs (24 juillet). La confiance publique était telle que cette précaution étonna. Si nous l'avions négligée, on aurait crié à l'incurie : nous la prenions, on se plaignit qu'elle fût alarmante.

IX

Mon dessein eût-il été de présenter un plaidoyer personnel ou un panégyrique du Cabinet dont j'ai été le chef effectif, ma tâche serait maintenant terminée. L'Empereur avait mis pour condition essentielle à sa réforme parlementaire que les deux ministres militaires seraient choisis par lui et soumis à sa direction exclusive, sauf pour les questions d'un caractère politique (telles que la fixation du contingent et du budget de la Guerre). Par là il s'était rendu seul maître responsable de l'action militaire de son gouvernement. Dès que la crise Hohenzollern avait éclaté, nous lui avions demandé, ainsi qu'à son ministre de la Guerre : « Sommes-nous prêts à soutenir notre droit par les armes? » Et c'est sur leur assurance énergique, plusieurs fois réitérée, que nous avions entrepris notre négociation. Je pourrais donc m'arrêter ici et dire : « Que l'Empereur, l'administration militaire et les chefs d'armée s'expliquent! L'état de nos forces, l'emploi qui en a été fait, notre stratégie, notre tactique, tout cela ne nous regardait pas ; nous n'avions ni compétence ni autorité pour en décider. » Mais je suis un historien, un juge, dès lors obligé de me prononcer aussi bien sur la préparation militaire (1) que sur la négociation et les alliances. Après

(1) Sur cette préparation, œuvre du maréchal Niel, voyez *l'Empire libéral*, t. XI.

mon retour en France je me suis rendu chez l'intendant général Blondeau, administrateur de la guerre de 1870, devenu conseiller d'État de la République, et auprès du général Dejean, le dernier ministre de la Guerre de notre Cabinet, et je leur ai redemandé : « Ne vous êtes-vous pas trompés en nous affirmant que nous étions prêts? » Avant même que ma question fût terminée, ils me répondaient : « Oui, nous l'étions! » Et ils appuyèrent leur assertion par de longues et concluantes explications. Je m'adressai ensuite au maréchal Le Bœuf. Il refusa d'abord de parler. « J'entends, dit-il, couvrir l'Empereur et demeurer responsable de tout ; il ne me plaît pas de me défendre. — Vous pouvez en éconduire ainsi d'autres, maréchal, répondis-je, mais pas moi. Vous m'avez affirmé que nous étions prêts. J'ai eu foi en votre parole, j'ai le droit de vous en demander compte. » Le maréchal comprit ce qu'il me devait. Pendant de longs jours, dans sa propriété du Moncel, cartes et documens en mains, appuyant ses dires par des notes précises, il me raconta, non seulement la préparation, mais toutes les premières opérations dont il avait été le coopérateur responsable.

En même temps, l'Assemblée nationale poursuivait des recherches très approfondies sur l'état de nos forces et de notre matériel en 1870, et leur conclusion, malgré des réserves inspirées par la passion politique ou la timidité d'esprit, confirment les dires de Blondeau, de Dejean et de Le Bœuf. Deux autres enquêtes, non moins approfondies, furent faites, l'une par le Conseil présidé par Baraguay-d'Hilliers pour juger des capitulations, l'autre par le Conseil de guerre présidé par le Duc d'Aumale pour juger Bazaine. Toutes les deux confirmèrent les résultats donnés par l'enquête parlementaire. Appuyé sur mes informations personnelles et sur trois documens officiels, je ne crois pas être téméraire en prononçant que le maréchal Le Bœuf, l'intendant général Blondeau, le général Dejean, ne se sont pas trompés et ne nous ont pas trompés et qu'ils étaient dans le vrai en affirmant que nous étions prêts.

La plupart de nos disputes sont grammairiennes et souvent l'on n'est en désaccord que faute de s'entendre sur les termes dont on se sert. Il faut donc bien préciser la portée de ces mots *être prêts*. Cela ne signifie pas que, dès le 15 juillet, jour où la guerre fut décidée, et le 19, jour où cette décision fut notifiée à la Prusse, nous fussions en mesure de commencer les hosti-

lités. Non, nous étions sur le pied de paix; mais la Prusse se trouvait dans la même situation que nous. Être prêt ne signifie pas davantage que toute troupe, où qu'elle aille, trouvera des approvisionnemens envoyés par l'Intendance. Tout regorgeât-il autour d'elle, il y a toujours un moment où elle est obligée de faire un mouvement subit, de se porter inopinément sur un point où elle n'est pas attendue, où il est même nécessaire qu'on ne l'attende pas, afin que l'ennemi soit surpris, alors elle est obligée de se pourvoir comme elle peut et souvent fort mal. Affronter le péril, aller à la mort par le feu n'est presque que la seconde vertu du soldat, la première est de savoir à l'occasion souffrir patiemment. Le stoïcisme à supporter les marches et le manque de sommeil, de nourriture, constitue l'héroïsme des armées autant que l'intrépidité à combattre. Quelles veilles terribles furent celles des soldats d'Austerlitz! Aucune guerre n'avait été mieux préparée; cependant l'armée « marcha sans magasins, vivant de pommes de terre arrachées dans les champs (1). » Le soldat Bugeaud nous a raconté leurs souffrances: « Ce ne sont pas les combats que l'on redoute. Au contraire on les désire pour se délivrer des fatigues, des privations qui sont plus terribles que la mort. Un jour, nous étions en seconde ligne, il pleuvait, neigeait, grêlait alternativement, nous étions obligés de rester en bataille, sac sur le dos, sans pouvoir allumer de feu, n'ayant rien à manger, n'ayant pas eu de pain depuis quatre ou cinq jours, mouillés jusqu'aux os. J'appelais à moi quelques-uns de ces boulets que je voyais rouler dans nos rangs. » L'histoire militaire prussienne mentionne ce fait de vieux grenadiers qui, pendant la retraite après Iéna, s'entre-tuaient pour n'avoir plus à marcher. Sans doute les chefs doivent mettre leur industrie à rendre ces épreuves aussi rares que possible, mais il n'est au pouvoir d'aucun d'entre eux de les éviter absolument. C'est pourquoi le maréchal de Saxe dit qu'il faut, au moins une fois par semaine, faire manquer la livraison du pain aux troupes pour les rendre moins sensibles à cette privation dans les cas de nécessité.

Si donc être prêt veut dire que les soldats ne manqueront jamais de rien, que, sur les routes, sur les champs de bataille, dans les bivouacs, ils seront traités aussi confortablement que

(1) Napoléon à M. Petiet, 24 octobre 1805.

dans les camps de manœuvres ou dans les casernes, jamais, dans ce sens, aucune troupe n'a été, ne sera prête. Être prêt ne signifie pas non plus que nous fussions soumis au régime théorique le plus perfectionné pour passer rapidement du pied de paix au pied de guerre, ni que nous eussions pratiquement réalisé tout ce qui était possible : ces mots expriment simplement que, d'après les règles administratives et les possibilités financières de l'organisation en vigueur, selon ce qu'elles ordonnaient ou permettaient, nous possédions en quantité suffisante, dans nos magasins et dans nos arsenaux, les vivres et les munitions, dans nos casernes ou dans leurs foyers, les hommes, en un mot que nous ne manquions d'aucune des ressources indispensables pour soutenir la lutte. Mais il ne suffisait pas d'avoir dans les arsenaux et les magasins des munitions et des vivres, dans les casernes et dans leurs foyers des hommes, il fallait s'être mis en mesure de les amener rapidement sur le théâtre des opérations ; en d'autres termes, *il fallait que ce qui était prêt fût mobilisable*, car on peut être abondamment approvisionné et perdre tous ses avantages si on n'est pas en état de mettre en œuvre tout de suite les ressources préparées. Enfin il fallait avoir arrêté un plan soigneusement médité, déterminant où seraient concentrées, comme point de départ de leurs mouvemens, les diverses fractions des troupes mobilisées.

A ce triple point de vue, nous étions prêts. Car ces trois conditions avaient été réalisées par l'Empereur, Niel et Le Bœuf dans la mesure que leur avaient permise les résistances aveuglément pacifiques de l'opinion et la parcimonie des crédits alloués par le pouvoir législatif.

V

La construction des magasins centraux était finie partout, sauf à Châteauroux, et ils étaient proposés à l'admiration des visiteurs. A défaut du régime régional, on n'avait pas pu répartir, entre les corps, les voitures, les objets de campement, le matériel des services hospitaliers, mais ils s'y trouvaient abondamment et prêts à en sortir au moindre signal. Les services administratifs d'habillement et de campement étaient très bien fournis, soit dans les magasins de l'administration, soit dans

les corps de troupes. L'approvisionnement en vivres n'était pas moins considérable. On comprend qu'en constatant l'abondance de ces ressources et la sagesse de ces prévisions, Le Bœuf se soit écrié : « Quelle reconnaissance nous devons au maréchal Niel ! » Nous n'étions pas moins bien pourvus en ce qui concerne notre armement. Nous possédions 1 019 264 fusils Chassepot. En rendant à la fabrication son activité suspendue, on pouvait accroître dans d'immenses proportions cet approvisionnement. Les fusils transformés dits à tabatière, destinés à la garde mobile, étaient au nombre de 342 115.

Comme bouches à feu, nous n'étions pas moins prêts. En laissant de côté les obusiers et les mortiers de toute nature, les canons en fonte de fer, en acier fondu et en fer forgé, en nous en tenant aux canons en bronze, dont 2 000 rayés, nous avions 10 111 pièces de campagne. De plus, l'Empereur avait décidé la fabrication d'un canon en bronze de 8, se chargeant par la culasse, égal, sinon supérieur au canon d'acier prussien par la portée et la justesse du tir. On s'était assuré le nombre de munitions, cartouches, obus, nécessaire au service de nos fusils et de nos bouches à feu. Nous possédions 82 000 000 de cartouches pour les chassepots et 95 000 000 pour les fusils à tabatière. On avait 382 528 coups à obus, sur lesquels 365 000 pour les canons de 4 et de 12 de campagne. Pour les mitrailleuses, on avait 3 863 000 cartouches. Et nous pouvions démesurément accroître le nombre de nos munitions d'artillerie. On fabrique les coups de canon avec rapidité lorsqu'on possède les sachets, la poudre et les projectiles. Or, il y avait quatre millions et demi d'obus vides, douze millions de kilos de poudre, 427 054 sachets remplis.

La cavalerie était en bonne situation quant à ses chevaux et à ses harnachemens. Le nombre des chevaux recensés montait à 75 304. Le matériel des équipages militaires était aussi bien monté.

Les forteresses étaient les unes suffisamment, les autres abondamment pourvues (1). On a relevé, d'après les archives du comité d'artillerie, des manques de matériel plus ou moins sérieux. Est-ce bien regrettable ? Au dire de militaires de haute valeur, et je me permets de partager cette opinion, les forte-

(1) Procès-verbaux du Conseil d'enquête sur les capitulations.

resses ne doivent plus jouer dans les guerres qu'un rôle secondaire, car leur destinée est d'être affamées ou tournées. C'est en rase campagne, dans les batailles, que se décide le sort des empires. Tout ce qu'on doit demander aux forteresses, c'est de résister aux attaques brusquées, et elles étaient en état de le faire. Chaque place frontière avait son armement de sûreté sur le rempart. L'approvisionnement de sûreté étant de dix coups par pièce, il n'est pas rare de lire dans des écrits soi-disant véridiques : « Voyez dans quel état étaient nos forteresses. Dix coups par pièce! Voilà tout ce qu'on leur avait préparé! » En effet, sur le rempart, il n'y avait que ces dix coups. Mais ce n'était là que l'approvisionnement de prévoyance destiné à parer à une surprise. Les véritables approvisionnemens de la guerre n'étaient point ainsi étalés; on les gardait en magasin. A Metz, en ce qui concerne la place elle-même et les remparts, il ne restait qu'à fermer quelques entrées particulières. Les forts n'étaient pas achevés, mais les trois principaux, Saint-Quentin, Saint-Julien, et Queuleu, sans être encore des fortifications permanentes, étaient à l'état de redoutes parfaitement établies et dans des conditions de résistance bien autrement formidables, selon la juste observation du général de Rivière, que les ouvrages improvisés par les Russes devant Sébastopol et dont la prise nous coûta tant de peine. Mayence était dans des conditions bien moins satisfaisantes. Le général Kraft de Hohenlohe raconte qu'en 1869-1870 il procéda avec plusieurs officiers supérieurs d'artillerie à un *Kriegsspiel* (jeu de guerre) de forteresse. La place choisie était Metz. Quand les séances furent terminées, il en fit un résumé qu'il présenta au général de Stiehle. Celui-ci dit : « S'il arrivait que nous dussions assiéger Metz, étant donné la dépense d'hommes et de munitions qu'il faudrait faire, mieux vaudrait réduire la place par la famine. » Or, cette année-là même, le général de Stiehle devint chef d'état-major de l'armée du prince Frédéric-Charles, qui, en fait, affama la forteresse de Metz. A Strasbourg, on n'avait pas pourvu à l'insuffisance bien connue des abris voûtés; mais il était toujours facile d'en créer par le blindage. L'armement était dans les conditions réglementaires.

Nous avions sous les drapeaux une partie de contingens légaux; l'autre partie constituée en état de réserve attendait l'ordre de rejoindre. Au 1er juillet, voici quels étaient exactement nos effectifs :

Armée active (officiers et troupes), 391 241 hommes. Réserve, 61 382 hommes. Jeunes soldats de la seconde portion du contingent, 112 125 hommes ; 75 000 jeunes soldats de la classe de 1869 ; Garde mobile, officiers et soldats compris, 467,694 hommes réduits par les non-valeurs de toutes espèces et par les exonérations à 417 000. Le total maximum de nos forces était donc de 1 032 442 hommes. Mais ce chiffre énorme n'était pas celui des hommes immédiatement disponibles pour une entrée en campagne. Il n'y avait pas à tenir compte des gardes mobiles destinés à la défense des forteresses, ni des 75 000 jeunes conscrits non instruits. On descendait ainsi au chiffre de 564 748 hommes. Sur ces 564 748, 138 475 n'étaient pas disponibles par différentes raisons ; on n'en pouvait employer utilement que 426 273. C'était le chiffre promis par le maréchal Niel au pays, à la Chambre, aux Commissions du budget, à l'Empereur ; c'était le chiffre donné par le général Lebrun à l'archiduc Albert dans sa mission à Vienne, comme point de départ de toutes les combinaisons.

Ces forces devaient être mobilisées et prêtes à entrer en action dans le délai de seize et dix-huit jours. Le passage du pied de paix au pied de guerre avait été simplifié autant que le comportait une organisation qui n'était pas régionale, comme l'Empereur l'eût voulue et n'avait pu l'obtenir. L'administration de la Guerre, de concert avec les officiers généraux et les intendans, avait fait une étude préalable de tout ce qui était nécessaire pour mettre l'armée sur le pied de guerre. Les divers directeurs avaient même été appelés devant l'Empereur en présence du ministre, et il en était résulté un travail d'ensemble, qui fut imprimé et distribué à chacun des intendans sous sa responsabilité personnelle comme un travail secret.

Enfin la dernière condition de la préparation avait été réalisée : un plan, arrêté jusque dans ses détails les plus minutieux, constituait trois armées d'opération, soutenues par trois autres armées de réserve, à Paris, à Lyon et à Toulouse. Leurs emplacemens étaient désignés, les lettres de service des généraux préparées, sur lesquelles les noms de Mac-Mahon, Bazaine, Canrobert, Cousin-Montauban, Trochu, Baraguay-d'Hilliers étaient écrits au crayon et qu'il suffisait de couvrir d'encre pour que les nominations devinssent officielles. N'ayant pas l'intention d'assaillir l'Allemagne, l'État-major n'avait point préparé

un plan d'attaque et d'invasion comme Moltke, mais il avait étudié avec soin un plan de défense dont la forme stratégique pourrait devenir offensive, — car l'offensive aussi est un moyen de défense, — mais dont l'intention politique était exclusivement défensive.

Le maréchal Niel, l'Empereur nous avaient promis une armée suffisamment pourvue, nous l'avions ; un effectif de 400000 hommes, nous l'avions ; un matériel de bonne qualité, nous l'avions ; des approvisionnemens abondans, nous les avions. Ils nous avaient promis un passage rapide du pied de paix au pied de guerre : toutes les dispositions compatibles avec nos lois fondamentales avaient été prises. Nous étions donc prêts.

Si, nonobstant cette préparation, nos troupes ont été pourvues d'une manière désordonnée ou insuffisante, il faudra l'imputer soit à la négligence ou à l'incapacité des agens d'exécution, soit à la défectuosité du système selon lequel la mobilisation a été organisée.

Quelle que soit celle de ces deux hypothèses que le récit des événemens nous amène à adopter, que ce soit l'incapacité des agens d'exécution ou l'insuffisance de notre organisation qui ait empêché les troupes d'avoir assez vite entre les mains le matériel réuni pour elles dans les magasins et les arsenaux, il ne serait pas juste de dire qu'on n'était pas prêt. Nous l'étions. Seulement, ce qui était prêt n'aurait pas été mobilisé ou l'aurait été mal ou tardivement. Et c'est le système défectueux de la mobilisation, et non la négligence ou l'imprévoyance de la préparation qu'il faudrait incriminer. Ce ne serait pas Le Bœuf, ni même Niel, et encore moins l'Empereur, qu'il faudrait rendre responsables, mais tous nos illustres généraux et administrateurs de la Guerre qui, depuis Gouvion Saint-Cyr et Bugeaud, ont entouré d'un culte presque idolâtrique les institutions militaires qui nous régissaient en 1870.

ÉMILE OLLIVIER.

MADEMOISELLE DE JESSINCOURT [1]

PREMIÈRE PARTIE

SEULE

I

— Je viens de la part de Mlle Louise de Jessincourt, du commandant Aubryon, de Metz, et de sa dame, de M. Alphonse de Jessincourt, le capitaine, et de toute leur famille, vous inviter à l'enterrement de Mme veuve de Jessincourt, née Laprairie, pour jeudi matin, à neuf heures un quart.

La brave femme qui, de porte en porte, propageait la funèbre nouvelle dans Amermont, récitait cette tirade tout d'une haleine, en traînant les finales avec l'accent lorrain le plus opaque. Si pressée qu'elle fût, elle appuyait néanmoins d'un ton dévotieux sur les titres et particules des deuillans. Quand elle prononçait : « le commandant Aubryon, de Metz, » sa lourde figure carrée s'illuminait comme à une vision de splendeur.

Mélanie Bourotte, femme d'un bûcheron du pays et mère de dix enfans, cumulait cette fonction d'annonciatrice des morts avec celle plus ordinaire de laveuse de lessives. La première lui valait une sorte de considération officielle qui rejaillissait sur la seconde. Cette Mélanie était, dans Amermont, un véri-

table personnage. Une fois revêtue de son uniforme de circonstance, — à savoir une jupe de droguet noir, un bonnet de tulle noir, et, suivant la saison, un châle ou un caraco de laine noire, — elle était accueillie par les gens de la petite ville presque comme une personne de la « société, » une parente des défunts. Et, bien qu'elle eût un faible pour la boisson et qu'elle fût un peu forte en gueule comme toutes les lavandières, elle gardait de ses relations mortuaires avec le beau monde, — du moins un jour comme celui-ci, — un petit air cérémonieux et très digne.

Elle hâtait le pas, tant qu'elle pouvait. Elle venait de « faire » la Ville-haute, et elle entendait bien expédier la Ville-basse pour dix heures, afin de ne pas remonter, sous l'écrasante chaleur de midi, la rue déclive qui réunit les deux moitiés d'Amermont. Il faisait vraiment très chaud, ce jour-là. C'était le mardi 16 août 1859, — le lendemain de la fête de l'Empereur.

Cette fête avait eu un éclat inaccoutumé, en raison du retour triomphal de l'armée d'Italie. Des réjouissances exceptionnelles avaient mis en émoi la localité : illuminations, salves d'artillerie, feu d'artifice tiré dans les jardins de la sous-préfecture. Tous les bâtimens municipaux et la plupart des maisons particulières étaient encore pavoisés de leurs drapeaux. Sur les rebords des fenêtres, les lampions à demi consumés s'alignaient parmi des traînées de cire noirâtres.

Lorsque Mélanie Bourotte passa devant la Tour de l'Horloge, qui domine le raidillon de la Grand'rue, elle jeta vers le cadran un regard rapide : neuf heures dix ! elle n'avait que le temps de faire la Ville-basse !

D'un pas allongé et pesant, comme celui des gros chevaux de labour de son pays, elle s'engagea dans la Grand'rue. Cette venelle tortueuse, dont la pente est si roide et le pavé si glissant que les voituriers et les cavaliers eux-mêmes ne s'y aventurent jamais, n'était presque habitée que par des boutiquiers, gens du commun, qu'on n'invitait point officiellement aux enterremens. Cependant l'annonciatrice des morts devait s'y arrêter dans trois logis ; chez le juge de paix, chez l'architecte communal et enfin chez Mlle Olympe Borniche, la maîtresse de piano, une vieille amie de ces dames de Jessincourt.

Mélanie prévit sans trop de chagrin qu'elle allait s'attarder auprès de Mlle Borniche, qui, naturellement, très curieuse,

devait en outre à sa qualité d'amie de réclamer des éclaircissemens sur cette mort en coup de foudre.

Tout en grimpant l'escalier de la maîtresse de piano, elle se composait un visage et jouissait par avance de la surprise qu'elle allait causer. Au tintement de la sonnette, Mlle Borniche elle-même apparut, en bonnet de nuit, caraco et jupon de piqué blanc, les mains protégées par de vieux gants aux doigts coupés : elle époussetait ses meubles... Dès les premiers mots de Mélanie : « Je viens de la part de Mlle Louise de Jessincourt... » elle poussa un : « Ah ! mon Dieu ! » déchirant à croire qu'elle s'allait évanouir sur la place. Mais elle n'en avait aucune envie.

Aussitôt, ses petits yeux malins pétillèrent :

— Mélanie, racontez-moi vite !... Vous allez d'abord prendre un verre de vin !

— Ma foi, mademoiselle, ce n'est pas de refus ! Je suis en nage !

En temps ordinaire, Mlle Olympe eût conduit la bonne femme à la cuisine. Mais, vu la solennité de sa mission, elle la servit à la salle à manger, sur un coin de la table.

Mélanie avala le verre, d'un trait, comme un homme. Puis, flattée d'avoir porté un coup à Mlle Borniche, elle déclara spontanément :

— Vous ne savez pas? La semaine dernière, *elle* avait déjà eu deux attaques !... Mlle Louise ne l'a dit à personne, cachottière comme elle est !... *Elle* ne trouvait plus ses mots, *elle* « barbouillait !... » Hier, au moment du feu d'artifice, ça l'a tellement remuée, tout ce bruit-là, qu'elle a pris une troisième attaque !... Elle a passé ce matin, aux Angélus !...

— Est-ce Dieu possible ! soupira Mlle Borniche. Qui aurait pu deviner?... Mais pourquoi Louise...

— Chut ! fit Mélanie, en levant son doigt, d'un air mystérieux.

Après s'être fait prier pour la forme, elle chuchota :

— Je vas vous le dire, à vous ! C'est à cause de sa sœur, la Commandante ! A ce qu'il paraît, si Mme de Jessincourt a pris ses attaques, ça vient d'une scène terrible que Mme Adeline a faite à sa mère, rapport à leurs biens ! On s'est disputé ! Mlle Louise pleurait. La pauvre vieille en a eu les sangs tournés !... Pensez ! à cet âge-là, il suffit d'un rien !

La maîtresse de piano, les yeux mi-clos, dodelinait de la tête :

— Mon Dieu, Mélanie, qu'est-ce que vous me racontez là?

— Je vous dis la pure vérité, mademoiselle! C'est la Liffoisse, *leur* femme de ménage, qui me l'a dit!

Mlle Olympe feignait l'incrédulité. Cependant elle convint que la Commandante n'avait point de cœur. D'ailleurs, une tête chaude, une exaltée :

— Ils sont tous les mêmes dans cette famille-là!

— Pour ça!... dit Mélanie.

Rappelée soudain au sentiment de ses fonctions, elle marcha vers la porte. Mais la vieille fille la retint sur le seuil. Elle demanda, en baissant la voix :

— Est-ce que Mlle Victoire viendra à l'enterrement?

C'était, en effet, une grosse question que de savoir si Mlle Victoire viendrait à l'enterrement! Cette personne, qui était la belle-sœur de la morte, occupait toutes les imaginations et défrayait tous les cancans d'Amermont. Depuis l'avènement de l'Empire, elle s'était condamnée à une réclusion volontaire, alléguant sa mauvaise santé, mais en réalité par haine du régime et des nouveaux fonctionnaires qu'il avait installés dans la sous-préfecture : il y avait bientôt sept ans qu'elle n'était pas sortie de sa chambre. On la considérait presque comme un phénomène.

Mélanie Bourotte, ménageant son effet, répondit avec indignation :

— Non pourtant! Elle ne viendra pas à l'enterrement de la femme de son frère!... Elle dit qu'elle ne peut plus bouger!... Mais tout ça, c'est des grimaces! D'abord, pour une occasion comme celle-là, on se dérange, n'est-ce pas, — quand on devrait se faire conduire en voiture! Et puis, on sait trop, dans Amermont, qu'elle méprisait la défunte, parce que ce n'était qu'une Laprairie!... Cette Jessincourt, elle est si fière!

— N'empêche, prononça Mlle Borniche, que son frère, tout de Jessincourt qu'il était, n'était ni plus ni moins qu'un petit avocat sans causes, quand il s'est marié. Il a été bien heureux de prendre les écus d'une Laprairie!...

— Enfin! Qu'est-ce que vous voulez! conclut, en gémissant, Mélanie Bourotte.

Elle fit un pas vers l'escalier. Mlle Borniche la retint encore :

— Et dites-moi, Mélanie, qui est-ce qui conduit le deuil?

La bonne femme arrondit sa bouche et proclama avec emphase :

— C'est M. Alphonse de Jessincourt, le capitaine!

— Comment! ce n'est pas le commandant Aubryon, le gendre?...

— Le commandant ne viendra pas non plus! Il paraît que, de ce moment-ci, il a justement son lumbago!

— Alors, *ça* revenait aux Laprairie! prononça vivement Mlle Borniche. On n'a pas idée d'une inconvenance pareille! Dans ce cas-là, c'est Charles Baudot, le propre neveu de Mme de Jessincourt, qui devait conduire le deuil!

Mélanie approuva :

— Mlle Louise était bien de cet avis! Mais la Commandante a voulu le Capitaine. Elle a dit comme ça, que, rapport à l'uniforme, ça serait plus grandiose!...

— Quel orgueil! dit Mlle Borniche. La folie des grandeurs les perdra!... Ah! cette Commandante!

— Vous savez, reprit aigrement Mélanie, elle a beau faire la grande, il n'y a pas de dame plus intéressée, plus « regardante! » Comme on dit, elle écorcherait un pou, pour avoir la peau!... Mais il se fait tard, mademoiselle Olympe! Je me sauve!... L'enterrement est pour après-demain, à neuf heures un quart!

Et elle reprit sa course vers la Ville-basse.

La nouvelle s'étant répandue, des femmes attroupées essayaient d'interroger la messagère. La perruquière, la lampiste, la marchande de papiers peints lui barrèrent la route. D'un ton de componction, la perruquière demanda :

— C'est donc vrai, Mélanie?

— Oui pourtant! *Elle* a eu une attaque, jeta Mélanie, l'œil égaré.

Et aux autres commères qui la hélaient de leurs fenêtres :

— *Elle* a passé, ce matin, aux Angélus!

Pour les gens d'Amermont, petite ville perdue au milieu de ses forêts, l'enterrement qui s'annonçait était un événement aussi considérable que la fête de la veille. On s'y préparait avec un frémissement de curiosité. Les rideaux se tiraient au passage de Mélanie Bourotte. Devant les portes, les enfans, bouche béante, s'arrêtaient de jouer.

Les mains croisées sous ses lainages funèbres, au milieu de la Grand'rue éblouissante de soleil, l'annonciatrice des morts, sentant les regards fixés sur elle, s'avançait avec une majesté dolente, comme si, à elle seule, elle était déjà tout l'enterrement.

II

On n'eut point de déception. Les suprêmes volontés de la défunte furent exécutées à la lettre, tant pour l'inhumation que pour le convoi et la cérémonie religieuse.

Trois messes chantées, avec diacre et sous-diacre, devaient être célébrées consécutivement, la première par M. Schwob, curé-archiprêtre d'Amermont, la deuxième par M. Poinsignon, curé de Gros-Tenquin et arrière-neveu de la morte, la troisième par le premier vicaire de la paroisse, — et cela sans préjudice de trois messes basses qui seraient dites, en même temps, à l'autel de la Sainte-Vierge et à l'autel de Saint-Nicolas, par le second vicaire et les desservans des communes voisines. Huit cierges étaient prescrits pour le maître-autel, six pour celui de la Sainte-Vierge et de Saint-Nicolas, dix pour le catafalque. La niche même de saint Gengoult, — un vieux saint local et démodé qu'on avait relégué dans un coin obscur des bas côtés, — en recevait deux pour sa part. Cent autres cierges d'au moins un quart de livre seraient distribués aux personnes qui suivraient le convoi jusqu'au cimetière. Les cierges du clergé devaient peser au moins une demi-livre. Enfin cent kilos de pain étaient libéralement accordés aux malades et pensionnaires de l'hospice.

Le nombre des assistans répondit à un tel déploiement de pompe et de munificence. On supputa, par la suite, que près de huit cents personnes avaient pris part aux obsèques. Outre les habitans d'Amermont et les alliés de la famille jusqu'à la cinquième génération et au delà, — les amis et connaissances étaient accourus de tous les coins de la région.

D'abord, le cortège fut un peu houleux, la maison mortuaire étant située sur la place de l'Église qui était fort étroite. La confusion empêchait de distinguer les figures. Mais le bicorne et les épaulettes de M. Alphonse de Jessincourt, qui conduisait le deuil, attirèrent immédiatement tous les regards. Capitaine au 1er régiment de cuirassiers de la Garde impériale, il dominait

la foule du haut de sa taille avantageuse et de tout le prestige de son grade. Il éclipsait sa parenté. C'est à peine si l'on entrevit Mlle Louise et sa sœur Adeline, la Commandante, affublées toutes deux de chapeaux à bavolets, d'où tombait un immense voile de crêpe qui leur couvrait la figure et le corps jusqu'à la cheville. L'usage voulait qu'elles fussent « conduites » elles-mêmes par une parente ou une amie, qui leur donnait le bras et sur lesquelles elles s'appuyaient d'un air prostré. Mlle Louise était « conduite » par son intime amie, Mlle Eulalie Prose, douce et pieuse fille, dont la charité paradoxale était légendaire. Quant à la Commandante, c'était sa cousine, Mme Charles Baudot, d'Amermont, qui la « conduisait. »

Malgré la cohue, plusieurs personnes se signalèrent néanmoins, une vieille dame très grande, encore qu'un peu voûtée et tout aussi enveloppée de crêpes que les deux sœurs : on assurait que c'était leur tante Laprairie, Mme Laprairie, de Metz, qui passait pour avoir une fortune considérable. Elle n'était jamais venue à Amermont; il avait fallu une circonstance aussi grave pour la décider au voyage. Ses nièces ne comptant pas sur elle, on ne lui avait point désigné de conductrice... Soudain Mlle Borniche, qui guettait toutes les occasions utiles de rendre service et de se mettre en vedette, se faufila jusqu'au bras de Mme Laprairie, dont elle s'empara, à la stupéfaction de toutes les cousines, prêtes à s'offrir. Bien que la vieille dame, très arrogante et pleine de remarques acrimonieuses sur les choses et les gens d'Amermont, eût les yeux fort secs, la maîtresse de piano, avec des mines éplorées, affectait de la soutenir de toutes ses forces et de plier sous le poids d'une si auguste douleur.

A l'église, la cérémonie totale dura deux heures trois quarts. C'était un peu long, même pour un pays d'étiquette, où, jadis, les funérailles des ducs régnans se déroulaient pendant des mois entiers. Quand on se leva pour aller au cimetière, il était tout près de midi.

Sur le parvis, au milieu de la foule très dense qui entourait le cercueil, le bedeau et les enfans de chœur se bousculèrent, pour distribuer les cierges d'un quart, stipulés par la défunte. Mais cette coutume était déjà considérée comme rustique par les gens d'Amermont. Sauf les dévotes, les dames de la « société » n'en prirent pas. On les laissa aux gens de boutique et aux pauvresses : ce fut toute une affaire que de les allumer. Enfin, six

femmes robustes, dont Mélanie Bourotte, soulevèrent le brancard funèbre, et le cortège s'ébranla.

Le chemin du cimetière, qui était à une portée de fusil, s'étranglait entre des murs de jardins fort rapprochés. Le soleil d'août tapait d'aplomb sur les crépis : on étouffait dans ce boyau surchauffé. Les dames haletaient sous l'épaisseur de leurs crêpes et de leurs châles de cachemire. D'une main timide, les hommes déboutonnaient leurs redingotes sanglées et s'épongeaient le front, en rejetant vers l'occiput leurs chapeaux à claque. De temps en temps, les porteuses, rompues par le poids du cercueil, laissaient glisser les leviers sur leurs genoux arcboutés : le brancard touchait le sol, et, pendant une minute, le cortège s'immobilisait.

M[lle] Louise, comme si toutes ses larmes étaient taries, ne pleurait plus. On voyait seulement ses yeux enflammés luire à travers son voile. Pendant une halte, elle entendit sa sœur dire à M[me] Baudot, sa conductrice :

— Ce n'est pas étonnant que nous ayons tant de monde ! Louise a fait « jouer » le télégraphe !

Le ton de la Commandante était agressif et plein de reproches, sans doute à cause de la dépense. Mais cela ne toucha point M[lle] de Jessincourt. Brisée par la fatigue et les émotions, elle ne sentait même plus son chagrin. Elle regardait vaguement, sans rien voir. Tout à coup, les porteuses s'étant arrêtées, elle aperçut à côté d'elle l'uniforme chamarré de son cousin, le capitaine, — et ce fut un sursaut brusque de son attention.

Près du brancard se tenaient les deux fermiers de la famille, l'un en blouse bleue, l'autre en veston de drap noir, — puis, derrière la croix processionnelle, les onze prêtres, qui, le cierge à la main, précédaient le convoi, somptueux et raides sous leurs surplis, leurs dalmatiques et leurs chapes de velours barrées d'une croix d'argent. Cet apparat, autour de la dépouille de sa mère, chatouilla doucement en elle l'orgueil de caste. Elle ne résista plus à l'envie de se retourner : à perte de vue, la foule en noir ondulait entre les murs blancs du chemin. Un brasillement de cierges dominait les têtes, et leurs flammes jaunes brillaient comme des languettes d'or, dans l'air calme et la grande lumière crue de la méridienne. M[lle] de Jessincourt n'osait pas s'avouer son contentement...

Mais les porteuses se remirent en marche : on entrait au

cimetière. Lorsqu'on eut franchi la grille et que, sur la gauche de l'allée principale, entre les branches de marronniers, Mlle Louise distingua un trou béant, son cœur commença à battre très fort : c'était le caveau familial des Jessincourt. La dalle était posée contre la muraille du fond. Les fossoyeurs, déroulant des paquets de cordes, se tenaient un peu en arrière.

A mesure qu'elle s'en rapprochait, elle sentait ses jambes fléchir, au point que sa conductrice, Mlle Eulalie Prose, dut l'appuyer plus fortement de son bras.

A la suite du clergé, on se rangea autour du caveau, dont le brancard touchait la margelle de pierre. Les psalmodies reprirent. Puis, M. l'archiprêtre Schwob ayant prononcé les dernières prières, Mélanie Bourotte, de sa grosse main rouge de lessiveuse, enleva brutalement le drap noir qui recouvrait le cercueil... Subitement, devant le bois de la bière, ainsi mise à nu, au bord du caveau qui allait l'engloutir, Mlle de Jessincourt, dans un coup d'émotion foudroyante, eut la vision précise que maintenant, il n'y avait plus personne entre elle, l'aînée de la famille, — et ce trou béant. Sa mère, vivante, lui avait jusque-là caché la tombe. Alors, comme si elle voulait retenir la morte et s'abriter derrière elle, Mlle Louise se jeta sur le cercueil, d'un mouvement si éperdu, que cette mimique entraîna sa sœur. La Commandante se précipita à ses côtés, et, collant sa bouche contre la bière, elle éclata en sanglots. Elle se tordait les bras, criait comme une démente :

— Maman! maman!

Ce fut presque un scandale dans l'assistance. La tante Laprairie, haussant les épaules, dit tout bas à Mlle Borniche :

— Est-elle exagérée, mon Dieu!

— Quelle comédienne! répliqua la vieille fille, en sourdine.

Il fallut que Mélanie Bourotte, aidée d'une femme solide, arrachât du cercueil la désespérée, qui avait une crise de nerfs. La scène menaçait de s'éterniser...

Après les aspersions, on ne se débanda point, on s'en retourna en bel ordre vers la ville : ce n'était pas fini!

Quand on fut arrivé à la maison mortuaire, le capitaine Alphonse de Jessincourt, qui conduisait le deuil, se planta devant la porte, au milieu de la famille. Les assistans s'alignèrent en face, tout le long de la rue de l'Église, et, comme un seul homme, ils se découvrirent, en exécutant un plongeon. Le capi-

taine, cambrant sa taille, répondit par le salut militaire, puis il tourna les talons. Une heure sonnait. La cérémonie était seulement terminée.

Une autre se préparait : celle du repas de funérailles.

Cinquante personnes y étaient conviées. Encore Mlle Louise fut-elle accusée de lésinerie, vu le nombre considérable d'étrangers qui étaient accourus à l'enterrement. Prétextant l'exiguïté de sa maison, elle avait limité ses invitations aux parens et petits parens. Les prêtres venus des localités voisines seraient hébergés au presbytère, à l'exception toutefois de M. le curé Poinsignon, qui était de la famille.

C'était un branle-bas général dans le vieux logis des Jessincourt. Les dames, avides de déposer le harnais funèbre, avaient envahi les chambres du premier étage. Des boîtes à chapeaux traînaient sur tous les meubles et jusque sur les parquets. Des coiffures étaient étalées sur les lits, ou soigneusement disposées sur les globes des lampes Carcel, comme sur des formes de modistes : on se mettait en bonnets pour le déjeuner.

Celles des cousines qui étaient déjà parées, — Mme Baudot et ses sœurs, Madeleine Perbal, Amélie Weyrich, — s'empressaient autour de Mlle Louise qui, débarrassée de son bavolet et de tous ses crêpes, montra, sous une superbe chevelure brune, un beau visage pâle, éclairé de deux grands yeux noirs, humides et languissans. On la plaignait, avec des allusions discrètes à la scène du cimetière. Elle, toute honteuse et les cils baissés, s'excusait de son abandon comme d'une inconvenance :

— Je vous demande pardon ! dit-elle : c'était plus fort que moi !

En revanche, la Commandante, très « dame d'officier, » acceptait d'un air tragique toutes les condoléances. Elle semblait même les réclamer impérieusement. Les paupières rouges et les lèvres tuméfiées, elle se donnait l'expression d'une personne abreuvée d'amertumes. Du fauteuil, où elle trônait, Mme Laprairie l'observait, la mine narquoise.

Dans sa robe de soie noire, aux plis amples et cassans, toute gonflée par la crinoline, avec son riche bonnet de dentelles, dont les rubans retombaient, larges comme des banderoles, derrière ses épaules, — la main droite au creux de l'estomac, la gauche soutenant un mouchoir de batiste qui pendait sur le

ballonnement de sa jupe, — la tante Laprairie manifestait la condescendance dédaigneuse qu'une dame de Metz peut avoir pour des gens de petite ville. A part soi, elle écoutait et jugeait tout sans indulgence.

Momentanément, les deux sœurs se trouvant seules avec leur tante, la Commandante en profita pour quereller Mlle Louise.

— Est-ce ridicule, ces messes qui n'en finissent pas!... et ces cierges, ces sonneries! Tu n'en fais jamais d'autres!

— C'est bon pour la campagne! dit, avec hauteur, Mme Laprairie.

— En tout cas, je saurai ce que cela me coûte! reprit Adeline, d'une voix furieuse.

— Ça ne te coûtera rien! répliqua sèchement Mlle Louise.

Et, avec un tremblement d'irritation :

— Maman a tout payé, sur ses économies! D'ailleurs, je n'ai fait qu'exécuter son testament...

— Ah! le testament! clama la Commandante qui ne se maîtrisait plus, il est temps que j'y mette le nez, dans ce fameux testament!...

Mais un des garçons de l'*Hôtel de la Sirène*, qu'on avait réquisitionné pour la circonstance, vint avertir ces dames qu'on les attendait en bas, le déjeuner étant prêt.

Le corridor était plein d'invités qui s'interpellaient, se demandant, avec force commentaires, s'ils devaient déjeuner au salon ou à la salle à manger. Faute de place, Mlle de Jessincourt avait réparti les convives entre ces deux pièces. Trente personnes, choisies parmi les plus qualifiées, allaient s'entasser dans le salon, où l'on avait dressé l'immense table à rallonges, remisée au grenier, depuis le mariage de la Commandante. La salle à manger était réservée aux petits parens obscurs et peu fortunés, cultivateurs ou fermiers, — aux « gens de village, » comme disait Mélanie Bourotte, avec une moue méprisante.

Placer chacun, sans blesser les susceptibilités, fut tout un travail pour Mlle Louise. Le capitaine présidait, ayant à sa droite Mme Laprairie et, à sa gauche, Mme Charles Baudot. Mlle de Jessincourt siégeait en face, entre le curé Poinsignon et son cousin Baudot, personnage renfrogné et brutal qui ne dissimulait point son froissement de n'avoir pas conduit le deuil. Le notaire, Me Bastien, venait immédiatement après le cousin malgracieux.

Quant aux « gens de village » on les laissa s'installer, chez eux, au petit bonheur.

Sitôt le *Benedicite* prononcé par M. le curé Poinsignon, la conversation se débrida soudain, un peu bruyante peut-être pour un repas d'enterrement. Quelqu'un ayant blâmé l'abstention de Mlle Victoire, qui aurait dû assister aux obsèques de sa belle-sœur, Mme Laprairie s'empressa de déclarer :

— Je me dérange bien, moi! Pourtant tout le monde sait que j'ai mes coliques hépatiques!

Et, apostrophant ses deux nièces :

— Tandis que votre tante Victoire, grosse et grasse, Dieu merci ! a bon pied, bon œil!

Ces propos aigres jetèrent un froid. Reconnaissant la vieille hostilité des Laprairie contre les de Jessincourt, M. Alphonse, le capitaine, ne broncha point. Mlle Louise, très gênée, quitta sa chaise, sous prétexte d'un ordre à donner. D'ailleurs elle ne tenait pas en place. A tout instant, elle déposait sa serviette pour aller surveiller les domestiques.

Elle marcha droit à la cuisine, où les marmitons de l'*Hôtel de la Sirène* avaient déchaîné un si beau désordre qu'on ne pouvait plus s'y retourner. Catherine Liffoisse, la femme de ménage, assistait, exaspérée, à ce bouleversement intérieur. Avec une belle rudesse lorraine, elle dit à sa maîtresse, en lui montrant les marmitons :

— Vous voyez, mademoiselle?... Des cochons dans un champ!

Son geste s'étendit jusqu'à la salle à manger, où l'on festoyait bruyamment. Les « gens de village » s'en donnaient à cœur joie. Le fermier Membré, qui était un beau parleur, faisait assaut de gouailleries avec un gros gaillard jovial, un maréchal-ferrant de Saint-Pierremont, cousin éloigné des Laprairie : c'en devenait indécent. Sûrement, leurs éclats de voix s'entendaient de l'Hôtel de Ville!... Mlle Louise, qui était entrée dans la salle par acquit de conscience, s'enfuit scandalisée.

Elle se heurta presque à sa sœur suffoquée d'indignation. Mme Adeline, ayant inspecté les fourneaux, venait d'apercevoir des canards à la broche, — alors qu'on avait déjà servi des poulets en fricassée :

— Je vous demande un peu! Deux services de volaille!... Mais c'est de la folie! Tu jettes l'argent par les fenêtres !

Mlle Louise prononça avec fermeté :

— Il faut ce qu'il faut!... Et puis tu m'impatientes, ma chère !

Et, désignant la fillette de la Commandante, la jeune Isabelle, une bambine de onze ans, qui, assise sur la première marche de l'escalier, s'amusait à tremper une poupée de cire dans une terrine d'eau chaude :

— Tiens ! occupe-toi plutôt de ta gamine !...

La petite fille se redressa, toute rouge, et, d'un air mijauré :

— Ma tante, tu sauras que je ne suis pas une gamine ! Je suis une demoiselle !

C'en était trop ! Jusqu'à cette enfant, — une petite qu'elle adorait, — qui se liguait contre elle avec sa mère ! La mort dans l'âme, Mlle de Jessincourt rentra au salon et se rassit, sans proférer une parole, entre Charles Baudot et M. le curé Poinsignon. La méchanceté de sa sœur la désolait. Elle sentait sa maison au pillage, et elle était excédée de tout ce bruit, de tout ce monde ! Quand s'en iraient-ils, mon Dieu ?... Hélas ! on n'était encore qu'à la moitié du repas !

Le capitaine tenait le dé de la conversation. A côté de Mme Laprairie impassible, il pérorait, tranchait de l'homme du monde ; mais, officier de fortune, ses belles manières sentaient toujours la caserne. Au dessert, lorsqu'on versa, avec mille précautions, un vieux vin de Scy presque centenaire, il tapa sur son assiette avec un couteau, pour réclamer le silence. Puis, d'un ton pénétré :

— Mesdames, Messieurs, dit-il, que cette triste circonstance ne nous fasse pas oublier nos victoires !

Le verre en main, enveloppant l'assistance d'un regard circulaire, il proclama avec une emphase oratoire :

— Je bois à la France, à l'armée française !... à l'Empereur, messieurs !

L'enthousiasme patriotique était si grand dans la ville, comme dans tout le pays, que, malgré la « triste circonstance, » des applaudissemens éclatèrent. Mais, au nom de l'Empereur, le notaire, qui était républicain, protesta. Un cousin, du côté des Laprairie, Isidore Perbal, petit homme maigriot à figure d'alcoolique, acclama le comte de Chambord. Des discussions violentes s'engagèrent. Au même moment, dans la salle à manger, le maréchal-ferrant et le fermier Membré, qui étaient gris se

provoquaient, avec des clameurs effroyables, à qui boirait le plus. Mlle Louise dut accourir pour calmer le tapage :

— Cousine Louise, lui cria le maréchal, en roulant des yeux vagues, venez trinquer avec nous ! Ça vous remettra !...

En face, dans le jardin du presbytère, où messieurs les curés étaient descendus pour prendre le café, on entendait de gros éclats de rire. Les bouchons des bouteilles de bière qu'on décoiffait sautaient avec fracas. La fumée des cigares formait une buée au-dessus de la vigne-vierge qui masquait la grille.

Quels débordemens ! Pour Mlle Louise éperdue, c'était quelque chose comme la fin du monde ! Quatre heures venaient de sonner, et les convives étaient toujours à table !

Enfin, vers la demie, un palefrenier de la *Sirène* vint annoncer que la diligence de Metz allait partir. La tante Laprairie se leva précipitamment : ce fut le signal de la débandade. Elle s'en retournait à l'instant même, malgré les supplications de ses nièces, qui l'invitaient à prolonger son séjour, pour une fois qu'elle venait à Amermont :

— Moi ? rester ici ? fit la tante, d'un ton sarcastique ; mais, je ne voudrais pas m'y voir en peinture !

— Vous reviendrez, ma tante ? insinua doucement Mlle de Jessincourt.

— Jamais de la vie ! Tu peux dire que c'est ma première et ma dernière visite !

Tels furent les adieux de Mme Laprairie.

De toutes les embrassades que Mlle Louise dut subir, celle de la vieille dame ne lui parut pas la moins glaciale. Une pourtant lui fut douce. En s'en allant, sa cousine Madeleine Perbal, la femme du légitimiste Isidore, une grande jeune femme blonde ravagée par une maladie de foie, lui dit, en lui pressant les mains avec ferveur :

— Viens me voir, Louise !... Je ne suis pas gaie, moi non plus. Nous nous consolerons toutes les deux !

Aller voir Madeleine ! Un rêve presque impossible ! C'était si loin ! Elle habitait un village perdu, dans la Meuse ! Mais il y avait une telle détresse dans les prunelles éteintes de la malade et quelque chose de si tendre dans l'accent de sa voix, que Mlle de Jessincourt en fut émue, comme à la salutation d'une âme fraternelle. Ses paupières rougirent. Elle regarda s'éloigner Madeleine, le cœur gros, prêt à crever en sanglots. Puis, tout le

monde étant parti, elle rentra ses larmes, et, instantanément, résignée à la lutte, elle reprit le visage fermé qu'elle avait toujours.

III

Aussitôt, des scènes éclatèrent, du fait de la Commandante, qui les provoquait comme à plaisir et qui semblait vivre dans une perpétuelle atmosphère d'orage.

D'abord, on se disputa au sujet de M. Alphonse de Jessincourt. Le capitaine était descendu chez sa tante, Mlle Victoire : ce qu'Adeline considérait comme une injure faite à la branche aînée de la famille :

— C'est ta faute ! dit-elle à sa sœur : tu n'as pas su l'inviter comme il fallait. Tu te laisses couper l'herbe sous le pied par tout le monde !...

Mlle Louise, résignée, haussait les épaules :

— Que d'histoires, mon Dieu !... parce qu'Alphonse couchera chez sa tante ! D'ailleurs, il s'en va demain, Alphonse, il rentre à Melun : sa permission n'est que de quarante-huit heures !... Enfin, ma chère, si ton mari s'était dérangé, nous aurions évité les commentaires d'Amermont !

Là-dessus, Mme Adeline Aubryon jeta les hauts cris :

— Comment !... Victor, qui est perclus de rhumatismes ! Tu veux donc sa mort ?... Mais tu n'as pas de cœur, tu es un monstre !...

Elle ne décoléra point jusqu'au soir. Ce fut bien pis, le lendemain, après la visite de Me Bastien, le notaire de ces dames, qui s'était transporté chez elles, pour leur donner connaissance du testament de feu Mme Barbe-Virginie de Jessincourt, leur mère.

Mlle Louise, qui n'ignorait rien des volontés de la défunte, n'eut aucune surprise. Il n'en fut pas de même de la Commandante, à qui Mme de Jessincourt avait caché ses dispositions jusqu'à la fin, pour s'épargner des récriminations inutiles : quoi qu'on fît pour elle, il était sûr, en effet, qu'Adeline se prétendrait toujours lésée. Pourtant, une scrupuleuse équité avait guidé la testatrice.

Les Jessincourt n'étaient pas précisément riches. Le plus clair de leur avoir consistait dans *quarante jours de terre, en*

roi, comme on disait, dans le pays : un joli lopin, tout de même, pour un canton où la propriété est extrêmement morcelée ! Quant à l'argent liquide qu'ils pouvaient posséder, on se perdait en conjectures. Le vrai, c'est que Mme de Jessincourt, outre ses terres, avait reçu de ses parens, cent vingt mille francs environ. De ce capital, il avait fallu défalquer une quarantaine de mille francs pour la dot d'Adeline et autant pour Louise quand elle atteignit sa majorité. Le surplus allait être divisé par moitié entre les deux héritières. Mlle Louise aurait, sa vie durant, la jouissance de la maison estimée vingt mille francs : après sa mort, ladite maison devait revenir à sa nièce, Isabelle Aubryon, la fille de la Commandante. En revanche, celle-ci obtenait, pour sa part de terre, la ferme du Fond-de-Sept Chevaux, qui avait été achetée cinquante mille francs en 1820, tandis que le Sarre-l'Évêque, dévolu à son aînée, ne dépassait pas trente mille. Encore Mlle Louise n'en avait-elle que l'usufruit, comme de la maison ; la ferme, après sa mort, reviendrait également à sa nièce. Pour les hardes et objets mobiliers, le partage se ferait à l'amiable, entre les intéressées.

En somme, les Aubryon étaient avantagés. Mais la Commandante ne considéra d'abord qu'une chose : c'est que Louise aurait la maison. A ses yeux, cette maison des ancêtres était revêtue d'un tel lustre, qu'elle s'en exagérait naïvement la valeur. Elle cria tout de suite à la spoliation :

— C'est une infamie ! Tu as influencé maman, profitant de ce que tu étais là ! Tu vas te faire des rentes, en louant ton premier étage, tandis que le Fond-de-Sept Chevaux ne rapporte rien... avec un gueux de fermier comme le père Chottin !

— Mais, ma bonne, je n'ai pas l'intention de louer !

— Tu ne loueras pas ! Alors, tu es folle ! Qu'est-ce que tu feras de huit pièces pour toi toute seule ?

— Je ne veux personne chez moi ! prononça délibérément la vieille fille... Et puis, je ne vois pas pourquoi tu te plains : ta ferme vaut près du double de la mienne !

— Menteuse ! vociféra la Commandante. Tu sais bien que ton Sarre-l'Évêque vaut dix fois le Fond-de-Sept Chevaux ! Tu as des rentes sûres, tandis que moi, avec ce voleur de père Chottin...

— Mais, puisque le Sarre-l'Évêque et la maison reviendront à ta fille quand je n'y serai plus !... En outre, Isabelle sera mon héritière...

— Je l'espère bien! fit la Commandante: ce serait indigne autrement! Tu as été assez privilégiée jusqu'ici! En somme, tu as vécu aux crochets de maman, brûlant son bois, t'éclairant de son huile! Depuis vingt ans et plus que tu économises, tu as dû entasser rentes sur rentes!

— Je n'ai pas de comptes à te fournir! dit Mlle Louise. En tout cas, ma conscience est tranquille!

Cependant la pensée qu'Isabelle hériterait un jour de sa tante calma subitement la fureur de la mère... Qui sait? Mlle de Jessincourt pouvait se raviser et laisser son bien aux enfans du capitaine: action monstrueuse, selon les idées d'Adeline, mais enfin, possible! Bridée par cette considération, elle se contint le reste de la journée; et même, le lendemain, quand on procéda au partage, elle montra une humeur conciliante qui ne lui était point habituelle. La présence de la petite fille contribua beaucoup à écarter les conflits.

Mlle Louise avait pour sa nièce une affection toute maternelle: c'était elle qui l'avait élevée, tandis que les parens couraient les garnisons, de l'Est au Midi. Depuis que le commandant, mis à la retraite, s'était fixé à Metz, la fillette continuait à passer de longs mois auprès de sa grand'mère et de sa tante. Cette nièce était l'unique joie de Mlle de Jessincourt, et, comme elle disait, « le rayon de soleil » dont s'illuminait un peu sa grise existence. Elle la gâtait beaucoup, bien qu'elle se défendît de cette faiblesse, car elle avait les principes sévères de sa famille sur l'éducation des enfans.

Le matin du partage, pendant que sa mère saccageait les armoires, la petite guignait une « giroinde, » qui, depuis des années, occupait l'angle droit d'une commode Empire. On appelait ainsi un dévidoir d'ébène reposant sur des pieds d'agate et garni de boules d'ivoire à chacune de ses branches. Pour les yeux émerveillés de la petite fille, cet objet brillant et somptueux était un manège de chevaux de bois: elle s'amusait à le faire tourner avec un ravissement toujours nouveau:

— Tante! dit-elle, après mille chatteries, donne-moi la giroinde!

Mlle Louise tenait beaucoup à ce dévidoir qui lui rappelait ses plus jolis travaux de jeune fille. C'était un crève-cœur pour elle que de s'en séparer. Elle dit non d'abord, puis, vaincue par les caresses, elle finit par céder.

La Commandante triompha. Ce cadeau lui parut de bon augure pour la suite des arrangemens. D'abord, tout marcha bien. Pour le mobilier, il était convenu depuis longtemps qu'il demeurerait à M[lle] Louise, moyennant une somme qu'on avait longuement débattue : cette somme était même versée depuis l'année précédente, Adeline ayant eu des embarras d'argent qui l'avait contrainte de recourir à la bourse de sa sœur. On ne revint pas sur cette question, Mais, pour le linge et les hardes, ce furent des contestations interminables.

Les armoires du grenier et du premier étage regorgeaient de lingerie, accumulée dans leurs profondeurs pendant plus de cent ans : c'étaient de hautes armoires de chêne, aux frontons et aux panneaux couverts de sculptures naïves et compliquées. Tout s'y comptait par douzaines de douzaines. Il y avait près de cent paires de draps, dont beaucoup, il est vrai, de dimensions assez exiguës. La Commandante prétendit en prélever la plus grosse part :

— Justement, dit-elle, ces méchans bouts de draps sont à la mesure du petit lit d'Isabelle !

On batailla longtemps autour de ces draps. Adeline en revendiquait les deux tiers, dont un pour le trousseau futur de sa fille. De guerre lasse, M[lle] Louise soupira :

— Allons ! j'y consens !

Mise en appétit, la Commandante fit main basse sur les serviettes, les jupons, les bonnets de nuit, les camisoles et, sans même attendre la permission de sa sœur, elle s'emparait de piles entières.

— Qu'est-ce que tu ferais de tout cela ? Tu en as de reste avec deux ou trois douzaines !... Tu n'as pas l'intention de vivre quatre-vingt-dix ans, j'imagine !

La vieille fille essuyait, sans se plaindre, ces boutades féroces, dans la crainte de pires emportemens. Quand les armoires furent vidées, Adeline éventra les cartons. On en trouvait un peu partout, étagés sur les commodes, blottis sous les lits, empilés sur le haut des garde-robes, sur les rayons des alcôves et des cabinets de toilette. Les plus vieux, qui dataient de l'autre siècle, s'alourdissaient de plusieurs couches de papiers peints, dont on les avait tapissés et retapissés au cours de leur longue carrière.

Des choses disparates et sans valeur y étaient entassées, pêle-

mêle avec les précieuses reliques des élégances d'autrefois: des rubans fanés, des morceaux de soie et de velours piqués par les mites, des écheveaux de dentelles anciennes. Deux cartons, parmi les plus vénérables, découvrirent tout un assortiment de plumes, — les belles plumes blanches et soyeuses qui avaient enguirlandé les chapeaux des grand'mamans de Jessincourt, au temps de Marie-Antoinette et de Mme de Lamballe.

A la vue des aigrettes scintillantes que sa mère secouait, la petite Isabelle, en extase, s'agenouilla devant les cartons ouverts :

— Oh! tante! Tu me les donnes, n'est-ce pas?

— Naturellement! s'empressa de trancher la Commandante : ta tante n'a pas envie de porter des plumes blanches, à son âge!

Mlle Louise, estimant en effet que ces parures conviendraient mieux à sa nièce, acquiesçait d'un signe de tête, ou, d'un ton douloureux, elle répétait son éternel : « J'y consens! »

Cependant, elle maintint ses droits sur les fourrures, étant très frileuse, disait-elle. Elle réclama notamment une « palatine » de martre, excellente pour tenir chaud aux épaules, et deux manchons monstrueux, d'une forme archaïque et ridicule, qu'elle ferait recouper selon la mode du jour.

Après le sac des greniers et des chambres à coucher, on redescendit au rez-de-chaussée, pour le partage de l'argenterie et des ustensiles de cuisine. En traversant le salon, Adeline, qui avait son idée, s'arrêta devant un portrait à l'huile assez ordinaire et qui représentait un jeune seigneur, en perruque poudrée et justaucorps Louis XVI, le menton épanoui sur un jabot de dentelles. Dans l'angle, se détachait un écu surmonté du tortil de baron et, au bas du cadre, en lettres noires, on lisait : *Louis-Stanislas de Jessincourt, gouverneur de la citadelle royale de Phalsbourg, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis.*

Toujours éblouie par ces titres, la Commandante déclara :

— Vraiment, ma chère, ce portrait du grand-père ferait beaucoup mieux dans mon salon de Metz que chez toi!... Et, comme je t'ai cédé tout le mobilier pour un morceau de pain...

Devant une telle prétention, Mlle Louise se révolta :

— Tu ne l'auras pas! dit-elle avec autorité... D'abord, ce serait injuste! Le portrait du grand-père doit revenir aux de

Jessincourt comme héritiers du nom ! Mon intention est de le léguer à Alphonse, ou à ses enfans...

— Alphonse? Un panier percé! s'exclama la Commandante, de son fausset le plus aigu. Mais il le revendra à un bric-à-brac, le portrait du grand-père !

Mlle Louise fut inébranlable. Outrée, la Commandante annonça que, désormais, elle allait user rigoureusement de ses droits :

— Ah ! nous allons voir ! Rira bien qui rira le dernier!

Et, incontinent, elle se rua sur les buffets, sortit les tiroirs, inspecta les moindres recoins, en exigeant la moitié de tout, jusque pour les torchons et les tabliers de cuisine ! Elle envahit le bûcher : quelques fagots et un petit tas d'« ételles » y restaient encore de la provision de bois faite l'hiver précédent : elle y mit l'embargo, prétextant que Mlle Louise en avait profité plus que pour sa part. Dans un renfoncement, derrière la porte, gisaient deux balais de coudrier jetés au rebut : elle prit le moins mauvais des deux. Rien n'échappait à sa rapacité.

Pour le soir, elle avait rassemblé un tel butin, que le corridor et le vestibule en étaient encombrés : il fallait une charrette de déménagement pour transporter tout cela. Elle réquisitionna celle de son fermier, le père Chottin. Puis, la maison ayant été fouillée de fond en comble, elle avertit sa sœur, d'un ton rogue, qu'elle partait le lendemain : une « citadine » commandée par son mari viendrait de Metz, pour la chercher, elle et sa fille.

Au moment du départ, un dernier scrupule la tourmenta. Elle rouvrit les placards de la cuisine, qu'elle avait visités un peu sommairement, la veille. Tout à coup, derrière une rangée de bouteilles vides, elle dénicha un superbe pot de grès, — un de ces pots de faïence de Sarreguemines, dont la panse obèse est décorée de grosses fleurs bleues et où l'on conserve, en Lorraine, les marmelades de *couetches*. Aussitôt, la Commandante le convoita :

— J'espère bien, dit-elle à sa sœur, que tu ne me le disputeras pas !... du moment que tu me *voles* le portrait du grand-père...

Ce fut jeté sur un ton si insultant que Mlle Louise, excédée, se fâcha à son tour et refusa net :

— Puisqu'il n'y en a qu'un, dit-elle, nous allons le tirer au sort !

— Vipère !... grinça la Commandante, avec un regard de haine assassine.

Le sort favorisa Louise. Alors, Adeline perdit toute mesure, elle oublia les raisons qu'elle avait de ménager son aînée. La passion l'emportait, plus forte que son intérêt. Après avoir jeté à la tête de sa sœur les pires injures, elle bondit sur le pot de grès et le lança par terre, où il se brisa lourdement en trois morceaux.

Pâle, les lèvres tremblantes, Mlle Louise, que l'indignation étranglait, prononça enfin, d'une voix blanche :

— Va-t'en !

— Oh ! tu ne me le diras pas deux fois ! hurla la Commandante. D'ailleurs, ma voiture est là !...

— Va-t'en ! répéta Louise. Je suis ici chez moi ! C'est honteux de venir me faire des scènes semblables... pour un pot de grès !

Adeline rassembla ses paquets, saisit brutalement la main de la petite Isabelle, et se précipita vers la porte. Sur le seuil, où sa sœur, hésitante, regrettant déjà son mouvement de colère, l'avait suivie, elle se retourna pour lui crier :

— Maintenant, c'est fini entre nous ! Je te défends de venir à mon enterrement !

Et elle entraîna la fillette vers la voiture.

Consternée, Mlle Louise regardait sa nièce s'en aller :

— Au revoir, petite ! balbutia-t-elle.

— Au revoir, tante ! dit tout bas l'enfant, sans oser lever les yeux vers la vieille fille.

La portière claqua sous la main furibonde de la Commandante, et la « citadine » disparut à l'angle de l'église. Mlle de Jessincourt, à bout de forces, s'écroula sur une chaise de sa cuisine. Jamais elle ne s'était sentie si désespérément seule au monde.

IV

Son abattement dura peu.

Mlle Louise était trop habituée aux violences de sa sœur pour en concevoir un trop profond chagrin. Et, quant à son deuil, il se réduisait presque à ces impressions pénibles et persistantes que laissent le spectacle de la mort et les apprêts des

funérailles. Astreinte depuis vingt ans au rôle de garde-malade auprès d'une mère despotique et sans tendresse, elle avait usé peu à peu ce qu'elle pouvait nourrir d'affection pour une personne indifférente qui décourageait ses moindres élans de cœur. Elle la regrettait par devoir, sans éprouver rien de ce brisement intime qui suit les grandes séparations. C'était d'ailleurs un caractère vigoureusement trempé que celui de M[lle] de Jessincourt, sa vie n'ayant été qu'une lutte perpétuelle contre l'égoïsme ou l'hostilité des siens. Si rudes que fussent les chocs et si cruellement qu'elle en souffrit, elle reprenait bien vite le dessus.

Pourtant, elle n'aurait jamais cru qu'Adeline se porterait à de pareilles extrémités. Cette brouille mortelle la peinait, non pas qu'elle eût espéré, pour l'avenir, une entente moins précaire entre elle et sa sœur, mais parce que c'était une chose *qui ne devait pas se faire*, qui froissait en elle le sens de la famille. Ce qui l'attristait par-dessus tout, c'est que la « petite » lui était enlevée.

Sa femme de ménage, Catherine Liffoisse, qui avait assisté au départ tumultueux de la Commandante, lui dit, le jour même, pour la consoler :

— Ne vous faites pas de bile, mademoiselle ! Elles seront trop contentes de revenir !

M[lle] Louise l'espérait bien, mais elle tremblait que la Liffoisse ne pût retenir sa langue : tout Amermont allait savoir que M[lle] de Jessincourt était brouillée avec M[me] Aubryon !

D'abord, elle n'eut guère le loisir de songer aux tristes conséquences d'un tel scandale. Il s'agissait de remettre en ordre sa maison bouleversée par le passage de ses invités et par les perquisitions soupçonneuses d'Adeline. Huit jours y furent nécessaires. Encore dut-elle recourir à Mélanie Bourotte pour seconder le zèle brouillon de la Liffoisse et se décharger sur elle des gros ouvrages.

Et puis, immédiatement, les visites de deuil commencèrent : ce fut une nouvelle invasion, qui l'empêcha de trop s'occuper d'elle-même et de ses ennuis. La « société » au grand complet défila dans le salon de M[lle] de Jessincourt, l'usage exigeant qu'on rendît ces visites dans la huitaine qui suivait l'enterrement.

Ces gens d'Amermont, c'était tout un petit monde très céré-

monieux et très réservé, économe de ses gestes et de ses expansions, comme de sa bourse, — économe de tout. Les mœurs y offraient un singulier mélange de politesse surannée et d'inconsciente rusticité. La simplicité y frisait la rudesse. Ils étaient environ une centaine, — gentillâtres besogneux, petits rentiers, fonctionnaires retraités, — qui vivaient uniquement pour la parade, la gloriole du loisir privilégié. Sauf le dimanche, ils mangeaient quotidiennement la soupe au lard, mais tous avaient un salon. Les femmes n'en étaient pas moins des ménagères, comme il ne s'en reverra plus. Entre quatre murs, elles abattaient la besogne de deux ou trois domestiques. Car la plupart de ces dames n'avaient pas de bonnes. De même que Mlle de Jessincourt, elles se contentaient d'une femme de ménage. Seules, quelques personnes âgées avaient une vieille servante qu'elles ne payaient même plus et qui, à force de longs et loyaux services, finissait par prendre rang dans la famille. D'autres, parmi les plus fortunées, faisaient venir du Luxembourg, de Kattenom ou de Gross-Bliederstroff, une jeune paysanne enlevée à la charrue, à qui l'on donnait trois écus par mois, après qu'on l'avait dressée au service, mais qui sentait toujours la fille d'étable. Le patois germanique de ces *bâcelles,* comme on les appelait, était, pour leurs maîtres, une source inépuisable de plaisanteries.

Ils vivaient ainsi d'une petite vie tranquille, heureux en somme, reconnus et acceptés comme une aristocratie légitime par le reste de la population, — boutiquiers, artisans ou manœuvres, — qui semblaient n'être là que pour les servir. Amermont était avant tout un salon, un de ces innombrables et minuscules salons que la monarchie avait fait éclore d'un bout à l'autre du Royaume et qui, en dépit des révolutions, continuaient à se modeler sur le grand salon-type de Versailles. Le principal souci et l'unique distraction de ces désœuvrés, c'étaient les visites. Dans cette sous-préfecture microscopique, qui, d'après les recensemens officiels, ne comptait que 2 003 âmes, il y avait au moins quatre-vingts visites à faire : ce dont les habitans s'enorgueillissaient.

La première personne qui vint apporter ses condoléances à Mlle de Jessincourt fut, naturellement, son amie d'enfance, Mlle Eulalie Prose. Ces deux vieilles filles qui se disaient intimes, ne se voyaient guère plus d'une fois par semaine. Et

pourtant elles s'aimaient beaucoup. Mlle Louise ne se plaisait réellement qu'à la conversation de son amie. Parmi les gens d'Amermont, toutes deux faisaient bande à part, sans néanmoins se distinguer ni se séparer des autres avec affectation. L'étiquette et les traditions locales pesaient, sans qu'elles en eussent conscience, sur leur intimité, qui se surveillait d'elle-même, comme si elle avait peur de devenir trop vive ou trop familière. Bien qu'elles vécussent porte à porte, l'une n'allait jamais chez l'autre sans avoir mis un chapeau et enfilé des gants. On échangeait des révérences longuement glissées sur le parquet. On se reconduisait jusqu'au seuil et l'on se disait avec un petit air très comme il faut : « Je te remercie de ta visite. »

Mlle Olympe Borniche, la maîtresse de piano, faillit devancer Mlle Prose chez leur commune amie, tant la curiosité la démangeait de connaître les dispositions testamentaires de Mme de Jessincourt. Elle avait eu vent de la brouille d'Adeline avec sa sœur et, sur cette affaire palpitante, elle brûlait aussi d'être édifiée. Mais, malgré ses allusions et ses insinuations, Mlle Louise resta très boutonnée: ces choses-là ne devaient pas sortir de la famille!

Mlle Borniche dut rejeter l'entretien sur la jeune Isabelle :

— Et cette chère mignonne? Quand lui faisons-nous commencer le piano?

Car, depuis quarante ans, d'une génération à l'autre, Mlle Borniche prodiguait ses leçons aux jeunes personnes de la « société. » Ayant eu la mère pour élève, elle comptait bien avoir la fille.

— Oh! répondit amèrement Mlle Louise, si elle n'est pas mieux douée qu'Adeline...

— N'importe, une jeune fille bien élevée doit toucher du piano!...

Ce n'était point l'avis de M. Douzedebèze, qui parut au même moment, et qui censura la musique comme inutile et dangereuse. Il se piquait d'être un homme pratique.

Vieux garçon, garde-malade, lui aussi, d'une mère avaricieuse et grognonne, il avait pour Mlle de Jessincourt la vague sympathie qui peut naître entre deux célibataires de même âge et de même genre de vie. Il la conseillait avec circonspection pour ses placemens d'argent et lui apportait tous les jours le *Courrier de la Moselle*, auquel ils s'étaient abonnés à frais

communs. Ils disaient : « notre gazette ! » C'était un lien. Tout de suite, il demanda à Mlle Louise :

— Avez-vous lu, dans notre gazette, que l'Empereur est sur le point de nous annexer la Savoie et le Comté de Nice? Ça va nous amener de nouveaux impôts : on avait bien besoin de ça, vraiment!

Les propos s'éparpillaient ainsi sur des sujets à peu près indifférens à Mlle de Jessincourt. On ne rappela pour ainsi dire point la défunte qui motivait ces visites, sinon pour s'étonner de la brièveté de sa maladie.

Mlle Louise n'attendait d'ailleurs aucune consolation, même de ses parens. Ses cousins, les Charles Baudot, apparurent chez elle, un dimanche, après vêpres. La femme, pesante et molle, ne parlait que ménage et enfans. Le mari, gros minotier, bouffi de son importance, semblait toujours absent, l'esprit absorbé par les affaires : quand il ouvrait la bouche, c'était pour lâcher quelque lourde plaisanterie, ordinairement blessante. Mlle de Jessincourt ne l'aimait pas. Elle reçut le couple comme elle avait reçu les autres visiteurs, sans empressement ni déplaisir. Cependant, elle aspirait à plus de tranquillité.

Des satisfactions d'amour-propre la dédommagèrent de cette longue corvée. Toutes les dames du « Rond » (on appelait ainsi le petit cercle très fermé de l'aristocratie locale), Mme Sallerin de la Caure, la nièce de Mme de Mistourne, la comtesse d'Hatrize elle-même, qui était si hautaine, vinrent solennellement lui rendre visite. Les façons très condescendantes de la comtesse témoignèrent assez qu'un tel honneur s'adressait moins à Mlle Louise qu'à la famille dont elle était : néanmoins, elle en fut très flattée.

Une seule de ces visites lui fut vraiment agréable : celle du sous-préfet, M. Dugué de la Vingtrie, bel esprit et poète. Le culte de l'Impératrice avait rapproché le fonctionnaire et la vieille fille.

Discrètement, il lui annonça, « pour plus tard, » le présent d'une plaquette de vers, de sa composition, intitulés *Jasmins d'Espagne* et dédiés, bien entendu, à l'Impératrice des Français. Il se permettrait d'y joindre une lithographie coloriée représentant Sa Majesté au milieu des Dames de sa cour. Sous le couvert de l'art et de la littérature, c'était en réalité de la propagande bonapartiste. M. Dugué de la Vingtrie s'applaudissait

d'avoir, par ce subterfuge, conquis à la cause de l'Empire une personne notoirement attachée au clan légitimiste. Mais Mlle Louise n'y entendait pas tant de malices : elle aimait l'Impératrice pour sa beauté, pour sa réputation de bienfaisance, voilà tout ! Elle déclara qu'elle serait enchantée de posséder l'image d'une si gracieuse personne...

Et les visites continuèrent à affluer pendant une quinzaine de jours, ramenant les mêmes formules, les mêmes commentaires interminables sur des circonstances insignifiantes. Puis, brusquement, le défilé cessa. A part M. Douzedebèze et Mlle Eulalie, il ne vint plus personne. Mlle de Jessincourt put enfin se recueillir dans sa solitude.

D'abord, quand elle se vit face à face avec elle-même, elle éprouva un sentiment de joie intense, — une joie qu'elle cachait, dont elle était un peu honteuse, — à l'idée de s'appartenir, d'être, désormais, sa maîtresse. Maintenant, elle n'aurait plus à compter avec les caprices despotiques de sa mère, à gêner ses goûts, à se contraindre sans cesse, pour s'épargner d'âpres récriminations. Elle allait enfin commencer à vivre, à quarante-deux ans ! Et cette vie nouvelle lui apparaissait embellie par les plus séduisans mirages. L'avenir ne pouvait pas la tourmenter. Elle n'était point riche, certes ; mais, pliée dès l'enfance à une économie tellement stricte qu'elle côtoyait la lésine, elle se trouverait très à l'aise avec ses modestes rentes. Elle mettrait de côté, elle ferait des cadeaux à sa nièce. D'ailleurs, elle n'avait plus rien à acheter pour elle-même. Ses armoires étaient pleines : elle possédait de quoi se vêtir jusqu'à son dernier souffle. Et puis sa maison, remise en ordre, lui plaisait. Elle goûtait à la parcourir, de la cave au grenier, l'égoïste jouissance du propriétaire.

Ce n'était pas que cette maison de Mlle de Jessincourt eût rien d'admirable : elle était assez spacieuse et commode, et, — ce dont la vieille fille tirait quelque vanité, — c'était une des plus anciennes d'Amermont. Le cintre de la porte, qui datait du XVIe siècle, était surmonté d'une inscription en lettres romaines :

A. DIEV. TE. FIE
A. BIEN. LABEVRE
ENFIN. AVRAS
L'ÉTERNELLE. DEMEVRE.

Le cartouche où s'inscrivaient ces lettres était d'un goût si sobre et si discret, et cela tenait si peu de place que personne, sauf Mlle Louise, n'y faisait attention.

Cette porte était l'unique vestige de la maison primitive. Le reste de la bâtisse avait été complètement reconstruit à l'époque du Premier Empire. Trois avantages distinguaient ce logis sans grand caractère et excitaient l'envie des voisins. D'abord, la cuisine, assez vaste, était flanquée d'une office, sous le plancher de laquelle on avait creusé une citerne : ressource très appréciée des habitans de la Ville-haute où l'eau est rare. Il est vrai que cette citerne n'était pas fameuse et que l'eau n'en pouvait guère servir qu'aux usages ménagers. De plus, l'office n'était éclairée que par un œil-de-bœuf et une porte vitrée donnant sur le jardin. Mais on ne peut pas tout avoir !... Ensuite, la maison de Mlle Louise était pourvue de qu'on appelle, en Lorraine, une « chambre à four : » la boulangerie indispensable que possédaient, autrefois, tous les gens aisés. Quoique, depuis longtemps, on eût cessé d'y cuire le pain, le four subsistait encore : on y remisait les bûches ou les fagots, pour les tenir au sec. Outre ce rôle de bûcher, la chambre à four remplissait celui de buanderie à l'époque des lessives et aussi celui de poulailler, quand les fermiers apportaient des volailles à engraisser.

Tout cela n'était rien : la perle de la maison de Jessincourt, — ce qu'on y jalousait le plus, — c'était son jardinet : quelques mètres carrés, juste la place d'une corbeille entre deux plates-bandes ! Mais la perspective qu'on y découvrait était fort étendue et non dépourvue d'agrément. Ce jardin minuscule formait une véritable terrasse installée sur les anciens remparts de la ville. Le mur à hauteur d'appui, qui le bordait, n'était autre que le créneau de la vieille enceinte, dont on avait bouché les jours. De là on dominait, par-dessus d'autres jardins en étages, l'étroite vallée de la Mance, petite rivière aux eaux vives et tranchantes, qui serpente parmi des prairies, puis, les hautes cimes de la Forêt d'Amermont, dont les dernières frondaisons viennent expirer aux flancs des coteaux ; et enfin, à l'arrière-plan, au delà du vallon, une immense plaine toute plate, coupée, de loin en loin, par des bouquets de bois, d'où émerge un clocher de village, et qui se perd à l'infini dans les fonds gris du ciel.

Jusque-là, Mlle de Jessincourt n'avait guère eu le temps de jouir de cette terrasse que tout le monde vantait. Sans cesse occupée

d'une malade très exigeante, l'esprit envahi par les mille soucis du ménage, ou concentrée dans sa tristesse, elle ne s'abandonnait point à la douceur de regarder autour d'elle. Sa maison elle-même, dont elle connaissait tous les recoins, tous les meubles et jusqu'aux ustensiles les plus infimes, elle ne l'avait jamais *vue* à proprement parler. Et voici que, maintenant, elle la découvrait avec des yeux émerveillés!

Après la mort de Mme de Jessincourt, elle n'y avait rien changé, se bornant à nettoyer et à remettre les choses en place. Elle continuait à coucher dans la chambre, où elle avait toujours dormi, auprès de sa mère, comme une jeune couventine, dans un petit lit en nacelle, très dur de sommier et très étroit. En face du sien, le lit maternel se dressait pompeusement sous ses courtines et son baldaquin garni de grands rideaux en cretonne rouge. Personne n'y coucherait plus : c'était devenu, désormais, un lit de parade. Mlle Louise ne se lassait point de l'admirer, — surtout la doublure des rideaux, une ancienne toile de Jouy, qui représentait, en jaune sur fond blanc, l'histoire d'Ulysse et de Pénélope. Depuis sa première enfance, ces personnages aux costumes bizarres, dont les lèvres semblaient s'ouvrir pour des paroles qu'ils ne proféraient jamais, obsédaient son imagination, comme des êtres vivans.

Quand elle s'était rassasiée du spectacle, elle passait dans une autre pièce, s'asseyait dans un fauteuil, — et c'étaient des heures de contemplation devant une lourde commode à tablette de marbre, avec des incrustations de cuivre, ou devant un petit secrétaire en bois de rose : elle s'ébahissait d'être, pour toute sa vie, la maîtresse de tout cela, de posséder tant de belles choses.

Mais certains objets avaient, pour elle, une attirance étrange, brillaient à ses yeux d'un éclat extraordinaire et mystérieux, lui parlaient un langage plus émouvant que les autres : réels symboles, autour desquels s'étaient cristallisés ses pauvres rêves de petite fille délaissée et sans joie.

Il y avait, dans la salle à manger, sur un coin du buffet, un verre de Bohême, présent d'un oncle prodigue, qu'elle n'avait pas connu, mais dont, cent fois, elle avait entendu raconter les folies. A travers ses dorures, le verre de Bohême paraissait toujours être plein d'un vin d'or, illusoire et magnifique, et dans ses facettes de cristal refléter les feux de lustres sans nombre.

Souvent Mlle Louise le prenait, elle le plaçait, un instant, dans le soleil pour en aviver les scintillations. Puis elle le reposait sur le buffet, avec des précautions infinies, comme un ciboire.

Et il y avait, au-dessus du buffet, dans un grand cadre ovale, une tapisserie en camaïeu qui représentait la Vierge à la Chaise, œuvre d'une amie d'Allemagne, qui, vingt ans auparavant, l'avait envoyée, pour sa fête, à Mme de Jessincourt. Cette amie, une Lorraine, avait été autrefois maîtresse des cérémonies dans une cour grand-ducale. Ce titre, bien plus que la tapisserie, fort médiocre d'ailleurs, éblouissait Mlle Louise. Combien de fois, sous les regards figés de la Madone et du Bambino, n'avait-elle pas essayé de se représenter les fêtes et les dignitaires de la petite cour allemande!...

Il y avait encore, sur la cheminée du salon, entre deux lampes Carcel de porcelaine mauve, une pendule toute dorée, protégée par un globe ovoïde Une statuette également dorée surmontait la pendule : le Giaour de lord Byron, très svelte dans son costume d'Arnaute, en culotte bouffante et bottes molles, le cimeterre au côté et le turban au front. La tête renversée, ses petites moustaches en croc découvrant la bouche entr'ouverte, — d'un geste enivré, il tendait une rose vers une Leïla invisible... Pour Mlle Louise, ce beau cavalier amoureux, c'était Constantinople, c'était tout l'Orient, qu'elle ne verrait jamais !

Et il y avait, derrière la pendule, un trumeau Louis XV, où était peinte une chasse avec des piqueurs, des dames, en tricornes galonnés, sur des chevaux blancs. La meute s'enfonçait vers un lac entouré de bois bleuâtres, dont les eaux, limpides sur le bord, se fonçaient, en s'élargissant, d'une couleur sombre, devenaient opaques et impénétrables. Le fond enfumé était noir comme de l'ébène. Une sorte de fascination retenait Mlle Louise devant ce lac sinistre comme un puits maudit.

Quand elle avait du chagrin, elle était venue maintes fois, sur la pointe des pieds, la porte close, mirer furtivement ses grands yeux tristes dans la glace verdâtre du trumeau, où tout se réfléchissait en contours indécis et se teintait de lividités spectrales.

Personne ne savait rien de ses puériles émotions devant le verre de Bohême ou le trumeau Louis XV : elle se serait bien gardée de les avouer à âme qui vive. C'était un secret entre elle

et ces obscurs talismans, insignifians pour tout autre, et qui les lui rendait plus chers. Maintenant ils dégageaient pour elle un sens plus riche et plus profond, à mesure qu'elle s'enhardissait à vivre et qu'elle y prenait plus de confiance. L'été, qui était très beau, cette année-là, contribuait à éclaircir son humeur. Elle ordonnait son existence avec une sorte d'allégresse et se faisait de nouvelles habitudes.

La matinée était consacrée tout entière au ménage. La Liffoisse, qui arrivait à huit heures et qui partait à dix, commençait par aller remplir deux seaux d'eau potable, à la fontaine de la ville, l'eau de la citerne ayant un goût de plomb fort désagréable; puis elle lavait la vaisselle, balayait, époussetait tantôt une pièce, tantôt l'autre. Mlle de Jessincourt n'aurait permis à personne de toucher à son lit. Elle rangeait elle-même sa chambre, préparait ses repas, autant par économie que par raffinement de propreté. Aussitôt après son déjeuner, elle s'habillait et descendait, en toilette, à la salle à manger : le salon ne s'ouvrait que le dimanche, à la sortie des vêpres.

Là, elle s'installait dans un vieux fauteuil Voltaire, en face de la Vierge à la Chaise, lisait la gazette, que M. Douzedebèze ne lui apportait plus : à présent qu'elle vivait seule, les visites assidues d'un célibataire auraient pu faire jaser. Puis, la gazette repliée, elle se mettait à tricoter des genouillères ou des mitaines, destinées à son usage personnel, étant très frileuse. De temps en temps, elle laissait choir son ouvrage sur ses genoux, pour contempler sa terrasse, objet des convoitises de tous les gens d'Amermont. Par la porte-fenêtre, ouverte au large, son regard atteignait les cimes confuses de la forêt, et, par-dessus les coteaux de la Mance, se perdait dans la grande plaine moissonnée et vide qui terminait l'horizon. Lorsque le temps était très clair, elle découvrait, dans le lointain, les Côtes de Meuse...

Les Côtes de Meuse! C'était là-bas qu'habitait sa cousine Madeleine! Elle songeait à l'invitation de la malade. Se déciderait-elle enfin à s'y rendre? Elle était libre maintenant! Qui la retenait?... Mais elle n'avait pas l'habitude des voyages, et elle se figurait mille complications effrayantes. Cependant ses velléités de voyage ne la quittaient pas.

Dans les premiers jours de septembre, elle reçut d'Allemagne une lettre de condoléances, que lui écrivait leur vieille amie, l'auteur de la Vierge à la Chaise. Cette dame se trouvait

alors à Wiesbade, où elle prenait les eaux. Ce fut, pour Mlle de Jessincourt, un véritable événement. Dans l'état de vague exaltation où elle était, les plus petits faits avaient en elle un retentissement presque poétique... Être aux eaux! Quelle princière aventure! Mlle Louise n'osait pas la concevoir pour elle-même: c'était déjà bien beau de connaître une personne qui réalisait un tel rêve! Dans son cadre doré, la Vierge à la Chaise lui en parut plus splendide. Et, tout en contemplant le timbre de la lettre, elle se répétait: « Wiesbade! Wiesbade!... Elle est à Wiesbade! » Ce nom tintait à ses oreilles avec des sonorités fantastiques.

Au milieu de ces songeries, survenait fréquemment Mlle Eulalie Prose, qui, au rebours de M. Douzedebèze, multipliait ses visites, depuis la mort de Mme de Jessincourt. Prétextant qu'il était mauvais pour la santé de se renfermer dans son chagrin, elle excitait son amie à sortir. Mais où aller? Les convenances n'interdisaient-elles point à Mlle Louise de se montrer aux lieux habituels de promenade, généralement bruyans en cette saison?

Alors, peu à peu, elle fit du cimetière le but de ses sorties presque quotidiennes. Elle s'avisa de fleurir la tombe de sa mère. Un beau matin, la Liffoisse transporta dans un réduit, derrière le caveau familial, un arrosoir, une bêche et un râteau. Et, prise d'une ferveur soudaine pour ce jardinage funèbre, Mlle Louise passa dorénavant des après-midi entières à sarcler, à écheniller, à repiquer des boutures de rosiers, à tailler les buis de la corbeille. Elle se plaisait en cet endroit solennisé par des architectures de chapelles, des inscriptions, des statues éplorées, où l'on ne parlait qu'à voix basse et où l'on revêtait, en entrant, une attitude respectueuse. D'ailleurs, elle n'avait pas peur de la mort: elle avait tant vu mourir autour d'elle! Si, le jour de l'enterrement, en présence du caveau ouvert, elle avait eu une crise de terreur, c'était la fatigue qui en était cause, et aussi l'influence amollissante des chants d'église, l'appareil lugubre du convoi. Maintenant, quand, appuyée sur sa bêche, elle regardait le caveau sous son tertre gazonné, elle n'éprouvait qu'un sentiment de douce quiétude à penser qu'un jour elle reposerait là, à cette place si convenable, parmi ces marbres si nets, entre ces parterres si bien ratissés!

Puis, à force d'avoir sous les yeux la tombe de sa mère, elle en vint à se reprocher la tiédeur de ses regrets, Oui, — elle ne

l'avait pas assez pleurée! Rendue indulgente par l'humble félicité qu'elle goûtait pour la première fois, elle ne voulait plus apercevoir que les qualités de la défunte: « Quelle femme d'intérieur ç'avait été! Ah! elle avait su économiser, celle-là!... » Et elle se souvint, avec émotion, que c'était sur les économies de Mme de Jessincourt que ses obsèques avaient été payées. Cela lui suggéra l'idée de placer à la Caisse d'épargne, pour son enterrement à elle, une petite somme qu'elle avait en réserve. Tous les ans, elle y ajouterait ce qu'elle aurait pu rogner sur son nécessaire: elle aussi, elle aurait un bel enterrement et qui ne coûterait rien à ses héritiers!

Ce placement l'occupa, la passionna même pendant quelques jours: elle ne faisait qu'aller et venir de la recette particulière à la mairie, pour demander des renseignemens. L'établissement du livret fut toute une affaire. Puis, les formalités accomplies, elle souffrit comme une déception de n'avoir plus à y penser.

On était au commencement d'octobre. Les premières pluies d'automne s'étaient mises à tomber: Mlle Louise dut interrompre ses stations au cimetière. Il faisait froid. Tout de suite, elle ressentit l'effet du mauvais temps. Ses idées s'assombrirent avec les brouillards. Les joies innocentes, qu'elle avait goûtées au début de sa solitude, avaient perdu beaucoup de leur saveur. Recroquevillée sous sa « palatine, » dans la salle à manger sans feu, les mains glacées, l'esprit tournant à vide, elle ne savait plus que devenir.

Alors seulement elle comprit quelle place énorme sa mère avait tenue dans sa vie. A quoi allait-elle l'employer maintenant, cette vie solitaire, désœuvrée, inutile?... Sa mère au moins, si désagréable qu'elle fût, c'était, pour elle, une famille! Et puis il y avait Isabelle, sa chère petite Isabelle! Et voilà que toutes les deux lui manquaient en même temps! Il ne lui restait plus personne à aimer, plus une âme à qui se dévouer! Ses cousins, les Baudot, gens vulgaires, uniquement occupés de négoce et plongés jusqu'au cou dans la vie matérielle, lui étaient antipathiques. Et quant à sa tante, Mlle Victoire de Jessincourt, égoïste et méprisante, férue de préjugés nobiliaires, — elle savait trop qu'elle n'avait nul réconfort à en espérer...

Soudain, elle se rappela qu'il y avait plus d'un mois qu'elle n'avait visité cette désobligeante personne. Elle avait voulu par

là lui marquer son ressentiment pour son abstention, lors des funérailles de sa mère. Différer davantage deviendrait une négligence impardonnable. Alors, par une contradiction inconsciente, elle se blâma de sa conduite et s'apitoya sur le sort de la pauvre recluse.

Le jour même, avec une vague tendresse au cœur, elle s'en fut sonner à la porte de Mlle Victoire.

V

Cette sœur cadette de son père habitait au premier étage d'un antique logis, situé juste en face de l'Horloge, à l'intersection des deux rues principales d'Amermont. Trois pièces et une cuisine composaient l'appartement. Le salon, qui occupait un des angles du logis, était éclairé de deux fenêtres, dont l'une s'ouvrait sur la rue de l'Hôtel-de-Ville et l'autre sur la Grand'-rue : double observatoire d'où elle surveillait sans cesse les allans et les venans.

C'est là qu'elle vivait depuis le Coup d'État, s'entêtant, avec une rancunière obstination, à ne plus bouger de sa chambre. Le sous-préfet, M. de la Vingtrie, qui avait de la littérature et qui maniait agréablement l'épigramme, l'avait surnommée : « la Sachette de la Tour de l'Horloge. » Mais l'animosité de Mlle Victoire contre l'Empire n'était, au fond, que le prétexte de sa réclusion. Vers 1852, elle s'alourdissait déjà d'un embonpoint qui lui rendait la marche pénible, elle prenait de l'âge, s'aigrissait de vieillir. Alors, elle avait jugé que le moment était venu de se donner la pose intéressante de malade perpétuelle. Elle comptait que des sympathies charitables allaient se relayer continuellement autour de son fauteuil, qu'elle aurait un salon toujours plein, comme Mme de Mistourne, qui, s'excusant sur son asthme, ne rendait jamais de visites. Mais son humeur quinteuse n'attirait point les visiteurs. Bientôt, personne ne vint plus, sauf la comtesse d'Hatrize, qui, une fois par an, — uniquement par devoir et par esprit de caste, — montait le roide escalier de Mlle de Jessincourt ; puis, le vieux M. Malmédy, président du tribunal sous la Restauration, qui, en 1832, était allé saluer Charles X à Goritz et que l'on considérait, à cause de ce beau témoignage de fidélité, comme un authentique gentilhomme. Les Baudot, à titre d'alliés des Jessincourt, venaient aussi, à

Noël, à Pâques et à la Toussaint; enfin, Mlle Louise visitait sa tante au moins une fois tous les quinze jours.

Mais si retirée du monde que fût Mlle Victoire, cela ne l'empêchait point de s'en occuper beaucoup, et même d'autant plus qu'il la délaissait. Continuellement, elle était aux aguets derrière ses rideaux : elle voyait tout, savait tout, sans sortir de chez elle. A défaut de ses yeux, quelqu'un la renseignait assidûment : c'était sa femme de ménage, une mère Fricquegnon, ex-boutiquière, qui, disait-on, avait « mangé son bien » dans l'épicerie. La mère Fricquegnon était là, du matin au soir, — moitié bonne à tout faire, moitié dame de compagnie. Le temps qu'on ne bavardait pas ensemble, on le passait à préparer des petits plats, Mlle Victoire ayant toujours été très portée sur sa bouche.

Dès le palier de sa tante, des relens de cuisine mêlés à une odeur fade de renfermé offusquèrent les narines de Mlle Louise : on n'ouvrait presque jamais les fenêtres de l'appartement, par crainte des courans d'air, à quoi Mlle Victoire était fort sensible. La nièce songea : « Pauvre tante ! Quelle existence elle mène ! Mieux vaudrait cent fois mourir ! »

Et, au même moment, comme elle tirait le cordon de l'aigre sonnette, la petite chienne Mirza, qu'elle détestait, se mit à japper furieusement. Lorsque la mère Fricquegnon ouvrit la porte, la bestiole, les crocs en arrêt, se précipita dans les jupons de Mlle Louise, qui, sournoisement, lui détacha un coup d'ombrelle : hurlante, l'odieuse Mirza s'alla blottir sous une armoire. Ce petit incident, qui se renouvelait pourtant à chaque visite, suffit pour modifier instantanément ses dispositions et lui faire augurer mal de l'entrevue.

Elle trouva Mlle Victoire en train d'évoluer dans son salon, poussant ses pieds lourds sur le plancher, que l'on ne cirait point, pour lui épargner des chutes. Énorme, boursouflée de partout, la tête pendante entre les épaules, elle s'appuyait, d'une main, sur une canne et, de l'autre, sur tous les meubles qui étaient à sa portée, et, à chaque pas qu'elle faisait, elle geignait : « Ah ! m'Dieu ! Ah ! m'Dieu ! » comme si elle eût marché sur des cailloux pointus.

De plus loin qu'elle l'aperçut, Mlle Louise prononça son habituelle formule de salutation : « Bonjour, ma tante ! Comment allez-vous ? » Mais en y mettant une intonation singulière qui en

faisait quelque chose d'extrêmement distingué et respectueux.

La tante souleva sa grosse tête et, assénant à sa nièce un regard irrité :

— Ah ! tu t'en soucies bien, de ma santé ! Voilà plus de six semaines que tu n'as mis les pieds chez moi !

L'autre s'excusa sur les tracas domestiques qu'elle avait eus, à la suite de l'enterrement de sa mère : sujet délicat pour Mlle Victoire, dont tout Amermont blâmait la conduite en cette circonstance ! Aussi se garda-t-elle bien de répondre, se bornant à pousser des « Ah ! m' Dieu ! » plus pitoyables.

Soutenue par sa nièce et par la mère Fricquegnon, elle posa le pied sur un solide tabouret de bois, qu'elle appelait sa « marchette, » et, de là, elle se hissa sur une estrade élevée de quelques centimètres au-dessus du parquet et qui occupait toute l'embrasure de la fenêtre. Une estrade pareille était aménagée devant l'autre fenêtre : du haut de ces deux plates-formes, l'œil fureteur de Mlle Victoire dominait toute la rue et plongeait dans les appartemens voisins.

Elle s'écroula dans un large fauteuil de paille, en laissant retomber sur ses genoux ses mains longues et pâles, d'un geste accablé ; puis elle atteignit, sur le guéridon prochain, une broderie commencée. Mlle Victoire brodait, pour mettre en évidence ses mains qui étaient demeurées fort belles et aussi les deux bagues minces qu'elle portait à l'annulaire et au petit doigt. La mère Fricquegnon se planta, debout, derrière le fauteuil et, avec une application feinte, se mit à compter les mailles d'un tricot.

Il y avait de la poudre dans l'air ! Mlle Louise le sentit, à la façon dont sa tante la dévisageait, de ses petits yeux bleus perçans, couleur d'acier. Tout en bougonnant, la vieille demoiselle assujettit les boudins de cheveux gris qui encadraient ses bajoues vermeilles, puis elle releva, d'un air dominateur, son grand nez bourbonien, et aussitôt, en coup de boutoir :

— Tous mes complimens ! Te voilà brouillée avec Adeline, maintenant ! C'est du joli !

Mlle Louise, devinant d'où partait ce trait, jeta un coup d'œil sévère à la mère Fricquegnon. Elle regimba, et, comme de juste, rejeta la faute sur sa sœur : Adeline lui devait des excuses !

— Tatatata ! fit la tante, d'un ton péremptoire : on peut se

disputer, on ne doit jamais se brouiller en famille : c'est bon pour des gens de boutique !

— Mais, ma tante...

— Il n'y a pas de « mais, ma tante ! » Tu vas me faire le plaisir de te réconcilier avec ta sœur. Si Alphonse était ici, il te le dirait comme moi !...

L'accent solennel, dont Mlle Victoire prononça le nom de M. Alphonse de Jessincourt, le chef de la famille, produisit une impression intimidante sur la pauvre Louise : elle évoqua la silhouette martiale du capitaine de cuirassiers de la Garde impériale. Autour d'elle, accrochés aux murs du salon, les portraits des grands-pères et des grand'mères de Jessincourt semblaient lui reprocher son inimitié avec sa sœur. Et, bouleversée par le verbe autoritaire de sa tante, elle en venait à se demander si elle n'avait pas eu tous les torts.

Mlle Victoire, sûre que le coup avait porté, s'absorbait maintenant dans sa broderie, en exhalant de gros soupirs, tandis que la mère Fricquegnon, accoudée au dossier de son fauteuil, lui grattait doucement le crâne avec une aiguille à tricoter qu'elle portait fichée au-dessus de l'oreille. C'était une habitude, une distraction pour l'une et un plaisir pour l'autre. La femme de ménage, tout en jacassant, restait ainsi, des heures entières, à gratter la tête de sa maîtresse, qui se délectait à ce chatouillement : il arrivait même fréquemment que Mlle Victoire s'endormît de béatitude sous le titillement délicieux de l'aiguille à tricoter.

Elle ne fit aucune allusion à la morte, ni à l'enterrement, mais elle voulut savoir toutes les visites que Mlle Louise avait reçues :

— Tu as de la chance, toi ! dit-elle avec amertume : on vient te voir !

Puis, d'un ton piqué :

— Il paraît que tu as reçu le sous-préfet ! On raconte même qu'il t'a offert un daguerréotype de Mlle de Montijo !

Emportée par sa passion pour l'Impératrice, la nièce protesta : « une femme si charitable, qui avait un culte pour Marie-Antoinette et qui ne cachait pas ses opinions légitimistes ! »

— D'ailleurs, ajouta-t-elle triomphalement, Alphonse a bu, chez moi, à la santé de l'Empereur !

— Ce n'est pas possible ! s'écria la tante, cramoisie d'indignation.

— Demandez plutôt aux Baudot, qui étaient du dîner !...

Subtilement, la mère Fricquegnon détourna la colère de Mlle Victoire, en poussant un cri de surprise et en lui montrant, dans la rue, quelque chose de monstrueux :

— Regardez donc, mademoiselle ! La Wagner, avec un chapeau à fleurs !

— Ah ! m' Dieu ! fit Mlle Victoire, qui se penchait vivement à la fenêtre.

Ce qu'elle vit la suffoqua tellement qu'elle en oublia le toast impérialiste du capitaine et se lança dans une diatribe contre la passante :

— Je vous demande un peu ! La femme d'un voiturier ! Porter un chapeau ! De mon temps, on l'aurait fouettée sur la Place !... Mais tout va de mal en pis, avec *leur* gueux de gouvernement !... Et *leurs* inventions, *leurs* chemins de fer, miséricorde !... A présent, il n'y a plus moyen d'avoir de bons fruits, ni gibier, ni volaille ! Tout file à Paris !

Prenant à témoin la mère Fricquegnon, elle jura à sa nièce que c'est à peine si, cette année-là, elle avait mangé deux fois des cerises de Rombas. Quant aux mirabelles, elles étaient véreuses et toutes « chichées : » autant valait n'en point parler !...

Un coup de sonnette retentit. C'était Mlle Borniche qui venait faire sa visite de deuil. La maîtresse de piano prévoyait de loin et cultivait par avance les tantes d'Isabelle Aubryon, sa future élève. Déshabituée de ces politesses, Mlle Victoire en parut flattée. Elle n'en poursuivit pas moins ses doléances gastronomiques : « Les vivres étaient si rares et de si basse qualité ! On ne savait quoi manger !... »

— Pensez ! dit-elle. A cette saison-ci, on devrait regorger de bonnes poires, de beurrées-chaumontel, de duchesses, de cuisses-madame. Eh bien ! je n'ai que mauvais rousselets à me mettre sous la dent !... C'est comme pour les raisins...

Et, se tournant vers Mlle Borniche, — la bouche fraîche, les yeux allumés de gourmandise :

— Ah ! ma chère Olympe ! vous rappelez-vous ces beaux chasselas de Fontainebleau, qu'on nous servait autrefois à goûter, chez les Sallerin de la Caure ? Mais ça ne se reverra plus ! C'est fini !

La maîtresse de piano et Mlle Louise échangèrent un sourire qui n'échappa point à la recluse :

— Que voulez-vous ! dit-elle d'une voix gémissante, je ne sors plus, je n'ai plus d'appétit!... Aussi, je ne mange rien : je ne fais que sucer !

Pourtant le robuste estomac de Mlle Victoire était légendaire dans la famille : on savait qu'il n'avait point faibli.

Quand ces dames sortirent, Mlle Borniche, au bas de l'escalier, pressa les deux mains de son amie, avec une pitié ironique :

— Quelle tristesse, ma chère Louise ! Votre pauvre tante!...

— Hélas ! elle ne rêve plus que bombance ! dit l'autre, tout bas.

Deux personnes passaient au même instant. Alors, Mlle Borniche riposta, très haut, de manière à être entendue :

— Elle se fait un dieu de son ventre !

Et, brusquement, elle planta là Mlle de Jessincourt, en riant d'un petit rire extraordinairement malin, plein de sous-entendus narquois, qui lui était particulier et qui, ce jour-là, au sortir de cette désolante visite, parut intolérable à la vieille fille.

VI

Elle rentra de chez Mlle Victoire, l'âme toute chavirée. Certes, pas plus d'elle que des autres elle n'avait espéré de consolations ; néanmoins, elle pensait que son deuil et son isolement lui donnaient droit à quelques égards, à un peu plus de douceur, ou même d'affection. Et voilà que sa tante l'avait reçue avec sa rudesse accoutumée ! Pis : elle exigeait qu'elle se réconciliât avec sa sœur !

Sans doute, elle avait toujours cru que leur brouille ne pouvait pas, *ne devait pas* durer. Mais, dans le secret de son cœur, elle souhaitait que le rapatriement ne se fît point tout de suite. Qu'on lui laissât le temps de respirer, mon Dieu ! A peine tranquille, allait-elle rouvrir sa petite maison si paisible aux disputes tempétueuses et aux caprices envahissans de la Commandante? Et puis sa dignité était en jeu ! Mlle de Jessincourt avait beaucoup d'amour-propre et un naturel sentiment de la justice. Du moment qu'Adeline l'avait poussée à bout, c'était à elle à présenter des excuses, ou tout au moins à faire le premier pas !...

Une lettre de sa tante Laprairie lui arriva au milieu de ces perplexités. Chose rare qu'une lettre de Mme Laprairie! Elle écrivait bien à sa nièce trois fois par an. Aussitôt Mlle Louise soupçonna qu'il s'agissait encore de lui prêcher le raccommodement avec Adeline. Il n'en était rien. Sa tante, qui dédaignait les vaines fioritures épistolaires, se bornait, en quelques mots très secs, à la remercier de sa réception. « Elle y a mis le temps! » pensa la nièce. Mais Mme Laprairie avait été malade, toujours de ses coliques hépatiques, — et sa vieille bonne s'était démis un bras, en tombant d'un escabeau. A Metz, il pleuvait depuis près de quinze jours : aussi avait-elle dû renoncer à sa promenade quotidienne à l'Esplanade. Elle terminait par une allusion maligne à la Commandante, qu'elle n'aimait pas : « Croirais-tu que ta sœur, malgré son deuil, continue ses visites dans son monde d'officiers? » Rien que cette phrase trahissait l'animosité de la vieille bourgeoise contre ce monde brillant dont elle n'était pas. Enfin, elle ajoutait en post-scriptum : « La petite Isabelle devient de plus en plus charmante, quoiqu'un peu faiseuse d'embarras, pour sa position. »

Mlle Louise ne retint de la lettre que les derniers mots. Ainsi, la grincheuse Mme Laprairie elle-même était forcée de le reconnaître : Isabelle devenait charmante! Cela renouvela si âprement ses regrets d'être séparée de la petite fille, qu'elle ouvrit son secrétaire pour écrire à sa sœur et lui offrir la paix : tout serait oublié, si Adeline lui ramenait l'enfant. Mais, subitement, l'image furieuse de la Commandante, se précipitant sur le pot de Sarreguemines pour le briser, arrêta son élan. Encore une fois, elle pesa les torts de la coupable, considéra l'outrage fait à sa dignité. Puis elle réfléchit qu'une petite fille devait vivre chez ses parens; que l'affection d'une tante, si légitime qu'elle fût, devait céder devant les droits de la mère; qu'enfin une éducation bien entendue, autant que les convenances, l'exigeait ainsi. Et elle demeura plus irrésolue qu'avant, souffrant de son indécision, comme de la contrainte qu'elle imposait à sa tendresse.

Cet état de trouble lui était habituel, d'ailleurs. Toute sa vie passée n'avait été qu'une lutte entre son cœur et ses principes, son tempérament et son éducation.

Elle aurait voulu pouvoir aimer sa mère. Mais il y avait un tel abîme entre leurs deux âmes! Mme de Jessincourt n'attendait

de sa fille que des respects et des services. Jamais l'idée ne lui serait venue que Louise pût penser ou sentir autrement qu'elle-même. Son incuriosité était absolue à l'égard de cette enfant de sa chair, qui vivait constamment à ses côtés, et l'on ne pouvait savoir si c'était indifférence égoïste, ou opacité d'esprit. Quant à elle, sa conscience était en repos, convaincue qu'elle était d'avoir rempli tout son devoir de mère. Elle avait élevé ses filles suivant un système tout fait, qui datait de deux ou trois siècles et qu'elle avait reçu de ses parens, les yeux fermés. Peu importait que cela leur convînt ou ne leur convînt pas : l'idée d'une discussion à ce sujet lui aurait paru attentatoire à toute morale. Aussi bien, la question ne se posait même pas pour elle.

C'est ainsi qu'elle ne s'était jamais souciée d'habiller Louise, de mettre en valeur, par une toilette seyante, une beauté qui, disait-on, avait été extraordinaire. La ladrerie de Mme de Jessincourt infligeait aux deux sœurs des accoutremens ridicules. Si la cadette avait réussi à se marier à peu près convenablement, c'était un coup de hasard : il avait fallu pour cela, outre l'enragement matrimonial d'Adeline, la rencontre inespérée, chez Mme Laprairie, du lieutenant Aubryon, officier sorti du rang et sans fortune, qui s'était laissé éblouir par les quarante mille francs de la dot. Louise, moins entreprenante, avait dû coiffer Sainte-Catherine, sans espoir d'un sort meilleur.

Et cependant, elle avait eu, comme toutes les autres, son aventure sentimentale. Mais l'habitude était si invétérée chez elle de tout renfermer dans le secret de sa conscience, que personne ne l'aurait pu deviner. Au plus fort de sa crise, sa longue figure pâle n'était pas plus pâle, ni ses beaux yeux plus languissans que d'ordinaire. On la considérait comme une fille délicate et froide, à qui le mariage eût été désastreux. Trompée par cette froideur apparente, Mme de Jessincourt s'accommodait fort bien du célibat de Louise et ne lui dissimulait pas son désir de la garder près d'elle, pour la soigner. Maintenant, c'était chose admise par les gens d'Amermont : Mlle de Jessincourt *devait* rester célibataire. En somme, à quarante-deux ans, elle aurait encore pu essayer de se marier. Mais cette hypothèse extravagante ne se présentait à aucun esprit, et la réalisation paradoxale en eût bouleversé toute la petite ville. Dominée, à son insu, par l'opinion publique, Mlle Louise elle-même était à cent lieues d'y songer.

Sous ses larges bandeaux, d'un brun intense, où pas un cheveu blanc n'apparaissait, et qui, par contraste, accusaient davantage la matité extrême de son teint, elle semblait être effectivement la vierge fanée et froide que les yeux prévenus se représentaient. Pourtant, un feu couvait sous cette neige. Cette prétendue insensible était, au fond, une passionnée. Elle avait des impulsions d'enthousiasme et de générosité. Sa sensibilité moins fine que profonde, sans cesse froissée par son entourage, saignante de mille blessures secrètes, était presque maladive. Elle cachait surtout un grand appétit de tendresse et une sorte d'emportement amoureux vers les êtres et les choses qui la captivaient. Rien de tout cela ne paraissait : on lui avait tant dit qu'elle était une exaltée! Sa tante Laprairie répétait constamment à propos d'elle, quand elle était petite :

— Louise?... une vraie Jessincourt! Tous des toqués, dans cette famille-là! Elle a un grain, comme son père et son oncle !

Mais il y avait longtemps que M[me] Laprairie ne le disait plus : sa nièce s'était bien amendée depuis ce temps-là!

Nul n'aurait soupçonné que cette pauvre fille, qui vivait si chichement, se laissait aller à la fascination des grandeurs. Tout ce qui pouvait accroître le prestige de la famille l'inquiétait extrêmement. C'est par là qu'elle plaisait à sa tante Victoire, gardienne jalouse des traditions. En dépit de ses manières bourrues, celle-ci la traitait comme sa nièce favorite : « Adeline, disait-elle dédaigneusement, n'est qu'une Laprairie! » Et elle instruisait Louise du passé fastueux des Jessincourt, — de leur généalogie, de leurs alliances avec les grandes maisons de Lorraine, de leurs biens perdus. Elle lui rabâchait sans cesse :

— Avant la Révolution, ton grand-père possédait le château de Xivry et encore un autre château à Malavillers. La sous-préfecture d'Amermont était à nous. Et nous avions aussi la forêt de Blanc-étot, l'étang d'Amel, le bois de Saint-Pancré !...

Du temps qu'elle voyageait encore, elle avait emmené sa nièce en visite, chez des parens éloignés qui habitaient le château d'Hannonville, sur les confins de la Woëvre. La jeune Louise en était revenue extasiée : il y avait, notamment, dans le salon, une vieille tapisserie où l'on voyait Esther évanouie devant le trône d'Assuérus. Vingt-cinq ans après, elle en parlait

avec la même admiration. Ce séjour au château d'Hannonville était une des grandes dates de sa vie.

Deux ou trois autres, qui émergeaient dans la confusion de ses souvenirs, résumaient à peu près toute son histoire. Autant que les menus faits accrochés à ces dates, quelques personnes avaient eu sur son caractère et le tour de ses idées une influence décisive : d'abord, au temps de sa première jeunesse, son intime amie, Mme Claës. C'était la femme du procureur du Roi, personne sentimentale et romanesque, follement éprise de son mari, un « gandin » de la Restauration : elle était morte, à vingt-quatre ans, d'une maladie de poitrine. Cette Mme Claës avait été, pour Louise de Jessincourt, une véritable divinité. Elle l'idolâtrait, copiait ses phrases et, autant qu'elle le pouvait, ses toilettes. Elle lui avait pris sa façon de saluer et même ses airs penchés, lorsqu'elle contemplait un paysage. Certaines expressions ultra-romantiques de Mme Claës lui paraissaient tellement distinguées, que, tout en les admirant, elle n'aurait jamais osé les employer elle-même : il fallait être une nature d'élite, comme son amie, et enfin avoir épousé le procureur du Roi, pour se les permettre. La mort de cette femme extraordinaire fut, pour elle, un très grand chagrin. Elle gardait pieusement son portrait au chevet de son lit : une petite aquarelle, œuvre d'un adorateur de Mme Claës. La peinture prétentieuse et naïve représentait une dame en robe bleue, taille de sylphide, anglaises de chaque côté des tempes, qui, accoudée au balcon d'un chalet suisse, promenait un regard mélancolique sur un lac bleu comme sa robe. Des cygnes y voguaient sous des feuillages éplorés...

Et puis le héros mystérieux de son aventure de cœur, celui dont elle s'était juré de ne plus prononcer le nom!... Quand elle fermait les yeux, seule, dans son fauteuil, en face de la Vierge à la Chaise, elle retrouvait, avec une précision cruelle, les moindres détails de leur première rencontre. C'était dans la cour du collège de Metz, où son cousin Alphonse terminait ses études. Un prince d'Orléans, qui était de passage dans la ville, présidait la distribution des prix : car il y avait toujours des personnages princiers ou titrés dans les aventures de Mlle de Jessincourt... *Lui*, le bel inconnu, il était officier d'ordonnance du général. Il se tenait au second rang, un peu à gauche, derrière le Prince. A la fin de la cérémonie, il était venu saluer

des amis de sa tante Victoire qui étaient assis auprès d'elle. Elle l'avait revu chez ces mêmes amis, elle avait dansé trois fois avec lui, il l'avait complimentée sur ses beaux yeux... et il était parti, la saison suivante, marié, disait-on, à une jeune fille de Rouen.

C'est depuis cette époque que l'humeur de Mlle de Jessincourt s'était assombrie, que son visage s'était fermé tout à fait et que les gens d'Amermont l'avaient vouée, pour la vie, au célibat.

Maintenant, sa grande passion de tête était l'Impératrice. Cela avait commencé au lendemain du mariage de l'Empereur. Elle s'était d'autant plus éprise de la souveraine que sa tante Victoire et toutes les vieilles dames du « Rond, » la comtesse d'Hatrize en tête, la dénigraient avec acharnement : elle manifestait ainsi son indépendance d'opinion. Mais ce n'était pas seulement par esprit de contradiction qu'elle louait la beauté de l'Impératrice. Réellement, elle en était fanatique, comme, autrefois, elle l'avait été de Mme Claës. Elle lisait avidement, dans sa gazette, les dithyrambes où l'on exaltait sa charité. Elle la suivait, par la pensée, dans tous ses déplacemens, assistait, d'après les comptes rendus officiels, aux réceptions de la Cour... Ainsi, en ce mois d'octobre, l'Impératrice était à Compiègne. On venait d'y jouer une charade, où l'ambassadrice d'Autriche, Mme de Metternich, avait brillé... Et Mlle de Jessincourt, sans concevoir seulement qu'elle pût être d'une pareille fête, tâchait éperdument de s'en figurer les splendeurs.

Son imagination l'entraînait, une imagination exubérante, encore développée par la solitude, et qui, faute d'aliment, se perdait en divagations puériles.

Transfigurés par elle, certains mots l'éblouissaient, — surtout les mots de gloire, de richesse, de domination : elle en subissait docilement la puissance, incapable de résister à la fantasmagorie verbale. Mais un solide bon sens, le bon sens réaliste du terroir, avait tôt fait de corriger ces écarts : les folies imaginatives de Mlle de Jessincourt duraient peu et ne se trahissaient point au dehors. Un vif instinct de la mesure, sans cesse en éveil, et aussi l'héréditaire méfiance lorraine l'empêchaient de s'y livrer entièrement. Cette impulsive avait toujours peur d'être dupe.

Grâce à cette surveillance, à cette habitude de repliement

sur soi-même, elle avait pu traîner longtemps une vie ingrate et pénible sans trop en souffrir. Elle possédait une faculté merveilleuse de supprimer par la pensée tout ce qui la gênait au dehors, pour se réfugier dans un petit monde intérieur qu'elle s'était amoureusement composé. Spontanément, elle éliminait de ce milieu mesquin d'Amermont, où elle était née, toutes les mesquineries, toutes les vulgarités : elle ne les voyait pas, ou ne voulait pas les voir, elle qui touchait pourtant, sans se plaindre, aux plus humbles besognes du ménage. Elle avait ainsi, au milieu des laideurs ambiantes, quelques reposoirs de prédilection et connus d'elle seule, où elle abritait ses rêves : certains endroits solitaires de la forêt, des croix votives perdues dans la grande plaine d'Amermont, la chapelle du cimetière, — et surtout l'église ! L'église, avec ses cérémonies et son décor des jours de fêtes, avait été, pour elle, la première révélation de la beauté.

Comme elle l'aimait, son église d'Amermont ! Tout en haut de la nef, elle y avait son banc, marqué à son nom sur une plaque de cuivre : *famille de Jessincourt,* — un banc spacieux et vraiment familial, où l'ampleur des toilettes pouvait s'étaler. Les personnes de la société avaient pareillement leurs bancs dans la nef, « la grande allée, » disait-on ; les gens de boutique occupaient les bas côtés, et les pauvres se dissimulaient dans les recoins des bénitiers, ou sous la tribune de l'orgue. Chacun s'y trouvant à son rang, comme dans une maison bien ordonnée, l'église était, pour Mlle de Jessincourt, une sorte de salon divin, où il était agréable de se montrer et où il faisait bon se recueillir. De la nef ogivale, vétuste et enfumée, elle n'apercevait que les blasons sculptés sur les clefs de voûte. Tous ses regards étaient pour le chœur, lambrissé de boiseries pompadour, solennisé par un autel rococo, sous des palmes en bronze doré, et où trônait enfin, dans sa stalle, M. l'archiprêtre Schwob, avec son hermine de chanoine et sa croix pectorale attachée aux épaules par un large ruban de moire bleue... L'encens fumait, une crinoline s'engouffrait entre les dossiers des bancs, le ramage d'une jupe de soie s'annonçait au bout de la « grande allée, » comme à l'entrée d'une visite. Au moment de l'élévation, l'organiste, M. Wolgemüth, emporté par sa virtuosité, jouait une gavotte ou même, parfois, un air de danse à la mode : c'était tout à fait comme dans un salon !

Et, de même que, chez elle, tels objets lui étaient particulièrement significans et précieux, — de même, à l'église, elle vouait à certaines figures une sorte d'amitié mystérieuse. Dans la fresque théâtrale qui décorait le fond de l'abside et qui représentait l'Assomption de la Sainte Vierge sous les yeux de toute la Cour céleste, elle avait élu deux personnages, avec lesquels elle ne se lassait pas de converser : à droite, un grand ange en robe jaune qui jouait du violoncelle, et, vers la gauche, immédiatement après Dieu le Père, un autre ange en robe bleue, qui tenait sur ses genoux un cahier de musique et dont le pied se balançait sur une nuée. Elle, si simple, si accueillante pour les gens du peuple, si facilement à l'unisson avec eux et qui causait si familièrement avec sa femme de ménage, elle éprouvait comme une délectation d'orgueil à se mêler aux pompes du ciel et à entrer en relation avec les Séraphins. Sa piété, quoique très sérieuse, ressemblait de loin à celle des Espagnoles. Elle s'arrêtait volontiers au détail extérieur des rites, aux mots sonores ou brillans de la liturgie. Quelquefois, pendant les vêpres, elle lisait la *Vie dévote* de saint François de Sales : elle goûtait fort qu'il y fût question de la bouquetière Glycéra, du grand Alexandre et de la belle Campaspe ; et, quand elle tombait sur ce passage : « Vers les îles Chélidoines, il y a des fontaines d'eau bien douce au milieu de la mer, » — immédiatement son imagination ravie partait en voyage vers ces îles inconnues. Plus que les métaphores de la rhétorique sacrée, les chants religieux la transportaient. Souvent, tandis qu'un triomphal *Magnificat* se déchaînait sous les voûtes, elle sentait tout son sang lui refluer au cœur, ses mains et ses tempes se glacer; et, à la sortie, sur le parvis de l'église, son ami, M. Douzedebèze, lui disait en la dévisageant :

— Mon Dieu, Louise! qu'avez-vous? Vous êtes pâle comme une morte!

Les lèvres décolorées, elle en tremblait encore.

Après l'église, un lieu vraiment unique, à ses yeux, avait le don de l'exalter : Metz!... « la grande ville de Metz, » comme elle l'appelait naïvement. Si l'église lui avait donné ses premières impressions de beauté, Metz était pour elle comme une fenêtre ouverte sur le vaste monde qu'elle ignorait. Par lui, elle avait pris contact avec cette France pimpante et joyeuse du second Empire, dont on se scandalisait un peu dans Amermont.

C'était la ville des élégances et des fêtes, la ville militaire, égayée par la bigarrure des uniformes, les folies bruyantes des officiers, sans cesse animée par des passages de troupes, qui revenaient d'Afrique, de Crimée, d'Italie, — tous ces pays dont les noms sonnaient alors aux oreilles françaises comme des fanfares victorieuses !...

M[lle] de Jessincourt avait coutume d'y passer régulièrement deux mois tous les ans : le mois de mai pour « les foires, » le mois de septembre pour les vendanges de Scy, — sans préjudice des autres petits voyages d'emplettes ou d'affaires. Elle descendait chez sa tante Laprairie, qui l'accueillait avec des façons toujours rogues, mais qui était bonne femme au fond, voire généreuse.

Or précisément, en cet automne pluvieux, lorsqu'elle était à rêvasser devant son jardinet défeuillé, c'était un de ses tourmens que de se demander si sa tante l'inviterait encore au printemps prochain. Ayant sa vieille bonne malade, souffrante ellemême, M[me] Laprairie aimait trop sa tranquillité, pour ajouter à toutes ces contrariétés l'embarras d'une nièce à recevoir. A supposer qu'elle s'y décidât néanmoins, quel ennui d'attendre jusqu'au mois de mai !... Cent fois, elle fut sur le point de prendre la diligence de Metz, avec l'arrière-pensée d'aller embrasser la petite Isabelle et de faire la paix avec sa sœur. Mais quoi ! Il faudrait descendre à l'hôtel : ce qui ne lui était jamais arrivé de sa vie, — et ce qui était contraire à tous les usages ! Et puis le temps restait si mauvais ! et sa maison, dont elle se trouvait enfin la maîtresse, avec toutes les choses familières qu'elle contenait et qui avaient pour elle un langage amical, lui était un si confortable abri !...

Elle s'éternisait ainsi dans un marasme mélancolique et doux, comme enveloppée par la torpeur de l'automne mourant. Les visites devenaient de plus en plus rares : d'ailleurs, M[lle] de Jessincourt, jalouse de sa solitude, ne les provoquait point. Le sous-préfet n'avait pas apporté sa plaquette de vers ni le portrait de l'Impératrice : il attendait sans doute la fin du deuil, pour offrir ces frivolités. Seule, M[lle] Eulalie Prose se montrait assidue auprès de son amie.

Sa présence faisait beaucoup de bien à celle-ci. Pourtant, elles n'échangeaient que des propos convenus, dont l'une et l'autre auraient pu prédire d'avance l'enchaînement à peu près

immuable. En outre, elles ne se ressemblaient guère. Bien qu'elles eussent été « compagnes de première communion, » elles ne paraissaient point du même âge. Alors que Louise de Jessincourt n'avait pas un cheveu blanc, la bonne Eulalie Prose était toute grise et marquait au moins la cinquantaine : avec son dos voûté, c'était déjà presque une vieille femme. Leur piété non plus n'était pas la même. Celle de Louise était sage, régulière, et, comme elle se plaisait à le dire, sans exagération. Elle assistait à tous les offices et communiait aux jours de grandes fêtes : le débordement de sa vie intérieure avait d'autres issues que la dévotion. Au contraire, Mlle Prose était une véritable mystique, toute nourrie de sainte Thérèse : on se chuchotait même, dans le monde bien pensant, qu'elle croyait avoir des visions. Elle communiait toutes les semaines et se répandait en charités qui l'obligeaient à vivre elle-même comme une pauvresse. Mais, quelle que fût sa ferveur, elle était trop contrainte par les habitudes locales de discrétion et de médiocrité de parole, pour essayer d'imposer sa manière de voir à son amie : elle se bornait à la prêcher d'exemple. Jamais elle ne se permettait la moindre allusion à la tiédeur de Mlle Louise.

Malgré cela, les deux vieilles filles sympathisaient. Leurs conversations pouvaient être banales : la chaleur d'amitié dont elles étaient toutes pénétrées les leur rendait réconfortantes. Elles parlaient comme tout le monde, mais le sens qu'elles y mettaient allait bien au delà des mots. Et elles pouvaient être d'Amermont autant qu'il est possible, — par leurs manières et leur accent, — elles sentaient confusément toutes deux qu'elles étaient *d'ailleurs*, par un certain tour d'esprit, par certaines préoccupations d'un ordre plus relevé que celles de leur entourage.

Un soir qu'il pleuvait encore, Mlle Eulalie arriva chez Mlle de Jessincourt, tenant à la main quelque chose d'infiniment précieux sans doute et qui était enveloppé dans du papier de soie :

— Tiens! dit-elle, ce matin, en rangeant mes tiroirs, j'ai retrouvé cette lettre de M. Delcourt. Elle est bien délicate : si tu veux, je vais te la lire!

Ce M. Delcourt était un professeur, membre de l'École d'Athènes, qui était mort au Pirée, d'une fièvre typhoïde. Au temps de leur jeunesse, il avait entretenu un commerce épistolaire, — et d'ailleurs tout platonique, — avec Mlle Eulalie. Il lui

avait écrit ses impressions d'Italie, sous une forme un peu pédante et apprêtée, mais où l'on sentait parfois le frémissement d'une âme sensible et naïve. La lettre dont il s'agissait racontait une excursion au lac Averne et dans la campagne de Naples.

Mlle Louise, dont la curiosité était très excitée, rapprocha son fauteuil de celui de Mlle Eulalie, qui se mit à lire d'une voix subitement changée, altérée par une émotion étrange :

*— Le soleil qui venait de disparaître éclairait encore le sommet des collines; quelques chênes verts dessinaient leurs maigres silhouettes sur les fines et transparentes couleurs du ciel, où se levait l'étoile du soir. La soirée était douce. Assis dans les herbes hautes, au bord du lac, je voyais se dérouler sous mes yeux les tableaux changeans du Sixième livre de l'*Énéide... *Ah! chère demoiselle, quel spectacle! Mon esprit y était sans doute habitué. Mais que de nuances exquises m'avaient échappé jusqu'à ce jour! L'heure et les lieux prêtaient à ces beaux vers, que, pourtant, j'avais sus par cœur, une grâce, une harmonie presque imprévue. C'étaient assurément les mêmes couleurs, mais le ciel de Naples avait ouvert mes yeux. C'était le même langage, mais cette nature avait préparé mon cœur à le mieux comprendre...*

— N'est-ce pas? fit Mlle Eulalie, en repliant la lettre, comme c'est délicat! Quels sentimens élevés!... Pauvre jeune homme! Je prie bien pour lui!...

Elle ne s'aperçut pas que son amie avait les yeux rouges. Celle-ci se borna à répéter ses éloges exactement dans les mêmes termes, cependant qu'une tristesse infinie la submergeait : « On ne m'a jamais écrit des lettres pareilles, à moi! » songea-t-elle amèrement. Mais elle ne le dit point à Mlle Eulalie.

Était-ce l'influence de cette lettre? Le lendemain, par extraordinaire, elle éprouva un besoin impérieux de sortir, de voir la campagne. Le ciel s'était éclairci, un vent froid soufflait. Alors, comme les routes étaient à peu près sèches, elle résolut d'aller à la *Mare*, — but de promenade exceptionnel pour les gens d'Amermont.

Presque aussitôt après l'église, commençait la plaine immense et nue. A perte de vue, des terres de labour, où surgis-

saient, de loin en loin, des arbres isolés. Sur la droite et sur là gauche, le moutonnement illimité de la forêt, puis plus rien! Pas de collines à l'horizon, pas de formes à demi cachées dans la brume, rien qui sollicite ou qui élève le regard! De gros nuages noirs obstruaient le ciel très bas. Le long de la route, dans les branches des peupliers, des corbeaux déployaient tout à coup leurs ailes funèbres et s'élançaient d'un vol lourd, en poussant des croassemens qui s'entendaient de loin.

La Mare était proche d'Amermont. Malgré la lenteur de sa marche, Mlle Louise y parvint bientôt. Un peu avant la mare, s'étendait un champ qui avait appartenu autrefois aux Jessincourt. Alors, elle se souvint que l'année précédente, à l'époque de la moisson des avoines, elle y avait conduit sa mère. Suivant une coutume fidèlement observée par la défunte, celle-ci venait y cueillir tous les ans quelques tiges d'avoine qu'elle rapportait solennellement chez elle, sans doute comme symbole du vieux droit seigneurial. Peut-être l'obscure réminiscence de cette promenade annuelle avait-elle amené là Mlle Louise.

Elle s'approcha de la lisière du champ entièrement dépouillé, et, dans une pieuse pensée pour la morte, elle ramassa, sur une haie d'épines, quelques chaumes qui s'y étaient éparpillés. Elle s'en fit un bouquet, puis elle descendit vers la Mare.

Dans une dépression de terrain, entre deux peupliers malingres, la flaque d'eau arrondissait sa surface terne et plombée. Le bord vaseux était tout piétiné par les troupeaux. Mlle Louise s'assit, pour se reposer, sur une pierre ronde, à quelques pas du bord. Elle y demeura longtemps. Elle regardait l'eau inerte que plissaient, par intervalles, les souffles du vent. Le soleil, d'une rougeur lugubre, sombrait lentement derrière la houle indistincte des terres. L'eau stagnante attirait les yeux de l'esseulée, comme si c'était l'image de sa propre vie, qui s'offrait à elle dans cette mare enterrée au fond d'un trou, sous un ciel livide, sans un sourire, sans une lueur d'espérance.

Soudain, sur l'autre bord, un troupeau d'oies, qui étaient couchées, se dressa à l'appel du jars. Ensemble, d'un mouvement rapide, elles se mirent à claquer des ailes et, leurs longs cous érigés tout droit, elles lancèrent une clameur qui monta comme un cri de détresse dans l'horreur crépusculaire.

Prise d'une angoisse confuse, Mlle de Jessincourt se leva

et, les yeux baissés vers la terre ingrate, son bouquet dérisoire entre ses mains gantées, elle reprit le chemin de sa maison.

VII

Des soins domestiques la détournèrent, pendant quelques jours, de ses idées noires. Elle eut d'abord sa lessive annuelle, qui commença le surlendemain de la Toussaint et qui dura près d'une semaine. En même temps, elle « rentrait son bois, » comme tout le monde. Des charrettes, qui répandaient dans les rues une bonne odeur forestière, déversaient devant les portes des amoncellemens de bûches et de fagots. Dès l'aube, sous l'aigre bise matinale qui leur bleuissait les mains, des hommes en tricots de laine, la casquette en poil de lapin rabattue sur les oreilles, n'arrêtaient pas de scier des rondins et de fendre des souches : c'était l'hiver, un hiver qui s'annonçait très rigoureux.

Les premières gelées brûlèrent un des chétifs espaliers qui garnissaient le petit jardin de Mlle de Jessincourt. Dans toute la région, on se plaignait, on s'épouvantait du froid si précoce. Madeleine Perbal, la parente qui habitait la Meuse, écrivit à sa cousine une lettre transie et désolée : « On n'arrivait pas à se chauffer! Aussi sa maladie empirait. Et, pour comble de misère, son mari, désœuvré, s'adonnait de plus en plus à la boisson. » Elle ajoutait : « Si seulement je pouvais m'en aller pour ne plus voir tout cela!... Oh! Louise, comme ce serait bon de partir ensemble pour les pays chauds! »

Grelottant sous sa palatine, dans sa salle à manger traversée de perpétuels vents coulis, Mlle Louise caressait, elle aussi, ce beau rêve impossible. En attendant, elle toussait. Par habitude d'économie, elle n'allumait qu'à deux heures de l'après-midi sa « cheminée prussienne » qui ne donnait qu'une chaleur insuffisante : il y aurait fallu du coke ou de la houille, ce qui n'était point dans les usages. Le bois encore humide, qu'elle y mettait, ne faisait que suinter, dégageait une fumée intolérable. Alors, pour se dégeler un peu les pieds, elle remplissait de charbons un pot de terre vernissée qui lui servait de chaufferette : c'est ce qu'elle appelait son « couvot. » Enfoncée dans le fauteuil Voltaire, avec le couvot sous ses jupes, elle demeurait des heures à guetter un rayon de soleil derrière les branchages décharnés de son jardinet.

Ce premier hiver de solitude lui fut atroce et lui sembla interminable.

Elle espérait toujours, de sa nièce ou de sa sœur, une lettre qui n'arrivait pas. Finalement, elle se décida à leur forcer la main. Elle prit prétexte du nouvel an, pour envoyer des étrennes à la jeune Isabelle. Cette politesse n'adoucit point la mère. Ce fut le commandant qui répondit, sur le ton bonhomme et affectueux, dont il était coutumier avec sa belle-sœur. Il excusait sa fille de ne pas adresser elle-même ses remerciemens à sa tante : elle relevait à peine d'une rougeole. (Oh! une rougeole bénigne! La petite était hors de danger!) Mais pas un mot d'Adeline, ni de leur brouille! Quant à lui, il souffrait toujours de son lumbago : c'est ce qui l'avait empêché de venir à Amermont pour la Saint-Hubert. Il disait à ce propos : « Transmettez, ma chère Louise, tous mes regrets à Charles Baudot et à vos chasseurs. Je ne vaux plus rien. Les sangliers et les loups d'Amermont n'auront pas ma visite, cette année... »

Cette lettre la consterna. Elle soupçonna tout de suite que la rougeole d'Isabelle n'était qu'une feinte, charitablement inventée par son beau-frère, pour ne point la froisser. Sans doute, Adeline avait empêché la fillette d'écrire à sa tante! Elle ne désarmait point. Leur brouille allait donc s'éterniser?... Oui! C'était fini! La Commandante, butée dans sa rancune, tenait parole : elle ne voulait plus voir sa sœur, et, quand elle lui avait défendu de venir à son enterrement, ce n'était pas un mot en l'air, prononcé dans une minute d'emportement! Maintenant, tout lien était rompu entre Mlle Louise et sa nièce : cela était pire que tout!

Désespérée, elle se laissa retomber à sa vie stagnante. Aucun événement notable ne la tirait de sa somnolence. Amermont, en hiver, devenait un véritable tombeau. L'existence n'y était que le recommencement quotidien d'une petite agitation médiocre se déroulant dans le même cadre, aux mêmes heures. Rien n'y arrivait jamais. Depuis des lustres, il ne s'y était produit aucun scandale, tant la surveillance des mœurs était sévère! Et, quand Mlle Louise essayait de fournir à son imagination avide une pâture un peu plus dramatique que les faits ordinaires de la chronique locale, elle était obligée de remonter jusqu'à l'époque de Mme Claës. En ces temps romantiques, il s'était rencontré, dans Amermont, une Mme Chevalier, la femme d'un médecin,

qui avait beaucoup fait parler d'elle. Amoureuse d'un réfugié polonais, elle s'était empoisonnée, après que son mari eut découvert sa coupable liaison. Le suicide, les folies de cette évaporée révolutionnèrent alors la petite ville. Aussi, pour donner d'idée des pires débordemens, on disait dans Amermont : « C'était du temps de Mme Chevalier ! » Cette formule, grosse de sous-entendus, expliquait tout. Mlle de Jessincourt, qui l'employait fréquemment, y mettait une nuance mélancolique, parce que, ce temps-là, c'était aussi celui de Mme Claës...

A présent, nul esclandre de ce genre n'était à redouter : les visiteuses qui venaient, le dimanche, après vêpres, chez Mlle Louise, n'avaient d'autre sujet de conversation que la pluie et le mauvais temps. Sujet inépuisable et désolant ! Les trois mois d'hiver furent vraiment affreux.

Il y avait des semaines entières où la pluie et le verglas alternaient sans discontinuer. Exposé aux mauvaises rafales du vent d'Ouest, le jardinet de Mlle de Jessincourt ne tardait pas à être inondé. Par la porte-fenêtre, l'eau envahissait la salle à manger. Il fallait tirer les volets, boucher les joints de la porte avec des linges roulés, pour arrêter l'inondation. Alors, comme elle y voyait à peine derrière ses auvens rabattus, elle se réfugiait près d'une des fenêtres qui s'ouvraient sur le parvis de l'église. Pas une âme ne passait. De la place qu'elle occupait, elle n'apercevait, dans le demi-jour de ces après-midi noyées d'eau, qu'un des piliers du porche, — un vieux pilier verdi de mousses et tout effrité par en bas. A mi-hauteur du pilier, était creusée une niche où se blottissait un Saint-Nicolas de Myre, avec sa crosse et son baquet plein de petits enfans. Au-dessus de la niche, un cadran solaire, dont le style était arraché, portait une devine latine : *Visitavit nos oriens ex alto,* — et Mlle Louise, avec une obstination de maniaque, lisait et relisait cette devise qu'elle ne comprenait pas, mais qui lui suggérait de confuses songeries... La pluie ruisselait en déluge. Du haut du pilier, une gargouille ébréchée vomissait des cataractes dans un cuveau à lessive, dont le trop-plein se répandait sur le pavé. C'était d'une désolation navrante. Parfois, au couchant, un rayon égaré qui réussissait à percer la brume effleurait le cadran solaire ; les lettres de la devise s'éclairaient une seconde, et le glissement fugitif de la lumière sur ce cadran dont l'heure était perdue, rendait plus funèbre l'épaississement de l'ombre cré-

pusculaire, où l'on n'entendait que la chute de l'eau sans fin.

Toutes blanches et souvent ensoleillées, les semaines de neige étaient presque un éblouissement et un réconfort pour les yeux embués de brouillard. Mais le froid était aussi plus intense. La neige pénétrait partout. Dans le grenier de Mlle de Jessincourt, des jonchées de givre recouvraient le plancher, et, à de certains jours, elle ne pouvait pas ouvrir sa porte obstruée jusqu'à hauteur d'appui : il fallait que sa femme de ménage en déblayât le seuil. Sur la place de l'église, les pas amortis des rares passans n'éveillaient pas un écho. Amermont devenait tout à fait une ville morte.

Un soir qu'il avait neigé abondamment, comme Mlle Louise tricotait auprès de sa cheminée prussienne, — par extraordinaire, des cris d'enfans percèrent le silence ouaté de la rue : elle courut à sa fenêtre.

La bande criarde escortait un vieil homme vêtu d'une peau de bique, qui promenait, dans une hotte, un loup récemment tué. Il sonnait à toutes les portes, demandant quelques sous en récompense de sa capture. Il s'avança pour sonner chez Mlle de Jessincourt. Derrière ses vitres, — tout à coup, elle vit surgir le mufle sanglant de la bête, dont les prunelles éteintes et étrangement dilatées lui parurent effrayantes. Elle eut tellement peur qu'elle n'osa pas ouvrir. Seulement, quand l'individu se fut éloigné, elle le suivit longtemps du regard, au milieu de la neige, avec sa hotte oscillante: la tête du loup recouvrait les épaules de l'homme et se balançait, à chaque pas, comme une tête vivante. Ce fut la grosse émotion de son hiver.

Le pire, pour elle, c'étaient les nuits de tempête. Elles sont terribles à Amermont, à l'extrême pointe de ce plateau de Luxembourg, sans cesse balayé par les grands vents du Nord. Ces nuits-là, Mlle Louise ne dormait pas. Sur la toiture de sa maison, les tuiles disjointes s'envolaient dans un coup de bourrasque. Des heurts violens ébranlaient les portes et les fenêtres, comme si quelqu'un, au dehors, voulait entrer. Tremblante de terreur, elle s'enfonçait sous ses draps, tandis qu'une plainte prolongée, incessante, dont les modulations lugubres variaient avec les sautes du vent, s'échappait des châssis mal joints, où les courans d'air s'engouffraient, comme dans des tuyaux d'orgues. Au loin, les arbres innombrables de la forêt semblaient pousser des hurlemens furieux, dominés, soudain, par le ton-

nerre de l'ouragan qui couvrait tous les bruits. La bâtisse craquait, comme une charpente de navire sur une mer démontée; et, dans les minutes où l'assaut de la tempête s'exaspérait, on aurait dit qu'elle allait être emportée, avec les tuiles de la toiture. Anxieuse, l'oreille dressée au milieu du vacarme, Mlle Louise essayait de compter les heures et les quarts, qui sonnaient à la Tour de l'Horloge : « Cette nuit abominable ne finirait donc jamais? » Vaincue par la fatigue, elle cédait à un demi-sommeil, et, brusquement, elle se levait en sursaut, croyant avoir entendu « les Angélus. » A la lueur de la veilleuse, elle consultait sa montre: seulement trois heures du matin ! Il fallait se recoucher! Enfin, la petite cloche de l'Angélus la tirait de son engourdissement: avec l'aube, le cauchemar lui paraissait se dissiper. Bien vite, elle s'habillait, pour assister à la première messe. A travers la neige tourbillonnante, elle frayait un chemin aux dévotes et à M. le curé lui-même, qu'elle devançait à l'église. Elle revenait de la messe ayant l'onglée, — et sa journée s'accomplissait, automatique et morne, comme d'habitude.

De temps en temps, lorsque le froid augmentait, ou que sa solitude lui pesait davantage, il lui venait comme une révolte contre son existence; des velléités de départ la reprenaient. Elle se répétait amèrement le vœu de Madeleine Perbal : « Comme ce serait bon de partir ensemble pour les pays chauds! » — et elle s'enhardissait jusqu'à s'ouvrir de ces projets chimériques à son amie, Eulalie Prose ; elle lui confiait d'autres convoitises encore, et aussi bien des regrets. La pieuse fille hochait la tête, sans trop oser la contredire. Pourtant, un jour, elle lui répondit, de sa voix tranquille, toujours un peu nasillarde :

— Ma bonne Louise, j'ai peur que tu ne sois pleine de désirs! Crois-moi, il n'y a que Dieu qui rassasie!

La banalité habituelle de leurs propos empêcha que Mlle de Jessincourt fît attention à cette phrase, qui tinta à ses oreilles comme un lieu commun de dévotion.

Cependant, vers Pâques, elle eut une lueur d'espoir. La tante Laprairie lui écrivit que, sa santé étant meilleure, elle pourrait sans doute la recevoir au mois de mai. Huit jours après, elle l'invita d'une manière ferme. Ce fut une explosion de joie chez Mlle Louise, qui n'y comptait plus.

Trois semaines à l'avance, elle se prépara à ce grand voyage.

Elle s'inquiéta de sa toilette; elle eut « l'ouvrière, » la repasseuse, elle fit réparer par le menuisier une vieille malle qui avait appartenu à son père, et sortit d'une armoire du grenier un sac de nuit en tapisserie, engin compliqué et d'un maniement difficile, auquel était adaptée une espèce de valise à compartimens.

Le jour du départ, elle fut debout dès trois heures du matin, bien que la diligence ne partît qu'à cinq. Malgré cela, lorsque cinq heures sonnèrent, elle était encore à fermer les portes de ses chambres et de sa maison, dont elle confia les clés à sa femme de ménage: ce fut toute une affaire. Enfin, la Liffoisse alluma une lanterne, se chargea d'un carton, de plusieurs manteaux, d'un cruchon d'eau chaude, et l'on descendit au galop la petite rue, encore obscure, qui conduisait à l'*Hôtel de la Sirène*.

La diligence était attelée depuis longtemps. Harelle, le conducteur, s'impatientait : on redoutait ce gaillard, insolent et hâbleur, qui s'était compromis en Quarante-Huit et qui passait pour un *rouge*. Dès qu'il aperçut Mlle Louise flanquée de la Liffoisse, il gouailla, la pipe à la bouche :

— Allons, allons ! les dames de la noblesse ! En retard pour tout ! On sait ça !...

Très émue, Mlle de Jessincourt ne respira qu'une fois dans le coupé, le cruchon sous ses pieds, des piles de manteaux sur les genoux, comme pour une expédition en Sibérie. La diligence démarra : elle fit un signe de croix, — furtivement, à cause d'Harelle, — et tout de suite sa pensée courut vers Metz, « la grande ville de Metz ! » Dans le débordement de son bonheur, il lui semblait que, cette fois, c'était bien réellement sa vie nouvelle qui commençait.

LOUIS BERTRAND.

(*La deuxième partie au prochain numéro.*)

L'ÉVENTUALITÉ

D'UNE

RÉVOLUTION SYNDICALISTE

On sait que le socialisme a, depuis le début du siècle, tout au moins, changé de caractère. Il dédaigne aujourd'hui la doctrine et les débats théoriques. Marx et ses œuvres n'intéressent plus que quelques universitaires attardés qui, en commentant ces vieilleries solennelles, croient à tort faire preuve de nouveauté et d'indépendance d'esprit.

Le socialisme échappe aujourd'hui aux « intellectuels, » aux bourgeois humanitaires et aux politiciens de profession. Il a confié ses espérances et ses destinées aux « prolétaires » eux-mêmes ; c'est parmi les prolétaires exclusivement qu'il recrute ses chefs réels, ses dirigeans effectifs. Il use, à l'excès, des instrumens légaux que la faiblesse des gouvernans rend chaque jour plus efficaces pour les audacieux qui s'en servent avec méthode et plus dangereux pour la société. Il s'est constitué des cadres nombreux et, s'il n'a pas encore une armée bien compacte, il s'efforce, de jour en jour, avec un succès croissant, de la rassembler et de la tenir en main.

Agé tout juste d'un quart de siècle, le syndicalisme révolutionnaire, héritier du socialisme, est devenu rapidement en France une puissance réelle. Nous avons étudié (1), il y a un peu

(1) Voyez dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er août 1908 notre article intitulé : *le Syndicalisme. — La Confédération générale du travail. — La Théorie de la violence.* Voyez aussi notre ouvrage : *le Collectivisme, l'Évolution du Socialisme depuis 1895; le Syndicalisme*, 5e édition.

plus de deux ans, sa naissance et son développement. Nous avons décrit la « Nouvelle École, » la « Grève Générale, » classée par son principal théoricien, M. Georges Sorel, parmi les « mythes » qui exercent une fascination morale, plutôt qu'ils n'ont une action effective.

Ce « mythe, » aujourd'hui, n'apparaît plus comme une pure chimère : tout au moins doit-on reconnaître qu'il serait susceptible d'une large réalisation partielle. Le syndicalisme se livre à de successifs essais de grèves retentissantes, frappant non plus les industries privées, soumises au régime de la concurrence, mais les services collectifs, dont la régularité est nécessaire au fonctionnement de la vie moderne.

En 1898, on fut menacé d'une grève des chemins de fer. Un ministère radical, présidé par M. Henri Brisson, était au pouvoir ; il montra une certaine énergie, déniant aux employés des voies ferrées le droit de faire grève. Le secrétaire général du syndicat des travailleurs de chemins de fer, M. Guérard, déclarait, en mai 1909, que la grève échoua alors parce que le gouvernement intercepta les plis contenant les ordres du syndicat à ce sujet. C'eût été, d'ailleurs, de la part des syndicalistes, un effort prématuré ; leur organisation était encore trop rudimentaire. Quelques années s'écoulèrent. En mars 1907, éclata une grève des électriciens à Paris ; elle fut remarquable, moins par la durée, qui fut courte, satisfaction leur ayant été rapidement donnée, que par les déclarations très formelles de chefs marquans des organismes syndicaux, MM. Pataud et Passerieu, des électriciens, Merheim, du syndicat des métallurgistes, Yvetot, secrétaire de la Confédération générale du Travail, Griffuelhes, du même groupement, en faveur de la grève générale. Peu de temps après, en 1909, sévit en Algérie et en Tunisie une grève d'employés de chemins de fer, sur le réseau de Bône-Guelma ; presque en même temps, on en vit une dans le Midi sur le réseau de la Compagnie du Sud de la France. Si le gouvernement recourut, en cette dernière occasion, à la main-d'œuvre militaire, on ne vit pas qu'il posât la question de principe de la légalité d'une grève parmi le personnel des voies ferrées.

Il est à peine besoin de rappeler la première grève des postes, au milieu du mois de mars 1909, puis la deuxième grève, au mois de mai de la même année. Voici enfin que se produit, en octobre 1910, la grève des chemins de fer sur d'importans

réseaux métropolitains, grève souvent annoncée, une première fois en 1898, une seconde fois en 1909, mais que l'opinion publique considérait comme une vaine menace. Pendant plusieurs jours, la circulation a été très sérieusement entravée sur le réseau du chemin de fer du Nord et presque suspendue sur une notable partie du réseau de l'Ouest-État; des actes nombreux et odieux de destruction et d'attentat contre les trains, de sabotage, suivant l'expression reçue, ont été commis. Le gouvernement dut recourir non seulement à l'armée, mais à un procédé réservé pour le cas d'immense péril national, à savoir la mobilisation du personnel des chemins de fer. Heureusement, la grève, dès le premier jour, avait avorté sur les réseaux de trois des principales Compagnies, celles de Paris-Lyon-Méditerranée, de l'Est et de l'Orléans; elle trouva des partisans, mais tardivement et d'une façon sporadique, sur le réseau excentrique de la Compagnie du Midi. L'ordre public triompha.

A la Chambre, M. Briand a remporté deux victoires successives, quoique, par la composition étrange de son second ministère, il ait écarté de lui des concours qui, autrement, lui eussent été acquis.

S'ensuit-il qu'on doive appliquer le proverbe émollient : Tout est bien qui finit bien; que la victoire de l'ordre puisse être regardée comme certaine et que le public, lui, puisse avoir dans l'avenir une confiance sereine? Ce serait, certes, là un excès d'optimisme.

L'assaut syndicaliste, jusqu'ici incomplet, se renouvellera certainement contre les pouvoirs publics, et, d'une façon plus générale, contre la société moderne. Est-il interdit de penser que cet assaut pourrait être, à force de préparation, plus général, plus intense et plus soutenu qu'il ne le fut dans ces journées d'octobre? L'hypothèse d'une révolution syndicaliste doit-elle être tenue pour définitivement écartée? Ne vaut-il pas la peine, au contraire, de l'examiner, de voir les ressources dont elle disposerait, et de rechercher les moyens de la prévenir ou de la réprimer?

Cette étude s'impose à notre sens, et pour la bien conduire, il importe de jeter un coup d'œil rapide, d'une part, sur la législation et l'essor des syndicats en France, d'autre part, sur les grèves retentissantes des dernières années.

I

C'est, on le sait, M. Waldeck-Rousseau, ministre alors de l'Intérieur pour la seconde fois, qui fit aboutir, après de longues délibérations, la « loi du 21 mars 1884, relative à la création de syndicats professionnels. » Jusque-là, il y avait bien des associations ouvrières de fait; un certain nombre s'étaient constituées et avaient été tolérées dans la deuxième partie du Second Empire et elles portaient même habituellement le nom de Chambres syndicales, les unes patronales, les autres ouvrières; elles ne jouissaient d'ailleurs d'aucun statut; elles vivaient comme vivent nombre de groupemens qui n'ont aucune existence légale, mais que les pouvoirs publics ne jugent pas à propos de poursuivre. L'essence de la loi du 26 mars 1884 se trouve dans l'article 2:

> Les syndicats ou associations professionnelles, même de plus de vingt personnes, exerçant la même profession, des métiers similaires ou des professions connexes concourant à l'établissement de produits déterminés, pourront se constituer librement sans l'autorisation du gouvernement.

Ce texte est clair: il s'agit de groupemens uniquement professionnels formés entre personnes d'un même métier ou concourant à l'élaboration d'un même produit. On a cherché à indiquer les attributions de ces syndicats dans l'article 3:

> Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles.

Ici l'expression est naturellement plus générale; mais, la constitution de ces syndicats formant une dérogation au droit commun, ces termes doivent être pris dans un sens, sinon étroit, du moins limité.

L'article 4 soumet la constitution des syndicats à certaines formalités légales, peu nombreuses et peu gênantes: les statuts et les noms de ceux qui, à un titre quelconque, seront chargés de l'administration d'un syndicat devront être déposés à la mairie de la localité où le syndicat est établi et, à Paris, à la préfecture de la Seine : les membres chargés de l'administration ou de la direction doivent, en outre, être Français. L'article 6 définit les pouvoirs des syndicats:

Les syndicats professionnels de patrons ou d'ouvriers auront le droit d'ester en justice. Ils pourront employer les sommes provenant de cotisations. Toutefois, ils ne pourront acquérir d'autres immeubles que ceux qui seront nécessaires à leurs réunions, à leurs bibliothèques et à des cours d'instruction professionnelle. Ils pourront, sans autorisation, mais en se conformant aux autres dispositions de la loi, constituer entre leurs membres des caisses spéciales de secours mutuels et de retraites. Ils pourront librement créer et administrer des offices de renseignemens pour les offres et les demandes de travail. Ils pourront être consultés sur tous les différends et toutes les questions se rattachant à leur spécialité. Dans les affaires contentieuses, les avis du syndicat seront tenus à la disposition des parties, qui pourront en prendre communication et copie.

Cet article est intéressant à deux titres : d'abord, il indique bien le genre d'activité que le législateur reconnaissait aux syndicats et attendait d'eux : des études, des recherches, des renseignemens, des cours, des avis, sur ce qui concerne la profession ou le métier ; puis des fondations philanthropiques, caisses notamment de secours mutuels et de retraites. Il serait injuste de prétendre que tous les syndicats aient démenti cette attente du législateur ; on verra plus loin qu'un certain nombre ont créé diverses institutions qui ont été prévues par cet article 5 de la loi de 1884. Le second point qui attire l'attention sur cet article, c'est la restriction au droit d'acquérir des immeubles ; comme aucune restriction de ce genre n'est stipulée pour les biens mobiliers, on doit en conclure que les syndicats peuvent en acquérir sans limites ; mais on pourrait penser que l'emploi qu'ils en font doit avoir une des affectations mentionnées à cet article 6. Quant à la limitation du droit d'acquérir des immeubles, elle est de nouveau formulée dans l'article 8 qui confère au procureur de la République et à tout intéressé le droit de requérir la nullité de l'acquisition ou de la libéralité faite en infraction de l'article 6 et la mise en vente par adjudication des immeubles indûment acquis ou leur restitution aux donateurs ou à leurs ayans cause. On est surpris de ces dispositions et l'on en voit peu la cause. Est-ce une survivance de cette folle terreur de la mainmorte immobilière qui pouvait être justifiée sous l'ancien régime, mais qui n'a aucune raison d'être dans la société présente? Il est évident que l'aisance ou la richesse induisent à la modération et à l'esprit conservateur. D'opulens syndicats ouvriers offriraient beaucoup plus de garanties

de fonctionnement pacifique que des syndicats faméliques.

L'exemple des *Trades Unions* britanniques est là pour le démontrer. Disons à ce propos que le total des fonds des cent principales *Trades Unions* britanniques, à la fin de 1907, s'élevait à 5 638 000 livres sterling, soit 141 millions de francs, représentant 3 livres sterling 17 shillings 6 pence, soit 100 francs en nombre rond par membre. Cette fortune, en ces temps récens, s'accroît de 8 à 10 millions par année. D'autre part, le revenu de ces cent principales *Trades Unions* britanniques, comptant 1 460 000 membres, atteignait 2 493 000 livres sterling (environ 62 millions et demi de francs (1). Sans accepter tous les éloges que sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères dans l'actuel Cabinet radical britannique, faisait ces jours-ci (fin d'octobre) des *Trades Unions* et de leur influence pondératrice, il est clair que des organisations aussi opulentes apportent une certaine prudence dans leur activité. Ainsi, dans les dix années finissant en 1907, les cent principales *Trades Unions* britanniques avaient dépensé en secours aux « sans travail, » *unemployed*, la grosse somme de cent millions de francs, dont près de 12 millions de francs en 1907, tandis que pour les trois années les plus récentes, ces associations n'avaient dépensé que 12 millions et demi de francs en frais de grève (*dispute benefits*). On comprend que des organisations aussi fortes et aussi riches, quoique prêtant, par divers côtés, aux critiques, soient, dans une certaine mesure, des instrumens de pondération. Aussi, sir Edward Grey, dans ce discours de la fin d'octobre dernier, déplorait-il l'affaiblissement récent de l'autorité morale des *Trades Unions* sur les ouvriers, une partie de ceux-ci refusant de se conformer aux décisions de leur bureau, ce qui rend les grèves plus fréquentes et compromet le fonctionnement du contrat collectif de travail.

On pouvait penser que le législateur français de 1884 aurait voulu faciliter en France la formation et l'essor de groupemens analogues aux *Trades Unions* britanniques ; aussi est-il inexplicable qu'il ait mis des entraves au droit pour les syndicats de posséder des immeubles.

Les syndicats en principe, d'après la loi, doivent être des organismes strictement professionnels. Le législateur, cepen-

(1) Voyez notre *Traité théorique et pratique d'économie politique*, 5e édition, tome II, page 458.

dant, a admis qu'ils formassent des groupemens plus vastes; mais il a encore restreint davantage pour ces groupemens supérieurs le droit de posséder. Voici comment s'exprime à leur sujet l'article 5 de la loi :

Les syndicats professionnels régulièrement constitués, d'après les prescriptions de la présente loi, pourront librement se concerter pour l'étude et la défense de leurs intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles.

Ces Unions devront faire connaître, conformément au deuxième paragraphe de l'article 4, les noms des syndicats qui les composent.

Elles ne pourront posséder aucun immeuble, ni ester en justice.

Ici la défiance du législateur apparaît très visiblement. Il est clair qu'il a conçu ces Unions de syndicats comme étant des organisations incomplètes, peut-être même temporaires, de simples délégations, plutôt que des corps ayant une vie propre. Notons, cependant, que si l'on refuse complètement à ces Unions la faculté d'ester en justice, on ne leur interdit de posséder que des immeubles; elles ont, par conséquent, toute liberté de posséder des biens mobiliers, d'une façon illimitée.

Cet article 5 autorise-t-il la constitution d'un groupement général permanent et autonome, comme l'est la Confédération générale du Travail, qui prétend comprendre les syndicats les plus divers et les diriger ? Il est évident qu'un pareil organisme était en dehors des intentions et des prévisions du législateur de 1884. Aussi peut-on soutenir que ce groupement autonome, entre des syndicats de tous métiers, par conséquent de métiers différens, ne concourant pas à l'établissement d'un produit déterminé, doit être considéré comme illégal. Cette conclusion paraîtrait d'autant plus justifiée que la loi de 1884 crée pour les syndicats un droit exceptionnel, dérogeant au droit commun et qui doit être entendu dans un sens étroit. Certains jurisconsultes, peu effrayés de l'extrême démocratie et enclins pour elle à quelque complaisance, peuvent, cependant, s'autoriser du silence de la loi pour soutenir qu'un groupement général, permanent, autonome, faisant appel à tous les syndicats sans exception comme la Confédération générale du Travail, n'étant pas formellement interdit par la loi, est licite.

Pour terminer cette analyse nécessaire de la loi de 1884, d'ailleurs très brève, disons qu'elle reconnaît à tout membre d'un syndicat le droit de s'en retirer, nonobstant toute clause contraire

et sur la seule obligation de payer sa cotisation de l'année en cours, et qu'enfin elle stipule, pour les infractions à ses prescriptions, des pénalités d'une extrême douceur; les voici, d'après l'article 9 :

Les infractions aux dispositions des articles 2, 3, 4, 5 et 6 de la présente loi seront poursuivies contre les directeurs ou administrateurs des syndicats et punies d'une amende de 16 à 200 francs. Les tribunaux pourront, en outre, à la demande du procureur de la République, prononcer la dissolution du syndicat et la nullité des acquisitions d'immeubles faites en violation des dispositions de l'article 6.

Au cas de fausse déclaration relative aux statuts, aux noms et qualités des administrateurs et directeurs, l'amende pourra être portée à 500 francs.

On ne pouvait, certes, édicter une répression plus anodine.

Une des mesures les plus graves de la loi de 1884 sur les syndicats, c'est qu'elle abroge l'article 416 du Code pénal. Cet article était ainsi conçu : « Seront punis d'un emprisonnement de six jours à trois mois et d'une amende de seize à trois cents francs ou de l'une de ces deux peines seulement tous ouvriers, patrons ou entrepreneurs d'ouvrage qui, à l'aide d'amendes, de défenses, proscriptions, interdictions prononcées par suite d'un plan concerté, auront porté atteinte au libre exercice de l'industrie et du travail. » La suppression de cet article a beaucoup facilité l'établissement de la tyrannie syndicale ; les syndicats en ont profité pour proscrire, en bien des cas, l'emploi de non-syndiqués. La jurisprudence s'est efforcée de pallier ce mal en substituant, à l'encontre des auteurs de ces proscriptions ou interdictions, la responsabilité civile, c'est-à-dire pécuniaire, à la responsabilité pénale abolie; mais comme les auteurs de ces actes dommageables qui ont cessé d'être des délits sont en général dépourvus de moyens pécuniaires, ils échappent, pour la plupart, de fait, à toute responsabilité. Une des premières mesures à prendre, si l'on veut contenir les abus des syndicats, c'est de rétablir l'article 416 du Code pénal.

Quant aux articles 414 et 415 qui ont été maintenus, ils déclarent punissable « quiconque, à l'aide de violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses, aura amené ou maintenu, tenté d'amener ou maintenir une cessation concertée de travail dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail » et y ajoutent un surcroît de pénalité quand les faits ci-

dessus « auront été commis par suite d'un plan concerté. » On sait que ces articles, dans les mois de septembre et d'octobre dernier, alors que la magistrature, sortant de son indifférence et de son inertie, se mettait à réprimer les excès des grèves, ont donné lieu à des jugemens ou à des arrêts en sens contraire. Les procureurs de la République poursuivirent nombre de grévistes qui insultaient grossièrement des non-grévistes, mais tandis que certains tribunaux condamnaient, d'autres, à Rouen et à Paris, acquittaient, les injures, si grossières fussent-elles, ne leur paraissant pas avoir le caractère de « violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses, » seuls actes énoncés comme délictueux dans les articles 414 et 415. Des feuilles gouvernementales s'indignaient parfois de cette mollesse des magistrats, alors que ces feuilles avaient jadis applaudi, ainsi que M. Waldeck-Rousseau lui-même, à la suppression de l'article 416. Le dernier ministère, où M. Barthou était garde des Sceaux et M. Viviani, ministre du Travail, trouvant, sans doute, que la société n'était pas encore assez désarmée et que les non-grévistes étaient encore trop protégés, ont déposé, au nom du gouvernement, un projet de loi pour abroger les articles 414 et 415 du Code pénal; la Chambre, plutôt faute de temps que par opposition à ces tendances anarchiques, n'a pas jusqu'ici statué sur ce projet de loi; après les événemens récens, on peut penser que, pour un certain temps du moins, il a perdu toute chance d'être voté; mais comment qualifier l'aberration d'un gouvernement qui a soumis à la Chambre un projet de loi de ce genre?

II

Quand fut proposée et vint en discussion la loi de 1884 sur les syndicats, il s'en fallait que l'universalité de l'opinion lui fût favorable. M. Barthou, qui restera l'un des ministres dont les déclarations à la tribune offrent le plus d'intérêt, en un discours qu'il fit au Sénat, comme ministre des Travaux publics le 5 juin 1908, en faveur du rachat par l'État du réseau des chemins de fer de la Compagnie de l'Ouest, s'exprimait ainsi :

Il ne faut pas exagérer dans ce débat l'autorité des Chambres de commerce.

N'ai-je pas le droit de dire qu'il ne s'est jamais produit une réforme de

l'ordre social qui n'ait été combattue par elles? Est-ce que, en 1884, ici même, dans un des plus beaux discours qu'il ait prononcés, l'un des plus magistraux dont ait retenti la tribune française, l'honorable M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'Intérieur, ne s'éleva pas contre l'attitude des Chambres de commerce qui, *à l'unanimité*, étaient *hostiles* au projet de loi sur les syndicats professionnels?

Ainsi parlait M. Barthou, le 5 juin 1908, à la tribune du Sénat. Les moyens nous manquent pour vérifier si les Chambres de commerce étaient, à l'unanimité, hostiles à la loi de 1884; il est probable que cette assertion est exagérée. Mais quand un grand nombre de Chambres de commerce, mettons même l'unanimité, eût fait des objections sur l'abrogation par cette loi de l'article 416 du Code pénal et également sur les lacunes de l'article 5 de la loi de 1884 concernant les Unions de syndicats, elles auraient fait preuve de clairvoyance: cela ne peut être aujourd'hui contesté, puisque le gouvernement actuel considère comme d'une suprême importance de combler ces lacunes.

Que dans la discussion de la loi de 1884, M. Waldeck-Rousseau ait prononcé, suivant le panégyrique de M. Barthou, « l'un des plus beaux discours, l'un des plus magistraux dont ait retenti la tribune française, » cela est possible; mais ce virtuose de la parole était, à un rare degré, privé du don de prévoyance; il l'a implicitement reconnu lui-même, dans les éloquentes lamentations qu'il fit au Sénat à la fin de sa vie sur l'usage que son successeur faisait de la loi sur les congrégations, dont il était lui-même l'auteur. Il ne montra pas plus de discernement à propos des syndicats et, s'il eût eu une vie plus prolongée, il se serait également et aussi fortement frappé la poitrine au sujet de ce qu'était devenu l'enfant dont il avait, avec tant de légèreté et si peu de précautions, déterminé les conditions d'existence.

La circulaire ministérielle du 25 août 1884 relative aux syndicats professionnels (1) qu'il envoya aux préfets est certainement un des documens qui attestent le plus l'illusion et l'imprévoyance des gouvernans modernes. Elle est empreinte d'un lyrisme effréné en faveur des syndicats : « Le gouvernement et les Chambres, dit M. Waldeck-Rousseau, ne se sont pas laissé effrayer par le péril hypothétique d'une fédération

(1) Cette circulaire est reproduite intégralement en tête de tous les Annuaires successifs des Syndicats professionnels.

anti-sociale de tous les travailleurs. Pleins de confiance dans la sagesse tant de fois attestée des travailleurs, les pouvoirs publics n'ont envisagé que les bienfaits certains d'une liberté nouvelle qui doit bientôt initier l'intelligence des plus humbles à la conception des plus grands problèmes économiques et sociaux. » Ce sont là de fort belles phrases ; mais, sans contester aucunement la sagesse de la généralité des travailleurs et tout en lui rendant hommage, il eût été bon de se demander s'ils ne pourraient pas devenir la proie d'un certain nombre d'agitateurs hardis, ayant constitué des groupemens révolutionnaires énergiques et pratiquant, d'ailleurs, ouvertement le mépris des majorités. Quant à la « Fédération antisociale des travailleurs, » chacun sait qu'elle n'a pas tardé à se constituer : la célèbre « Confédération générale du Travail » date, en effet, de 1895, c'est-à-dire qu'elle n'est que de onze ans postérieure à la loi de 1884 ; ce peu de temps a suffi à son incubation et un temps égal à l'établissement de sa prépotence.

Quelques-uns défendent M. Waldeck-Rousseau du reproche d'imprévoyance en lui attribuant des desseins machiavéliques. Il aurait voulu se servir des syndicats ouvriers, les domestiquer et, suivant l'expression de M. Georges Sorel, « organiser parmi les ouvriers une hiérarchie placée sous la direction de la police (1). » Dans sa circulaire du 25 août 1884 aux préfets, M. Waldeck-Rousseau, tout en reconnaissant que l'administration ne tient de la loi du 21 mars aucun rôle obligatoire dans la poursuite de la grande œuvre qu'il vient de décrire en termes émus, déclare qu'il n'est pas admissible qu'elle y demeure indifférente et il le dit en termes exprès : « Ainsi ce que j'attends de vous, monsieur le Préfet, c'est un concours actif à l'organisation des associations professionnelles. »

Avec beaucoup d'ingratitude, les syndicats se passèrent, en général, du concours, des conseils et de l'aide des préfets. Peu de temps après naquit, avec la faveur et les subsides des pouvoirs publics, un organisme appelé à tenir un grand rôle dans les secousses qu'éprouve depuis quelque temps le monde du travail. C'est en novembre 1886, deux ans et demi après le vote de la loi sur les syndicats, que M. Mesureur, alors conseiller municipal, postérieurement député et aujourd'hui direc-

(1) Voyez Georges Sorel, *Réflexions sur la violence*, pages 185 et 186.

teur de l'Assistance publique, fit voter par le Conseil municipal de Paris l'acquisition d'un immeuble, rue Jean-Jacques Rousseau, où devait être provisoirement établie, en attendant la construction d'un édifice spécialement approprié à cet usage, la Bourse du Travail de Paris, première Bourse du Travail de France en date et en importance. Deux mois après, M. Mesurenr, en qualité de délégué du Conseil municipal, inaugurait cet établissement et lui traçait ce programme : « La Bourse du Travail mettra à la disposition de tous, sous une forme simple et pratique, les offres et les demandes de travail et les documens relatifs à la statistique du travail ; elle donnera à cette statistique une publicité large et régulière ; en un mot, elle contiendra tous les organes nécessaires à son but ; si, pour le fonctionnement de tous ses services, des employés lui sont nécessaires, la Ville les lui donnera sans qu'il puisse jamais résulter de leur présence une direction et une tutelle administrative. » Ainsi cette Bourse, création de la Ville, subventionnée sous divers modes par elle, naissait avec une destination toute spéciale et toute technique. L'exemple de Paris était suivi et, peu à peu, nombre de villes de province, à l'imitation de la capitale, constituaient, avec l'aide des deniers publics, des Bourses du Travail.

Ainsi rapidement, en quelques années après la loi de 1884, avaient éclos les syndicats ouvriers, les Bourses du Travail, la Confédération générale du Travail.

Comment ces organes qui, dans la pensée du législateur les ayant, soit explicitement, soit implicitement, dit-on, pour la dernière, autorisés, devaient être des instrumens de progrès matériel, moral et intellectuel, se sont-ils transformés en des moyens de discorde et de destruction sociale ?

III

Le nombre des syndicats de toute nature, immédiatement après la loi du 21 mars 1884, s'est considérablement et constamment développé. Dix ans après cette loi, en 1894, on en comptait près de 5 000 (exactement 4 965), dont 1 518 syndicats de patrons, 2 178 syndicats d'ouvriers, seulement 177 syndicats mixtes, et 1 092 syndicats agricoles qui ont un caractère spécial et sont des sortes de sociétés coopératives. Le progrès

s'effectuait, en général, à raison de 4 à 600 syndicats nouveaux par année. En 1895 et 1896, il y eut une période, sinon d'arrêt, du moins de ralentissement sensible, surtout pour les syndicats d'ouvriers. Puis la multiplication reprit d'une façon accentuée, à partir surtout de l'an 1900, et le nombre des syndicats s'accrut alors, en général, en raison de 600 à 800 et même de 1 100 à 1 200 par an.

D'après le dernier recueil officiel que nous ayons sous les yeux (1), le nombre des syndicats de toute nature au 1er janvier 1908 était de 14 082, dont 3 965 syndicats de patrons, 5 524 syndicats d'ouvriers, 170 syndicats mixtes et 4 423 syndicats agricoles.

Le nombre des syndiqués, depuis surtout le commencement du XXe siècle, ne s'est pas moins accru que celui des syndicats. Il atteint, au 1er janvier 1908, d'après le document officiel, 2 094 417 membres, dont 771 452 pour les syndicats agricoles, 331 475 pour les syndicats de patrons, 957 102 pour les syndicats ouvriers et 34 388 pour les syndicats mixtes, la seule catégorie de syndicats dont le nombre d'affiliés ne se soit pas accru depuis 1899, alors que celui des membres, tant des syndicats de patrons que des syndicats ouvriers, faisait plus que doubler.

Les Unions de syndicats, lesquelles sont autorisées par l'article 5 de la loi de 1884, se sont également, dans la même période, multipliées : on en compte 388 en 1908, dont 122 Unions de syndicats de patrons, 186 de syndicats d'ouvriers, 12 de syndicats mixtes et 68 de syndicats agricoles. Les quatre cinquièmes des syndiqués, soit patrons soit ouvriers, sont membres d'Unions de syndicats, à savoir 301 477 patrons et 764 508 ouvriers.

Cet effectif de membres est-il bien réel? Tous ces syndiqués inscrits remplissent-ils les obligations syndicales, notamment en ce qui concerne le paiement des cotisations? Sont-ils tous bien en règle avec le trésor de ces groupemens? Les moyens d'information manquent à ce sujet. Toujours est-il que, d'après les registres officiels, il y avait plus de 957 000 ouvriers syndiqués en 1908, dont plus de 764 000 faisant partie d'Unions de syndicats. Quelle proportion représentent ces chiffres de syndiqués par rapport à l'ensemble de la population ouvrière? On

(1) *Annuaire des Syndicats professionnels*, 16e année, 1908-1909, p. XXXI à XXXIII.

trouve quelques indications à ce sujet dans l'*Annuaire des syndicats professionnels :* pour aucun corps d'état le nombre des ouvriers syndiqués n'atteindrait 40 pour 100 du nombre total des ouvriers de la profession : c'est pour les mineurs que la proportion serait la plus élevée : elle y serait de 39,83 pour 100; généralement elle flotterait entre 15 et 20 pour 100; mais elle descendrait parfois au-dessous de 10 pour 100. Dans la catégorie intitulée : Transport et manutention, commerce, le nombre des ouvriers syndiqués, qui dépasse 270 000, ne représenterait que 24,25 pour 100 de l'ensemble des ouvriers de la catégorie (1).

On peut admettre que, avec le développement qui a dû s'effectuer du nombre et de l'effectif des syndicats d'ouvriers depuis 1908, les syndicats d'ouvriers industriels et commerciaux, en laissant de côté les syndicats agricoles, comprennent environ 1 million de membres pour environ 6 millions d'ouvriers de ces catégories : un sur six et, dans aucun corps d'état, un sur deux.

Les Bourses du Travail se sont, de leur côté, multipliées dans le même intervalle ; on en comptait 142 en 1908, ayant 2 667 syndicats affiliés et 434 387 syndiqués adhérens.

Si tous ces organismes étaient restés fidèles aux principes et à l'esprit de la loi de 1884, s'ils s'étaient préoccupés, exclusivement ou même principalement, de l'étude et de la défense des intérêts économiques, industriels et commerciaux de la profession, s'ils s'étaient surtout efforcés de « créer et d'administrer des offices de renseignemens pour les offres et les demandes de travail, » de fonder et d'ouvrir à leurs adhérens des bibliothèques et des cours d'instruction professionnelle, de constituer entre leurs membres des caisses spéciales de secours mutuels et de retraites, toutes attributions que visait en son article 6 la loi de 1884, on peut dire que le but de cette loi eût été rempli et que ces organismes auraient, conformément aux termes de la circulaire de M. Waldeck-Rousseau en date de la même année, efficacement aidé au progrès matériel, moral et intellectuel.

Un certain nombre de syndicats, non seulement agricoles, qui constituent une catégorie à part spécialement recommandable, non seulement de patrons, non seulement mixtes, mais

(1) *Annuaire des Syndicats*, 16e année, page L (Introduction).

même de syndicats ouvriers ont déployé cette activité bienfaisante. L'Annuaire des syndicats pour 1909 contient le tableau des institutions et créations diverses des syndicats professionnels au 1er janvier 1905 ; ces renseignemens sont déjà un peu anciens, et il est regrettable que l'Annuaire officiel ne les tienne pas plus au courant. On comptait à cette date 8 253 fondations de ce genre ; en en déduisant 625 qui ne consistent qu'en la publication de journaux ou de bulletins, il reste 7 628 créations. Le plus grand nombre, soit 6 533, émanent de syndicats ouvriers ou d'unions de syndicats ouvriers : 1 290 concernent des bureaux ou offices de placement, 1 412 des bibliothèques professionnelles, 446 des cours et des écoles professionnelles, 13 des laboratoires d'analyses ou d'expertises, 19 des concours professionnels ou des expositions, 10 des champs d'expérience : à côté de ces fondations techniques, les institutions fraternelles ou philanthropiques tiennent une certaine place dans les créations des syndicats ouvriers : on relate, en effet, 1 037 caisses de secours mutuels, 743 caisses de chômage : on doit supposer qu'il s'agit ici du chômage involontaire, et non de celui qui résulte de grèves ; 972 caisses de secours de route ; 95 caisses de retraite ; 75 caisses de crédit mutuel ; 126 sociétés coopératives de consommation ou économats ; 64 sociétés coopératives de production ; enfin 2 organisations d'assurances contre les accidens. En laissant de côté les journaux et bulletins, les offices de placement, les bibliothèques, cours et organes analogues, il y avait ainsi, en 1905, 3 100 fondations de syndicats ouvriers consistant en caisses diverses de secours et en organisations philanthropiques. Le nombre a dû, dans une certaine mesure, s'en accroître. On n'indique pas l'importance pécuniaire de ces institutions, il est probable qu'elle est assez modique ; néanmoins, ces 3 100 caisses n'eussent-elles que quelques milliers de francs ou même quelques centaines de francs chacune en moyenne, on devrait reconnaître, vu l'origine récente des syndicats, qu'il y a là un effort méritoire. On mentionne spécialement, mais toujours sans aucune indication sur leur importance pécuniaire, la Caisse de Secours mutuels, la Caisse de chômage, la Caisse de secours de route de la Fédération française des travailleurs du livre, comprenant 170 sections locales réparties sur 80 départemens, ainsi que la Caisse de chômage et la Caisse de secours de route de la Fédération des ouvriers mécaniciens

comprenant 50 sections locales réparties sur 35 départemens. Tout en pensant que la plupart de ces institutions doivent être assez rudimentaires, elles suffisent pour qu'on ne soit pas fondé à dire que les syndicats ouvriers, âgés d'un quart de siècle environ, ont complètement dédaigné les attributions que leur conférait l'article 6 de la loi du 21 mars 1884.

Il faut bien reconnaître, toutefois, que l'activité syndicaliste s'est surtout signalée dans un domaine tout différent. Dès les premières années qui ont suivi le vote de la loi, il est apparu qu'un grand nombre de syndicats ouvriers dédaignaient systématiquement les œuvres professionnelles pacifiques et entendaient se transformer en instrumens de la lutte de classes. Les syndicats manifestement révolutionnaires ont rapidement accaparé la scène publique et ont visé à la prépotence, à l'absolue domination du monde du travail. Un des rares ministres prévoyans et énergiques qu'ait possédés la France depuis trente ans, M. Charles Dupuy, ministre de l'Intérieur et président du Conseil, ému des manifestations bruyantes de certains syndicats ouvriers ayant leur siège à la Bourse du Travail de Paris, fit faire, en 1893, une enquête à leur sujet. Il en résulta que la plupart de ces syndicats étaient illégalement constitués, leur bureau n'ayant pas fait les déclarations exigées par la loi. On a vu plus haut combien restreintes et faciles sont les formalités prescrites pour la légalité des syndicats par la loi de 1884; néanmoins, les syndicats révolutionnaires, qui foisonnent, font profession de les méconnaître et de ne pas s'y soumettre. Procédant avec modération, M. Charles Dupuy, par l'intermédiaire du préfet de la Seine, fit mettre les syndicats irréguliers en demeure de remplir les formalités légales et, comme ils s'y refusaient, il fit fermer, plutôt que de laisser violer la loi, la Bourse du Travail de Paris.

C'était là une leçon qui eût mérité d'être suivie : s'il en eût été ainsi, si, à toutes leurs usurpations on eût opposé les répressions légales, tout insuffisantes qu'elles fussent, il est certain que les syndicats se seraient moins écartés de la fonction spéciale que la loi leur assignait : tout au moins, la propagande révolutionnaire n'eût-elle pu s'y organiser au grand jour, avec la tolérance des pouvoirs publics et user ouvertement d'intimidation et de violences sur les ouvriers paisibles. Malheureusement, la fermeté de M. Charles Dupuy ne fut aucunement imitée

par ses successeurs. Tout au contraire, l'un d'eux, et non le moins célèbre, M. Waldeck-Rousseau, entra en coquetterie déclarée avec les syndicats révolutionnaires ; pour lutter contre les nationalistes et pour froisser et contrecarrer les progressistes, dont il avait été naguère le chef, il laissa parader les syndicats révolutionnaires avec leurs drapeaux rouges, devant les tribunes officielles et le président de la République, à l'inauguration du monument de Dalou sur la place de la Nation. M. Georges Sorel va jusqu'à dire qu'il y avait un accord formel, un concert arrêté, à ce sujet, entre M. Waldeck-Rousseau et les syndicats rouges (1). Nous laissons à l'écrivain socialiste la responsabilité de cette assertion ; tout au moins, s'il n'y eut pas accord, il y eut tolérance et en quelque sorte sympathie momentanée.

Il en a été ainsi de 1898 jusqu'aux heures toutes récentes : le fameux bloc de gauche fut sinon bienveillant, du moins indulgent pour les syndicats révolutionnaires. Il les laissa étendre leur action, sans aucun effort pour l'entraver et la contenir dans les limites légales. Les violences des grèves ne furent ni prévenues, ni châtiées ; l'odieuse « chasse aux renards, » où l'on outrageait, molestait et volait même les malheureux qui ne se soumettaient pas aux injonctions des syndicats, se poursuivit pendant toute une série d'années sans être, en général, gênée soit par la police, soit par les magistrats.

On vit, à ce sujet, des faits de la plus rare extravagance : au cours de l'été de 1908, lors des grèves sanglantes et répétées de Draveil, un des agitateurs, payé 8 fr. 50 par jour, comme cela a été reconnu, pour faire de la propagande gréviste, avait été condamné, quelque temps auparavant, à quatre mois de prison pour vol et était parvenu à esquiver sa peine en se dérobant à la justice. Dans une bagarre, la police mit la main sur lui; il était naturel, semble-t-il, de le retenir pour lui faire faire ces quatre mois de prison encourus pour délit de droit commun; mais, après mûre délibération, le gouvernement le fit relâcher, considérant qu'un agitateur gréviste, même con damné pour vol, doit jouir d'un sauf-conduit pendant tout le temps de la grève. Et voici un autre acte qui fait encore plus ressortir la prodigieuse faiblesse gouvernementale : au même moment, le gouvernement ordonnait des poursuites contre un

(1) Georges Sorel, *Réflexions sur la violence*, pages 189 et 190.

maréchal des logis de gendarmerie et ses gendarmes, qui, menacés et pressés par une foule hostile, avaient recouru à leurs armes. Le Conseil militaire, devant lequel le maréchal des logis avait été renvoyé, se prononça en sa faveur, à l'unanimité sur un point et à l'unanimité moins une voix sur un autre. Mais l'ordre de poursuites n'en avait pas moins semé le découragement parmi les défenseurs de l'ordre et l'exaltation parmi les révolutionnaires.

Cela se passait sous le ministère Clemenceau ; mais, depuis 1898 jusqu'aux premiers mois tout au moins de 1910, il en fut toujours ainsi : les actes les plus violens des syndicats, les sauvageries les plus inexcusables des grévistes furent considérés comme des peccadilles sur lesquelles il fallait fermer les yeux. Le gouvernement, d'ailleurs, dans l'ordre des idées, soutenait manifestement des doctrines, dont les conséquences l'embarrassaient parfois, sans qu'il osât les réprimer, dans l'ordre des faits. C'est ainsi qu'il créait des chaires nouvelles, dans les principaux établissemens d'enseignement, pour en investir des socialistes notoires et y faire prêcher le socialisme et le syndicalisme : il fondait une de ces chaires notamment à l'École polytechnique, pour que les futurs officiers fussent imprégnés des idées syndicalistes et socialistes, sans qu'il prît la peine de réfléchir qu'il pourrait être obligé de s'adresser un jour à eux pour réprimer les excès syndicaux. On peut dire, sans exagération, que si l'athéisme est la doctrine morale que le gouvernement laisse, sinon fait prêcher dans un trop grand nombre d'écoles, le socialisme et le syndicalisme intégral sont la doctrine sociale qu'il n'a cessé de soutenir et d'encourager depuis une douzaine d'années. A peine apparaît-il que cet aveuglement gouvernemental ou plutôt peut-être ce parti pris de chercher à se concilier, en les ménageant et les flattant, tous les élémens subversifs, commence aujourd'hui à s'atténuer.

IV

Les yeux du gouvernement, si son parti pris de constantes concessions aux élémens révolutionnaires ne fût devenu chez lui une habitude invincible, eussent dû s'ouvrir, à partir de 1908, sur les résultats de la propagande anti-sociale dans le personnel des administrations nationales et des services publics.

Nous avons décrit ailleurs les causes de la désaffection de nombre de fonctionnaires et les griefs légitimes qu'ils entretiennent contre le gouvernement (1). Les inadmissibles procédés des administrations publiques envers leurs agens devaient porter ceux-ci à se concerter pour défendre leur situation et leurs droits.

Il suffit de rappeler les difficultés que suscitèrent les fédérations des « Amicales » d'instituteurs. Au mois d'avril 1908, un acte tout à fait grave se produisait : le Congrès des P. T. T. composé des sous-agens des postes, télégraphes et téléphones, c'est-à-dire des facteurs et employés inférieurs, après une longue discussion votait un ordre du jour décidant en principe son adhésion à la Confédération générale du Travail et chargeait les membres du Conseil syndical des P. T. T. de faire en ce sens le nécessaire. Voici comment il motivait cette résolution :

Le Congrès du Syndicat national des sous-agens des postes, télégraphes et téléphones,

Considérant que la Confédération générale du Travail est l'expression vivante et agissante de la solidarité prolétarienne ;

Qu'elle est actuellement le trait d'union indispensable entre toutes les organisations syndicales ;

Qu'aucune organisation consciente de ses devoirs de solidarité ne doit rester en dehors de la Confédération générale du Travail ;

Considérant, d'autre part, que les sous-agens des P. T. T. salariés de l'État ont, comme tous les autres salariés, des revendications à présenter à leur employeur, l'État patron ;

Qu'ils ne sauraient confirmer la thèse gouvernementale qui dresse une barrière entre le prolétariat administratif et le salariat de l'industrie privée ;

Qu'en adhérant à la Confédération générale du Travail, ils accomplissent leur devoir de solidarité ouvrière ;

Que les syndicats ouvriers ont, en toute occasion, appuyé et encouragé les revendications des salariés de l'État,

Déclarent adhérer à la Confédération générale du Travail.

C'était là un acte des plus graves : les employés du gouvernement passaient ainsi, toutes enseignes déployées, à une association manifestement révolutionnaire. Le gouvernement ne prit aucune mesure sérieuse pour s'y opposer. Il eût pu pré-

(1) Voyez dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er août 1908 notre article intitulé : *le Syndicalisme ; la Confédération générale du Travail ; la Théorie de la violence* et également notre ouvrage : *le Collectivisme ; l'Évolution du Socialisme depuis 1895 ; le Syndicalisme.*

senter et faire voter une loi sur le statut des fonctionnaires : on attend encore ce vote. Chose curieuse, les agens des P. T. T., quand ils adhérèrent à la Confédération générale du Travail, n'avaient pas encore de syndicat régulier; ils en fondèrent un en mai 1909 : c'est seulement ces jours-ci, en octobre 1910, que par un arrêt très sérieusement motivé, la Cour de Paris a déclaré illégal ce syndicat des P. T. T. Il est intéressant de reproduire les termes de cet arrêt :

Attendu que les prévenus ont constitué un syndicat dont les statuts ont été déposés le 4 mai 1909 et qu'ils ont dénommé « Syndicat national des agens des postes, télégraphes et téléphones, » mais qu'ils étaient sans droit pour se prévaloir des dispositions de la loi du 21 mars 1884;

Qu'en effet, le texte de cette loi et les travaux préparatoires témoignent suffisamment que le législateur n'a entendu donner l'autorisation de former un syndicat qu'aux ouvriers et employés travaillant pour le compte d'un patron qui, par un droit corrélatif, bénéficiait de la même faculté;

Que la loi qualifie le syndicat qu'elle institue « Syndicat professionnel de patrons ou ouvriers; » que les travaux préparatoires emploient les mêmes expressions et que, dans la discussion législative, il est fait allusion aux relations du capital et du travail;

Considérant dès lors que la loi est inapplicable aux agens des postes, télégraphes et téléphones qui ne peuvent se dire au service d'un patron et dont les rapports de subordonnés vis-à-vis de l'État ne sauraient être assimilés à ceux qui existent entre patrons et ouvriers libres de discuter ensemble leurs intérêts respectifs concernant le capital et le travail,

Par ces motifs, confirme le jugement du 26 juillet 1909.

Le texte de cet arrêt défie toute critique : il est incontestable, en fait, que le législateur de 1884 n'avait nullement songé à étendre les syndicats aux employés des administrations publiques, lesquelles sont soustraites au régime de la concurrence, ont des méthodes spéciales de recrutement, de rémunération et de retraites, et assurent à leur personnel des avantages notables qui constituent de véritables privilèges.

Ce ne sont pas seulement les employés directs de l'État qui sont ainsi, par la nature des choses, soustraits à ce que l'on appelle le droit commun; ce sont aussi ceux de tous les services publics, alors même qu'ils ont fait l'objet de concessions à des Compagnies, lesquelles concessions ne sont jamais accordées qu'avec un cahier des charges précis et détaillé.

Or, c'est surtout au sein du personnel de ces services publics que la Confédération générale du Travail a exercé son infatigable propagande pour susciter des grèves nombreuses. Au

moment où les employés des P. T. T. adhéraient à la Confédération, cette association pouvait se vanter déjà de victoires impressionnantes.

Au mois de mars 1907 avait éclaté la grève des électriciens de Paris, c'est-à-dire des employés des Compagnies concessionnaires des secteurs pour l'éclairage et la force électriques. Cette grève se produisait dans des conditions très originales : c'était une grève préventive et d'intimidation, les grévistes ne réclamaient ni augmentation de salaires, ni diminution de la journée de travail. Ils jugeaient que les clauses, alors en discussion à l'Hôtel de Ville, d'un projet de concession de l'éclairage électrique ne leur allouaient pas de pensions assez élevées ; ils voulaient donner aux pouvoirs publics un avertissement ; celui-ci fut entendu ; les grévistes obtinrent tout ce qu'ils voulurent.

C'est ce coup de maître qui rendit fameux le nom de M. Pataud et qui l'induisit à recommencer différentes fois ce genre d'avertissemens. Le lendemain de cette grève heureuse, le journal *Le Matin*, en son numéro du 11 mars et sous le titre en gros caractère de : « Déclaration de guerre. Les vainqueurs du 9 mars indiquent comment on prépare la grève générale, la marche vers le Révolution sociale, » publiait différentes *interviews* qu'il avait eues non seulement avec le secrétaire général du syndicat des travailleurs ou des industries électriques, M. Pataud et avec M. Passerieu, secrétaire adjoint du même groupement, mais encore avec M. Merheim, secrétaire-adjoint du syndicat des métallurgistes, avec M. Yvetot, secrétaire de la Confédération générale du Travail, avec enfin M. Griffuelhes, de la même association.

Les déclarations de tous ces membres importans des états-majors syndicalistes étaient concordantes et triomphantes. Elles méritent d'être reproduites :

Ce que nous avons accompli dans notre industrie particulière, disait M. Pataud, qu'est-ce qui empêche nos camarades ouvriers de l'accomplir ailleurs dans toutes les industries importantes : au service du gaz par exemple et aux transports? Ce serait du coup la *Révolution économique* par des moyens beaucoup plus sûrs que les mauvais fusils et les barricades de nos pères. Ce qui manque aux ouvriers, c'est l'organisation uniquement. Et notre expérience d'hier montre combien il est facile de nous organiser. Le mot d'ordre a circulé dans trente stations différentes, entre 1 800 hommes, sans une indiscrétion. Le gouvernement a été surpris, tout le monde a été surpris. Dans d'autres corporations, où le personnel est beaucoup plus

nombreux, où pullulent les indécis et les traîtres, il suffirait de préparer de bons cadres, de bons sergens et caporaux. Tout antimilitaristes que nous sommes, nous devons être capables de mener militairement notre guerre. Ayons seulement de bons cadres, et la grève marchera partout comme elle a marché ici.

Nous avons souligné cette expression : la *Révolution économique;* les chefs syndicalistes, en effet, dédaignent toute révolution politique. Pour caractériser la grève du genre de celle des électriciens, M. Pataud avait trouvé un mot admirable : « la grève spontanée, » c'est-à-dire sans que personne autre que les grévistes ait été prévenu et sans que rien ait transpiré.

Les déclarations des autres membres consultés des organisations ouvrières étaient également topiques : ces mots de M. Yvetot, secrétaire de la Confédération générale du Travail, méritent d'être cités :

La menace de l'action directe a tout fait. On a été épouvanté de ce que pouvaient les électriciens avec les moyens dont ils disposent, et l'on a cédé tout de suite. On disait : Les ouvriers ne s'entendront jamais. On vient de voir qu'il suffit aux ouvriers de s'entendre une heure pour que tout croule devant eux. Ils n'ont qu'à vouloir et tout leur appartient.

Aucun de ceux qui décidèrent et dirigèrent cette grève dite *spontanée*, la grève modèle, la grève type, n'en éprouva un préjudice quelconque. On eût pu, tout au moins, si l'on jugeait la législation inefficace, en combler les lacunes pour que des faits aussi regrettables n'eussent pas de chances de se reproduire. Le gouvernement, avec un optimisme béat, ne fit rien. C'est inutilement qu'on lui signala les mesures édictées pour des cas analogues dans la législation britannique. Il est bon de rappeler ici ces mesures : elles se trouvent dans *An act for amending the law relating to conspiracy and to the protection of property, and for other purposes* (38 et 39 Victoria, ch. 86).

ART. 4. — Tout individu employé, soit par les autorités municipales, soit par une Compagnie privée, soit par un entrepreneur, à la fourniture du gaz ou de l'eau pour les besoins d'une ville entière ou d'un quartier d'une ville, qui rompra son engagement volontairement et dans une intention malveillante, sachant ou ayant raisonnable motif de penser que la conséquence probable de cet acte, qu'il soit commis par lui seul ou avec d'autres, sera de priver d'eau ou de gaz tout ou partie des habitans de cette ville, sera condamné, par la Cour de juridiction sommaire ou sur un acte d'accusation, à une amende n'excédant pas 30 livres sterling (750 fr.)

ou à la prison, avec ou sans travail forcé, pour un temps n'excédant pas trois mois.

Toute autorité municipale, Compagnie privée ou entrepreneur chargé de ces fournitures d'eau ou de gaz, fera afficher le texte du présent article dans un endroit apparent de ses ateliers et fera renouveler au besoin le placard. Peine : pour défaut d'affichage, amende de 5 livres (125 fr.) au plus par jour ; pour lacération de ces affiches, amende de 50 shillings (62 fr. 50) au plus.

Art. 5. — Quiconque volontairement et par malveillance, seul ou avec d'autres, rompt son contrat de service sachant ou ayant raisonnable motif de penser qu'il met ainsi en péril la vie humaine ou les propriétés, sera condamné à une amende de 30 livres (750 fr.) au plus, ou à la prison pour une durée de trois mois au plus, avec ou sans travail forcé (1).

Si l'article 4 de cette loi ne s'applique qu'aux services d'eau et de gaz et, par extension sans doute, d'éclairage électrique, l'article 5 est beaucoup plus compréhensif et peut s'appliquer à la presque généralité des services publics. Ici en France, aucun des auteurs du méfait ne pâtit : les pouvoirs publics paraissent le considérer, suivant une locution vulgaire, comme une bonne plaisanterie.

Trop heureuse avait été cette grève « spontanée » des électriciens pour qu'elle ne suscitât pas bientôt des tentatives analogues. Deux ans après, en effet, il s'en produisit une autre, et ce fut dans l'un des plus importans services publics, celui des postes, télégraphes et téléphones. Cette nouvelle grève « spontanée » éclata au mois de mars 1909. La Chambre des députés fit montre d'opposer à cette désertion des services publics une résistance énergique. Dans la journée du vendredi 19 mars, elle adopta par 412 voix contre 57 une motion qui débutait ainsi : « La Chambre résolue à ne pas tolérer les grèves de fonctionnaires... » Les 57 opposans étaient des socialistes purs. Par d'autres votes, à une majorité moins considérable, 346 voix contre 118, la Chambre exprima sa confiance dans le ministère Clemenceau et approuva ses déclarations. Elle repoussa, par 322 voix contre 178, la nomination d'une Commission d'enquête, afin d'écarter tout ce que les grévistes auraient pu invoquer comme une atténuation de la réprobation qu'excitait la grève et de ne mettre aucune entrave à l'action du gouvernement. Enfin, mais cela était une surérogation superflue, elle ordonna par 282 voix contre 115

(1) Cet extrait de la législation britannique a été publié, quelques jours après la grève des électriciens, dans *l'Économiste Français* du 23 mars 1907.

l'affichage du discours de M. Barthou, alors ministre des Travaux publics, qui condamnait vivement la grève.

La magistrature, sortant de son indifférence habituelle, en pareille matière, voulut manifester son réveil par des rigueurs inattendues : elle condamna à six jours de prison, sans application de la loi de sursis, pour « outrages, » six employés qui, au milieu de beaucoup d'autres, avaient crié : « Conspuez Simyan, » le sous-secrétaire d'État aux Postes et Télégraphes. L'opinion publique, le commerce se montrèrent également résolus. La Chambre de commerce de Paris, malgré les critiques que M. Barthou avait faites, on l'a vu plus haut, moins d'un an auparavant, à l'endroit de l'esprit de ce corps, et les syndicats patronaux organisèrent des services provisoires de dépouillement et de distribution des correspondances, pour suppléer à ceux que la grève avaient suspendus. Bien plus, les organes divers des commerçans, bien loin de solliciter que le gouvernement cédât aux exigences des grévistes, l'encouragèrent avec une louable prévoyance à la résistance. M. Lefebvre, président de la Chambre de commerce de Paris, au nom de ce corps, et les chefs de huit importans syndicats commerciaux signèrent et rendirent publique la déclaration suivante : « Ils tiennent, disaient-ils, à déclarer nettement que, quel que soit le préjudice qui lui est causé (au commerce parisien), ils ne sauraient aucunement approuver une solution qui, pour limiter les conséquences d'une interruption désastreuse des transactions, paraîtrait considérer comme légitime le droit de grève des services publics. »

Dans ces circonstances critiques, la première explosion de grève dans une administration d'État, tout le monde montra de la fermeté, sauf le gouvernement. Celui-ci ne songea qu'à mettre fin le plus tôt possible, par des procédés équivoques, des promesses ou des apparences de promesses, à la suspension du travail. MM. Clemenceau et Barthou reçurent une délégation des postiers et télégraphistes, dans laquelle figurait l'un des condamnés à la prison. « Les ministres se sont traînés à nos genoux, » dit dans une réunion publique un des délégués ; certes, l'expression était fausse au sens réel, mais elle n'était peut-être pas trop exagérée au sens figuré. Un des délégués déclarait aussi dans une réunion de postiers : « Nous rentrons la tête haute ; c'est à ceux qui sont restés dans les bureaux d'avoir maintenant

la tête basse. » Tel est l'épilogue habituel de la plupart des grèves de cette nature.

Le gouvernement avait obtenu la rentrée des grévistes par des promesses ou tout au moins par des paroles équivoques. Il sembla ne pas y conformer sa conduite. Une seconde grève des P. T. T. éclata au milieu de mai. Cette fois, le gouvernement fit mine de sévir : dès le premier jour, il révoqua 221 postiers, puis il éleva le nombre des révocations à 600 environ. Les grévistes intimidés et trouvant l'opinion publique adverse reprirent le travail au bout de quelques jours. On sait que, graduellement, tous les révoqués, sauf une ou deux dizaines, furent réintégrés.

Au cours de cette seconde grève des postes, il se produisit un fait, dont on méconnut alors l'importance : les postiers grévistes s'abouchèrent avec le syndicat des employés de chemins de fer et lui demandèrent son concours. Dans un meeting du 17 mai 1909, le secrétaire général du Syndicat national des cheminots ou travailleurs des chemins de fer, M. Guérard, s'exprima en des termes qui méritent d'être signalés et retenus : il s'agissait de susciter une grève simultanée des postes et des chemins de fer :

Dans quelques jours, dit M. Guérard, votre Conseil et votre Comité de grève dépouilleront le *referendum*. Si la réponse est favorable à la grève, comme le croient tous nos militans, nos mesures sont prises. Tout le monde sera avisé en temps utile, non de manière mystérieuse, mais publiquement par la voie de la presse. Nous voulons éviter qu'on puisse intercepter, comme cela s'est fait en 1898, les plis portant l'ordre de grève.

Le secrétaire général du Syndicat des chemins de fer déclarait que la grève des voies ferrées n'aurait pas besoin de se prolonger pour amener à capitulation les pouvoirs publics.

Si les Halles centrales, disait-il, cessaient de recevoir pendant plus de trois jours les trains de vivres qui les alimentent, ce serait, en effet, la famine à bref délai.

Profitant de la leçon qui vient de nous être donnée par la grève des postes, nous ne nous contenterons pas de promesses. Et quel que soit le désarroi provoqué par notre mouvement, nous ne reprendrons le travail qu'après avoir satisfaction sur tous les points !

On peut regretter qu'il n'y ait pas eu entente préalable entre les chemins de fer et les postiers. Il est évident que cette entente concertée eût entraîné dans la vie économique une telle perturbation que le gouvernement aurait été acculé à donner satisfaction aux personnels en grève.

Toutefois, nous serons prêts à notre tour. Si les camarades des postes

peuvent encore, avec l'énergie et la persévérance dont ils font preuve, tenir quelques jours, le résultat de notre *referendum*, fait plus vite que nous le pensions, sera alors connu. Dès lors, notre mouvement se combinerait avec le leur. Et la C. G. T., voyant cette formidable poussée, pourrait organiser la grève générale de tout le prolétariat.

On considéra alors ce langage du secrétaire général du Syndicat national des chemins de fer comme un simple *bluff;* et quoiqu'un ordre du jour dans le sens de la grève des voies ferrées ait été adopté dans ce meeting du 17 mai 1909 par les représentans réunis des postiers et des cheminots, il semble bien que ceux-ci ne projetaient pas sérieusement la grève en ce moment. Ils n'étaient pas prêts; les postiers, d'ailleurs, étaient déjà en pleine déroute : la grève des chemins de fer n'ayant pas éclaté, ils se prétendirent trahis. Le secrétaire général du Syndicat des cheminots, M. Guérard, dut donner sa démission de ce poste. Il reste établi, néanmoins, qu'au mois de mai 1909, il avait été publiquement question d'une grève simultanée des postes et des chemins de fer.

Parmi les grandes grèves de ces dernières années, « grèves spontanées, » c'est-à-dire immédiates et sans même parfois d'exposé de griefs, où le gouvernement a montré la plus lamentable et la plus persistante faiblesse, on doit citer les grèves répétées des inscrits maritimes de Marseille. Plusieurs années au printemps, les communications ont été soudain interrompues entre la France, l'Algérie et la Tunisie, du chef de ces suspensions soudaines de travail. Les inscrits maritimes ne sont pas des ouvriers ordinaires; ils relèvent de l'administration de la Marine; ils sont sujet à des règlemens stricts, qui ont des compensations pour eux, notamment l'allocation d'une retraite que sert la Caisse des invalides de la Marine. Rien donc n'était plus facile au gouvernement que de prévenir et de réprimer ces grèves, manifestement illégales; il ne l'a jamais sérieusement tenté. Bien plus, des comités mixtes ayant été constitués pour concilier les parties en cas de désaccord, les grévistes n'en ont tenu aucun compte; c'est là un médiocre augure pour les organisations de même nature que l'on paraît avoir l'intention d'établir aujourd'hui dans les services publics.

Toute cette série de défaillances gouvernementales devait répandre de plus en plus l'esprit d'indiscipline et développer les exigences des personnels variés des services publics ou des

gens qui s'arrogent le droit de parler en leur nom. C'est ainsi qu'a éclaté la récente grève des chemins de fer. Le gouvernement, cependant, avait, à différentes reprises, montré une extrême sollicitude pour les employés des voies ferrées; il avait poussé la bienveillance à leur égard jusqu'à l'illégalité, en faisant modifier par le Parlement, quoique le cahier des charges fait avec les Compagnies ne lui en conférât pas le droit, les conditions d'âge et de quotité de retraites des employés de chemins de fer. Ces libéralités furent considérées comme des preuves de faiblesse : la grève éclata sur le réseau du Nord; elle gagna et avec plus de violence celui de l'Ouest-État; cette constatation est remarquable : l'administration des chemins de fer de l'État a déclaré que, depuis deux ans environ qu'elle a racheté le réseau de l'Ouest et qu'elle l'exploite, elle a accru de 15 millions la dépense en personnel. Il serait superflu d'examiner ici les revendications des grévistes : le rapporteur de la Commission du budget pour les conventions avec la Compagnie, M. Lafferre, aujourd'hui ministre du Travail, en a estimé le montant à 252 millions. Le budget, non seulement des Compagnies, mais de l'État, partie exploitant, partie garant, serait complètement écrasé par des charges de ce genre. Il suffit, d'ailleurs, de rappeler que le recrutement du personnel des chemins de fer s'effectue avec la plus grande facilité : pour une place vacante, il y a une dizaine de demandes. On se plaint constamment de l'abandon des campagnes : est-ce le moyen d'y maintenir des ouvriers que d'augmenter sans cesse les avantages déjà notables qu'ont les employés des services publics relativement aux ouvriers des champs ?

La dernière grève a avorté au bout de peu de jours; la plupart des employés, même pour les deux réseaux atteints, le Nord et l'Ouest-État, sont restés à leur poste, bien que, d'après certains renseignemens, il y ait eu, à un moment, 6 000 employés manquant sur le réseau de l'Ouest-État, qui en compte 25 000. Heureusement, le personnel des trois autres grands réseaux voisins, ceux de l'Est, du Paris-Lyon-Méditerranée et de l'Orléans, ne s'est aucunement laissé entraîner. Il y a eu, au contraire, sur le réseau excentrique du Midi, mais d'une façon tardive et sporadique, quelque agitation, qui aurait pu, si la situation était restée quelque temps tendue, aboutir à une grève partielle.

Le danger extrême a donc été conjuré dans le passé. Le sera-t-il toujours à l'avenir? Les chefs syndicalistes n'ont nullement renoncé à leur projet d'amener, par d'énormes grèves concertées dans les services publics, une « révolution économique, » suivant l'expression de l'un d'eux. L'organe du « Syndicat national des Travailleurs de chemins de fer, » la *Tribune de la Voie ferrée*, qui avait un moment suspendu sa publication, l'a reprise, et bien loin d'être découragée ou repentie, elle fait des plans de grève nouvelle pour l'avenir : « Si nous n'avons pas réussi pleinement, dit-elle, c'est que la grève s'est trouvée engagée plus précipitamment que le Comité de grève ne l'avait décidé lui-même; c'est qu'ainsi, au lieu d'un vaste mouvement à extension rapide, nous avons eu un déclenchement qui a fait marcher la province trop longtemps après Paris, et rentrer Paris lassé, quand, en maints endroits de province, le mouvement battait encore son plein. » En même temps, l'un des chefs de la Confédération générale du Travail, M. Griffuelhes, expose des plans menaçans.

Est-il vraisemblable que, après une préparation plus minutieuse et plus méthodique, dans quelques années d'ici, éclate une grève qui deviendrait effective, au moins partiellement, sur tous les réseaux et qu'elle coïncidât avec une grève des postes et télégraphes et peut-être aussi des employés de tramways? Ce serait la grève générale, dans la mesure et sous la forme que comporte la constitution des sociétés modernes. Ce serait la révolution syndicaliste.

Les chefs des grands syndicats et les dirigeans de la Confédération générale du Travail voudraient imposer toutes leurs conditions. Ils ne se préoccupent pas de la politique suivant la conception historique des classes gouvernementales : les questions extérieures, celles de religion et de direction scolaire, leur sont indifférentes. Ils laisseraient subsister l'ombre du gouvernement et du Parlement, l'ombre des administrations publiques, pourvu qu'on satisfît leurs intérêts et leurs appétits de classes : ils se contenteraient, au début du moins, de subalterniser, sans les renverser, les pouvoirs publics. Qu'on donnât aux cheminots les 252 millions par an d'augmentation de traitemens ou de retraites qu'ils demandent, les réductions de la journée de travail, les transports gratuits et les congés plus fréquens; qu'on fît de même pour les postiers, les employés de tramways et de

tous les services publics; ce serait 400 à 500 millions que le gouvernement et le Parlement auraient à trouver; les vainqueurs leur laisseraient cette besogne ardue.

Les dirigeans des grands syndicats ont même une autre prétention, qu'on a affichée en Italie et qu'on commence à formuler en France. Ils voudraient que toutes ces différentes grandes exploitations, conduites aujourd'hui par l'État ou par les Compagnies concessionnaires, fussent remises au personnel qui les administrerait par ses autorités syndicales et verserait aux pouvoirs publics l'excédent des recettes sur les dépenses, s'il restait quelque chose de liquide. Postes, télégraphes, téléphones, voies ferrées, tramways, installations d'eaux, d'électricité, de gaz, deviendraient ainsi la propriété corporative des syndicats ouvriers : ce seraient les autorités syndicales ouvrières qui choisiraient les directeurs, ingénieurs, contremaîtres, qui commanderaient les fournitures, etc.

Voilà la Révolution syndicaliste au premier degré. On serait, sans doute, entraîné à passer vite au second degré : les ouvriers de toutes les industries, les ouvriers terriens également, se sentiraient pris d'émulation et revendiqueraient aussi qu'on remît à leurs syndicats tous les instrumens de travail, quitte à promettre en redevance aux possesseurs actuels évincés l'excédent éventuel des recettes sur les dépenses ou une part de cet excédent. Alors la révolution syndicaliste serait intégrale.

V

Y a-t-il quelque chance que cette révolution s'accomplisse, à une date plus ou moins prochaine ou, tout au moins, qu'on la tente? Évidemment, le milieu social, les intérêts actuels, les habitudes traditionnelles opposeront une résistance : et l'on peut penser que celle-ci, lors de la première expérience, sinon peut-être toujours, sera efficace et triomphera. Il n'est pas absolument certain, toutefois, qu'il en sera ainsi indéfiniment quand les expériences se répéteront et que l'esprit public sera plus familier avec ces tentatives et ces conceptions. En tout cas, les secousses auxquelles donneraient lieu ces mouvemens syndicalistes révolutionnaires concertés seraient graves et par elles-mêmes et par leurs conséquences : outre l'immense perturbation dans le crédit et dans la production, et l'amoindrissement

de la richesse publique, c'est-à-dire des fonds auxquels puisent, pour leur fonctionnement, les entreprises et le travail lui-même, ces secousses pourraient aller jusqu'à une sorte de guerre civile.

Que peut-on faire et que projette le gouvernement pour écarter ce danger? On a vu qu'il a été produit, sans doute, par certaines lacunes de la législation, mais beaucoup plus par une série indéfinie de défaillances, en quelque sorte conscientes et voulues, sinon même systématiques, des pouvoirs publics, gouvernement, parlement, magistrature. Tous ces organes de la puissance publique ont employé leur temps et leurs efforts, depuis au moins douze ans, à détruire ou décourager tous les élémens sains et résistans de la nation, et à surexciter et développer tous les élémens malsains. A l'heure où nous écrivons, nous ne connaissons pas exactement les projets du gouvernement et ne pouvons les juger.

Pour prévenir la révolution syndicaliste, bien autrement redoutable que les émeutes incohérentes d'autrefois, il faut, à la fois, un régime général, une hygiène sociale et certains spécifiques.

Voyons quels peuvent être ceux-ci : on projette d'abord d'intéresser les syndicats au maintien de l'ordre en leur donnant la capacité de posséder. L'idée est excellente, mais elle part d'une observation incomplète : cette faculté de posséder, les syndicats, on l'a vu par l'analyse que nous avons faite de la loi de 1884, les syndicats l'ont, en vertu de l'article 6, sans autre restriction qu'en ce qui concerne les immeubles. Qu'on supprime cette restriction, on fera bien, pour le principe, mais cela ne changera guère la situation des syndicats. Ils n'ont pas, il est vrai, la circulaire de M. Waldeck-Rousseau du 25 août 1884 le déclare, la plénitude de la personnalité civile : « La personnalité civile accordée aux syndicats n'est pas complète, dit cette circulaire, mais elle est suffisante pour leur donner toute la force d'action et l'expansion dont ils ont besoin. » Qu'on leur donne la liberté civile complète, soit; cela comportera le droit de recevoir des dons et legs, qu'ils ne paraissent pas avoir aujourd'hui; mais leur situation n'en sera guère changée, car, en fait, ils ont toujours pu recevoir des dons, et il est très peu vraisemblable qu'il soit fait aux syndicats ouvriers des legs importans. En mettant les choses au mieux, il faudra bien des dizaines

d'années pour que les syndicats ouvriers français arrivent à posséder une fortune notable, les cent principales *Trades-Unions* britanniques, qui ont pour la plupart près de trois quarts de siècle d'existence et qui comptent 1 460 000 membres, n'ayant, en 1907, qu'une fortune de 141 millions de francs. Ainsi, l'octroi de la personnalité civile complète aux syndicats régulièrement constitués apparaît, sans doute, comme une mesure recommandable; mais elle ne peut avoir, à une date prochaine surtout, les effets considérables que certaines personnes en attendent.

Passons aux mesures répressives. On interdira la grève aux employés des services publics, soit exploités par l'État, soit concédés. On aura raison; la mesure est nécessaire; elle est justifiée en droit et en fait. Il serait inutile d'en fournir ici la preuve. Il est indispensable d'éclairer le personnel des services publics qui, grâce aux hésitations et aux défaillances gouvernementales, ignore encore, à l'heure présente, s'il est soumis au droit commun, en ce qui concerne les grèves, ou si, au contraire, les privilèges considérables dont il jouit et les nécessités de la vie nationale légitiment quelque restriction pour lui du droit commun en cette matière. Il est utile que le public soit instruit de ce qui est licite et de ce qui est interdit; c'est toujours là un frein et un appui moral, sinon pour tous, du moins pour un grand nombre. Il faut que l'interdiction de la grève dans les services publics soit tout à fait précise et comporte des sanctions sérieuses, la perte de la situation, des droits à la retraite par exemple. On fera bien de profiter de cette occasion aussi pour mieux définir, là où il est autorisé, c'est-à-dire dans les industries soumises à la concurrence, le fait de grève, ce que l'on appelle à tort le droit de grève, qui ne doit comporter, en aucune circonstance, la violation des contrats, au point de vue notamment des délais de congédiement ou de cessation de travail.

Dans les projets annoncés il se glisse certaines parties périlleuses : pour suppléer au droit de grève enlevé au personnel des services publics, on instituerait une procédure d'arbitrage obligatoire. Il serait fort à craindre que, dans la pratique, cela ne multipliât, au lieu de les réduire, les occasions de *friction*, comme disent les Anglais; les chefs des syndicats susciteraient sans cesse des demandes nouvelles, pour lesquelles, étant donné le caractère habituel et la tendance naturelle de l'arbitrage, ils

obtiendraient toujours quelque satisfaction : ce serait un chantage permanent, qui aurait des conséquences financières désastreuses. Les garanties les plus efficaces pour le personnel des services publics et les seules qui ne soient pas incompatibles avec l'intérêt général, ce sont les nécessités du recrutement, obligeant à conformer les salaires et les traitemens aux exigences légitimes et même aux simples convenances; c'est aussi la surveillance et le contrôle de l'opinion publique.

On modifierait la loi sur la constitution et le fonctionnement des syndicats, et l'on en comblerait les lacunes; les unions de syndicats professionnels, que l'article 5 de la loi de 1884 autorise en termes très vagues, ne seraient permises désormais qu'entre syndicats similaires ou connexes. On veillerait aussi à ce que, dans chaque syndicat ou dans chaque union de syndicats, les pouvoirs des membres fussent égaux et que les syndicats minuscules n'eussent pas, dans ces Unions, ce qui est parfois le cas aujourd'hui, autant ou plus de voix que les syndicats comptant un plus grand nombre de membres. On interdirait à tous ces groupemens d'employer ou de préconiser le sabotage; la provocation et l'incitation à cette pratique seraient assimilées à l'action, ce qui permettrait d'atteindre les meneurs.

Toutes ces modifications seraient utiles. Il faudrait y en ajouter quelques autres, notamment le rétablissement de l'article 416 du Code pénal, indispensable pour contenir la tyrannie syndicale. Nous devons dire, en outre, que, si utiles que soient ces mesures, elles ressemblent à des spécifiques qui, sans un changement de régime général, sans une bonne hygiène sociale et morale, risquent d'être inefficaces.

Au lieu d'une énergie intermittente des pouvoirs publics qui se répand surtout en déclarations, oubliées le lendemain, en projets de loi dont on ajourne le vote ou dont on énerve le texte, il faudrait une énergie soutenue, persistant durant des séries d'années. Les condamnations prononcées devraient être définitives; les révocations, sauf au cas exceptionnel de manifeste erreur, devraient être maintenues. La fermeté ne devrait pas se démentir. Aujourd'hui, au contraire, les pouvoirs publics pèsent sur les Compagnies pour amener une revision générale des révocations. Les organismes manifestement révolutionnaires devraient être détruits. Comment se fait-il que l'on n'ait pas fermé la Bourse du Travail de Paris avant, pendant ou après la grève des chemins

de fer? La loi autorisait cette fermeture, un grand nombre des syndicats qui la composent étant irréguliers, et cette institution ayant manifestement dévié de sa destination légale, toute technique et pacifique. Non seulement la loi autorisait cette fermeture, mais un précédent, celui de M. Charles Dupuy en 1893, la recommandait. Comment se fait-il également qu'on laisse éternellement fonctionner la Confédération générale du Travail? Ainsi le gouvernement légal, par une inexcusable pusillanimité, laisse fonctionner à côté de lui une sorte de gouvernement insurrectionnel, dont le prestige et l'audace s'accroissent de la timidité des pouvoirs publics.

Une hygiène sociale générale, le groupement de tous les élémens sains de la nation, le respect de toutes les influences traditionnelles qui travaillent en faveur de la discipline, de l'esprit de devoir, voilà ce qui peut constituer, en face des périls présens et futurs une force de résistance efficace. La prépare-t-on? Quand Bonaparte voulut arrêter la Révolution, il sentit le besoin d'effectuer une réconciliation nationale de tous les élémens sains, et il fit le Concordat. La composition du second ministère Briand fait éclater à tous les yeux que son chef a une autre conception. L'avenir montrera si la nouvelle méthode vaut l'ancienne.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

VOLTAIRE

III[1]

CIREY, VERSAILLES, BERLIN (1734-1754)

I

Fuyant l'orage que venait de soulever la publication des *Lettres philosophiques*, Voltaire s'était empressé de mettre d'abord la frontière entre lui et les ordres du roi. Ce n'était pas qu'il eût peur, il avait seulement « une aversion mortelle pour la prison, » ainsi qu'il l'écrivait à son ami d'Argental, et malade comme il prétendait l'être, « un air enfermé » l'aurait achevé de tuer. Mais, comme ni le roi, ni le ministre, — c'était alors M. de Chauvelin, — n'en demandaient autant, et que Voltaire le savait bien, il s'était promptement remis de sa première alarme, et tandis que l'on brûlait ses *Lettres* à Paris, il paradait au camp devant Philipsbourg, où c'était à qui lui ferait fête. Enfin, de là, tout à fait rassuré, comptant d'ailleurs au besoin sur ses nombreux et puissans amis, il rentrait en France, et après quelque hésitation sur le choix d'un asile, il acceptait au château de Cirey, — Cirey-sur-Blaise, dans le département actuel de la Haute-Marne, — l'hospitalité de Mme du Châtelet. Entre « cent

1) Voyez la *Revue* des 1er et 15 novembre 1910.

maisons où l'on eût regardé comme un bonheur de l'avoir » et au besoin « où on l'eût caché entre sa peau et sa chemise, » il était d'ailleurs naturel que Voltaire donnât une préférence à l'amie dont le dévouement se marquait en des termes si vifs, — et figurés assurément, — mais tout de même un peu crus.

Gabrielle-Émilie Le Tonnelier de Breteuil, née en 1706, mariée en 1726 au marquis du Châtelet-Lomont, mise aussitôt à la mode par le marquis de Guébriant, et successivement par « plusieurs autres, » sans en excepter le héros des alcôves du temps, le duc de Richelieu, avait contracté depuis déjà quelque temps avec Voltaire l'un de ces arrangemens où les sens avaient leur part, peut-être, mais l'esprit aussi la sienne, plus grande, et la vanité enfin ou même l'intérêt une plus grande encore. C'est un trait que Mme du Deffand, dans un portrait ou dans une caricature qu'elle nous a laissé de la belle Émilie, n'a eu garde d'oublier, quoique étant de ses amies les plus particulières, et un autre témoin, plus naïf, mais non pas pour cela moins jaloux, Mme de Graffigny, y appuie à son tour, dans ses *Lettres* datées d'un séjour qu'elle fit à Cirey. « Elle m'a montré son bijoutier, dit-elle dans une de ces lettres, il est plus beau que celui de Mme de Richelieu, — le joli mot de femme de chambre! — Quand elle était à Craon (chez les Beauvau), elle n'avait pas une tabatière d'écaille ; elle en a bien quinze ou vingt d'or, de pierres précieuses, de laques admirables, d'or émaillé... des montres de jaspe, avec des diamans ; des étuis, *des choses immenses.* » Mais tout cela n'empêche point qu'à ses heures, dans les intervalles que lui laissaient la passion de l'étude et celle du jeu, non moins fortes chez elle que celle des pompons, Mme du Châtelet, pendant de longues années, ait aimé, sincèrement aimé Voltaire, et qu'en échange des commodités ou du luxe de la vie, elle lui ait rendu, de son côté, d'utiles services, et de plus d'une sorte.

Avec une constante sollicitude, que ne devaient jamais lasser l'irascibilité, l'humeur contentieuse, les imprudences d'un homme qu'il fallait sauver de lui-même dix ou douze fois le jour, Mme du Châtelet allait veiller, quinze ans durant, sur les intérêts de Voltaire. En le retirant du grand monde, et en le fixant auprès d'elle à Cirey, non pas aussi longtemps qu'elle l'eût assurément voulu, ni sans être obligée de lui passer de nombreux voyages, qu'il aimait à faire seul, c'est de la carrière

du bel esprit, c'est de la bagatelle et du badinage littéraires que cette marquise « à frisures » a vraiment et heureusement retiré ce grand homme. Si même, passionnée qu'elle était de mathématiques et de physique, élève distinguée de Clairaut, de Maupertuis, de Kœnig, sans enlever Voltaire au théâtre ni le détourner de la littérature, elle lui fit appliquer à des études plus solides une intelligence dont la vivacité ne risquait point d'y émousser sa pointe, un tel reproche, à peine digne d'un La Harpe ou d'un Marmontel, serait plutôt à nos yeux un éloge. Et quand enfin on fait réflexion que Voltaire, ayant alors passé la quarantaine, était, si l'on peut ainsi dire, dans l'âge critique des écrivains, dans ce temps de leur vie où la direction qu'ils prennent va décider de leur talent et de leur gloire, on est tenté de dire qu'il importe assez peu que la belle Émilie ait eu le nez pointu, la bouche plate et les dents clairsemées. C'était l'affaire de Voltaire, cela, c'était celle de Clairaut, c'était celle de Saint-Lambert. Mais la nôtre est de dire qu'avide, si l'on veut, d'une célébrité que les *Institutions physiques* ou les *Principes de Newton* n'eussent point suffi pour lui assurer, Mme du Châtelet ne prit point, — sauf l'honneur du marquis son mari, — de si mauvais moyens d'y parvenir, ni si répréhensibles. Son influence, qui fut grande, a été bienfaisante sur Voltaire ; et la postérité, sans un peu d'ingratitude ou d'injustice, ne saurait être plus sévère à sa « célèbre amie » que Voltaire lui-même.

On employa les premiers mois à s'installer dans une grande bâtisse dont le délabrement témoignait de l'honnête misère des du Châtelet; et, pour en faire à son « idole » un temple digne d'elle, Voltaire, s'il faut encore en croire Mme de Graffigny, ne lésina point sur les frais. Sculptures et tentures, cadres et glaces d'argent, plafonds peints et vernis par un élève du célèbre Martin, toiles de Watteau, de Pater ou de Lancret, rien n'y fut épargné. Voltaire aimait l'argent, mais il savait le dépenser, il s'entendait à bien vivre, et, plus aristocrate encore dans ses goûts que dans ses écrits, il était de ceux, comme disait naïvement un autre grand homme, « qui eussent perdu plus de la moitié de leur esprit, s'ils eussent été à l'étroit dans leur domestique. » Ayant ainsi réglé les choses, et rendu Cirey habitable, on se mit des deux parts au travail : Mme du Châtelet à ses *Institutions physiques*, et l'hôte généreux du logis à ses *Élémens de la philosophie de Newton*.

Les travaux scientifiques de Voltaire, — travaux de vulgarisation, comme ses *Élémens de la philosophie de Newton*, ou travaux originaux, comme l'*Essai sur la nature du feu*, ou le *Mémoire sur la mesure des forces motrices*, — ne sont pas, dit-on, sans valeur. Les *Élémens de la philosophie de Newton*, faciles et même, par endroits, amusans à lire, ont achevé de ruiner la physique cartésienne, telle du moins que Fontenelle, un demi-siècle auparavant, l'avait si galamment exposée dans ses *Entretiens sur la pluralité des mondes*. Quant à l'*Essai sur la nature du feu*, je ne sais s'il ne serait pas un peu aventureux d'y vouloir voir, comme on l'a fait, des pressentimens de la théorie mécanique de la chaleur, quoique d'ailleurs on y trouve des expériences adroitement conduites, quelques faits nouveaux, et des vues ingénieuses. Mais bien plus qu'à la science, et il importe ici de l'observer, c'est surtout à Voltaire que ses études scientifiques profitèrent. On ne dira point qu'elles l'unirent plus étroitement à son Émilie, ce serait une mauvaise plaisanterie, ni même qu'elles lui donnèrent des habitudes d'esprit qui ne fussent pas déjà les siennes. L'usage de la physique et de la géométrie n'a pas plus donné à Diderot, par exemple, la précision, la simplicité, le parfait naturel de Voltaire qu'à leur ami d'Alembert l'agrément ou la clarté du maître. Mais elles furent un titre pour lui quelques années plus tard à exercer sur les encyclopédistes une espèce d'autorité qu'assurément ces Baconiens n'eussent jamais reconnue à l'auteur de *Zaïre* ou de l'*Histoire de Charles XII*, s'il n'eût été l'auteur aussi du *Mémoire sur la mesure des forces motrices*.

Non seulement les travaux scientifiques de Voltaire étendirent dans l'Europe littéraire et savante sa réputation d'universalité, mais encore, auprès de la génération nouvelle, ils furent comme le signe ou la preuve de sa compétence à intervenir dans la discussion des idées du siècle. Chez cet homme en qui ses admirateurs n'avaient vu qu'un modèle, on vit un « maître, » et ce n'est pas tout à fait la même chose. Ou encore, du rang de « bel esprit » ses travaux scientifiques le promurent au rang de « philosophe, » et l'on sait, et nous dirons bientôt ce qu'allait devenir dans la seconde moitié du XVIIIe siècle la dignité, l'éclat et le prestige de ce nom.

En attendant, l'occasion lui parut favorable d'essayer d'entrer à l'Académie des sciences. Le vieux Fontenelle, il avait

alors quatre-vingt-deux ans, dont les titres assurément n'étaient pas plus *spéciaux* que les siens, allait donner sa démission de secrétaire perpétuel, en 1739; l'Académie française, pleine alors, comme en tout temps, d'*utilités* littéraires, l'avait déjà repoussé; il lui parut plaisant, lui poète, auteur du *Mondain* et du *Temple du Goût*, de se voir le confrère des Clairaut et des Maupertuis, — plaisant, et d'ailleurs encore plus avantageux. Car en ce temps-là, comme dit Condorcet, les Académies étaient de sûrs asiles non seulement contre « l'armée des critiques hebdomadaires, » que l'on supprimait quand ils attaquaient un académicien, mais aussi, dans une certaine mesure, contre l'arbitraire du pouvoir lui-même. Il y a toujours ainsi, dans les démarches de Voltaire, par-dessous les raisons apparentes, une raison secrète, et s'il faut quelquefois la chercher dans sa vanité, bien plus sûrement la trouve-t-on toujours en la cherchant dans son intérêt. Quoi qu'il en soit, averti sans doute qu'on lui fermerait l'Académie des sciences, comme l'autre, et précisément pour les raisons qu'il y avait d'entrer, il en avait à peine formé le projet qu'il y renonçait. D'autres visées lui étaient effectivement survenues, et sa fortune, il le croyait du moins, allait prendre une face nouvelle.

Quatre ans auparavant, dans les derniers jours du mois d'août 1736, tandis que l'on cabalait à Paris contre lui, il avait reçu d'Allemagne l'épître la plus flatteuse et la plus inattendue: « Monsieur, lui disait-on, quoique je n'aie pas la satisfaction d'être connu de vous, vous ne m'en êtes pas moins connu par vos ouvrages. Ce sont des trésors d'esprit, si l'on peut s'exprimer ainsi, et des pièces travaillées avec tant de goût, de délicatesse et d'art, que les beautés en paraissent nouvelles, chaque fois qu'on les relit... » La lettre continuait sur ce ton, plusieurs pages durant, louant tour à tour *la Henriade*, *la Mort de César*, *le Temple du Goût*, et se terminait par ces mots, qui passaient encore les autres : « Si mon destin ne me favorise point jusqu'au point de pouvoir vous posséder, du moins puis-je espérer de voir un jour celui que depuis si longtemps j'admire de si loin, et de vous assurer que je suis, avec toute l'estime et toute la considération dues à ceux qui, suivant pour guide le flambeau de la vérité, consacrent leurs travaux au public, Monsieur, votre affectionné ami. » Toutes ces belles choses étaient enfin signées FRÉDÉRIC, *prince royal de Prusse*. C'est la première lettre en effet

de cette longue *Correspondance* entre les deux hommes extraordinaires qui devaient remplir la moitié de leur siècle du bruit de leurs intrigues, de leurs batailles et de leurs victoires.

De quel ton Voltaire s'empressa de répondre à son royal admirateur, à peine ai-je besoin de le dire. Ce prince, qui venait ainsi à lui, n'était-il pas en effet sa revanche, revanche de ses ennemis, des Desfontaines et des Rousseau, revanche de l'Académie, revanche du Parlement, des ministres, du roi même ? Aussi quand une affaire nouvelle, avec *le Mondain*, une sotte affaire, sottement soulevée par M. de Chauvelin, vers la fin de l'année 1736, vint l'obliger à passer quelques mois en Hollande, il s'en fallut de bien peu que, laissant là Mme du Châtelet, qui se tuait cependant d'écrire et d'agir pour lui, l'ingrat ne poussât dès lors jusqu'en Prusse, avec l'intention de s'y fixer. C'était trop tôt : à peine émancipé de la tyrannie domestique de son brutal de père, Frédéric, du fond de la solitude qu'il s'était arrangée à Rheinsberg, en attendant l'heure de ceindre la couronne, ne pouvait rien pour ses amis. Mais la correspondance continua, de jour en jour plus flatteuse des deux parts, plus caressante, plus familière, vrai commerce d'amoureux autant que de philosophes, dont Émilie ne tarda pas à prendre ombrage, et à bon droit, il faut le reconnaître, puisque enfin si nous ne démêlions pas aujourd'hui l'intérêt que Voltaire y avait, les suites qu'il en attendait, les espérances de fortune qu'il y fondait, nous pourrions croire qu'en vérité cet homme si fin y perdit la tête. Il convient seulement d'ajouter, puisqu'en effet on ne l'a point assez dit, que dans ce long échange de petits vers et de madrigaux en prose, les adulations de Voltaire ne passent point, ni même n'égalent toujours les flagorneries de Frédéric. C'est qu'il n'importait guère moins à Frédéric d'avoir Voltaire dans son jeu qu'à Voltaire de pouvoir s'honorer publiquement de la faveur du prince. Comme deux royautés qui voyaient l'une et l'autre approcher l'instant de régner, ils traitaient de puissance à puissance ; et, pour Voltaire, qui n'était pas des deux le moins subtil, il avait déjà l'intention bien formée de tirer de cette politique, il ne savait encore quoi, mais quelque chose pourtant de plus réel, de plus effectif et de plus solide que des satisfactions de pure vanité.

Sur ces entrefaites, au commencement de l'année 1740, comme le poète était à Bruxelles, pour y suivre un procès de la

maison du Châtelet, et en même temps surveiller de plus près l'impression de l'*Anti-Machiavel* du prince, qui se faisait à La Haye, chez le libraire van Duren, il apprenait que son Frédéric était devenu roi. Et il recevait, à la vérité, l'ordre un peu tardif de s'opposer par tous les moyens qu'il pourrait inventer à la publication du livre, mais aussi, par compensation, il était prié de se rendre prochainement à Clèves pour s'y offrir en personne aux complimens de Sa Majesté Prussienne.

II

La rencontre eut lieu au château de Moyland, près de Clèves, dans l'automne de 1740, et, chose étonnante, elle ne rabattit rien de l'admiration du poète ni du roi l'un pour l'autre. Ce fut même celui-ci qui, pour exprimer la sienne, trouva le mot ou le cri le plus éloquent : « J'ai vu ce Voltaire que j'étais si curieux de connaître, écrivait-il à Jordan, l'un de ses confidens littéraires; *la du Châtelet est bien heureuse de l'avoir!* » Et pour le malheur, comme pour le désespoir de « la du Châtelet, » on ne se sépara point que le poète n'eût promis d'aller, dans l'année même, continuer à Berlin les entretiens commencés à Clèves. De graves événemens, en précipitant l'exécution de sa promesse, devaient donner à ce voyage une signification toute particulière, et, en réveillant chez Voltaire des ambitions mal éteintes, le rejeter dans les agitations de la vie du monde et des cours.

On s'est beaucoup et agréablement moqué de ces ambitions diplomatiques ou politiques de Voltaire, et sans doute, puisqu'elles n'ont abouti, comme nous l'allons voir, qu'à la confusion de ce maître railleur, il serait difficile de les prendre au sérieux. Oserons-nous dire pourtant qu'elles ne paraissaient alors déplaire à personne ? N'était-ce pas en effet notre ministre des Affaires étrangères lui-même, Amelot, qui moins de quinze jours après l'avènement du nouveau roi de Prusse, et avant l'entrevue de Moyland, recommandait à notre ambassadeur, dans le cas où Voltaire se rendrait à Berlin, « que l'on ne manquât point à le prévenir de quelques attentions, *pour acquérir ainsi le droit de se servir de lui?* » Mieux encore que cela : n'était-ce

pas l'ambassadeur, marquis de Valori, qui, de son côté, devançant les instructions du ministre, écrivait à « l'ami déclaré du roi, » comme il l'appelle dans sa correspondance officielle, « de la manière la plus pressante, » pour lui offrir un appartement dans l'hôtel même de l'ambassade, et qui ne craignait pas, lui, le représentant de Sa Majesté Très Chrétienne, de se faire un titre auprès de Frédéric du bon témoignage et de la recommandation de Voltaire? Si donc Voltaire, à son tour, ne conçut pas pour lui-même une moindre estime ou de moindres espérances qu'Amelot ou Valori, nous ne saurions nous en étonner, ni trouver sa présomption tellement impertinente ou sa vanité si naïve. Rien de plus naturel au contraire qu'il crût faire merveille, après l'entrevue de Clèves, de proposer des services dont il savait que l'on attendait l'offre. L'empereur d'Allemagne venait de mourir, laissant sa fille, Marie-Thérèse, et son gendre, François de Lorraine, aux prises avec les plus grands embarras. L'Europe, à peine remise de la guerre de la succession de Pologne, était attentive et inquiète. On sentait ou l'on soupçonnait que le nouveau roi de Prusse n'était pas homme à laisser se rouiller dans le repos des casernes la formidable armée qu'il avait héritée de son père, — ni ses écus sommeiller dans leurs coffres, pourvu qu'il en tirât un honnête intérêt. Déjà même, la seule question que l'on se posât était celle de savoir contre qui Frédéric allait faire le premier essai de ses forces. A ce jeune homme de vingt-cinq ans dont personne encore ne connaissait l'extraordinaire ambition, l'énergie de volonté, la profondeur de dissimulation, Voltaire se flatta qu'il pourrait arracher son secret; et il faut bien dire qu'à la cour de France, après le ministre et l'ambassadeur, le ministre des Affaires, le cardinal Fleury, s'en flatta et le crut comme lui. Deux lettres du cardinal accréditèrent donc ce poète auprès de Frédéric, en qualité, si l'on peut ainsi dire, de plénipotentiaire ou d'ambassadeur bénévole, sans caractère proprement officiel. Et lui, laissant là de nouveau Mme du Châtelet, il partit pour Berlin où Frédéric le recevait moins encore en ami qu'en maîtresse longtemps et impatiemment attendue.

Il est vrai que ce fut tout, et pour le reste ses tentatives échouèrent assez piteusement contre l'ironique discrétion de son hôte. Les lettres de Fleury qu'il montra, contenaient beaucoup de complimens, mais pas assez d'engagemens, ni de propositions

utiles. Il semble aussi que sa pétulance déplut à Frédéric, la familiarité de ses manières, la liberté de ses jugemens sur les petits vers de Sa Majesté. Enfin leur mutuelle avarice faillit brouiller les deux amis quand Voltaire, ayant élevé la prétention d'être défrayé de son voyage, — dont la note montait à 1 300 écus, — le premier mouvement de ce roi économe fut de serrer les cordons de sa bourse. Mais si la réalité des faveurs importait sans doute à Voltaire, il tenait bien plus encore à l'apparence, dont il avait calculé l'usage qu'il ferait à Versailles, et Frédéric, de son côté, sans parler des services qu'il attendait prochainement du poète, s'il commençait à faire la grimace, était pourtant toujours sous le charme. On se quitta donc sans rancune, à peine avec un peu de mépris l'un pour l'autre. Voltaire toucha ses 1 300 écus. Il prit d'ailleurs le parti d'attendre du temps la connaissance des intentions du prince, ce qui ne le mit pas à plus de quinze jours. Il put se dire aussi, pour se consoler de son échec diplomatique, et si du moins il y songea, qu'après tout, ni le marquis de Beauvau, ni le marquis de Valori, qui étaient « de la carrière, » n'avaient mieux réussi que lui.

Mais il profita tout de suite du service qu'il avait voulu rendre, s'il ne l'avait pas rendu, en faisant jouer à Lille une pièce d'« un goût si nouveau » sur « un sujet si délicat » qu'en toute autre circonstance on en eût interdit assurément la représentation. C'était ce *Mahomet* qu'il devait dédier quelques années plus tard au bon pape Benoît XIV. Ce qui d'ailleurs indique assez démonstrativement qu'à Versailles même on ne pensa point qu'il se fût trop mal acquitté de sa première mission, c'est qu'à dix-huit mois de distance on lui en confiait presque officiellement une seconde. L'insuccès de celle-ci devait le dégoûter d'en accepter une troisième.

Sa fortune politique avait en effet suivi celle de son royal correspondant. Aussi longtemps que Frédéric avait lié sa cause à la nôtre, le ministère et l'opinion même avaient traité Voltaire en confident du vainqueur de Molwitz. Quand ce vainqueur, assez content de la part qu'il s'était taillée dans l'héritage de Marie-Thérèse, avait conclu sa paix particulière, l'indignation publique avait rejailli sur Voltaire. Maintenant qu'on voulait à tout prix renouer l'alliance prussienne, on s'adressait à Voltaire de nouveau, comme à l'homme de France le plus propre, sinon

peut-être à la négocier, du moins à la préparer dans l'esprit de Frédéric. La mort même de Fleury, survenue dans ces entrefaites, bien loin d'affaiblir cette espèce de confiance, l'avait plutôt accrue. Car, si Voltaire avait ses ennemis dans le conseil, Maurepas et Boyer, l'ancien évêque de Mirepoix, qui venaient cette année-là même de lui barrer pour la seconde fois l'entrée de l'Académie française, il y avait des amis, et il en avait en dehors du conseil, mais non moins puissans en cour, Tencin, Richelieu, Mme de Châteauroux, qui n'était encore que Mme de la Tournelle. Ses amis voulaient l'employer, ses ennemis voulaient l'écarter : on s'avisa de tout concilier en lui donnant une mission secrète auprès de Frédéric, et, pour mieux la masquer, on convint de l'envelopper des apparences d'une disgrâce ou presque d'un exil. Voltaire, assez peu délicat sur le choix des moyens, entra volontiers dans l'esprit de ce rôle : « J'écrivis au roi de Prusse, dit-il lui-même dans ses *Mémoires,* que je ne pouvais plus tenir aux persécutions du théatin Boyer, et que j'allais me réfugier auprès d'un roi philosophe, loin des tracasseries d'un bigot. » Frédéric répondit à cette perfidie par une autre, en faisant parvenir au théatin, par une voie détournée, quelques extraits choisis des lettres où Voltaire l'habillait si bien. Ce n'était pas la première fois que, pour fixer Voltaire auprès de lui, il essayait ainsi de lui couper la retraite, et, en lui fermant la France, de ne lui laisser d'asile qu'à Berlin. Mais de plus, il voulait savoir la vérité sur la mission du poète, si c'était une mission ou si c'était un exil, et au fait le moyen ne s'en trouva pas moins efficace qu'ingénieux et que malhonnête.

Ce qu'il advint de cette seconde mission, Voltaire l'a conté lui-même, dans ses *Mémoires*, en l'arrangeant, comme on peut croire et en s'y donnant modestement les airs d'avoir ramené Frédéric à l'alliance française. « Que la France déclare la guerre à l'Angleterre, lui aurait dit Frédéric, et je marche. » Mais en réalité, nous le savons aujourd'hui, Frédéric se joua de Voltaire, comme il le pouvait faire, sans le moindre danger, d'un diplomate qui n'était pas officiellement accrédité. Il raisonna volontiers avec lui sur les effets et les causes, sur l'état de l'Europe, sur la situation de la Prusse et sur celle de la cour de France.

Peut-être même tira-t-il de lui, comme sans en avoir l'air, sur les intrigues de la cour de Versailles, sur Louis XV, sur

Mme de la Tournelle, d'utiles et précieux renseignemens. Mais il ne lui laissa rien deviner de ses vraies intentions, qu'au surplus à ce moment c'est à peine s'il avait formées, et le poète, pour la seconde fois, s'en alla comme il était venu. Ce qui l'excuse uniquement du mensonge de ses *Mémoires*, c'est qu'il crut peut-être qu'il avait en effet réussi ; c'est que les événemens s'arrangèrent selon son désir et celui de la cour de Versailles; c'est enfin qu'à Versailles même, et quoi qu'il en ait dit, on le traita comme s'il avait réussi. Revenu de Berlin, il continua de correspondre avec Amelot, toujours ministre ; quand Amelot eut été remplacé par le marquis d'Argenson, c'est à lui, Voltaire, que l'on recourut pour rédiger des pièces de quelque importance, les *Lettres du Roi à la tsarine Élisabeth*, ou les *Représentations aux États généraux de Hollande*. Enfin, et comme si décidément on voulait se l'attacher pour toujours, au commencement de l'année 1745, on lui donnait « une pension de deux mille livres, une expectative de gentilhomme ordinaire, et le brevet d'historiographe de Sa Majesté. » Il est vrai qu'à toutes ces faveurs subites, il y avait d'autres raisons, moins méritoires peut-être, mais plus puissantes aussi que les diplomatiques.

III

S'il avait en effet compris, et de bonne heure, on l'a vu, ce que la richesse ajoute, non seulement à l'indépendance, mais à la considération sociale de l'homme de lettres, Voltaire n'avait pas moins habilement démêlé ce qu'y peuvent apporter encore de surcroît l'étendue des relations mondaines et leur diversité. C'est le secret de cette volumineuse *Correspondance*, dont on peut dire que la moitié n'est peut-être pas arrivée jusqu'à nous. Princes et grands seigneurs, diplomates et militaires, petits-maîtres et magistrats, hommes de lettres et gens d'affaires, beaux esprits, fermiers généraux, jésuites et jansénistes, comédiens ou *bohèmes*, Voltaire n'a jamais laissé tomber, si je puis ainsi dire, une amitié utile. Lorsque Thiériot, son factotum, s'appropriait jadis les souscriptions de *la Henriade* et se plaignait impudemment qu'on les lui eût volées, Voltaire n'en croyait

rien, mais Voltaire ne s'en fâchait pas. C'est que Thiériot fréquentait les cafés littéraires, c'est qu'il entretenait les communications de Voltaire avec la bohème littéraire du temps, c'est enfin qu'à mesure que le poète se séparait ou s'éloignait de la « canaille des beaux esprits, » ses confrères, Thiériot continuait de le représenter parmi eux. Il ne se fâchait point davantage quand, à quelqu'une de ses spirituelles et amusantes flatteries, son *héros* et son débiteur, le duc de Richelieu, répondait par quelque impertinence ou quelque grossièreté : c'est d'abord que Richelieu n'en usait point avec tout le monde aussi familièrement, c'est qu'il avait l'oreille du prince, et c'est enfin que, si les ambitions de Voltaire devaient quelque jour aboutir, Richelieu en était l'intermédiaire désigné par avance. De Paris à Versailles, entre Thiériot et Richelieu, du café Procope jusque dans les petits appartemens de Louis XV, à tous les étages ou à tous les degrés de la société de son temps, Voltaire avait ainsi quelqu'un qui le suivait ou qui l'aidait, dont il avait su lier les intérêts aux siens et confondre la cause avec celle de sa fortune, de son succès ou de sa gloire. Celui-ci *composait* donc, pour la *première* d'*Alzire* ou de *Mérope*, le parterre de la Comédie ; celui-là, Ximenès ou La Morlière, mettait complaisamment son nom aux ouvrages que le maître ne voulait pas avouer ; un autre lui communiquait les arrêts du conseil, avec lesquels il se faisait des rentes ; un autre encore l'indiquait ou l'imposait aux « bienfaits du roi, » et tous ensemble, ils travaillaient à lui préparer cette singulière et prodigieuse fortune à laquelle n'auraient pu suffire ni son esprit sans son argent, ni son talent sans ses relations, ni son génie lui-même sans sa science et son art de l'intrigue.

Mais c'était surtout des femmes qu'il excellait à savoir se servir, de toutes les femmes, — et notamment des favorites, car je ne dis rien des grandes dames : la célébrité les attire, et les moyens qu'elles ont [leur permettent] de s'en passer la curiosité. Je ne dis rien des comédiennes : jamais une Gaussin ne s'est acquittée complètement envers l'auteur de *Zaïre*, une Clairon envers celui de *Tancrède* ou de *Sémiramis*. Mais, bien jeune encore, toutes les maîtresses du Régent, l'une après l'autre, la piquante Mme d'Averne ou la superbe Parabère l'avaient vu tourner autour d'elles et s'empresser à leur plaire. Du temps de « Monsieur le Duc, » on l'avait connu parmi les plus assidus courti-

sans de la dangereuse marquise de Prie ; la duchesse de Châteauroux, nous le rappelions tout à l'heure, l'avait pris hautement sous sa protection ; et, à la vérité, elle venait de mourir ; mais cette mort même allait avancer encore les affaires de l'heureux homme. Il y a dans la vie des passes où tout nous rit, tout nous aide et tout nous succède, et Voltaire, en ce moment, en traversait une.

Tandis qu'en effet on intriguait dans les *appartemens* pour mettre en la place de Mme de Châteauroux quelque autre grande dame, Louis XV, en voluptueux naïf et pressé qu'il était, se laissait prendre aux provocations hardies d'une jeune femme, celle qui fut depuis Mme de Pompadour, que l'on appelait alors Mme Lenormant d'Étioles, et, de son nom de jeune fille, Antoinette Poisson. Or, le mari, M. d'Étioles, neveu du fermier général Lenormant de Tournehem ; le père, François Poisson, créature des Paris, qui avait tripoté comme eux, pour eux ou avec eux dans les fournitures militaires, — c'était une source inépuisable d'enrichissement que les fournitures militaires sous l'ancien régime, — la mère aussi, la jeune femme, Voltaire connaissait de longtemps tout ce monde, et assez familièrement pour avoir été l'un des premiers informé du nouveau choix du maître. On dispute même sur le point de savoir si ce fut lui qui « tint la plume, » comme on disait alors, entre le roi et Mme d'Étioles, ou si c'était le futur cardinal de Bernis. Mais en associant le premier dans ses vers le nom de la favorite au nom glorieux de Fontenoy, mais en s'intéressant, comme il disait, « à son bonheur » et en y intéressant tous ses amis de cour, mais en achevant enfin l'éducation mondaine et politique de la première maîtresse qu'un roi de France eût choisie dans le Tiers-État, Voltaire lui rendit tant de services qu'après avoir été des partis d'Étioles et de Brunoi, il méritait bien d'être aussi du bagage que la « divine marquise » allait introduire avec elle à Versailles. Et c'est ainsi qu'au mois d'avril 1746, non seulement avec l'agrément, mais sur l'ordre du roi, qui « fit écrire » à cette occasion, Voltaire était élu de l'Académie française, que l'on augmentait bientôt sa pension et qu'au mois de décembre de la même année, il recevait le brevet déjà promis de gentilhomme ordinaire de la chambre. On trouvera dans la péroraison de son *Discours de réception* le témoignage éloquent de sa reconnaissance, dont quelques-uns de ses biographes sont encore confus pour lui.

C'est qu'ils n'ont bien vu ni son caractère, ni sa politique. Homme du monde autant qu'homme de lettres, ces distinctions ou ces faveurs, qui n'en sont point pour eux, étaient pour lui d'un prix considérable. Et d'abord elles le séparaient de la foule des gens de lettres en lui donnant un état dans le monde et un rang à la cour. Tel, de nos jours, un poète ou un chimiste qui devient préfet, sénateur ou ministre. Cela lui fait plaisir, puisqu'il a cherché à le devenir, et son nouveau titre s'ajoute à ses autres moyens d'action. Quand on veut agir sur les hommes, on ne saurait faire le dédaigneux de ce qu'ils estiment ou de ce qu'ils désirent. Mais Voltaire s'était flatté de quelque chose encore de plus. Contenue jusqu'alors par ses intérêts et ses ambitions, son incrédulité, quoique bien connue, n'était pas encore devenue militante, et l'on pourrait presque dire que ses pires audaces n'avaient guère passé celles de Montesquieu dans ses *Lettres persanes*. Il avait d'ailleurs des représailles à exercer sur un certain parti de cour, mi-mondain, mi-dévot, et dans lequel, avec les siens, se trouvaient tout naturellement enrôlés les ennemis de Mme de Pompadour. La même aristocratie qui souriait des prétentions du nouveau gentilhomme de la chambre était celle qui chansonnait les « façons bourgeoises » de la petite Poisson. Les « frondeurs jansénistes » qui reprochaient à Louis XV le scandale de sa conduite, c'était les mêmes « imbéciles fanatiques » dont les préjugés s'opposaient aux progrès de la raison. La petite cabale de la reine était presque moins indignée de subir le contact de Mme de Pompadour que de voir le prince approché de si près par l'auteur de *Mahomet*, — encore bien que le pape en eût agréé la dédicace, — et des *Lettres philosophiques*. Voltaire crut, il avait le droit de croire, que la favorite, fidèle à une ancienne amitié, s'aiderait de lui contre leurs ennemis communs, de la bonne volonté des gens de lettres pour elle contre les coalitions de cour, et qu'ainsi le règne du libertinage préparerait celui de la philosophie. Puisque, pour attaquer utilement les préjugés que l'on voulait détruire, c'était d'en haut qu'il les fallait prendre, et avant tout les ruiner dans l'esprit du maître, en les lui rendant importuns, il avait calculé que personne n'en serait plus capable que Mme de Pompadour. Et au fait, avec les années, le calcul ne se trouva point faux. C'est pourquoi, considérant les faveurs dont il était l'objet comme le

signe du renouvellement de l'alliance entre Mme de Pompadour et lui, la joie qu'il en laissa voir n'en passa point, ou du moins de bien peu, la très réelle importance. Pour soulever au besoin l'opinion, et en tout cas la diriger, on lui donnait le seul point d'appui qui lui manquât encore. Et si nous ajoutons enfin qu'aimant l'argent comme il faisait, une charge de gentilhomme ordinaire valait de 70 à 80000 livres du temps, soit aujourd'hui de 300 à 400000 francs, qu'il ne déboursa point, mais qu'il sut très bien se faire rembourser quand il résigna ses fonctions, on connaîtra tous les motifs qu'il avait de faire éclater toute sa reconnaissance. Ils étaient tous de poids, et l'on se demande comment Condorcet, par exemple, qui était cependant un Français du XVIIIe siècle, ne les a pas mieux appréciés.

Malheureusement, dans ses calculs, Voltaire n'avait oublié que deux points : le premier, que de longtemps encore la favorite aurait à peine assez de tout son crédit pour elle-même, bien loin d'en pouvoir faire largesse à des alliés aussi compromettans qu'un Voltaire; et le second, qu'il était, lui, l'homme du monde le moins capable de suivre un dessein qui n'eût pas demandé moins de prudence que d'habileté, de patience que d'adresse, et de sang-froid que d'intrigue. C'est ainsi qu'il eût fallu d'abord qu'il s'étudiât à ménager l'amour-propre de la favorite, et, précisément, c'est ce qu'il ne fit pas. Tout en l'accablant de flatteries, mais de flatteries outrées, sous lesquelles elle était trop femme et trop fine pour ne pas sentir percer le mépris, il affecta sur elle de petits airs de protection, ou de supériorité, qui n'avaient rien sans doute que de naturel, mais dont il eût dû prévoir qu'elle se blesserait, et en effet dont elle se blessa. Le roi n'aimait pas beaucoup les gens de lettres, et, en vérité, pour les services qu'il en tira, nous pouvons bien le lui pardonner : Voltaire, au lieu d'apprivoiser insensiblement la répugnance du maître, en voulut triompher de haute lutte, et, selon sa coutume, à force d'irrespectueuse ou d'impertinente familiarité. En lui donnant un titre et un rang à la cour, on pensait avoir adouci l'âpreté de son humeur contentieuse; et voilà que le premier usage qu'il faisait d'une faveur encore mal assurée, c'était pour faire supprimer des libelles, emprisonner des libraires, engager des procès scandaleux, y mêler indirectement les ministres, la favorite, le roi même. Un plus habile y eût succombé. Aussi, quelques mois s'étaient-ils à peine écoulés

que sa vanité, l'indiscrétion de sa conduite, encore plus que celle de son langage, avaient détourné de lui non seulement les faveurs royales, mais lassé ses plus chauds protecteurs. Ses ennemis n'avaient eu qu'à le laisser faire, pour l'user dans son nouveau rôle. Et déjà, de toutes parts, il sentait le terrain se dérober sous lui, quand un petit événement de cour vint hâter l'instant de la crise.

A Fontainebleau, dans l'automne de 1747, un soir, au jeu de la reine, Mme du Châtelet perdait, je ne sais contre quels grands seigneurs, une somme de plus de 84000 livres. Voltaire était derrière elle, attentif et un peu ému. La marquise allait cependant s'acharner et doubler probablement sa perte, quand il lui fit observer, à mi-voix et en anglais, qu'elle jouait peut-être avec des fripons. On l'entendit, et des chuchotemens significatifs ne tardèrent pas à lui prouver qu'on l'avait trop bien compris. La marquise prit peur, et, en effet, l'aventure pouvait devenir tout à fait fâcheuse; ils quittaient donc le cercle de la reine, et, commandant aussitôt des chevaux, ils partaient si précipitamment que leur voiture ayant eu besoin d'une petite réparation sur la route, ils manquaient de la laisser en gage chez le charron d'Essonnes. Le lendemain, après avoir délibéré, ils revenaient sur leurs pas, et Voltaire demandait asile à la duchesse du Maine qui le cachait dans son château de Sceaux. C'est là que, dissimulé tout le jour aux regards indiscrets, ne sortant de sa retraite, pendant quelques semaines, que de nuit pour venir causer avec la duchesse, il écrivit quelques-uns de ses plus jolis contes, *Micromégas* et *Zadig* entre autres, jusqu'au moment où Mme du Châtelet venait l'informer que, l'affaire étant oubliée, rien ne l'empêchait plus de se montrer ou de se laisser voir. Il s'était toutefois si bien trouvé du séjour de Sceaux qu'il y demeura encore tout le mois de décembre. Quand il partit, il ne fit que toucher à Versailles, où la cour était revenue depuis le mois de novembre, le temps à peine de prendre langue, et de Versailles, comme s'il commençait à comprendre qu'après l'avoir ailleurs si bien servi, sa personne lui nuisait plutôt à la nouvelle cour, il reprit avec Mme du Châtelet le chemin de Cirey.

Mais l'ancien charme n'y était plus, et ni lui, ni son Émilie ne tardaient à s'en apercevoir. Il faut dire aussi que le voisinage de cette petite Cour de Lunéville, où le roi Stanislas, moins

dévot que la reine sa fille, achevait en paix ses vieux jours sous l'amoureuse domination de la marquise de Boufflers, ce bruit d'intrigues et de fêtes modestes, mais tout de même à l'étiquette, ne pouvait manquer d'exercer son attrait sur ce couple à peine échappé de Versailles. Ils n'y durèrent donc pas longtemps, et tandis que Mme du Châtelet, dont les ardeurs augmentaient avec l'âge, s'en allait tomber aux bras de Saint-Lambert, — Saint-Lambert, ce dragon moins fameux dans l'histoire pour avoir rimé *les Saisons* que pour avoir hérité des amours de Voltaire avec Mme du Châtelet, et prévenu la passion de Jean-Jacques pour Mme d'Houdetot, — Voltaire, du fond de la Lorraine, s'évertuait à refaire sa situation compromise.

Pour se réconcilier la faveur de la reine, qui avait tous les bons sentimens d'une personne sincèrement pieuse, il faisait intervenir ce bonhomme de Stanislas, qu'il avait d'abord et entièrement séduit. Ils'efforçait à reconquérir les bonnes grâces de Mme de Pompadour, en lui communiquant une version de l'*Histoire de la Guerre de 1741* où elle pouvait lire ces paroles, à l'endroit du traité d'Aix-la-Chapelle et de la conclusion de tout l'ouvrage : « On apprendra avec surprise que cette paix fut le fruit des conseils pressans d'une jeune dame du plus haut rang, célèbre par ses charmes, par ses talens singuliers, par son esprit *et par une place enviée.* » Et le morceau se terminait par une espèce de parallèle entre l'impératrice Marie-Thérèse et Mlle Poisson, dont on entend assez que tout l'avantage était pour la seconde. Il essayait encore, pour s'assurer de la réalité de son pouvoir et de son crédit, de faire interdire par la police et au besoin d'ordre du roi, je ne sais quelle parodie de sa *Sémiramis.* On dirait une répétition du rôle qu'il jouera plus tard, si ce n'était une reprise de celui qu'il avait déjà joué à Cirey : l'auteur était seulement devenu plus habile, les spectateurs plus nombreux et la scène plus vaste.

Aussi peut-on croire que, s'il ne s'était agi de ramener à lui que les femmes, Voltaire eût sans doute réussi, mais il y avait les hommes, Richelieu même, avec lequel il s'était maladroitement brouillé, Maurepas, le Dauphin et sa cabale, enfin le roi, contre la dédaigneuse indifférence de qui venaient l'une après l'autre échouer toutes ses manœuvres. C'est ainsi qu'ayant composé un *Panégyrique de Louis XV*, et l'ayant fait lui-même traduire en plusieurs langues, le roi ne daignait pas seulement s'informer

quel en était l'auteur. Car, pour rendre la flatterie plus sensible ou pour la pouvoir, au besoin, désavouer, Voltaire ne mit pas de nom à ce petit ouvrage. Et nous pouvons supposer qu'à quelque temps de là, lorsqu'il perdit sa charge de gentilhomme ordinaire en en conservant le titre et les fonctions, c'est qu'une autre mésaventure avait achevé de l'éclairer sur les sentimens du maître. A moins encore qu'il ne se fût lui-même embarrassé dans son propre piège, et qu'ayant peut-être menacé d'abandonner la cour, on ne l'eût pris au mot tout de suite et mis poliment en demeure de s'exécuter. Mais un dernier coup vint achever de tuer ses espérances ou ses ambitions, quand, avec une grande connaissance de son endroit le plus sensible, ses ennemis imaginèrent d'aller déterrer, pour le lui opposer dans la faveur de Mme de Pompadour et du roi, son « censeur » ordinaire et habituellement assez malveillant, l'auteur oublié d'*Atrée* et de *Rhadamiste*, le vieux Crébillon le tragique. Il comprit que le moment était venu de changer de tactique. Comme il s'y préparait, la mort inattendue de Mme du Châtelet vint lui en donner une raison de plus et lever peut-être le dernier obstacle qui l'eût empêché de le faire plus tôt.

On sait où et comment mourut Mme du Châtelet : à Lunéville, de suites de couches, et entre les bras, ou en présence du moins de M. du Châtelet, Voltaire et Saint-Lambert à la fois. La douleur de Voltaire, encore qu'un peu gênée par de certaines découvertes que l'on raconte qu'il fit dans les secrets de la marquise, fut cependant vive et sincère. Sa vie s'en trouvait, en effet, comme désemparée, et il n'y a pas d'affection de quinze ans dont la mort ne remue douloureusement les restes. Mais d'abord il lui fallut démêler avec ceux de son amie des intérêts de toute sorte étroitement confondus, et ce fut l'emploi des quelques jours qu'il alla passer à Cirey, pour la dernière fois, en compagnie de M. du Châtelet. Puis, après avoir vaguement songé à se retirer à Senones, près de dom Calmet, le savant auteur des *Recherches de la Bible*, dont il devait plus tard se moquer si cruellement; après avoir aussi songé, dit-on, à se réfugier en Angleterre, auprès de son ancien ami Bolingbroke, il reprit assez tristement le chemin de Paris, où il n'avait d'autre logis que celui qu'il occupait en commun avec la du Châtelet. Malgré ses amis, il s'y réinstalla. « Je ne crains point mon affliction, écrivait-il à d'Argental, je ne fuis point ce qui me parle d'elle, » et à un ancien ami de la

marquise : « Les lieux qu'elle a habités nourrissent une douleur qui m'est chère. » Mais, dans la même lettre, et comme il avait dû louer l'hôtel tout entier, il proposait à cet « ancien ami » de lui en sous-louer une partie.

VI

On pourrait s'étonner que, dans ce désarroi de ses habitudes, Voltaire n'eût pas pensé, et avant tous les autres, à son grand ami de Prusse. Il lui avait écrit tant de fois, et en tant de manières, que Mme du Châtelet était l'unique lien qui l'attachât à son ingrate patrie! C'est qu'en ce temps-là même, il n'était pas content du grand ami, qui, s'il témoignait un vif désir de le « posséder, » en montraît moins de l'obliger, et nulle complaisance à subir ses caprices. D'ailleurs, et tout flatté qu'il fût de se voir comparer à « l'éléphant blanc, pour lequel le roi de Perse et le Grand Mogol se font la guerre, » il ne distinguait pas bien dans les lettres de Berlin les propositions effectives et solides d'avec les promesses incertaines et vagues. Avant de s'expatrier, il voulait pourtant, comme l'on dit, savoir à quoi s'en tenir. Il voulait encore, puisqu'on lui opposait Crébillon, ne pas quitter la France avant d'avoir écrasé l'*Électre* et le *Catilina* de son rival sous le succès de son *Oreste* et de sa *Rome sauvée*. Enfin et surtout, à la veille de prendre une résolution qui risquait, à son âge, d'engager sa vie tout entière, puisqu'il approchait de la soixantaine, il était bien aise d'y penser mûrement et, pour cela, de voir, d'écouter, de consulter, de prendre le vent de l'opinion, de s'assurer qu'en un mot son dépit n'allait pas l'induire en sottise.

Du côté de la cour, c'était une partie perdue; nous l'avons dit, et il en avait eu des preuves assez convaincantes. Il avait trop d'ennemis, sa personne même déplaisait trop au roi, à la reine, au dauphin. Si l'on ne peut pas dire qu'on le craignît encore, on s'en défiait et la prévention contre lui paraissait insurmontable.

Mais, du côté de l'opinion, qui commençait à devenir souveraine, en attendant qu'elle fût bientôt la seule, où ses affaires en étaient-elles? N'ayant encore donné aucun de ses grands

ouvrages, ni son *Siècle de Louis XIV*, ni son *Essai sur les Mœurs*, aucun encore de ses pamphlets, il ne tardait pas à s'apercevoir qu'il ne passait, aux yeux du monde et des plus qualifiés parmi les gens de lettres, que pour un bel esprit, le mieux renté d'ailleurs, mais non pas le premier entre les beaux esprits. Nous en avons de curieux témoignages. On ne le prenait pas au sérieux, on ne le croyait pas capable, en dépit de son *Charles XII* et de son historiographie, d'écrire jamais « une bonne histoire ; » pour lui préférer Crébillon, les comédiens et la ville s'accordaient avec la cour, et Collé avec Montesquieu ; on trouvait plus de génie à Rousseau, non pas Jean-Jacques, mais Jean-Baptiste ; on trouvait plus d'esprit à Piron. « Lorsque je vins en France, écrivait Grimm, bien des années plus tard, c'était le ton général et dominant de traiter M. de Voltaire comme un bel esprit... Montesquieu, Fontenelle étaient de cette opinion... Je me rappellerai toute ma vie l'étonnement et la confusion d'un jeune nigaud, débarquant d'Allemagne avec la plus haute admiration et le plus profond respect pour M. de Voltaire, et l'entendant traiter d'homme médiocre en tout par des gens qui parlaient en oracles. » La mémoire de Grimm ne le trompait pas. Telle était bien sur Voltaire, aux environs de 1750, l'opinion commune de ses contemporains d'âge ou de réputation, celle de l'auteur de *l'Esprit des Lois*, celle aussi, je pense, de l'auteur de l'*Histoire Naturelle*. Et, au fait, en comparaison de ces grandes œuvres, du long travail et de l'application d'esprit, de la force aussi de génie dont elles étaient les monumens, qu'était-ce que le bagage de Voltaire ? que *Mérope* et que *Zaïre ?* que *Charles XII* et *Micromégas ?* que les *Élémens de la philosophie de Newton* ou que les *Lettres philosophiques ?* Les amusemens d'un homme d'infiniment d'esprit, de « jolies choses, » comme disait Montesquieu, des bagatelles, dont le nombre, mais surtout l'air d'aisance et d'improvisation dissimulait ou dérobait aux yeux ce que nous y voyons aujourd'hui de réel, de solide mérite et, par endroits, de profondeur même. La signification ne s'en dégageait pas encore, et en effet, c'était la suite qui devait nous apprendre à en mesurer nous-mêmes la portée.

Il se retournait alors du côté du public, il en appelait des loges au parterre, à ses « bons Parisiens, » et il s'irritait de ne pas les trouver mieux disposés pour lui. Ses ruses de guerre,

maintenant éventées, après avoir vingt ans amusé les rieurs, commençaient à les lasser eux-mêmes et ne servaient plus qu'à le déconsidérer. On ne pardonnait plus au gentilhomme ordinaire, à l'académicien, à l'homme de plus de cinquante ans les incartades que l'on avait jadis passées si aisément au petit Arouet. Ses procès, ses querelles, ses disputes fatiguaient également l'attention. Plus favorisé de la fortune et des circonstances qu'aucun homme de lettres, il se faisait moquer quand il accusait son temps d'ingratitude ou ses rivaux d'envie. On pensait que le vieux Crébillon, dont il avait juré de refaire toutes les pièces, avait plus à se plaindre de lui que lui de Crébillon. On le trouvait importun, et même indécent, quand du fond de sa loge, aux représentations de son *Oreste*, il gourmandait à voix haute les spectateurs qui ne l'applaudissaient point. D'autres encore lui reprochaient qu'on ne voyait point clair dans son jeu, que sa situation n'était pas nette, que sa philosophie ne l'empêchait point de courtiser les maîtresses. Et il y en avait enfin qui ne s'accommodaient point de la familiarité de ses relations avec Frédéric, puisque, quand il partira pour Berlin, on criera dans les rues de Paris son portrait ou sa caricature : « Voilà Voltaire, le fameux Prussien ! Voyez-le avec son bonnet de peau d'ours ! A six sols, le fameux Prussien ! » Ce n'était pas une petite affaire que de remonter ce courant, et il y allait falloir, avec bien de l'adresse, bien du bonheur aussi.

Car les plus sévères ou les moins indulgens, c'étaient peut-être les nouveaux philosophes, les d'Alembert, les Diderot, les Rousseau, tous moins âgés que lui de dix-huit ou vingt ans, tous *plébéiens* de mœurs comme d'origine, tous encore étrangers ou rebelles à ces ménagemens dont Voltaire, pour les faire passer, enveloppait ses hardiesses. Celui-ci, qui affectait de ne pas lui donner son nom même de Voltaire, lui reprochait sa condescendance au faux goût de son temps : « Dites-nous, célèbre Arouet, combien vous avez sacrifié de beautés mâles et fortes à notre fausse délicatesse ! et combien l'esprit de la galanterie, si fertile en petites choses, vous en a coûté de grandes ! » Celui-là lui reprochait le ton de courtisanerie qui gâtait ses meilleurs ouvrages : « Ce que je ne saurais lui passer, disait-il, c'est cette avidité démesurée avec laquelle il a toujours travaillé à capter la faveur des grands, qui l'a si souvent avili aux yeux

des honnêtes gens, et dont je trouve de nouvelles traces dans l'*Histoire de la Guerre de 1741*. »

Le premier de ces reproches est de Rousseau, dans son *Discours sur les Lettres*, et le second de Grimm, dans cette *Correspondance* qu'il n'envoyait pourtant qu'à des princes. Mais un troisième, — c'est l'abbé Raynal, — discernait dans *Zadig*, selon ses expressions, un « respect pour les mœurs *et le culte reçu* qu'on n'avait vu depuis longtemps dans aucun livre de ce genre. » Et, sans doute, c'est qu'il comparait intérieurement *Zadig* aux romans de Crébillon, à l'*Écumoire* ou au *Sopha;* mais, éloge ou critique, ce curieux jugement n'est pas moins significatif. Philosophes et encyclopédistes, ils avaient, dès leur premier pas, franchi les limites entre lesquelles Voltaire s'était contenu jusqu'alors. Comme les obscénités des *Bijoux indiscrets* avaient laissé loin derrière elles les gravelures de la *Pucelle*, de même les hardiesses des *Pensées sur l'Interprétation de la Nature*, des premiers volumes de l'*Encyclopédie*, et bientôt du *Discours sur l'Inégalité* allaient passer toutes celles des *Lettres philosophiques*. En effet, elles allaient attaquer jusque dans leurs fondemens les préjugés que Voltaire considérait encore comme nécessaires au maintien même, à la conservation et au progrès de l'institution sociale.

Un autre eût-il peut-être essayé de lutter de pied ferme et sur place ? Voltaire, avec moins d'audace et plus de sens, pensa, lui, qu'en ôtant d'abord sa personne du milieu des discussions, il enlèverait à ses adversaires le principal objet de leurs attaques, en même temps qu'à lui-même l'occasion prochaine de ses pires imprudences. Et c'est ainsi que, ses hésitations tombant l'une après l'autre, il se décidait, au mois de juillet 1750, non sans regrets, à partir pour Berlin.

V

L'arrivée fut un enchantement. « Enfin me voici dans ce séjour autrefois sauvage, écrivait-il à son ami d'Argental, le 24 juillet 1750, et qui est aujourd'hui aussi embelli par les arts qu'ennobli par la gloire. Cent cinquante mille soldats victorieux ! point de procureurs ! Opéra, comédie, philosophie, poésie,

un héros philosophe et poète, grandeur et grâces, grenadiers et Muses, trompettes et violons, repas de Platon, société, et liberté ! Qui le croirait?... Je suis tout honteux d'avoir ici l'appartement de M. le maréchal de Saxe ! On a voulu mettre l'historien dans la chambre du héros :

A de pareils honneurs je n'ai point dû m'attendre;
Timide, embarrassé, j'ose à peine en jouir.
Quinte-Curce lui-même aurait-il pu dormir,
S'il eût osé coucher dans le lit d'Alexandre ? »

En même temps que l'appartement du maréchal de Saxe, Frédéric, d'ailleurs, lui donnait encore la croix de l'ordre du Mérite, le titre de l'un de ses chambellans, et vingt mille francs de pension. Malgré cela, la seconde impression ne tardait pas à corriger notablement la première : « On sait donc à Paris, ma chère enfant, — écrivait-il en effet à Mme Denis, sa nièce, dès le 6 novembre de la même année, — que nous avons joué à Potsdam *la Mort de César*, que le prince Henri est bon acteur et n'a point d'accent et est très aimable, et qu'il y a ici du plaisir? Tout cela est vrai, mais... Les soupers du roi sont délicieux, on y parle esprit, raison, science ; la liberté y règne ; il est l'âme de tout cela ; point de mauvaise humeur, point de nuages ou du moins point d'orages. Ma vie est libre et occupée... mais... mais... Opéras, comédies, carrousels, soupers à Sans-Souci, manœuvres de guerre, concerts, études, lectures ;... mais... mais... La ville de Berlin, grande, bien mieux percée que Paris, palais, salles de spectacles, reines affables, princesses charmantes, filles d'honneur belles et bien faites, la maison de Mme de Tyrconnell toujours pleine et souvent trop... mais... mais... Ma chère enfant, le temps commence à se mettre à un beau froid. » Il ne s'était pourtant écoulé guère plus de trois mois entre l'une et l'autre lettre.

C'est qu'à dire vrai, si ce poète et ce roi étaient faits pour se comprendre, et au besoin pour se servir, ils l'étaient moins pour s'entendre ; et, dans l'espèce de « mariage » qu'ils venaient de contracter, il y avait eu, des deux parts, erreur sur la personne. Encore plus Français qu'on ne le croit, que peut-être il ne le croyait lui-même, Voltaire, qui achevait d'écrire en ce temps son *Siècle de Louis XIV*, arrivait à Berlin tout imbu de

l'idée traditionnelle de la supériorité d'un roi de France sur un électeur de Brandebourg. Frédéric, à ses yeux, n'était qu'un barbare, un Teuton ou un Borusse, auquel d'ailleurs il savait gré d'aimer les lettres, les arts de France, et en particulier les vers de l'auteur d'*Œdipe* et de *La Henriade*, mais tout de même un barbare, qui devait s'estimer trop heureux de posséder à sa cour, si c'en était une, le maître du beau langage et des élégances de l'esprit. Joignez à cela l'orgueil et la vanité propres à l'homme de lettres, qui, comme il ne voit pas de plus noble exercice que celui d'écrire et de penser, ne s'incline jamais qu'en grimaçant devant les autres puissances, les subit sans les reconnaître, et ne le leur dit point, mais ne peut s'empêcher de le leur faire sentir. Comment Voltaire s'était-il flatté que Frédéric lui passerait ce genre de revanche? ou qu'il ne démêlerait pas dans ses respects affectés cette nuance de mépris protecteur? Mais Frédéric, de son côté, ne connaissait pas entièrement Voltaire, et le prenant pour un d'Arnaud, pour un d'Argens, pour un La Mettrie, pour un Maupertuis supérieur, il l'avait cru facile à vivre, souple et plat courtisan comme eux. C'était une autre sorte d'homme. En réalité, personne au monde n'a fait dire à Voltaire ce que Voltaire ne voulait pas dire, personne au monde n'a pu retenir la liberté de sa plume, encore moins celle de sa conversation, et, ce qui l'honorerait encore davantage, s'il les avait quelquefois mieux choisis, il y a de certains points sur lesquels personne au monde ne l'a fait céder ni transiger... qu'après coup. A ses dépens, aux dépens de sa fortune et de sa sécurité, quitte ensuite à s'envelopper de dénégations ou de flatteries, il a toujours fallu que Voltaire vengeât sans mesure les intérêts de son goût littéraire, de son amour-propre, de ses idées offensées. Frédéric lui-même n'allait pas tarder à s'en apercevoir, et dans cet homme qu'il avait espéré si maniable, si ployable en tous sens, si complaisant à tous les caprices d'un maître, il n'allait pas tarder à trouver des résistances auxquelles, depuis dix ans maintenant qu'il régnait, ses convives des soupers de Potsdam, ses académiciens, ses « conseillers privés » et ses généraux ne l'avaient point habitué.

D'autres motifs, plus apparens, intervinrent pour brouiller ces deux grands amis. Le roi, qui était économe, lésina sur les frais; il mesura parcimonieusement au nouveau chambellan le

sucre et la chandelle; il rabattit, avec une ironie volontiers insultante, cet amour-propre universel; il le réduisit durement à ses attributions de « maître à écrire » et de bel esprit ou de bouffon de cour; il l'inquiéta sur le caractère même et la suite de leurs rapports, en disant, en laissant ou en faisant répéter que « quand on a sucé l'orange, on en jette l'écorce. » Voltaire, qui était avide, s'engagea dans de laides affaires, y compromit son titre et le nom du roi, soutint contre un juif un procès scandaleux; il importuna Frédéric de ses démêlés particuliers avec d'Arnaud, qu'il lui fit chasser, avec Fréron, qu'il l'empêcha de prendre pour correspondant, avec La Beaumelle, avec les libraires de Francfort; il se mêla de politique; il « cabala, » il « intrigua, » il mit le trouble « dans une maison, ce sont les expressions du roi, qui avait été en paix jusqu'à son arrivée. » Mais, comme on le voit assez par quelques-uns de ces détails eux-mêmes, c'était au fond qu'on ne pouvait s'accorder, et que les deux dignités ou les deux vanités rivales se faisaient un nouveau grief de chacune des concessions qu'elles avaient l'air de se consentir. Voltaire voulait, pour la seule raison qu'il était Voltaire, qu'on lui permît des incartades uniques, et, traitant avec lui de puissance à puissance, qu'on l'exceptât non seulement des lois, mais des convenances, que l'on lui conférât pour ainsi dire en Prusse un privilège d'exterritorialité. Frédéric, avec son génie dominateur et absolu, n'admettait pas qu'un chambellan se distinguât d'un autre, que l'on prétendît continuer à la cour, publiquement, — car pourquoi pas aussi à la parade? — la pétulante, l'irrespectueuse familiarité du tête-à-tête, et que l'on donnât enfin, dans cette grande caserne qu'était son royaume, l'exemple de sortir du rang. Une querelle presque insignifiante, en leur faisant passer à tous deux les bornes où ils s'étaient contenus jusqu'alors, allait précipiter la rupture de cette inégale et querelleuse amitié.

Parmi les Français établis à Berlin, et dont Voltaire jalousait, non pas peut-être la situation, mais les privautés qu'il voulait seul avoir auprès du roi, se trouvait le président de l'Académie des sciences, Pierre-Louis Moreau de Maupertuis, « natif de Saint-Malo. » Il ne manquait ni de mérite, ni de monde; il avait moins d'esprit et de modestie. Voltaire, qui le connaissait de longue date, pour s'être jadis initié sous lui au newtonianisme, l'avait revu d'abord avec plaisir, mais bientôt

irrité des grands airs qu'affectait ce géomètre, il avait commencé de le harceler d'épigrammes, auxquelles l'autre ne répondait qu'en redoublant de hauteur et de morgue. Les choses tournèrent tout à fait à l'aigre, quand Maupertuis, pour donner à l'auteur du *Siècle de Louis XIV* une preuve non douteuse de son mauvais vouloir, se fut avisé de prendre contre lui le parti de La Beaumelle. C'est alors, en effet, qu'une dispute s'étant élevée, dispute scientifique, où un poète n'avait que faire, entre Maupertuis et Kœnig, autre ancien ami de Voltaire, autre professeur de Mme du Châtelet, autre académicien de Berlin, Voltaire s'empressa de prendre à son tour en main la cause de Kœnig et de publier, pour la plaider, dans la *Bibliothèque raisonnée*, — c'était un des nombreux journaux littéraires qui se faisaient alors en Hollande, — un article violent et injurieux contre Maupertuis.

Indifférence ou dédain, Maupertuis ne répondit pas; étant malade, il fit le mort; et l'affaire en fût demeurée là, si le roi ne s'était senti plus blessé que le président lui-même de son Académie de cette façon de le traiter. Les autocrates n'aiment point que l'on ridiculise les personnes constituées en dignité. Mais au lieu de réprimander Voltaire, Frédéric écrivit une brochure, beaucoup plus longue que l'article de la *Bibliothèque raisonnée*, et plus injurieuse aussi, où les mots de « mensonge, » de « grossièreté, » de « scélératesse » étaient les plus doux qu'il eût trouvés pour qualifier la conduite et les procédés « infâmes » de son chambellan. Il va sans dire que cette guerre discourtoise se faisait sous le masque. Mais c'était en de pareilles occasions qu'avec toute sa malice, éclatait toute l'obstination des rancunes de Voltaire, et, si l'on considère son naturel peureux, tout son courage aussi. Bien loin de reculer, il se piquait, s'animait à la lutte, et quand il avait énuméré à Mme Denis ou aux d'Argental toutes les bonnes raisons qu'il avait d'être prudent, il passait outre. Il répondit donc à la brochure du roi par une autre brochure, la fameuse *Diatribe du docteur Akakia*, l'un de ses pamphlets les plus vantés, quoique d'ailleurs la bizarrerie des idées de Maupertuis lui-même en fasse tout le sel; et comme il pensait bien que le roi ne lui permettrait pas de le faire imprimer, il soutira, c'est le seul mot qui convienne, l'autorisation nécessaire, en la sollicitant pour une autre brochure dont les feuilles furent habilement mêlées à celles de la *Diatribe*. La *Diatribe*

du docteur Akakia parut ainsi dans les derniers jours de l'année 1752.

Frédéric se fâcha pour tout de bon cette fois, et ce qu'il n'eût considéré que comme une plaisante pantalonnade, si Voltaire l'eût faite à Versailles, lui parut à Berlin presque un crime de lèse-majesté. La brochure, saisie chez l'imprimeur, fut brûlée en grand appareil de la main du bourreau, sans autre forme de procès, et Voltaire dut signer le plus humiliant désaveu, suivi de promesses plus humiliantes encore. Même on dit qu'il craignit un moment que Spandau, par exemple, ne lui devînt une Bastille en Prusse. Aussi, dès qu'il fut rassuré, n'eut-il plus d'autre préoccupation que de fuir au plus vite un ami si brutal, et renvoyant à Frédéric sa croix du Mérite et sa clef de chambellan, n'osant pas toutefois lui dire ses véritables desseins, il lui fit demander un « congé » pour aller prendre les eaux de Plombières. Le roi, cruellement facétieux, répondit qu'il y avait à Glatz, en Silésie, des eaux qui valaient pour le moins celles de Plombières ; mais, comme Voltaire insistait, il finit par céder, et lui permettre de quitter son service. La rupture était consommée. Le 23 mars 1753, à Potsdam, à la parade, Voltaire prenait publiquement congé de Frédéric pour ne plus le revoir. Il se dirigeait vers la frontière, à petites journées, s'arrêtant sur sa route à Leipzig, pour y décocher un dernier trait à l'adresse de Maupertuis ; à Gotha, où il ébauchait ses *Annales de l'Empire ;* à Cassel, à Wabern, très désireux de revoir la France, mais très incertain de l'accueil qu'il y recevrait, et, si par hasard on n'y voulait pas de lui, très hésitant sur le choix d'un séjour.

Une dernière aventure, celle de Francfort, son carrosse arrêté aux portes d'une ville impériale par un résident du roi de Prusse, lui-même et sa nièce gardés à vue dans une chambre de l'auberge du *Bouc*, traités en criminels, leurs bagages éventrés, séquestrés et finalement quelque peu pillés pour y retrouver les « poésies » du roi, tous ces pénibles incidens lui apprirent du moins que l'Allemagne avait cessé d'être sûre pour lui. C'est pourquoi, au mois de septembre de la même année 1753, il repassait le Rhin, et venait attendre à Strasbourg le résultat des démarches que ses amis faisaient à Versailles pour qu'il lui fût permis de rentrer à Paris.

Quand il n'aurait dû aux trois années qu'il venait de passer

auprès de Frédéric que de pouvoir écrire ses *Mémoires*, — un autre pamphlet, mais combien supérieur à la *Diatribe du docteur Akakia!* — ce serait déjà quelque chose. Voltaire n'a rien laissé de plus vif ni de plus mordant, et, de tous ses « ennemis, » le roi de Prusse l'a le mieux inspiré. Car, en général, avec tout son esprit, c'est à trop peu de frais qu'il maltraite les autres, et par exemple, dans ses « Fréronnades » comme dans la *Diatribe*, la grossièreté, l'injure et l'outrage ont plus de place que la bonne plaisanterie. Rien de plus froid que *l'Écossaise*, rien de plus odieux que les *Anecdotes sur Fréron*, rien de moins spirituel, il faut bien le dire, que les *Lettres sur la Nouvelle Héloïse.* La polémique de Voltaire contre les personnes se réduit à leur imputer les intentions les plus basses et à les qualifier des adjectifs les plus insultans : quiconque pense de lui moins de bien que lui-même, et le dit, est un « cuistre, » est un « fripon, » est un « galérien, » et il l'imprime en toutes lettres. Voilà, en vérité, de bien délicates et de bien agréables railleries ! Mais dans ses *Mémoires*, pour nous tracer une inimitable esquisse de son royal ami, de la cour de Prusse au XVIIIe siècle, de leurs coquetteries et de leurs brouilleries, il s'est souvenu qu'il était « du monde, » et nous ne répondons pas qu'il n'y ait point calomnié son modèle, mais il l'a fait galamment, plaisamment et d'autant plus habilement.

Ne serait-ce pas peut-être qu'au fond il a toujours aimé Frédéric, en dépit de leurs querelles? qu'il s'est toujours senti pour lui « douceur de cœur? » et qu'il lui est enfin demeuré reconnaissant des services qu'il se rendait bien compte lui-même qu'il devait à cette royale intimité? On en indiquera de très grands tout à l'heure, dont nous pourrions bien avoir nous-mêmes profité. Mais, déjà en quittant Berlin, Voltaire savait ce qu'il devait à Frédéric d'accroissement de réputation, d'importance et de gloire. Ce qu'il était venu chercher auprès du vainqueur de Molwitz et de Freyberg, du conquérant de la Silésie, du roi bel esprit et philosophe, du seul prince enfin de l'Europe d'alors qui fût un juge du mérite, il l'y avait effectivement trouvé : la consécration de supériorité qu'on lui refusait dans sa propre patrie. Que dans les rapports qu'ils avaient eus, l'amour-propre du poète eût supporté plus d'une fois de dures, d'insolentes et de féroces rebuffades, cela n'empêchait point qu'en gros, et à distance, pour les Parisiens, pour l'Académie, pour la

cour de Versailles, Voltaire et Frédéric n'eussent traité sur le pied d'égalité ou de réciprocité. Le même roi, dont la politique et la guerre venaient de faire, en dix ans, d'un ancien client de la France ou de l'Autriche, leur rival redouté, avait publiquement reconnu, dans la personne de Voltaire, et non seulement reconnu, mais courtisé le pouvoir nouveau de l'esprit. C'est ce que Voltaire comprit admirablement, que, grâce à Frédéric, un rôle inespéré s'offrait à l'homme de lettres, celui de maître de l'opinion et que, pour s'en emparer, il n'avait, lui Voltaire, qu'à continuer d'être lui-même. Si maintenant on ajoute à cela que dans presque toutes les luttes qu'il avait entreprises, dont il n'avait encore osé pousser aucune à fond, il se sentait assuré de trouver toujours un appui ou un encouragement à Berlin, on achèvera de comprendre qu'en s'éloignant de Frédéric, il n'ait pas pu s'en détacher, et encore moins le haïr. Ils avaient tous les deux trop de haines ou de mépris communs, et sur les rares articles où ils ne s'entendaient point, ils n'avaient, pour les accorder dans le silence, qu'à vivre éloignés l'un de l'autre.

On ne saurait d'ailleurs s'expliquer autrement qu'après avoir, pendant trois ans, dévoré plus d'affronts à la cour de Prusse qu'en vingt ans à la cour de France, il ait continué jusqu'à son dernier jour d'opposer non seulement le génie de Frédéric à la majestueuse nullité de Louis XV, mais la « liberté » de Potsdam à la servitude de Versailles. Car c'est bien en cela que l'on le peut accuser à bon droit d'avoir manqué de patriotisme, quand, aux dépens des Welches, il a célébré le « libéralisme » et la « philosophie » d'un Frédéric d'abord et plus tard d'une Catherine II, les plus autocrates, les plus absolus, et au besoin les plus cruels de l'Europe du XVIII[e] siècle. Il savait cependant comment on entendait à Berlin la liberté d'écrire, et le cas que l'on faisait à Saint-Pétersbourg des droits de la pensée. Mais dès qu'il s'agissait d'attaquer Rome et le « fanatisme, » il était sûr d'avoir avec lui, pour l'applaudir et pour l'encourager, le prince protestant et l'impératrice « orthodoxe, » et la seule liberté qu'il considérât comme essentielle, après celle d'insulter des ennemis, c'était celle de bafouer l'Inquisition et la Papauté. Peut-être aussi, croyait-il, en discréditant avec la religion le gouvernement de son pays que, s'il favorisait les jeunes ambitions de la Prusse et de la Russie, il servait, en préparant l'avènement de la concep-

tion de l'État moderne, égalitaire et athée, il servait la cause de l'humanité. C'est ce que l'on ne comprendra pleinement qu'un peu plus loin, si nous réussissons à dégager de ses nombreux écrits historiques sa conception de l'histoire et de la philosophie de l'histoire. Le moment en est arrivé, puisque c'est effectivement pendant son séjour à Berlin qu'il a publié son *Siècle de Louis XIV* et achevé de relier par là les parties successives de son *Essai sur les mœurs*. . . . .
. . . . (1).

D'autres ont pu, comme Carlyle lui-même, qui parlait tout à l'heure, se perdre ou s'abîmer dans ce que l'on nommerait assez bien la *mystique* de l'Histoire : il manque décidément à Voltaire de l'avoir soupçonnée seulement, — et l'une des qualités que l'on vante le plus en lui [la clarté] n'est pas très éloignée d'être l'un de ses pires défauts.

Oserai-je ajouter qu'il en est de l'agrément si vanté de ses *Histoires* comme de leur clarté ? C'est du moins ce qui m'a frappé toutes les fois que depuis le collège il m'est arrivé de relire son *Charles XII*. Pour la justesse, pour la sobriété, pour la rapidité du style, quelques narrations en sont devenues à bon droit « classiques. » C'est d'ailleurs de l'histoire suffisamment exacte, étant de l'histoire presque contemporaine, dont les témoins vivaient, régnaient encore, à l'époque où l'écrivait Voltaire.

Et, après tout, son Charles XII est demeuré pour nous le singulier personnage dont l'allure héroïque et folle avait attiré sur lui l'attention de l'historien. Mais enfin, c'est de l'histoire romanesque, de l'histoire trop arrangée, de l'histoire dont l'agrément même semble nuire à sa véracité, quelque chose de très supérieur et pourtant d'analogue à ces *Mémoires* dont Courtilz de Sandras avait inondé la librairie du XVIIe siècle, ou, si peut-être on trouvait la comparaison désobligeante, quelque chose d'analogue aux « nouvelles historiques » de l'abbé de Saint-Réal : *Don Carlos*, par exemple, ou *La conjuration des Espagnols contre Venise*. Auteur dramatique, ce qui a séduit Voltaire dans le sujet de *Charles XII*, c'est évidemment comme

(1) [Ici prennent fin les placards conservés par M. Jusserand. Le manuscrit donne en plus les quelques pages qui suivent. Malheureusement, après les mots *il servait, en préparant l'avènement* (voyez ci-dessus), il y manque cinq feuillets, environ cinquante lignes d'impression. — J. B.]

il était facile, en s'y prenant bien, d'intéresser le lecteur à ces aventures extraordinaires, mêlées de succès et de revers, eux-mêmes suivis d'un dénouement tout fait : la mort tragique et mystérieuse de son héros sous les murs de Frederickshall. Il y a si bien réussi que l'on fit dans le temps, que l'on fait quelquefois encore difficulté de croire que les choses se soient passées comme il les a contées. Et, effectivement, sa façon de mettre son personnage en scène, de ramasser sur lui tout l'intérêt, de le rendre principal acteur jusque dans les occasions où il ne fut qu'indirectement et secondairement mêlé, tout cela, c'est de l'art, mais un art qui tient moins de la vérité que d'un agréable mensonge, plus conforme aux traditions du théâtre français qu'à celles de l'histoire, et moins digne enfin d'un émule de Bossuet que de l'auteur d'*Œdipe* et de *Zaïre*. Il devait bientôt s'élever de lui-même à une conception plus sévère de l'histoire.

C'est en 1732, dans une lettre à son ami Thiériot datée du mois de mai, que nous le voyons parler pour la première fois de son *Siècle de Louis XIV*. Sans doute, en écrivant le récit des aventures de son Charles XII, l'inutilité de tant d'argent, de bravoure et de sang dépensés lui était apparue clairement; et ce qui confirme la supposition, c'est cette phrase que nous lisons encore dans son *Discours* sur sa propre *Histoire :* « Telle est la misérable faiblesse des hommes, qu'ils regardent avec admiration ceux qui ont fait du mal d'une manière brillante et qu'ils parleront plus volontiers du destructeur d'un empire que de celui qui l'a fondé. » Nous plaçons dans nos éditions ce *Discours* en avant de l'*Histoire de Charles XII;* il est donc bon de savoir que c'est à la fin du tome second de l'édition originale qu'il parut pour la première fois, formant ainsi comme une espèce de conclusion ou de résumé de tout l'ouvrage. Mais une autre phrase y précisait encore davantage la pensée de Voltaire : « Certainement il n'y a point de souverain qui, en lisant la vie de Charles XII, ne doive être guéri de la folie des conquêtes. Car où est le souverain qui pût dire : J'ai plus de courage et de vertus, une âme plus forte, un corps plus robuste; j'entends mieux la guerre que Charles XII? Que si, avec tous ces avantages, après tant de victoires, ce roi a été si malheureux, que devraient espérer les autres princes qui auraient la même ambition, avec moins de talens et de ressources? » Le raisonne-

ment n'est pas inattaquable, et même, si c'en était le temps, il serait facile d'y répondre. Mais nous n'essayons ici que de suivre et de marquer le progrès ou l'évolution des idées de Voltaire sur l'histoire. Et à ce point de vue c'est une dernière phrase qu'il nous suffira de citer : « Les princes qui ont le plus de droit à l'immortalité sont ceux qui ont fait quelque bien aux hommes. Ainsi, tant que la France subsistera,... on excusera les grandes fautes de François Ier en faveur des sciences et des arts dont il a été le père,... on bénira la mémoire de Henri IV,... on louera la magnificence de Louis XIV, qui a protégé les arts que François Ier avait fait naître. » Le *Siècle de Louis XIV* est tout entier sorti de là.

Aucun sujet ne pouvait mieux convenir à Voltaire. Né, pour ainsi dire, sur les confins de l'un et l'autre siècle, il avait connu et fréquenté les derniers survivans du grand règne, au Temple les Vendôme, à Saint-Ange les Caumartin, à Vaux le vainqueur de Denain, combien d'autres encore, et de moindres, mais non pas peut-être de moins bien informés, comme Fontenelle, par exemple, dont la prudence et la discrétion n'étaient pas à l'épreuve d'une délicate flatterie, comme la vieille Ninon, dont le dernier amant, l'abbé de Châteauneuf, avait même été son parrain, comme Mme du Noyer, la mère de sa Pimpette. Et plus tard, en Angleterre, n'avait-il pas été l'hôte de Bolingbroke et l'ami de Prior, deux des négociateurs des traités d'Utrecht? Avant donc de concevoir l'idée de son *Siècle de Louis XIV*, on peut dire qu'il en était nourri.

. . . .

FERDINAND BRUNETIÈRE.

UN POÈTE DIPLOMATE ROUMAIN

DU XIX[e] SIÈCLE

BASILE ALECSANDRI

Près de vingt ans se sont écoulés depuis la mort de Basile Alecsandri, et la Roumanie, dont il a été le poète peut-être le plus illustre, et certainement le plus populaire, le regrette aujourd'hui encore d'autant plus sincèrement que nul de ceux qui sont venus après lui n'a réussi à éclipser sa gloire. La renommée d'Alecsandri avait dépassé, de son vivant même, les bornes de sa patrie. Connu et apprécié en Allemagne par les remarquables traductions que Carmen Sylva a faites de quelques-uns de ses plus beaux poèmes ; en Angleterre où, dès 1856, l'honorable Henry Stanley (depuis lord Stanley d'Alderley) avait publié, dans une édition de luxe devenue fort rare et fort recherchée des amateurs, une *Anthologie* des poètes roumains, Alecsandri a eu surtout des amis et des admirateurs en France, où il avait été élevé, où il avait passé une partie de sa vie, rempli, à diverses reprises, des missions politiques importantes, et où, au moment de sa mort, il représentait encore, en qualité de ministre plénipotentiaire, le roi Charles I[er] et son gouvernement.

Il nous a paru d'autant plus intéressant de faire revivre, dans ces pages, cette belle figure de poète et de diplomate que retracer, même brièvement, la vie d'Alecsandri et essayer de montrer quels ont été les traits essentiels et les qualités distinc-

tives de son génie, c'est évoquer, en même temps, une grande partie de l'histoire roumaine pendant la seconde moitié du XIXe siècle, car il est peu d'événemens de cette histoire auxquels son nom n'ait été mêlé, et dont il n'eût pu dire lui-même. avec assurance, et non sans quelque fierté :

Et quorum pars magna fui.

I

Basile Alecsandri est né à Bacau, en 1821, au plus fort du mouvement insurrectionnel provoqué par le soulèvement d'Alexandre Ypsilanti en faveur des Grecs. Peu de mois auparavant, le chef de l'*Hétairie* avait en effet franchi le Pruth à la tête de ses partisans. Son entrée en Moldavie avait été le signal de graves complications : massacres à Galatz, fuite précipitée du prince Michel Soutzo, envoi par la Porte d'un corps d'armée turque en Valachie. Au milieu de l'affolement général, les boyards roumains, tremblant pour leurs biens et pour leur vie, s'étaient empressés, comme toujours en pareille circonstance, de chercher un refuge dans les contrées avoisinantes, en Bukovine, en Bessarabie; d'autres avaient gagné le fond des forêts de la haute Moldavie. Les parens d'Alecsandri s'étaient retirés à Bacau, non loin des montagnes; c'est là que le poète vint au monde, se trouvant ainsi exposé, dès sa plus tendre enfance, à toutes les surprises de cette vie errante que, depuis les premières invasions des Tartares, avaient été contraintes de mener tant de générations de Roumains.

La famille d'Alecsandri était très vraisemblablement originaire d'Italie. Alors que les républiques de Venise et de Gênes se disputaient la prépondérance en Orient, un grand nombre d'Italiens avaient abandonné leur pays pour aller s'établir à Constantinople, où les Génois étaient maîtres, par la mer Caspienne, de presque tout le commerce avec les Indes, et où les Vénitiens possédaient d'importans comptoirs financiers. Plusieurs de ces Italiens étaient passés de Turquie en Valachie et en Moldavie, — la plupart à la suite des princes phanariotes; — ils s'y étaient fixés, y avaient épousé des femmes indigènes et fait souche de bons Roumains. Tels furent les Couza, les Cozadini, les Negri, les Rolla. Alecsandri, dont la mère aussi était d'origine italienne,

manifesta toujours une vive sympathie pour le pays auquel avaient appartenu ses ancêtres, et Venise, qu'il regardait comme le berceau de sa famille, — plusieurs des ambassadeurs vénitiens à Constantinople s'appelaient Alecsandri, et naguère encore un palais portant ce nom s'élevait dans la vieille cité des doges, — l'attira de tout temps. Il semble d'ailleurs qu'il ait eu en lui quelque chose du tempérament et du tour d'esprit italiens: une grande finesse, un sens politique aiguisé, un cœur prompt à l'enthousiasme, enfin un léger penchant au *farniente* et un peu de « cette paresse orientale dans l'habitude de la vie, » dont parle Mme de Staël, lorsqu'elle analyse le caractère des Italiens (1).

Placé de bonne heure dans un pensionnat de Iassi, que dirigeait M. Victor Cuenin, un Français qui, après la campagne de 1812, était venu s'établir en Moldavie, Alecsandri y eut, entre autres condisciples, Michel Cogalniceano, l'un des hommes d'État et des historiens les plus remarquables qu'ait produits la Roumanie, ainsi que l'acteur Millo, qui, appartenant à une excellente famille de vieux boyards moldaves, avait été poussé vers le théâtre par une vocation irrésistible et devait interpréter un jour sur la scène roumaine, avec un succès considérable, les principaux personnages comiques du théâtre d'Alecsandri.

L'enfant s'y perfectionna dans l'étude de la langue française, et, tout en apprenant les règles de la grammaire et les élémens de la syntaxe, s'y prit de passion pour Daniel de Foë et son *Robinson Crusoé*, dont il avait entendu raconter par un camarade de classe les aventures extraordinaires. Dès lors s'éveilla en lui le goût des voyages lointains; l'île de Robinson occupait constamment sa pensée, et cette vision hanta toujours si fort son esprit que l'un de ses plus sincères regrets, jusque dans les dernières années de sa vie, fut de n'avoir pu visiter l'Amérique, où l'avait entraîné et si souvent promené son imagination d'enfant et de jeune homme.

En 1834, Alecsandri quitta la pension de M. Cuenin, et partit pour Paris en compagnie de plusieurs autres jeunes Moldaves, parmi lesquels se trouvait Alexandre Couza, celui-là même qui devait, vingt-cinq ans plus tard, réaliser l'union des Principautés en montant sur le double trône de Moldavie et de Valachie.

(1) *Corinne*, VI, 3.

L'exode de la jeunesse roumaine en France date des premières années du XIXe siècle, et les circonstances dans lesquelles il commença à se produire intéressent trop l'histoire des rapports intellectuels entre les deux pays pour qu'elles ne nous arrêtent pas un instant.

On sait que, pendant tout le XVIIIe siècle, les Principautés de Valachie et de Moldavie furent gouvernées par des princes, — ou hospodars, — que la puissance suzeraine choisissait parmi les Grecs du Phanar, et l'on a constaté plus d'une fois que l'un des principaux effets de la domination phanariote en Roumanie avait été une vive impulsion des esprits vers la civilisation française. Ces princes, — presque tous anciens interprètes ou drogmans de la Porte, — étaient tenus de bien posséder le français, dont la connaissance leur était devenue indispensable depuis que, dans les relations diplomatiques, son usage avait remplacé celui du latin, et, une fois investis de l'hospodarat, ils attachaient à leur personne des secrétaires et des rédacteurs français, ou d'origine française, qui les accompagnaient au siège de leur gouvernement. Il était aussi de tradition que l'ambassade de France à Constantinople désignât l'un de ses membres pour remplir auprès des hospodars les fonctions quasi officielles de secrétaire en titre, avec la mission de communiquer directement à l'ambassade les principales nouvelles d'Europe, parvenues à Iassi et à Bucarest, par la voie du Nord ou de l'Occident. C'étaient comme autant de foyers de culture intellectuelle française qui se formaient ainsi autour du prince et de sa Cour, et qui projetaient leurs rayons sur toute la haute société roumaine. Aussi les boyards, auxquels, en l'absence d'une littérature nationale à peine naissante à cette époque, on n'enseignait guère que le grec, délaissèrent-ils rapidement l'étude de cette langue pour s'initier et faire initier leurs enfans à la connaissance du français.

La présence en Roumanie, au moment de la Révolution française, d'un certain nombre d'émigrés, qui y étaient venus gagner leur vie soit comme secrétaires des princes phanariotes, soit comme précepteurs des jeunes boyards indigènes (l'un de ces émigrés, qui se disait marquis de Beaupoil de Sainte-Aulaire, devint même ministre des Affaires étrangères du prince Ypsilanti), — la création d'un corps consulaire étranger en Valachie et en Moldavie, — enfin le contact de plus en plus

intime des Roumains avec les Russes depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'à la révolution roumaine de 1848, sont autant d'autres causes qui ont contribué à la diffusion très rapide des idées et de l'influence françaises en Roumanie. Le français devint la langue courante de la société polie; l'*Encyclopédie* et les œuvres de Voltaire trouvèrent de nombreux lecteurs dans les deux Principautés; on se mit à traduire en roumain presque tous les auteurs classiques français; enfin, dès 1802, un nombre de plus en plus considérable de jeunes gens de nationalité roumaine prirent le chemin de Paris pour y faire leur éducation. Lorsque Alecsandri y arriva en 1834, il retrouva quantité de ses compatriotes qui suivaient déjà les cours des écoles et des facultés publiques. Son père le destinait à la médecine, et, dans son désir de se conformer aux volontés paternelles, le jeune homme, après s'être fait recevoir bachelier ès lettres, fréquenta pendant quelques mois le laboratoire de Gaultier de Claubry, répétiteur de chimie à l'École polytechnique, et éditeur du *Cours de chimie* de Gay-Lussac. Mais il avait déjà trop d'imagination, et dans l'imagination trop de fantaisie, pour se plier volontiers aux théories abstraites des sciences. La nomenclature chimique l'intéressait beaucoup moins que les *Études de la nature*, de Bernardin de Saint-Pierre, et que l'*Atala* de Chateaubriand, dont la lecture le passionnait. Il se plaisait souvent à dire, lorsqu'il parlait de sa jeunesse, que ces deux ouvrages, ainsi que les *Confessions* de J.-J. Rousseau et le *Jocelyn* de Lamartine, paru deux ans après son arrivée en France, avaient eu sur le développement de son talent poétique une influence prépondérante et décisive. Déjà, tout enfant, il avait été vivement impressionné par la beauté mélancolique, et comme recueillie, de la campagne roumaine. Esprit rêveur et contemplatif, âme tendre et délicate, il avait profondément ressenti l'attrait mystérieux qu'exerce sur le Roumain la vue des hautes montagnes, des plaines fertiles, des forêts ombreuses qui font l'ornement et la richesse de son pays. La lecture de Chateaubriand et de Rousseau, ces grands poètes en prose, acheva d'enflammer son imagination et de le détourner de l'étude des sciences. Trop sensible d'ailleurs pour manier le scalpel, il obtint facilement de son père, qui était venu le voir à Paris, l'autorisation d'abandonner la médecine. Le droit, vers lequel il s'était tourné, ne parvint pas à le fixer davantage ; il était im-

patient d'essayer le luth qu'il sentait vibrer sous ses doigts ; il lui tardait de courir le monde, de voir de nouveaux pays, et de contempler, sous d'autres cieux, les aspects infinis et variés de la nature, qui seule avait le don de lui plaire, parce que seule elle parlait à son cœur en même temps qu'à son imagination. L'Italie surtout le tentait. Aussi, en 1839, après cinq années de séjour en France, prenait-il, pour rentrer dans son pays, la route de la terre, idéale entre toutes, qu'il entrevoyait depuis si longtemps dans ses rêves. Il visita successivement Florence, Rome, Bologne, Gênes, Venise et Trieste ; nulle part il n'éprouva une impression plus vive qu'à Venise,

La pauvre vieille du Lido,
Nageant dans une goutte d'eau
Pleine de larmes (1) !

Il lui semblait y avoir retrouvé comme une seconde patrie ; il devait y retourner en 1846, et y goûter des heures d'ivresse, dont le souvenir lui inspirera quelques-uns de ses plus beaux vers.

II

En 1840, Alecsandri, à peine âgé de dix-neuf ans, revient en Moldavie, et, comme premier essai littéraire, donne à une revue publiée par son camarade d'enfance, Cogalniceano, une nouvelle en prose : *La Bouquetière de Florence*, où il retrace, d'une plume dont il est déjà maître, un touchant épisode de son voyage en Italie.

Pour bien se rendre compte du rôle important joué dès lors par Alecsandri dans la littérature et dans la succession des événemens politiques de sa patrie, il est nécessaire de connaître l'état dans lequel se trouvaient, au moment de ses débuts, le pays qui l'avait vu naître, la langue dans laquelle il a écrit ses premiers vers, la société au milieu de laquelle s'est développé son génie poétique. Les difficultés qu'il eut à vaincre pour imposer au public son talent si personnel, pour ouvrir la voie à des idées nouvelles, à une nouvelle forme d'art, et, d'autre part, les luttes qu'il dut soutenir pour réaliser ses aspirations de patriote,

(1) A. de Musset, *A mon frère revenant d'Italie.*

n'en seront que mieux comprises, et l'on n'en appréciera que davantage, en même temps que l'originalité et la valeur de son œuvre, l'élévation et le désintéressement de son caractère.

Lorsqu'en 1844 parurent, dans une revue littéraire moldave, les premières poésies d'Alecsandri, il y avait un peu plus de vingt ans que les Roumains, délivrés du joug phanariote, qui leur avait été si pesant et si funeste, avaient retrouvé, sous des hospodars indigènes, une ombre d'indépendance et comme un semblant de vie nationale. Mais leur pays avait été soumis, même après la chute des Phanariotes, à trop d'épreuves : guerres, invasions, pillages, occupations étrangères successives, fléaux et calamités de toute sorte, pour qu'il n'en demeurât pas encore tout saignant et tout meurtri ; et d'ailleurs, les princes indigènes, soumis au double contrôle de la puissance suzeraine et de la puissance protectrice, — la Russie, — n'avaient pas l'autorité nécessaire pour gouverner avec énergie ; de leur côté, les boyards, partagés entre le désir de se montrer bons patriotes et la crainte de déplaire aux représentans, tout-puissans à Bucarest comme à Iassi, des gouvernemens étrangers, vivaient dans une atmosphère d'intrigues plus faite pour servir leurs ambitions personnelles que les intérêts de leur pays ; la bourgeoisie n'existait encore qu'à l'état de clientèle servile des boyards ; on ne pouvait rien attendre de la classe des commerçans et des marchands qui, presque tous étrangers, n'avaient quelque influence que grâce à l'appui des consuls dont ils relevaient ; quant au peuple, écrasé d'impôts, réduit presque au servage, croupissant dans l'ignorance et dans la misère, exploité à la fois par les propriétaires, les fermiers et le fisc, il ne comptait pas.

Le tableau est moins sombre, si l'on envisage le mouvement intellectuel et littéraire qui avait commencé à se dessiner dans les Principautés, sous les premiers princes indigènes. Déjà, au temps des Phanariotes, et malgré leurs efforts persévérans et systématiques pour tout gréciser en Roumanie, quelques hauts prélats, des professeurs, des poètes, animés d'un ardent patriotisme, avaient fait de louables tentatives pour remettre en honneur la langue roumaine, qu'on n'enseignait plus que dans les écoles des villages. C'est ainsi que, sous l'active impulsion des métropolitains Grégoire et Daniel, de Valachie, Jacob et Benjamin, de Moldavie, les traductions en roumain des livres religieux, — écrits jusqu'alors en slavon et en grec, — s'étaient

multipliées dès le XVIIIe siècle; en 1804, un séminaire national avait été fondé à Socola; plus tard, des écoles roumaines, où les élèves recevaient les premiers élémens de la grammaire, de l'histoire, des mathématiques, et même du latin, bien qu'elles fussent plutôt des écoles pratiques d'arpentage, furent créées par Georges Assaki, à Iassi, en 1813, et en 1816, par Georges Lazar, à Bucarest. Ce dernier était un Roumain de Transylvanie, où la culture nationale, mieux préservée des atteintes de l'influence grecque, avait pris un certain développement depuis que des prêtres, d'origine roumaine, convertis au catholicisme, étaient allés étudier, dans les séminaires de Rome et de Vienne, la théologie, les sciences, les langues anciennes et modernes. Les plus connus d'entre eux sont Samuel Micou (ou *Klein*), Petru Maïor et Shincaï. Ce furent, à vrai dire, les premiers historiens, les premiers érudits qu'ait comptés la science roumaine.

A la même génération appartiennent des chroniqueurs tels que Denis l'Ecclésiarque et Zilote dit *le Roumain;* des poètes, comme les Vacaresco, les Beldiman, les Conaki, les Carlova, qui entreprirent de faire renaître la langue et la littérature roumaines. C'est aussi vers la même époque, — et principalement de 1820 à 1840, — qu'un grand nombre de chefs-d'œuvre de la littérature française furent traduits en roumain, depuis l'*Oreste* et le *Zadig*, de Voltaire, jusqu'aux *Méditations* de Lamartine.

Mais quelque méritoires que fussent ces efforts, et malgré le zèle et le talent déployés par les écrivains nationaux aussi bien dans leurs œuvres originales que dans leurs traductions du français, leur style manquait trop souvent de naturel et de simplicité; leur langue ne coulait pas de source; elle trahissait l'étude, l'apprêt, l'effort, une certaine gêne provenant sans doute de ce que la plupart d'entre eux s'étaient habitués à penser et à écrire dans un idiome étranger.

Un autre reproche qu'on peut adresser aux littérateurs roumains de cette époque, c'est qu'ils sont presque tous dépourvus d'imagination et d'originalité; à part quelques pages empreintes d'une émotion sincère, et où passe un large souffle d'indignation, lorsqu'il s'agit de déplorer les malheurs de la patrie et d'en flétrir les auteurs, ce ne sont, la plupart du temps, que chansons érotiques ou bachiques, réminiscences d'Anacréon et des poètes grecs de son école, fades exhumations de tout le clinquant de l'antiquité, alternant avec de longs développemens

épiques et didactiques, dans le genre de ceux qu'on rencontre si fréquemment en France chez les poètes du premier Empire.

Le grand mérite d'Alecsandri est d'avoir rompu avec ces traditions littéraires surannées, et de n'avoir demandé conseil, selon le précepte de Victor Hugo, qu'« à la nature, à la vérité et à l'inspiration. »

La nature en effet est son principal modèle; il en a le sentiment profond; il l'aime, s'y complaît, s'en délecte; il la traduit avec l'élan d'un génie prime-sautier et affranchi de toute contrainte, avec le charme d'une langue exempte de toute gêne, et où l'on sent vibrer pour la première fois comme l'écho même de l'idiome national.

Dès son enfance, Alecsandri s'était passionné pour les contes populaires roumains, pour cette poésie jaillie de l'âme même du peuple et toute pleine d'idées naïves, d'inventions merveilleuses, de récits extraordinaires et fantastiques. Les fées, les sorcières, les vampires, les loups-garous, les chevaux ensorcelés volant au milieu des nues; les serpens aux écailles d'or dont les nids sont remplis de pierres précieuses; les cerfs entre les ramures desquels on voit des berceaux de fées; les oiseaux merveilleux à voix humaine; les aigles géans qui habitent les entrailles de la terre, tout ce monde enchanté et féerique qui peuple les ballades et les légendes roumaines avait exercé de bonne heure sur son esprit une véritable fascination.

De très bonne heure aussi, il avait été séduit par l'originalité et la grâce poétique des chants populaires de son pays, qu'il avait entendus à la veillée, sous le toit paternel, aux fêtes des villages voisins, ou bien encore dans les campagnes lorsqu'il y promenait ses longues rêveries d'adolescent. Il avait observé que presque tous ces chants célébraient les hauts faits et les aventures héroïques de personnages fameux dans l'histoire ou dans la légende, et il comprit qu'il y aurait là des élémens précieux pour la reconstitution du passé de la Roumanie, passé qui, en l'absence de textes non encore exhumés de la poussière des archives, n'avait pu être jusqu'alors que très imparfaitement connu; aussi entreprit-il de recueillir cette véritable histoire nationale rimée de la bouche des vieillards, des pâtres, des musiciens ambulans appelés *tziganes*. Il se transporta au milieu d'eux, vécut de leur vie, écouta et transcrivit leurs récits et leurs chansons, et apprit ainsi à bien connaître cette

race roumaine, si curieuse, si intéressante à étudier, parce qu'elle a su conserver intacts, depuis près de vingt siècles, le type, le costume, et même quelques-uns des usages de ces farouches guerriers daces, représentés sur les bas-reliefs de la colonne Trajane, qui opposèrent à la conquête romaine une résistance acharnée. Il s'aperçut que ce peuple, si persécuté par le sort et si opprimé par les hommes, avait l'imagination vive, l'intelligence prompte; qu'il aimait la nature dans toutes ses créations, les arbres, les fleurs, les oiseaux; qu'il cachait sous une apparente rudesse un grand fonds de sensibilité, et il se dit que le poète qui saurait toucher son cœur simple et naïf serait sûr d'en être bien compris.

Il lui fut aussi donné d'entendre parler la vraie langue roumaine, celle que n'avait point altérée la promiscuité avec l'étranger, celle qui était demeurée pure au milieu des invasions et des mélanges infinis de races, et qui, bannie du palais du prince, de la demeure des boyards, de l'église, de l'école, avait trouvé un refuge sous le toit de chaume du paysan : c'est là qu'Alecsandri ira la chercher pour la faire refleurir dans sa fraîche et verte nouveauté.

De ce contact prolongé avec le peuple, de cette source d'inspiration qui n'avait plus rien d'artificiel, sont sorties les premières poésies publiées en 1844, par Alecsandri, dans une revue littéraire de Moldavie. Elles furent réunies huit ans plus tard en volume, et parurent à Paris, et en roumain, sous ce titre : *Doïne si Lacrimioare* (*Doïnas et Fleurs de muguet*) (1). Ce sont en effet de véritables fleurs poétiques, cueillies dans la campagne roumaine, et tout embaumées du parfum du sol natal.

Les *Doïnas* tiennent à la fois des chansons des trouvères, et des « lieders » des Allemands; le sentiment qui y domine est celui du *dor*, mot roumain qui n'a pas son équivalent précis en français, et qui exprime à la fois le désir, le regret, l'espoir, la douleur, tout ce qui remplit le cœur de joie ou de mélancolie : « La doïna, dit Alecsandri lui-même, est pour celui qui la comprend comme la plainte même de la patrie soupirant après la gloire des temps passés... » Dans plusieurs de ses *Doïnas*

(1) Chez De Soye et Bouchet. — Quelques jours avant la publication de l'original roumain, ces mêmes éditeurs avaient fait paraître une traduction française des *Doïnas*, par J.-E. Voïnesco.

(*l'Autel du monastère de Putna; — l'Heure fatale; — le Tartare; — Chanson guerrière*), le poète évoque en effet le souvenir d'un passé glorieux pour les Roumains; dans d'autres (*Marioara Florioara; — Cinel-Cinel*), il peint, en des vers d'une fraîcheur et d'une grâce incomparables, et avec des couleurs dont l'éclat est aussi vif que le sentiment qui les lui a inspirés, le ciel, les plaines, les montagnes, les sources, les fleurs de son pays, et il entremêle à ces descriptions soit quelque tableau, pris sur le vif, de mœurs populaires, soit quelque récit, tantôt joyeux, tantôt émouvant, dans lequel revivent les habitudes, les usages, les croyances naïves et superstitieuses du peuple roumain.

Les soi-disant délicats, les raffinés, qui persistaient à ne considérer comme poètes vraiment dignes de ce nom que les imitateurs serviles des pseudo-beautés de la mythologie classique, et qui ne concevaient pas qu'on pût écrire en vers sans chanter la flèche d'Éros ou le trident de Neptune, crièrent au scandale et essayèrent de déprécier et de ridiculiser ce jeune homme de vingt-trois ans, qui, au lieu de « s'attacher aveuglément aux opinions de ses anciens, » osait ainsi rompre en visière à l'idée qu'on se faisait alors de l'art et du style poétiques. Mais les connaisseurs ne s'y trompèrent pas, et saluèrent avec joie l'éclosion d'un talent si plein de promesses. Une jeune femme surtout se distingua par la conviction et la chaleur des encouragemens qu'elle prodigua à Basile Alecsandri. Elle était de grande naissance, belle, ornée de tous les agrémens de l'esprit: Alecsandri conçut pour elle une de ces passions, mêlées de culte et d'idolâtrie, dont les grands poètes seuls ont le privilège de dire magnifiquement au monde toute la douceur et toute l'ivresse. Hélène Negri, — son nom n'est plus aujourd'hui un mystère pour personne en Roumanie, — fut l'Elvire, la Béatrice du poète des *Doïnas*, et ce touchant roman d'amour, ébauché en Moldavie au commencement de l'année 1845, continué en Italie et principalement à Venise, en 1846, et tragiquement interrompu par la mort, sur les rives du Bosphore, au printemps de 1847, a fait jaillir de l'âme, tour à tour heureuse et cruellement déchirée, d'Alecsandri, quelques-uns des plus beaux vers de la langue roumaine : *8 mars 1845; — Une nuit à la campagne; — Chant de bonheur; — Venise; — Adieu; — Dédicace (l'Étoile)*.

Nous avons vu Alecsandri occupé à recueillir de la bouche

des pâtres et des chanteurs nomades les poésies populaires de la Roumanie. Il attachait d'autant plus de prix à réunir et à publier cette collection qu'il considérait son entreprise comme un véritable service rendu à sa patrie.

Ce que Fauriel et Marcellus ont fait pour les chants populaires de la Grèce moderne, Leroux de Lincy pour les chants historiques français, Walter Scott pour les légendes et les ballades de l'Angleterre, Nigra et Caselli pour les chants populaires du Piémont, Alecsandri l'a fait, de la façon la plus méritoire, pour les chants populaires de la Roumanie, dans lesquels se reflètent, en traits précis et lumineux, la physionomie et le caractère du peuple roumain, et où l'on retrouve toute la richesse de son imagination, et aussi toute la fierté et toute la mélancolie de son cœur. « Le Roumain est né poète, — dit Alecsandri dans l'*Introduction* placée en tête de son recueil. — Doté par la nature d'une imagination brillante et d'une âme sensible, il répand dans de douces mélodies (car il ne sait encore ni lire ni écrire) les aspirations secrètes de son âme. Qu'il ressente du chagrin, qu'il s'abandonne à la joie, qu'il s'extasie devant quelque belle action, il chante sa joie ou sa douleur, ses héros, son histoire, et c'est ainsi que son cœur est une source intarissable de poésie... »

On a reproché quelquefois à Alecsandri d'avoir plus ou moins altéré ces chants populaires, et de ne les avoir pas donnés tels qu'il les avait recueillis de la bouche même du peuple, dans leur forme imparfaite, dans leur style primitif, avec leur prosodie fautive et irrégulière. Le poète s'est toujours défendu d'avoir usé de supercherie dans la mise au jour des poésies nationales roumaines, tout en reconnaissant loyalement, et dès la première heure, qu'il y avait introduit quelques remaniemens, afin d'en réparer le désordre et d'en coordonner l'harmonie. On lit en effet sur le frontispice des deux premières parties des *Ballades*, — tel était le titre de l'édition originale, publiée à Iassi, en 1853 : — *Ballades recueillies et revues par B. Alecsandri* (1). Et plus tard,

(1) Les deux tomes des *Ballades* publiés en 1853 ne contenaient que trente et une pièces. — Une deuxième édition, augmentée de *Ballades* nouvelles, de *Doïnas*, etc., fut donnée par Alecsandri, en 1866, à Bucarest. — Traduits en français par l'auteur, les *Chants populaires de la Roumanie* ont paru, à Paris, chez Dentu, en 1855. En 1864, M. A. Rocaresco (Antonin Roques) a publié, de son côté, une traduction des *Légendes et doïnes roumaines imitées de B. Alecsandri* (chez Moquet; 3e et 4e éditions, chez Lemerre, 1868 et 1879).

dans une lettre inédite de l'année 1855, adressée à A. Ubicini, et qui fait partie des riches collections de l'Académie roumaine, l'auteur s'expliquera avec plus de détails sur la manière dont il a procédé à ce travail de reconstitution :

« Après avoir parcouru les montagnes et les plaines, me mêlant aux paysans dans les foires, entrant avec eux dans les cabarets, grimpant sur les sommets pour trouver des bergers troubadours, fréquentant les monastères, écoutant partout les récits des contes populaires, et sténographiant tout ce qui arrivait à mon oreille, je possédais un gros fatras de vers altérés par la bouche des chanteurs, de légendes tronquées, de pièces confondues dans un désordre sans pareil ; mais les pierres précieuses étaient là, sous ma main ; il ne s'agissait plus que de les polir, de les remettre à leur place primitive, de les enchâsser enfin, pour reconstituer les anciens joyaux poétiques de nos ancêtres... »

A les examiner de près, les *Chants populaires roumains* peuvent se diviser en quatre groupes distincts.

Les *Ballades ;* les *Doïnas* ou chants d'amour; les *Horas*, ou chants et airs de danse; enfin les *Colinde*, qui ont un caractère plutôt religieux, et qui, chantées à la veille des grandes fêtes, offrent quelque ressemblance avec les *Noëls* des littératures occidentales.

Un trait commun à ces quatre genres de poésies populaires, c'est qu'elles ne se récitent pas, mais qu'elles s'accompagnent de chant ou de danse, très souvent de chant et de danse à la fois. Tantôt lente, tantôt plus vive, mais toujours plaintive et mélancolique, la musique de ces chants, dans son rythme cadencé, a pour les oreilles roumaines un charme étrange et une douceur particulière. On sent, à l'écouter, que ce peuple a souffert, qu'il a été opprimé et que même ses joies fugitives ont toujours été mêlées d'amertume et de tristesse. La poésie populaire roumaine est d'ailleurs restée fidèle aux lois primordiales de la poésie lyrique : c'est-à-dire un ensemble harmonieux de chants, accompagnés par des instrumens, et entremêlés de danses. De même, chez les Romains, la *chorea,* — la *hora* des Roumains, — était une danse en chœur, dans laquelle ceux qui l'exécutaient se prenaient par la main, formaient un cercle et dansaient au son de leurs propres voix.

La plupart des *Ballades* recueillies par Alecsandri célèbrent

des événemens historiques, des légendes nationales, des exploits de princes, de guerriers, et même de brigands fameux, car le brigandage, dans ces temps lointains, n'était pas considéré comme un déshonneur; on le tolérait, on l'encourageait presque, surtout lorsque les brigands (qu'on appelait alors des *haïduques*) tenaient la campagne contre le boyard avide et rapace qui pressurait le peuple, ou contre l'étranger qui dévastait le sol de la patrie. Dans d'autres ballades, on voit se manifester l'amour que le Roumain porte à la nature : aux forêts, dans lesquelles il fait paître ses troupeaux; au soleil, qui féconde de ses rayons la terre qu'il laboure ; à l'étoile qui, la nuit, guide sa marche solitaire à travers les vastes plaines où il chemine; aux fleurs, dont il aime à orner sa cabane et qui lui servent à lui-même de parure; enfin, aux bêtes, qui sont les compagnes de sa vie nomade et pastorale. L'une des plus célèbres parmi ces ballades, *Mioritza* (la petite brebis), avait fait une profonde impression sur Michelet, qui la regardait « comme une chose sainte et touchante à fendre le cœur. — Rien de plus naïf, dit-il, et rien de plus grand... »

Les *Doïnas* ont un caractère de nationalité et comme un goût de terroir plus prononcés que les *Ballades*. Ce sont en général des chants d'amour, dont presque tous commencent par une invocation à un arbre ou à une plante : « feuille verte de chêne, » ou « d'érable, » ou « de marjolaine, » selon le sujet ou le ton de la *doïna*. « Il en est, — dit un écrivain français très compétent en matière de littérature étrangère, Xavier Marmier, — qui sont comme de gracieux médaillons dont les riantes couleurs reposent les regards au milieu d'une longue série de tableaux de batailles. Il en est qui sont comme de tendres chansons écloses dans un jeune cœur par un heureux jour de printemps (1)... »

Quant aux *horas* ou airs de danse, ce nom s'applique aussi bien à la musique accompagnant la danse qu'aux vers récités ou improvisés par les danseurs; il y a en Roumanie presque autant d'airs de *horas* qu'il y a de villages. Chaque bourgade, chaque hameau, chaque troupe de *laoutars*, a les siens. « Le peuple roumain exprime tout par la danse, écrit Carmen Sylva dans son article *Bucarest*, des *Capitales du monde* (2); les hommes

(1) *Du Danube au Caucase*, p. 160.
(2) Chez Hachette.

dansent entre eux, les femmes dansent entre elles. Les soldats, dans les casernes, trouvent toujours un violon, une flûte, ou une cornemuse pour leur jouer une danse quelconque... »

C'est aux accens d'une *hora*, chantée et dansée d'un bout à l'autre de la Roumanie, que s'est faite, en 1859, l'union des Principautés. Ce chant national avait pour auteur Alecsandri, qui a composé également plusieurs autres *horas*, les unes d'allure riante et gracieuse, pour le village, les autres, pleines de fougue et d'entrain, pour le camp.

Poète en qui semble s'être incarnée l'âme même de la nation à laquelle il appartenait, éditeur des chants populaires de sa patrie, Alecsandri a en outre le mérite d'avoir été l'un des créateurs du théâtre roumain.

III

Comme la plupart des institutions artistiques de la Roumanie, le théâtre est d'origine relativement récente. Il s'est développé parallèlement pour ainsi dire dans les deux Principautés, chacune des deux capitales, — Bucarest et Iassi, — ayant eu, dès le début, une scène et une organisation théâtrale distinctes. Wilkinson, ancien consul général d'Angleterre en Valachie, et auteur d'un *Voyage dans la Valachie et la Moldavie* (1), dit qu'en 1819, une troupe d'acteurs allemands était venue à Bucarest, et qu'après quelques représentations, on les avait engagés à établir dans cette ville un théâtre régulier. « Ils jouaient, ajoute-t-il, des opéras allemands et des comédies traduites en valaque... » Il est exact que, vers la fin de 1818, une troupe d'acteurs viennois, sous la direction d'un impresario nommé Gherghy, fut appelée à Bucarest pour y jouer la comédie, le drame et l'opéra ; mais ils n'interprétèrent pas les « comédies traduites en valaque » dont parle Wilkinson. Dès 1817, il s'était formé à Bucarest une troupe d'amateurs, qui, avec la protection et le concours de la princesse Ralou, fille du prince régnant Caradja, avait organisé, dans une des salles du palais princier, des représentations dramatiques. Plus tard, une salle spéciale, dite « salle du Club, » fut construite dans la capitale, et la troupe de Gherghy y fit ses débuts, mais ses représenta-

(1) Traduit en français par Dezos de la Roquette. La première édition française est de 1821 (chez Boucher).

tions alternaient avec celles qu'y donnèrent des artistes amateurs roumains, dont le répertoire se composa d'abord de l'*Hécube*, d'Euripide, et de l'*Avare*, de Molière.

D'autres sociétés particulières tentèrent, avec des fortunes diverses, de répandre le goût de l'art dramatique en Valachie; mais elles eurent à lutter contre toute sorte de difficultés d'ordre matériel, politique et financier, et elles n'attiraient d'ailleurs qu'un public très spécial et très restreint. Le théâtre valaque ne devait prendre réellement son essor que sous les auspices de la *Société philharmonique*, fondée en 1834 par Héliade et Campineano, et dont l'un des premiers actes fut la création d'un théâtre national à Bucarest.

En Moldavie, un Conservatoire national avait été institué en 1837, et parmi les premiers directeurs de cet établissement, on voit figurer le père d'Alecsandri. Bientôt, une nouvelle direction, composée d'Alecsandri lui-même, de Cogalniceano et de Negruzzi, transforma cette école en théâtre, et c'est ains qu'Alecsandri fut amené à traduire, pour la scène moldave, quelques pièces, la plupart françaises, auxquelles le public fit bon accueil. Encouragé par ces premiers succès, il se décida bientôt à écrire des œuvres originales, qu'il composa, — c'est lui-même qui nous l'apprend, — avec la préoccupation constante de fustiger les ridicules et de flageller les vices de ses compatriotes. Alecsandri avait, en matière d'art dramatique, des idées contestables peut-être, mais très personnelles et très arrêtées. Il était un partisan convaincu de la célèbre maxime du poète latin moderne Santeul : *Castigat ridendo mores*, et il pensait que dans un pays qui sortait à peine d'une longue léthargie, qui avait vécu pendant plus d'un siècle dans une atmosphère morale destructive de tout ressort et de toute énergie, où il n'y avait encore ni opinion, ni libertés publiques, où la presse était bâillonnée, où le moindre écart de langage et de plume entraînait l'emprisonnement ou l'exil, le meilleur moyen d'assainir les mœurs et de retremper les caractères était de transformer le théâtre en tribune, et de livrer à la risée publique les travers et les vices d'une société qui s'effondrait de toutes parts. La tâche était d'autant plus malaisée qu'il s'agissait, à un point de vue plus spécial, de réformer la langue théâtrale, lourde, prétentieuse, désagréable à l'oreille; il fallait aussi faire l'éducation des acteurs, — encore très inexpérimentés, — et celle du public,

presque aussi novice que les comédiens. Alecsandri y parvint à force de volonté, de patriotisme et de talent.

L'ensemble de son œuvre dramatique comprend près de cinquante pièces : comédies, drames, vaudevilles, féeries, saynètes, à-propos, dont beaucoup sont tombées dans l'oubli, et dont celles mêmes qui sont restées au théâtre n'offrent plus guère d'intérêt aujourd'hui, parce que les mœurs qui y sont peintes se sont modifiées, et que les défauts qu'elles ridiculisaient ont disparu en grande partie de la société roumaine. Alecsandri n'a jamais été d'ailleurs un dramaturge de profession, et il a ignoré le plus souvent l'art de développer une fable, de conduire une intrigue, de préparer un dénouement, d'intéresser le spectateur par l'opposition des caractères et de l'émouvoir par le choc des passions. Doué d'une extrême facilité, il écrivait son théâtre d'inspiration, comme il rimait ses poésies, et c'est pour cela que ses principales œuvres dramatiques, agréables de forme, mais mal construites et mal charpentées, manquent ordinairement d'action et de mouvement. Ces défauts sont surtout sensibles dans les trois ouvrages qu'il considérait comme ses meilleures productions dramatiques : un drame national en vers, *Despot-Voda* (*le voïévode Despota*), et deux pièces, également en vers, dont il avait emprunté le sujet à l'antiquité classique : *la Fontaine de Bandusie* (qu'il a intitulée, par euphémisme, sans doute, *la Fontaine de Blandusie*), et *Ovide*.

Il avait été séduit par la figure, assurément curieuse et peu banale, d'un aventurier grec, Jacques-Basile-Héraclide Despota, originaire de Samos, ou de l'île de Crète, qui, après avoir guerroyé dans les Flandres et pris part, dans les rangs de l'armée impériale, aux sièges de Thérouanne et de Hesdin, — dont il a laissé une relation en latin, — était parvenu, à force d'intrigue et d'ambition, à s'emparer, en 1561, du trône de Moldavie. C'est ce personnage, doué de qualités d'esprit incontestables, instruit, éloquent, exerçant une véritable séduction sur tous ceux qui l'approchaient, qu'Alecsandri a eu l'idée de mettre à la scène, et dont il a voulu, ainsi que l'explique la *Préface* de sa pièce, conter la légende dans une « suite de tableaux historiques formant un drame, et comme une épopée, où revivraient les mœurs, les luttes, les croyances et les tendances politiques du XVIe siècle... » Certes, il pouvait y avoir là matière à un beau

drame historique, et ce plan avait de quoi tenter le patriotisme d'Alecsandri; mais le drame historique n'était pas son fait, et la nature même de son talent, aimable, facile, gracieux, et plus à son aise dans la comédie, eût dû le mettre en garde contre les périls d'une tentative qui ne réussit qu'à moitié. Son *Despot-Voda*, écrit dans une belle langue poétique, et qui se lit avec intérêt, languit à la scène, parce qu'il est trop dépourvu d'action, et qu'il a tous les défauts de ce genre mixte, où l'auteur, mettant en scène des personnages historiques qu'il fait discourir entre eux, sans se soucier de soutenir le dialogue par la trame d'une intrigue plus ou moins habilement conduite, n'est, à vrai dire, ni poète dramatique, ni historien.

Alecsandri devait être plus heureux avec ses deux autres pièces en vers : *la Fontaine de Blandusie* et *Ovide*, bien qu'elles aient prêté à des critiques du même genre, et qu'il n'eût guère été préparé, par ses études antérieures, à traiter de pareils sujets. Son *Horace* et son *Ovide*, personnages de convention, peu conformes à la vérité et même à la tradition historiques, eussent fait certainement sourire un Victor Le Clerc ou un Gaston Boissier. Il y a, dans les deux pièces, un grand étalage d'érudition d'emprunt, mais la véritable connaissance de l'antiquité y fait trop souvent défaut. On y trouve, en revanche, de l'imagination, de la poésie et de la grâce dans l'expression de certains sentimens qui sont de tous les temps et de tous les pays, enfin une langue toujours élégante et châtiée. Ce qui nuit surtout à ces pièces, ce qui en gâte les meilleurs endroits, c'est la préoccupation visible de l'auteur de chercher dans le passé des allusions constantes au temps présent, ainsi qu'à l'origine latine du peuple roumain. C'est ainsi qu'il a mêlé à l'action même de *la Fontaine de Blandusie*, — la chose s'explique mieux pour *Ovide*, dont le dernier acte se passe à Thomis, la Constanza actuelle, où avait été exilé et où mourut l'auteur des *Métamorphoses*, — des esclaves et des personnages daces, qu'on sent bien n'avoir été mis là que pour donner au poète l'occasion d'exalter ces ancêtres des Roumains et de célébrer les vertus de leurs descendans. Il y a dans l'abus de ce procédé dramatique quelque chose de déplaisant, qui choque les moins prévenus, et la succession de ces tirades redondantes fait involontairement songer à ces couplets patriotiques, chantés sur les scènes populaires, et qui soulèvent à coup sûr les applaudissemens.

Là où Alecsandri est vraiment original, parce qu'il marche sur un terrain sûr et dans lequel il a su s'ouvrir une voie personnelle, parce qu'il parle de choses qu'il connaît à fond et nous montre des personnages qui lui sont familiers, c'est dans une suite de comédies et de saynètes, d'une observation très juste, d'une ironie aussi fine que mordante, et où il met en scène, avec ce sens du comique qu'il possédait à un si haut degré, — car ce poète charmant et délicat avait, lorsqu'il voulait faire rire, un peu de la fantaisie de Labiche et d'Henry Monnier, — quelques-uns des types de la société moldave d'il y a soixante ans: la matrone de province qui, pour se conformer aux lois du bon ton, entreprend, avec toute une smalah d'enfans et de domestiques, des voyages à l'étranger, arrive jusqu'à Paris et y est victime d'une série de mésaventures plaisantes dont le récit ou la mise en scène ont fait, comme *le Chapeau de paille d'Italie* et *la Cagnotte*, la joie de plusieurs générations; — le vieux « laoutar, » drapé dans une robe aux larges plis, le chef recouvert du fez oriental, l'indispensable « laoutar » sans lequel il n'y avait pas jadis de vraie fête, qui chantait aux baptêmes, aux fiançailles, aux noces, aux banquets des boyards, et que les progrès de la civilisation devaient bientôt reléguer au rang des vieilles épaves et des vieux souvenirs; — le petit fonctionnaire, victime des changemens, des caprices et des rancunes politiques de l'administration; — le colporteur juif et le fermier grec, grands exploiteurs de la crédulité et de la bourse du paysan. C'est surtout aux dépens de cette dernière classe d'individus, étrangers à tout sentiment national, véritables ennemis du peuple roumain, et qu'Alecsandri avait coutume d'appeler *des sangsues*, (il a même intitulé l'une de ses comédies les plus applaudies: *Les sangsues des villages*), que s'est exercée avec succès sa verve satirique, merveilleusement mise en relief par son principal interprète, l'excellent comédien Millo.

Si le théâtre d'Alecsandri n'est pas exempt de quelques faiblesses, surtout en ce qui concerne la conception et la conduite de ses drames, il n'en va pas de même de celles de ses poésies qui lui ont été inspirées par l'ardent amour qu'il avait voué à sa patrie. L'auteur des *Doïnas* fut en effet un grand patriote, et son patriotisme sincère, profond, désintéressé, n'est pas son moindre titre à l'admiration et à la reconnaissance de ses compatriotes. Alecsandri a toujours eu foi dans l'avenir de son pays,

et cela non seulement du jour où le ciel politique de la Roumanie, devenu plus serein, permit à ses concitoyens d'entrevoir la fin de leurs maux séculaires, mais dans les temps les plus sombres, aux heures les plus tristes de l'histoire nationale, et alors que les meilleurs et les plus vaillans semblaient avoir perdu tout espoir en de meilleures destinées. Il aimait à répéter un vieil adage de son pays : *Le Roumain ne périt pas* (*Romanul nu piere*), et c'est, fort de cette conviction, qu'il a composé une longue suite de chants patriotiques, commençant, en 1843, avec *l'Autel du monastère de Putna*, et se succédant presque sans interruption jusqu'à l'*Ode sur la consécration de la cathédrale d'Argesh*, qui est de 1886. Dans cet intervalle de quarante-trois années ont jailli tour à tour de sa lyre enthousiaste et toujours harmonieuse : l'*Adieu à la Moldavie; — le Réveil de la Roumanie; — la Sentinelle roumaine; — le Retour au pays; — l'An 1855; — l'Étoile de la patrie; — la Moldavie en 1857; —* la *Hora de l'union;*— l'*Hymne à Étienne le Grand; — le Chant de la race latine; — Nos guerriers*, pour ne citer que quelques-unes d'entre celles de ses poésies inspirées par le sentiment patriotique. Béranger disait : « Le peuple, c'est ma muse. » Aussi bien que lui, mieux que lui peut-être, car il fut assurément un plus grand lyrique, Alecsandri eût été en droit de dire : « Ma muse, c'est ma patrie. »

IV

Mais le poète des *Doïnas* ne s'est pas borné à célébrer ainsi, en dilettante et en virtuose, tous les événemens importans de l'histoire roumaine. Persuadé de bonne heure que la foi qui n'agit point n'est pas une foi sincère, il est entré hardiment, lui, l'homme pacifique et doux par excellence, dans l'âpre mêlée des partis, et il a lutté avec énergie pour le triomphe des idées dont il s'était fait, dès sa première jeunesse, le défenseur convaincu.

De 1840 à 1848, il est, aux côtés de Cogalniceano et d'Ion Ghica, — le futur prince de Samos, — à la tête du mouvement dirigé par la jeunesse libérale de Moldavie contre le gouvernement autoritaire du prince Michel Stourdza. Il fonde, avec ses amis, plusieurs revues littéraires, dont le but est de réveiller, chez ses compatriotes, le sentiment de l'unité et de la nationa-

lité roumaines et de contre-balancer l'influence prépondérante de la Russie, qui avait intérêt à maintenir les Principautés dans l'état de dépendance matérielle et de vasselage moral où les avaient placées les *Règlemens organiques*, élaborés sous la haute direction du comte Kisseleff. Il s'attache à battre en brèche, par la plume et par la parole, sur la scène comme dans la presse, l'édifice vermoulu des vieilles institutions politiques moldaves, et à inspirer de toutes les façons la haine de la tyrannie intérieure et de l'oppression étrangère.

Tant d'efforts ne devaient pas rester superflus. Les esprits commençaient à s'exalter. Ils s'enflammèrent tout à fait lorsque le vent de liberté qui soufflait sur l'Europe eut gagné la Moldo-Valachie, où toute une génération de patriotes, résolus à tirer leur pays de la triste situation dans laquelle il se débattait, n'attendaient qu'un moment favorable pour réaliser leurs projets. Dès lors, il était impossible que la Révolution française de 1848 n'eût pas son contre-coup sur les rives du Danube. En Moldavie, une tentative infructueuse de soulèvement contre le prince Stourdza eut lieu au mois de mars 1848; quelques mois plus tard, éclatait le mouvement révolutionnaire valaque qui devait avoir pour conséquence l'abdication du prince Georges Bibesco. Le gouvernement provisoire et la lieutenance princière institués à Bucarest, à la suite de ces événemens, ne furent pas de longue durée; dès le 1er mai 1849, le traité de Balta-Liman replaçait la Moldo-Valachie sous le régime de l'occupation étrangère. Dans l'intervalle, les principaux chefs de la révolution valaque avaient été proscrits, et un grand nombre d'entre eux s'étaient réfugiés à Paris, où, pendant plusieurs années, et aussi longtemps que devait durer leur exil, ils ne cessèrent de faire une propagande active pour intéresser la presse et les hommes d'État français au sort de leur pays. C'est le moment où les Balcesco, les Bratiano, les Golesco, les Héliade, les Ion Ghica, secondés par quelques philoroumains convaincus, tels que Bataillard, Ubicini, Colson, Vaillant, Élias Regnault, et encouragés par des hommes tels que Lamartine, Michelet, Quinet, Royer-Collard, Philarète Chasles, font entendre à la France des appels répétés, chaleureux, éloquens, en faveur de la cause roumaine. Dans la *Revue* même où paraissent ces lignes, et où M. Thouvenel avait publié, en 1840, d'intéressans *Souvenirs de voyage* en Valachie, M. Hippolyte Desprez expo-

sait, avec une connaissance approfondie des événemens et des hommes qui s'y trouvèrent mêlés, l'histoire du mouvement révolutionnaire moldo-valaque (1). Grâce à toutes ces sympathies, les idées chères aux patriotes roumains gagnèrent rapidement du terrain. Alecsandri, qui, après avoir été impliqué dans l'échauffourée de Iassi, avait dû, comme beaucoup de ses compatriotes, chercher un asile à l'étranger, profita du séjour prolongé qu'il fit à Paris, au lendemain de la Révolution roumaine de 1848, pour créer à sa patrie des appuis solides et des amitiés fidèles. Ses *Doïnas*, publiées, comme on l'a vu, à Paris même, en 1853, ses *Chants populaires*, traduits en 1855, contribuèrent à mieux faire connaître aux Français un peuple qui n'était pas indigne de fixer leur attention. De leur côté, les Roumains, surtout depuis le début de la guerre de Crimée, avaient tourné anxieusement leurs regards vers la France, sentant que d'elle seule pouvait venir le salut. Aussi fut-ce chez eux un véritable cri de soulagement et d'espérance lorsqu'en 1855, le baron de Bourqueney posa devant la Conférence de Vienne, au nom du gouvernement impérial, la question de l'union des Principautés sous un prince étranger, choisi, avec droit d'hérédité, dans une des familles souveraines de l'Europe. C'est de ce jour que date la sincère reconnaissance de la Roumanie pour la France; car c'est grâce à sa généreuse initiative et à son appui désintéressé que les Principautés ont pu avoir, en 1859, l'union, et, en 1866, le prince étranger.

V

Les services rendus par Alecsandri à la cause roumaine, les relations influentes qu'il s'était créées à l'étranger, ses qualités de finesse et de tact jointes à la distinction et à l'affabilité de ses manières, enfin l'étroite amitié qui l'unissait depuis l'enfance au prince Couza le désignèrent tout naturellement au choix du nouvel élu de la nation roumaine lorsque celui-ci dut notifier aux Puissances signataires du traité de Paris sa double élection aux trônes de Moldavie et de Valachie.

La mission confiée à Alecsandri, pour flatteuse qu'elle pût paraître, n'en était pas moins délicate. La Convention de Paris,

(1) *Revue des Deux Mondes*, 1848 à 1850

sans repousser catégoriquement le principe de l'union, y avait apporté de sérieuses restrictions, en stipulant que chacune des deux Principautés devait avoir son prince, son ministère, son parlement distincts. La résistance formelle de la Porte, soutenue par l'Autriche et par l'Angleterre, avait triomphé sur ce point capital des bonnes dispositions du gouvernement de Napoléon III, et le comte Walewski, plénipotentiaire de France, après avoir essayé de défendre, au sein de la Conférence, plutôt pour la forme, le projet de l'union, s'était vu contraint de faire appel à l'esprit de conciliation de ses collègues pour l'adoption d'une solution bâtarde, qui, en jouant sur les mots, — on reconnaissait à la Roumanie le titre officiel de *Principautés-Unies de Moldavie et de Valachie*, — ne tendait à rien moins qu'à empêcher l'union de s'effectuer en réalité. Les Roumains avaient déjoué, par la double élection du prince Couza, les trop subtiles combinaisons de la diplomatie européenne, et il s'agissait, en mettant les Puissances en présence du fait accompli, d'obtenir leur adhésion à un acte manifestement contraire à la Convention de Paris. Tel était en réalité l'objet de la mission qu'Alecsandri fut chargé de remplir, au commencement de l'année 1859, auprès des Cours de France, d'Angleterre et de Sardaigne.

Il se rendit d'abord à Paris, où le comte Walewski ne lui cacha point que l'élection d'Alexandre-Jean Ier ayant été faite contrairement aux dispositions expresses de la Convention, ne serait reconnue ni par la Turquie, ni par l'Autriche, ni par l'Angleterre, les trois États les plus particulièrement intéressés au maintien du *statu quo*. En ce qui concernait la France, le comte Walewski rappela à Alecsandri qu'elle s'était toujours montrée favorable aux revendications des Roumains, et il ajouta que tout dépendait en fin de compte des volontés de l'Empereur. On a reproché à Napoléon III d'avoir songé à céder les Principautés à l'Autriche, pour faire sortir celle-ci d'Italie. Il est possible qu'à un moment donné cette combinaison se soit présentée à l'esprit du souverain, mais il n'en est pas moins vrai que les Roumains eurent de tout temps en lui un protecteur puissant, et la façon empressée, cordiale même dont il accueillit Alecsandri, auquel il accorda trois audiences successives, montre jusqu'à quel point il s'intéressait à leur sort. Dans un fragment de l'*Histoire de ses missions à l'étranger*, publié en 1878 dans une revue littéraire roumaine, le poète diplomate a fait le récit détaillé

de ses trois premières entrevues avec l'Empereur, et nous croyons intéressant d'en reproduire ici quelques particularités. Dès l'abord, Napoléon III exprima très nettement à Alecsandri la grande satisfaction que lui avait causée l'avènement du prince Couza. Désireux de prouver, autrement que par de bonnes paroles, sa bienveillance envers les Roumains, l'Empereur offrit de leur faire envoyer dix mille fusils et deux batteries d'artillerie, et de leur faciliter l'émission, à Paris, d'un emprunt de douze millions, destinés à la création d'une armée nationale ainsi qu'aux premiers besoins d'un pays qui doit s'organiser. Sur un seul point, Napoléon III se montra plus réservé : il déconseilla au prince Couza de proclamer l'union définitive de la Moldo-Valachie. La Convention de Paris était un acte international, revêtu de la signature des sept Puissances, et, comme tel, il devait être respecté. Les Roumains avaient tout intérêt à ne pas précipiter les événemens, afin de pouvoir obtenir plus facilement d'une seconde Conférence la consécration du nouvel ordre de choses.

A Londres, l'accueil fait à Alecsandri par le ministre des Affaires étrangères, lord Malmesbury, fut beaucoup plus froid que celui qu'il avait rencontré à Paris. Aux yeux de l'Angleterre, l'union portait directement atteinte à l'intégrité de l'Empire ottoman, et était considérée comme un véritable acte de rébellion envers la Puissance suzeraine. Lord Malmesbury, qui n'avait consenti à recevoir Alecsandri qu'à titre de simple particulier, de même qu'il ne voulait voir dans *le colonel Couza* qu'un simple officier supérieur de l'armée moldave, ne se fit pas faute d'attirer l'attention de son interlocuteur sur les dangers auxquels s'étaient exposées les Principautés en violant la Convention de Paris. Alecsandri, que le duc de Malakoff, ambassadeur de France à Londres, avait prévenu de l'extrême irritation provoquée chez les hommes d'État anglais par la double élection du prince Couza, ne perdit pas contenance et plaida très habilement la cause qu'il avait été chargé de défendre. Il s'efforça de démontrer à lord Malmesbury que les Roumains ne nourrissaient aucun sentiment hostile à l'égard de la Sublime-Porte ; qu'ils avaient toujours considéré l'intégrité de leur pays comme liée à celle de l'Empire ottoman, enfin que l'unique désir des Principautés, ainsi que de leur nouveau souverain, était de prouver, par leur attitude, le respect qu'ils professaient

pour la volonté des Puissances. Ces déclarations eurent pour effet, sinon de modifier de tout point les idées du chef du *Foreign Office*, du moins de le rendre plus traitable. Après s'être recueilli un instant, il répondit à Alecsandri que l'Angleterre, pays de liberté, ne pouvait pas empêcher les autres pays de se développer librement; qu'il n'entrait pas dans les vues du gouvernement anglais de combattre les aspirations du peuple roumain, et que si réellement le choix du prince Couza n'avait été fait qu'en vue de la prospérité intérieure des Principautés, ce choix ne rencontrerait plus, au sein d'une prochaine Conférence, l'opposition irréductible de l'Angleterre. C'était plus que n'avait espéré et que ne pouvait souhaiter l'habile négociateur, qui, une fois de plus, avait bien mérité de sa patrie.

A peine est-il besoin d'ajouter que sa mission à Turin fut couronnée d'un plein succès, et que Victor-Emmanuel, ainsi que le comte de Cavour, le reçurent avec une gracieuseté toute particulière. On était à la veille de la campagne d'Italie; l'idée d'un prochain mouvement national et unitaire avait gagné tous les esprits, et la récente union des Principautés ne pouvait que rencontrer l'approbation unanime d'un peuple et d'un gouvernement qui aspiraient eux-mêmes à suivre le plus tôt possible l'exemple donné par les Roumains. « Je vous féliciterais volontiers de l'acte patriotique que vous venez d'accomplir chez vous, — avait dit le comte de Cavour à l'envoyé du prince Couza, — si je ne savais que toute félicitation est superflue lorsqu'un peuple fait noblement son devoir. Les Roumains, ces frères des Italiens, ont donné un admirable exemple d'union, que nous sommes prêts à imiter... »

VI

Le succès de la triple mission d'Alecsandri avait justifié amplement la confiance de son souverain. Il aurait pu, dès lors, jouer en Roumanie un rôle politique de plus en plus important; mais il n'était pas ambitieux; il l'avait prouvé en refusant, en 1859, la candidature au trône de Moldavie, et en faisant reporter sur son camarade d'enfance, le colonel Couza, les voix dont il était assuré. Il préféra reprendre paisiblement le cours interrompu de ses travaux poétiques et borna toute son ambition à enrichir de nouveaux chefs-d'œuvre la littérature de son pays. Il

était d'ailleurs trop indépendant de caractère et il aimait trop sa liberté pour briguer les charges et les honneurs publics. Après avoir longtemps voyagé en Europe et en Afrique, parcouru dans tous les sens la France, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, le Maroc, visité, en 1855, le camp français sous les murs de Sébastopol, et, en 1859, les champs de bataille de Magenta et de Solférino (il comptait de nombreux amis parmi les officiers supérieurs de l'armée française et avait conçu, à leur contact, une vive admiration pour la gloire militaire de la France), Alecsandri s'était fixé en Roumanie, dans sa propriété de Mircesti, sur les bords du Sireth. Il ne s'éloignait plus guère de chez lui que lorsqu'il devait se rendre à Bucarest, tantôt pour y faire représenter quelque nouvelle pièce, tantôt pour prendre part aux séances de l'Académie roumaine ou bien aux délibérations du Sénat, dont il fut, pendant une législature, l'un des vice-présidens : de temps à autre, on le voyait revenir à Paris, où il avait conservé des relations avec quelques personnages de l'intimité de l'Empereur et du prince Napoléon, et où résidait une partie de sa famille. C'est au cours de l'un de ces voyages, qu'il fit paraître en français et sous le pseudonyme de *V. Mircesco*, sa *Grammaire de la langue roumaine* (1). Il a écrit, également en français, une petite comédie en un acte et en vers, *les Bonnets de la Comtesse*, qui fut représentée, il y a quelque vingt ans, aux Matinées littéraires de la Gaîté.

Confiné dans sa retraite de Mircesti, — où il travaillait plus librement et avec plus de plaisir que partout ailleurs, — Alecsandri y a composé les dernières œuvres poétiques sorties de sa plume, et qui comptent certainement parmi ses plus belles : les *Pastels*, écrits de 1862 à 1871 ; les *Légendes* et enfin *Nos guerriers*, titre sous lequel il a réuni une suite de chants patriotiques, inspirés par la guerre de l'indépendance de 1877-1878.

De l'aveu des juges les plus compétens, les *Pastels* constituent l'œuvre maîtresse d'Alecsandri : « Ces poésies, dit un éminent critique roumain, M. T. Maïoresco, la plupart lyriques, généralement descriptives, quelques-unes ayant un caractère idyllique, sont dictées par un sentiment si puissant et si pur de la nature, et sont écrites dans une langue si merveilleuse qu'elles sont devenues le plus bel ornement de la poésie et de

(1) Chez Maisonneuve, 1863.

la littérature roumaines. » Et en effet, rarement poète roumain a décrit, avec autant de sincérité et de charme, et dans d'aussi beaux vers, les divers aspects de la campagne au renouvellement des saisons; les occupations, les joies, les fêtes du village; les travaux féconds et paisibles des laboureurs: les semailles, la moisson, la fenaison, le tout rendu avec un tel amour des choses agrestes, de la vie pastorale et de la poésie des champs, que l'on croirait plusieurs de ces petits poèmes détachés de quelque page inconnue de Théocrite ou de Virgile.

Comme les *Pastels*, les *Légendes* peuvent être rangées parmi les œuvres les plus achevées qu'ait produites le génie d'Alecsandri. C'est sous cette forme de la « légende » que, dans les vingt dernières années de sa vie, le poète livrera de préférence ses inspirations au public. Il ne faut pas perdre de vue qu'en 1859 avait paru la première série de *la Légende des siècles*, de Victor Hugo. La façon magistrale dont l'auteur d'*Hernani* avait entrepris « d'exprimer l'humanité dans une espèce d'œuvre cyclique, de la peindre successivement et simultanément sous tous ses aspects : histoire, fable, philosophie, religion, science... (1), » frappa vivement l'esprit d'Alecsandri, excita son émulation et éveilla en lui le désir de faire, dans des proportions beaucoup plus modestes, et en se bornant à l'histoire de son pays, ce que Hugo avait tenté de faire pour l'histoire de l'humanité. Certes, le poète roumain n'a ni la puissance de conception, ni la largeur des idées philosophiques et sociales, ni l'ampleur de la forme et de la phrase poétiques de Hugo; en outre, il manie une langue à peine née d'hier, qu'il a en grande partie façonnée et assouplie lui-même, et qui, ayant toujours été parlée plutôt qu'écrite, n'a pas atteint le degré de perfection où quatre siècles de culture raffinée et plusieurs générations d'écrivains de génie avaient amené la langue employée, — et d'ailleurs presque complètement renouvelée, — par Victor Hugo. Il y a néanmoins chez Alecsandri un effort des plus louables pour s'élever, dans ses *Légendes*, jusqu'à la hauteur du grand poète français. Quelques-unes d'entre elles lui ont été inspirées, ainsi que nous venons de le dire, par des événemens ou des personnages de l'histoire nationale roumaine. A cette série appartiennent *la Forêt rouge* (*Dumbrava rosie*), qui est plutôt un poème

(1) *La Légende des siècles*. — Préface de la première série.

épique, — l'auteur l'a intitulé *poème historique*, — dans lequel il retrace un épisode sanglant des luttes mémorables d'Étienne le Grand, prince de Moldavie, contre les Polonais et les Lithuaniens; — *la princesse Anna;* — *le Rêve de Pierre Raresh;* — *Vlad l'empaleur et le chêne*. Les contes populaires lui ont fourni le sujet d'autres légendes, telles que *Dan, paladin des montagnes;* — *la Massue de Briar;* — *Grui-Sânger*. Viennent ensuite les légendes orientales : *Hodja-Mourad; la Garde du sérail;* — *le sultan Mourad et Bécri Moustafa;* enfin, et ce ne sont pas les moins belles, celles que l'auteur a tirées de sa propre imagination : *la Légende de l'alouette;* — la *Légende de l'Hirondelle;* — *Vers la Sibérie*. A quelque source qu'il puise son inspiration, Alecsandri a dans presque toutes ses légendes, de belles envolées lyriques, qui en font, — comme l'appelait son émule Eminesco, — « le roi de la poésie roumaine ; » depuis les *Doïnas*, le cadre de ses idées s'est élargi; sa pensée a acquis toute sa maturité et toute sa vigueur ; il s'est fait un style et une langue qui sont à lui, qu'il a eu le mérite d'inventer, et qui portent l'empreinte de son génie ; enfin, à mesure que les événemens politiques sont venus fortifier ses espérances, et, plus tard, combler ses vœux de Roumain, l'expression du sentiment patriotique, toujours dominant chez lui, a pris sous sa plume une allure plus fière, plus virile, et il est peu de légendes où il n'éclate en vers admirablement frappés. Sainte-Beuve a fait observer, en parlant de Virgile, que le côté vraiment original de son œuvre « était l'inspiration romaine profonde et l'à-propos national (1). » Cette remarque pourrait s'appliquer, avec la même justesse, à Alecsandri; aussi a-t-on dit de lui qu'il avait été et qu'il resterait le poète national roumain par excellence, comme fut Virgile chez les Romains. On s'en convaincra mieux encore, en lisant son volume d'odes guerrières, composées en 1877, alors que le prince Charles de Roumanie, appelé au secours de l'armée russe en péril, avait franchi le Danube à la tête de ses troupes impatientes de recevoir le baptême du feu. Alecsandri connaissait de trop ancienne date son pays ; il savait trop bien de quoi seraient capables, à l'heure du danger, ces laboureurs, dont il avait retracé naguère, dans les *Pastels*, les mœurs pacifiques pour n'avoir pas eu confiance, dès le début de

(1) Étude sur Virgile, en tête de la traduction des *Œuvres de Virgile*, par F. Lemaistre (chez Garnier frères).

la campagne, dans la bravoure de la jeune armée qui devait reconquérir l'indépendance de la Roumanie. C'est en l'honneur de ces soldats victorieux qu'il a laissé échapper de sa lyre des accens empreints d'une mâle énergie et des vers aussi vigoureusement trempés que l'acier des canons qu'ils avaient pris à l'ennemi. Alecsandri aura eu ce rare privilège de couronner ainsi par un chef-d'œuvre, supérieur à tant d'autres productions de valeur, sa longue et noble carrière poétique. Il a su merveilleusement combiner l'ardeur de sa foi patriotique avec l'élan enthousiaste de toute une nation, et c'est pour cela surtout qu'associant son nom au nom de ceux qui « sont morts pieusement pour la patrie, »

La voix d'un peuple entier le berce en son tombeau (1).

Son patriotisme avait d'ailleurs de quoi être satisfait. Il lui avait été donné de voir s'accomplir tout ce qu'il avait rêvé pour sa chère Roumanie : l'union, le prince étranger, l'indépendance, la royauté et, avec son imagination de poète, à qui tous les espoirs sont permis, il entrevoyait quelquefois l'aurore d'une ère encore plus belle, encore plus radieuse : celle où les Roumains de tous les pays seraient rassemblés sous une même loi et sous une seule domination.

En 1878, la *Société pour l'étude des langues romanes*, fondée en 1869 à Montpellier, ayant proposé comme sujet de son prix triennal : *le Chant du Latin ou de la race latine*, Alecsandri, sollicité de prendre part au concours, y envoya une cantate de trente-deux vers, à laquelle le jury, présidé par Mistral, décerna le premier prix. On voulut, en Roumanie, donner à ce petit événement littéraire, qui avait passé inaperçu en France, les proportions d'un triomphe, et on alla jusqu'à imprimer que « désormais Montpellier et Grivitza, » — on sait que la prise de la redoute de Grivitza par l'armée roumaine constitue l'un des faits les plus glorieux de la guerre de l'indépendance, — « demeureraient deux noms inséparables dans l'histoire roumaine. » Il y avait là une exagération manifeste; elle s'explique, si l'on songe que l'amour-propre national, très flatté de la victoire d'Alecsandri, et ne se rendant pas bien compte des conditions relativement faciles dans lesquelles elle avait été remportée,

(1) Victor Hugo, *les Chants du Crépuscule*.

s'était surtout plu à y voir la consécration par la France de la plus grande gloire littéraire de la Roumanie. Le temps et la réflexion ont remis les choses au point, et aujourd'hui, *le Chant de la race latine*, qui est loin de valoir la plupart des beaux poèmes écrits par Alecsandri en l'honneur de son pays, n'occupe plus, dans son œuvre, que la place secondaire à laquelle il a droit.

Le succès obtenu par l'auteur du *Chant de la race latine* aux fêtes du Félibrige ne fut peut-être pas tout à fait étranger à la résolution que prit le gouvernement royal de lui confier, en 1885, la Légation de Paris. Nul ne pouvait plus dignement que lui représenter en France le pays où règne Carmen Sylva. Il savait qu'il retrouverait dans le poste qu'il avait occupé jadis, comme agent diplomatique du prince Couza, un accueil sympathique et des amitiés dévouées. Mais l'idée de sacrifier sa liberté, dont il était devenu, avec l'âge, de plus en plus jaloux, à une fonction publique, quelque élevée qu'elle pût être; l'idée surtout de quitter son beau domaine de Mircesti où il vivait heureux, entouré de l'affection de ses deux petites-filles qu'il adorait, et goûtant, vers le soir de sa vie, la douceur d'un repos bien gagné, lui faisaient envisager avec appréhension une nouvelle absence de son pays. Déjà, en 1878, il avait, pour des scrupules du même ordre, décliné l'offre que lui avait faite son vieil ami Cogalniceano, alors ministre des Affaires étrangères, de l'envoyer en mission extraordinaire à Rome. L'insistance du roi Charles, et celle de son premier ministre, M. Bratiano, devaient, en 1885, venir plus aisément à bout de ses hésitations. Malheureusement, le début de son ambassade en France fut marqué par un conflit diplomatique qui l'affecta outre mesure. Il s'agit du différend survenu, dans les premiers mois de l'année 1885, entre la France et la Roumanie, à propos de leurs relations commerciales. Bien que ce malentendu eût été assez rapidement aplani, grâce au désir de conciliation dont se montrèrent animés les deux gouvernemens, il n'en laissa pas moins dans l'esprit d'Alecsandri une impression pénible, qui assombrit la joie que lui avait fait éprouver son retour à Paris. Le temps était passé où les idées personnelles de Napoléon III avaient créé en France un courant sympathique au peuple roumain; le gouvernement qui avait succédé à l'Empire, rompant avec la politique traditionnelle de la France à l'égard de la

Roumanie, lui avait témoigné, en plusieurs occasions, une hostilité à peine déguisée, et la tâche des représentans du roi Charles à Paris était d'autant plus délicate qu'il s'agissait de lutter contre certaines préventions de l'opinion publique, qui, mal renseignée sur ce qui se passait aux bords du Danube, attribuait au gouvernement de Bucarest, dans ses relations avec la France, des sentimens de malveillance, assurément fort éloignés de sa pensée. Ce fut le mérite d'Alecsandri de s'être attaché à démontrer l'inanité de ces préventions et d'avoir réussi à les dissiper en partie. Il s'y employa, pendant l'entière durée de sa mission, avec toute la conviction de son patriotisme, demeuré vivace et ardent, en dépit des années. Sa bonne grâce, sa cordialité, sa franchise, ses sympathies immuables pour la France, contribuèrent beaucoup à faire renaître entre les deux gouvernemens la confiance et l'amitié qui président aujourd'hui à leurs rapports.

Très absorbé par ses devoirs professionnels, le poète n'eut guère le temps de s'occuper en France de littérature ni de poésie. D'ailleurs, sa muse, qui lui souriait avec tant de complaisance sous le ciel idéalement beau de son pays, et qui lui inspirait des idées si gracieuses et des vers si harmonieux, semblait ne plus vouloir répondre à ses appels, depuis qu'il avait dû modifier son genre de vie et ses habitudes de travail. Il s'était accoutumé à composer ses poèmes dans le recueillement de la campagne, les yeux fixés sur le merveilleux spectacle que lui offrait de toutes parts la nature. L'agitation bruyante de Paris, le manque d'air, de lumière, d'horizon, les obligations officielles et mondaines que lui imposait l'accomplissement de sa charge, — obligations qui étaient souvent pour lui de véritables corvées, — le détournèrent de plus en plus de toute occupation littéraire. Aussi attendait-il avec impatience le retour des beaux jours pour aller passer quelques mois en Roumanie et y prolonger son séjour jusqu'à l'arrière-saison.

L'un des grands attraits de ces voyages annuels d'Alecsandri, dans son pays, était sa villégiature au château royal de Sinaïa, où le retenait, pendant plusieurs semaines, à titre d'hôte privilégié, l'affection pleine de déférence du roi Charles et de la reine Élisabeth. Voltaire écrivait un jour à Thiériot que « le rôle d'un poète à la Cour traînait toujours avec lui un peu de

ridicule (1). » Alecsandri fut la preuve du contraire. Bien qu'ami personnel du prince Couza, il n'en avait pas moins, comme tous les bons Roumains, salué avec joie l'avènement au trône du prince Charles de Hohenzollern. Il s'était tenu d'abord, — autant par discrétion que par égard pour le souverain déchu, — sur une certaine réserve vis-à-vis de la nouvelle Cour, tout en apportant, dans ses relations avec Charles Ier, la plus respectueuse courtoisie. C'est ainsi qu'en 1870, il avait dédié au prince régnant l'un de ses *Pastels*, et que, trois ans après, lors de la mort de la jeune princesse Marie, l'unique enfant des souverains, il avait déploré sa perte prématurée dans l'une de ses plus touchantes poésies. Ses relations littéraires avec Carmen Sylva datent du jour où la reine, — alors princesse Élisabeth de Roumanie, — cruellement affligée par la perte de sa fille, voulut, pour endormir sa douleur, demander des consolations au travail, et entreprit de traduire en allemand quelques-uns des poèmes d'Alecsandri. Ainsi que nous avons eu l'occasion de le rappeler ailleurs (2), le poète, une fois admis dans l'intimité de la souveraine, devint rapidement son confident littéraire et son conseiller le plus sûr et le plus écouté. De son côté Carmen Sylva professait pour le génie d'Alecsandri une sincère admiration, et elle avait coutume de dire, en plaisantant : « Alecsandri et moi, nous irons bras dessus bras dessous à la postérité. » On conçoit, dès lors, avec quel plaisir l'auteur des *Pastels* se rendait, chaque été, au château royal de Sinaïa, pour y passer une partie de son congé. Il y avait sa chambre, était le commensal des souverains, prenait part aux excursions et aux promenades de la famille royale et consacrait à de longs entretiens avec Carmen Sylva tous les momens de liberté que lui laissait le roi, qui, lui aussi, aimait beaucoup Alecsandri, et goûtait infiniment le charme de sa conversation. La reine Élisabeth a gardé de son cher et grand poète un souvenir qu'aujourd'hui encore elle ne peut évoquer sans émotion. Sa douceur, sa bonté, sa gaîté (car la gaîté était chez lui un don naturel qu'il avait su conserver jusque dans les dernières années de sa vie), l'avaient conquise dès l'abord. Elle seule pourrait dire, — et elle le dira certainement dans cette autobiographie qu'elle nous promet depuis si longtemps et qu'elle a déjà intitulée : *Un coin de mes pénates*, —

(1) 17 octobre 1725.
(2) Dans *Carmen Sylva intime*, chapitre XI.

les propos tour à tour graves et enjoués qu'elle échangeait avec Alecsandri lorsque, de la vaste terrasse du château royal, ils contemplaient, à l'heure du crépuscule, les pins séculaires qui se dressaient devant eux sur les sommets des Karpathes, ou que, marchant le long de quelque sentier agreste qui côtoyait le Pélesh (1), ils devisaient de littérature et d'art sous l'épais ombrage de la forêt. Aussi le poète éprouva-t-il un véritable chagrin le jour où, se sentant déjà atteint par le mal qui devait l'emporter une année plus tard, il ne put, dans le courant de l'été de 1889, rendre sa visite accoutumée aux souverains. Il était parti malade de Paris, il y revint en automne et y traîna durant tout l'hiver une vie défaillante. Il se savait condamné, et voyait approcher sa fin avec la sérénité que donnent aux âmes élevées une conscience pure et le sentiment du devoir accompli. Dès lors, il n'eut plus qu'un désir, celui de rentrer en Roumanie pour y mourir. Il se mit péniblement en route au mois de juin 1890, et il rendit le dernier soupir, le 3 septembre, dans sa maison de Mircesti, sur cette terre roumaine, qu'il avait tant aimée et qui, selon la poétique expression d'un homme d'État roumain, « compte moins de fleurs que les fleurs impérissables de son génie (2). »

L'Académie roumaine a pris, il y a quelques années, l'initiative d'une souscription nationale en vue d'ériger une statue à Alecsandri. On est à la veille de l'inaugurer à Bucarest. Nous voudrions que sur le socle de ce monument, juste tribut de l'admiration et de l'amour que lui garde son pays, on inscrivît ces simples mots, qui résument sa belle et noble existence :

BASILE ALECSANDRI, POÈTE ET PATRIOTE.

GEORGES BENGESCO.

(1) Torrent qui coule au pied du château royal, auquel il a donné son nom (*Castel-Pélesh*).

(2) Discours prononcé aux obsèques d'Alecsandri, par M. Alexandre Lahovary, ministre des Affaires étrangères de Roumanie.

LIBÉRALISME ET ÉTATISME[1]

Je suis bien en retard avec le livre de M. Dicey, qui n'est pas seulement un grand livre anglais, qui est un livre européen. Je prie de croire que je le connais depuis longtemps, et que seul le torrent de l'actualité m'a empêché d'en écrire plus tôt.

Comme le titre l'indique, l'ouvrage a pour objet les modifications qu'a apportées dans la loi anglaise, et il faut ajouter dans tout le régime politique anglais, le mouvement de l'opinion générale en Angleterre. Or, cette opinion générale, en sa randonnée depuis un siècle et demi, est singulièrement représentative du mouvement général de tous les peuples depuis cent cinquante ans : aussi est-ce là ce qui fait l'intérêt supérieur du livre, son intérêt international et pourquoi je l'ai appelé un livre européen, expression qui est encore restrictive.

Cette évolution de l'esprit politique anglais, en négligeant tout ce qu'on est forcé de négliger pour ne voir et pour ne montrer que les grandes lignes, est celle-ci. L'esprit public anglais est passé du *Blackstonisme* au *Benthamisme* et du *Benthamisme* au *Collectivisme*, comme dit M. Dicey, mais il vaut mieux dire en français à l'*Étatisme*, pour éviter des confusions qui seraient de redoutables contresens. Autrement dit, l'esprit public anglais a passé de la conception du gouvernement autoritaire à la conception du gouvernement libéral, puis à la conception du gouvernement autoritaire sous une nouvelle forme. En d'autres termes encore, les Anglais ont aimé le gouvernement

(1) *Leçons sur les rapports entre le droit et l'opinion publique en Angleterre au cours du XIXe siècle*, par A. V. Dicey, trad. Albert et Gaston Jèze (chez Giard et Brière).

paternel, — se sont cabrés contre le gouvernement paternel, — sont revenus à chercher la reconstitution d'un gouvernement paternel.

Cela fait trois périodes, dont l'une va environ de 1760 à 1830 (les deux derniers Georges), la seconde de 1830 à 1865 (mort de Palmerston), la troisième de 1865 à une date que contient l'avenir.

Dans la première période, l'Angleterre est profondément *conservatrice*. Avec de très mauvaises lois, corrigées sans cesse, à la vérité, par *la loi que fait le juge*, trait essentiellement anglais (français aussi sous l'ancien régime, mais en proportion beaucoup moindre), elle vit sous l'autorité d'une aristocratie très étroite, qui est faite moitié de nobles, moitié de non-nobles, mais tout entière de grands propriétaires, d'où s'ensuit que les divisions que l'on voit en elle sont beaucoup plus apparentes que réelles et en tout cas ne sont pas profondes.

Cette aristocratie a naturellement un esprit traditionniste avec une certaine faculté d'admettre ce qu'on appelle le progrès, c'est-à-dire les réformes, mais à la condition qu'elles soient très lentes. A noter seulement que, dans la dernière époque de son règne (1815-1830) elle est plus conservatrice qu'auparavant et décidément *réactionnaire*, à cause de l'influence qu'a sur elle l'horreur que lui inspire la Révolution française. Ceci même, à savoir le caractère non seulement conservateur, mais rétrograde, hâte, par réaction, les progrès et l'avènement du Benthamisme, c'est-à-dire du libéralisme, c'est-à-dire de l'individualisme, c'est-à-dire de l'anti-autoritarisme, en 1830.

Le Benthamisme avait pour principe capital, à coup sûr digne de l'approbation et de la vénération de tous les hommes : *Le véritable but de toute loi est de favoriser le plus grand bonheur du plus grand nombre.*

Et il est piquant que Bentham qui n'aimait pas, — il l'a dit, — la *Déclaration des droits de l'homme*, lui eût précisément fourni sa première ligne : « Le but de la société est le bonheur commun. »

Tel était le principe capital du Benthamisme ; mais, comme il arrive toujours, c'était son sous-principe, son principe de seconde ligne qui renfermait tout son esprit. Quel était ce sous-principe? Voici. A des gens qui vous disent : Le but de la loi est de favoriser le plus grand bonheur du plus grand nombre,

on demande immédiatement : Or, *comment* la loi favorisera-t-elle ce bonheur? Les benthamistes répondaient : *Chacun est le principal et en général le meilleur juge de son propre bonheur. Dès lors, la législation doit tendre à supprimer toutes les restrictions à la liberté d'action d'un individu qui ne sont pas nécessaires pour garantir la liberté semblable chez les autres.* Cette fois, voilà la définition du benthamisme et même du libéralisme de tous pays. C'est la négation du gouvernement paternel ; « *Chacun* (et non pas le gouvernement) est juge, et le meilleur juge de son bonheur. » C'est l'individualisme : « *Chacun*, pour lui-même, est juge du genre de bonheur qu'il lui faut. » En effet, pour nous autres libéraux, le bonheur c'est d'obéir à sa nature ; le bonheur plus grand, c'est de la combattre selon les ordres de sa raison ; et le malheur, c'est que ma nature soit combattue par une autre, et le malheur plus grand, c'est que ma nature soit *servie* par une autre, favorisée par une autre selon ses conceptions et non pas selon les miennes.

C'est ce principe qui a été l'objet, le point de mire des plus importantes réformes, de presque toutes les réformes qui ont eu lieu dans la législation anglaise.

Remarquez qu'il était profondément conforme au caractère anglais lui-même. Il n'y a plus besoin de dire combien l'Anglais est, de tempérament, profondément individualiste et il n'y a qu'à répéter le mot de je ne sais plus qui, un Américain, je crois : « L'Angleterre est une île ; l'Anglais est un insulaire ; l'Anglais est plus qu'un insulaire ; il est une île. »

Remarquez d'autre part que ce principe contenait la démocratie d'une certaine façon. Si chacun est le meilleur juge de son bonheur, c'est *tous* qu'il faut consulter sur la loi. Si on exclut quelqu'un, du bonheur de ce quelqu'un, c'est un autre et non lui qu'on fait juge ; on traite ce quelqu'un en enfant et l'on retombe plus ou moins partiellement, peut-être beaucoup, dans le régime du gouvernement paternel.

Mais j'ai dit : la démocratie d'une certaine façon. La démocratie que contient le benthamisme est une démocratie qui aurait pour principe que toute restriction à la liberté individuelle qui ne serait pas nécessaire pour garantir cette même liberté chez un autre, serait tyrannique. Le benthamisme contient la démocratie, mais il ne contient, ne comporte et n'admet que la démocratie libérale.

D'autre part, il ne contient pas le républicanisme ; car une loi tendant à assurer le plus grand bonheur du plus grand nombre peut exister sans un roi, comme sous un roi ; et une loi qui ne limite la liberté de celui-ci que par la liberté des autres peut exister sans un roi, comme sous un roi ; et enfin la démocratie libérale peut exister sous un roi, pourvu qu'il soit constitutionnel, et ce serait la *démocratie royale* dont les Français ont rêvé en 1789-1790.

Le benthamisme ne choquait pas les sentimens religieux de la majorité du peuple anglais. Au contraire, à plusieurs points de vue. Il était individualisme au suprême degré ; or la religion de la majorité des Anglais était une religion essentiellement individualiste et il y avait parité entre ces deux formules : Je suis le meilleur juge de mon propre bonheur ; je suis le meilleur juge de ma meilleure croyance. Il y avait même un *a fortiori :* si mes chefs religieux m'ont déclaré le meilleur juge de ma meilleure croyance, d'autant plus je dois être tenu pour juge de ma meilleure façon d'être dans la vie.

De plus, le sentiment religieux de la majorité des Anglais trouvait pleine satisfaction dans ce principe benthamien que le but de toute loi est le bonheur du plus grand nombre, ce qui est un axiome de charité ; et le chrétien anglais pouvait dire : L'Anglicanisme est la religion religieuse de l'Angleterre et le benthamisme est la religion civile de l'Angleterre. Le benthamisme satisfaisait l'esprit et aussi le cœur d'un très grand nombre d'insulaires.

Il eut le succès que l'on sait ; immense ; et l'on peut même dire que ce succès n'est pas épuisé et que le benthamisme est encore en Angleterre *ce qui règne le plus.* Cependant, remarquez. A qui s'ajustait-il, à qui s'adaptait-il le mieux ? Qui couvrait-il le mieux ? comme disent les Allemands. Les hommes des classes moyennes. L'homme de classe moyenne, du reste intelligent, actif et ambitieux, de quoi a-t-il besoin ? De liberté, c'est-à-dire de n'être pas gêné dans l'expansion de son activité soit proprement intellectuelle (répandre ses idées), soit industrielle, commerciale, artistique, etc. Il est fort, de demi-force au moins. Qu'on ne le gêne pas et qu'on lui laisse faire son trou, sans du reste qu'il empêche personne de faire le sien, voilà précisément son idéal.

L'homme du peuple, je ne dis pas précisément au contraire,

mais l'homme du peuple, au lieu de cela, est un faible, il a besoin d'être protégé, aidé, soutenu. Il cherche quelqu'un qui le soutienne, ou quelque chose. Mon étonnement, à moi qui ne suis pas du tout royaliste, a toujours été que le peuple ne le fût point. Au fond, ne vous y trompez pas, il l'est toujours. Il l'est en ce sens que s'il ne demande pas un roi, il demande un gouvernement paternel, ce qui est tout à fait la même chose. Il l'est en ce sens qu'il demande que l'État, par la loi, intervienne dans ses affaires pour le protéger et lui faire un sort moins dur. Et c'est du royalisme sous un autre nom; c'est de l'Étatisme. Le peuple est toujours étatiste et il serait tout à fait étonnant et invraisemblable qu'il fût autre chose.

Quelquefois, il faut y songer, il ne l'est point; c'est quand il fait de l'associationisme, du corporatisme, du syndicalisme, comme vous voudrez. Alors il n'est pas étatiste, pas du tout; mais il n'est pas individualiste non plus. Il n'est ni étatiste, ni individualiste. Il est... M. Dicey a des pages de maître sur ce sujet. Dans l'associationisme, fait-il très bien remarquer, l'homme du peuple ne demande pas à l'État de diminuer sa liberté pour lui faire un sort moins dur; il la diminue lui-même pour se donner de la sécurité; ce gouvernement paternel dont il a toujours besoin, et dont il est toujours partisan parce qu'il en a toujours besoin, il se le donne à lui-même, en quoi, du reste, il a bien raison; et ce n'est pas du tout la liberté qu'il recherche, dont il n'a cure, la liberté n'étant que le besoin des forts pour être plus forts et non celui des faibles pour être moins faibles. Étatiste ou syndicaliste, l'homme du peuple poursuit donc son idée du gouvernement paternel qui n'est aucunement celle du libéralisme. Le benthamisme est bourgeois, le libéralisme est bourgeois.

Il y aurait bien des moyens, et je crois les connaître, pour que le libéralisme, sans se nier, sans se démentir, sans donner dans son contraire, à savoir dans l'Étatisme, *suffît au peuple*, et lui assurât une destinée très favorable, et ces moyens rentrent précisément dans l'associationisme bien entendu et réglé de telle sorte qu'il fût paternel, ou plutôt fraternel, sans pouvoir devenir despotique; mais d'abord, ce n'est point ce dont j'ai à m'occuper aujourd'hui; et ensuite, historiquement il est vrai qu'il n'y a jusqu'ici que les classes moyennes, par tous pays, qui se soient souciées du libéralisme. Le benthamisme devait donc, — ou doit

donc, — céder peu à peu à la poussée du plébéianisme pour qui le benthamisme est un leurre.

Ou plutôt pour qui le benthamisme est une négation. Le benthamisme *ne gêne pas, ne réprime pas, ne comprime pas, n'opprime pas;* mérites négatifs qui ont peut-être leur valeur; mais qu'est-ce qu'il donne, qu'est-ce qu'il assure, qu'est ce qu'il fait *pour*? Rien. Il ne fait que la voie libre. Cela permet de marcher, ne donne pas des forces pour marcher. Le benthamisme doit céder à la poussée du plébéianisme prenant conscience de soi.

Autres causes secondaires, très importantes encore, de sa désagrégation relative. Le benthamisme a été une foi, à une époque où une foi politique, réunissant, reliant, *religionnant* un très grand nombre d'esprits et de cœurs, était possible; maintenant, c'est moins possible. Le benthamisme, à cet égard, avait en soi et nourrissait en soi, comme il arrive souvent, un des élémens de sa ruine. Exactement comme le protestantisme, parce qu'il se réclame du libre examen, porte en lui un principe de liberté de critique qui doit avec le temps s'appliquer à lui et le dissoudre ; tout de même, le benthamisme, portant en lui le principe de l'individualisme, favorise la désagrégation des croyances générales, la dissémination et pulvérisation des *credos*, et une de ces croyances, un de ces *credos*, c'était lui-même. Il a subi l'action désagrégatrice, sinon dissolvante, de la critique, et comme toutes les grandes doctrines, peu à peu, depuis 1850 environ jusqu'à 1865 ou 1870, *il est devenu plusieurs*, ce qui n'a peut-être pas diminué son contingent, mais ce qui, assurément, a diminué sa force.

Songez encore à ces deux forces qui, très différentes et très éloignées l'une de l'autre, pèsent, en quelque sorte, chacune de leur côté. Ces deux forces sont la sensibilité et le sens historique. La sensibilité, l'apothéose du sentiment, comme dit M. Dicey, n'est évidemment pas, en soi, ennemie du benthamisme, ni le benthamisme n'est pas en soi ennemi de la sentimentalité, et l'on a vu combien le sentiment religieux avait fait bonne figure au benthamisme et avait fait alliance avec lui : les évangélistes de l'école de Wilberforce avaient, aux beaux temps du benthamisme, prêté un très grand appui, sinon à toutes ses doctrines du moins à son esprit général. Cependant, et nous avons pris soin de l'indiquer déjà, si le benthamisme, par son

premier principe, « chercher le plus grand bonheur du plus grand nombre, » est profondément sentimental, par son second principe, par son principe d'application, « chacun laissé juge de son propre bonheur et laissé libre de le chercher, » il est une doctrine dure; il dit à l'homme : « Marche ! » et il ne le prend pas par la main; il devient même une doctrine de combat, puisque, lançant en avant les activités, il ne peut pas faire qu'elles ne se heurtent pas et que les plus fortes ne refoulent et n'écrasent pas les moindres : le benthamisme aboutit au *struggle for life;* et c'est contre le *struggle* que la sentimentalité proteste et qu'elle s'indigne. Voilà un ennemi ou, au moins, un adversaire du libéralisme.

Tous les partisans des pouvoirs forts, depuis les royalistes jusqu'aux socialistes s'appuient sur le sentimentalisme, sur l'humanitarisme et font remarquer avec douceur ou avec violence que la liberté, dépouillée des phrases dont on l'entoure, n'est qu'un privilège, c'est à savoir le privilège des forts et qu'en définitive la liberté est un permis d'assassiner. Ils sont tous très forts sur ce terrain-là et ils nous ébranleraient certainement, car nous ne sommes pas cœurs de caillou, si nous ne savions que tous les despotismes, aussi, sont des permis de faire mourir de faim et, de plus, que les despotismes sont moins *souples* que la liberté et ne se prêtent pas, comme elle s'y prête, à se guérir eux-mêmes de leur vertu meurtrière et ne trouvent pas en eux-mêmes les moyens de devenir inoffensifs et innocens.

Toujours est-il, sans entrer dans la didactique, qu'*en fait*, la sensibilité, excitée du reste et émue par les conclusions libérales insensibles, par les cruautés libérales, si je puis m'exprimer ainsi, d'un Herbert Spencer ou de tel autre, a mené le combat contre le benthamisme, non sans avantages.

Et de l'autre côté, quelque chose de très insensible, au contraire, l'esprit historique, battait en brèche le benthamisme. Voici comment. « Celui qui se livre aux recherches historiques n'a, comme tel, aucune raison pour détester un abus. » Cet abus était nécessaire puisqu'il était l'effet inévitable de causes inévitables elles-mêmes; ce qui a été est justifié ainsi par ceci même qu'il était; le droit à être est dans le fait même d'être; ce qui a tort, c'est ce qui n'a pas pu réussir à exister.

Cet état d'esprit, absolvant tous les abus passés, conduit très

naturellement à absoudre tous les abus présens; l'historien dit très facilement: « Cela ne me plaît pas; mais cela doit être. — Pourquoi ? — Parce que cela est. »

Deuxièmement, l'esprit historique combat, tend à combattre, à infirmer plutôt, ce que le benthamisme contient de démocratie. L'esprit historique voit des races très différentes et des espèces très différentes entre les hommes; et qu'il les voie, cela le porte à les exagérer. Il peut donc amener celui qui en est pénétré à peu d'enthousiasme pour une doctrine qui, voulant le bonheur de tous les hommes *par les mêmes moyens*, suppose, comme principe au moins, la quasi-égalité et la quasi-similitude de tous les hommes. Les abolitionnistes de l'esclavage auraient-ils eu une fermeté si indomptable « s'ils n'avaient pas été soutenus par une foi inébranlable dans la ressemblance essentielle de tous les êtres humains? » Or cette foi, c'est ce que n'a pas, généralement, l'historien.

Enfin le benthamisme est naturellement à tendances un peu cosmopolites, ou plutôt à un état d'esprit un peu cosmopolite, ses aspirations au bonheur du plus grand nombre n'ayant aucune raison de se limiter et circonscrire aux frontières d'une patrie, tandis que l'historien n'est pas forcément nationaliste sans doute, mais le devient par un retour sur lui des sentimens qu'il fait naître et qu'il propage parmi les masses. L'historien *crée du nationalisme*, ne fût-il pas du tout nationaliste lui-même. « Le nationalisme, c'est-à-dire la conviction enthousiaste que les habitans d'un pays doivent être exclusivement gouvernés par des hommes de leur race ou supposés de leur race, a été évidemment rendu plus intense par la prédominance de l'esprit historique, comme aussi, par réciprocité, il a donné prestige nouveau et vigueur nouvelle à l'emploi de la méthode historique. » Encore autant de perdu pour le benthamisme, qui est une sorte de religion universelle de la liberté, une sorte de catholicisme de la liberté et qui est battu en brèche par cette idée évidemment dominante dans tout cerveau de nationaliste: plutôt être mal gouverné par gens de chez moi que bien gouverné par un étranger ou par des idées étrangères.

Et ne dites pas que ce soit là un paradoxe ou une puérilité que nous prêtons aux nationalistes : de 1815 à 1830 l'Anglais était anti-libéral surtout parce que le libéralisme était idées françaises; et précisément à la même époque ce que beaucoup

de Français reprochaient aux libéraux français, c'était que gouvernement parlementaire était système anglais.

Donc, les historiens ont fait du mal au benthamisme.

Je n'en crois pas grand'chose, et, franchement, c'est bien ici que les idées de M. Dicey, encore que je les trouve, comme toutes celles qu'il a, très ingénieuses, très originales et même très suggestives, s'éloignent le plus des miennes. J'ai penchant à croire que si les historiens avaient de l'influence sur l'esprit des peuples, de quoi il va sans dire que je doute, cette influence serait « benthamique, » serait libérale.

Pour commencer par le fatalisme historique, que nous avons vu que M. Dicey vise en premier lieu, il est certain que c'est une maladie diagnostiquée chez un très grand nombre d'historiens; mais il est remarquable qu'elle n'a pas d'influence, ou presque point, sur les opinions qu'ils ont relativement aux choses de leur temps. Ils sont fatalistes pour toute l'histoire et ils ne le sont pas pour l'histoire contemporaine. S'ils l'étaient pour l'histoire de leur temps, ils ne seraient d'aucun parti politique, estimant qu'être de quelque parti que ce soit est bien inutile, puisque l'histoire *fara da se*. Or, ils sont toujours d'un parti politique et avec ardeur, exemples Guizot, Thiers et Macaulay. Et cela se comprend très aisément. C'est l'histoire même du libre arbitre. Nous ne croyons pas libres les autres; mais nous nous croyons libres nous-mêmes. De même sorte, l'historien croit toute l'histoire passée mécanique; mais il croit libre celle qu il fait; il croit susceptible d'incliner à droite, à gauche, en avant ou en arrière l'histoire à laquelle il collabore. Tout au plus, — et ce n'est qu'un bien, — il se gardera de l'illusion radicale, de l'illusion par laquelle on croit que le peuple dont on fait partie peut, soit avancer, soit reculer, de cinquante ans en une semaine. A cela s'oppose la notion qu'il a des lenteurs nécessaires de l'histoire réelle; mais pour ce qui est de son fatalisme d'historien, il le laisse à la porte de la Chambre des Communes, ou plutôt, s'il entre à la Chambre des Communes, c'est que, pour tout ce qui touche aux choses de son temps, il ne l'a pas.

Pour ce qui est de la croyance à la quasi-égalité des races humaines qui fait nécessairement partie du benthamisme et que l'habitude de l'histoire détruit, je ferai remarquer qu'elle ne la détruit pas, mais qu'elle la fonde. Ce qui donne l'idée de la

différence et de l'inégalité radicale des races, c'est l'orgueil national non éclairé par l'historien; ce qui dissipe, un peu au moins, les préjugés de l'orgueil national et ce qui réintègre plus ou moins, mais un peu, l'idée de la quasi-égalité des races, c'est précisément le commerce avec l'histoire. Nous sommes profondément persuadés que nous sommes d'une essence supérieure à celle de nos voisins, parce que différence nous fait l'effet de supériorité et que nous nous sentons différens de nos voisins. Mais si l'histoire nous apprend, et il me semble que c'est un de ses offices, que les plus nobles races se sont étiolées et dégradées, que des races longtemps inférieures se sont relevées, qu'il y a un temps pour les Romains et un temps pour les « Barbares » et un temps pour les Aryens et un pour les Arabes et un pour les blancs et un pour les jaunes, le préjugé des races reçoit un coup, dont je souhaite qu'il meure; mais dont, à coup sûr, il est, du moins, affaibli. Ce sont les peuples sans historiens qui ont le préjugé des races et les peuples élevés par les historiens qui ne l'ont... qui l'ont un peu moins.

Je sais bien qu'il existe une histoire, — une nation voisine de l'Allemagne ne peut guère l'ignorer, — qui se donne pour mission d'entretenir le préjugé de la race, de le fortifier, de le nourrir, de le désaltérer et de l'enivrer. Mais faites attention: ici ce n'est pas l'histoire qui intoxique l'esprit public, c'est l'esprit public qui intoxique l'histoire; et ce n'est pas la faute de l'histoire si le peuple s'éloigne de l'esprit benthamique; c'est la faute du peuple si l'histoire s'en éloigne; et ici M. Dicey ne doit pas ranger l'histoire et les historiens dans l'ordre des causes, mais dans l'ordre des effets. L'histoire chauvine n'est illibérale que parce qu'elle est illibéralisée; mais l'histoire vraie, l'histoire historique, l'histoire qui ne s'inspire que de l'histoire est persuadée au moins qu'il est impossible de voir de très grandes différences entre les races; et persuadée de cela, sinon elle a pour effet, du moins elle se donne pour devoir d'en persuader les autres. A ce point de vue encore, l'histoire n'est pas anti-benthamique *per se*.

Enfin, — ce troisième point de vue n'est pas très différent du second, — l'histoire exalte le nationalisme. C'est mon avis et pour mon compte je ne songe qu'à l'en féliciter. Seulement, je fais remarquer, comme je l'ai fait remarquer toute ma vie, qu'elle n'est qu'une des vingt choses qui exaltent le patriotisme.

La langue que nous parlons et qu'ont parlée nos pères, la religion que nous professons et que nos pères ont professée, les arts que nous aimons et qui ont un caractère national, nos coutumes, nos costumes, nos préjugés ancestraux, nos manières, la façon dont nous traitons les femmes et dont nous admettons qu'elles nous traitent, nos plis héréditaires de sentiment et de pensée, nos proverbes, voilà ce dont est fait notre patriotisme, en tout quoi l'histoire n'a que sa part, quoique importante. Je dirai même que, parmi tous ces élémens du patriotisme, l'histoire, quoique, encore une fois, très *patriotisante*, l'histoire est le seul qui, très distinctement au moins, porte avec lui son correctif utile et souhaitable. C'est elle qui nous apprend, à nous Français par exemple, que nous sommes très grands; mais que, cependant, il y a des peuples, des anciens et des modernes, qui ont eu quelque grandeur aussi, ce que *ne nous enseignent* ni notre langue, ni nos arts, ni nos préjugés, ni nos coutumes, ni tout ce que j'ai dit plus haut. — Inutile d'ajouter qu'il y a cette histoire dont M. Barrett-Wendell parle si joliment dans sa *France d'aujourd'hui*, de par laquelle le jeune élève de l'enseignement secondaire confond Louis XIV avec Guillaume le Conquérant et croit Catherine de Russie fille de Marie de Médicis, mais ne se trompe pas d'un iota sur Danton, Robespierre, Saint-Just, Marat et Lakanal, ce qui rappelle à M. Barrett-Wendell le résumé de l'histoire romaine dans les manuels officiels des écoles de Russie: « Le dernier des rois fut Tarquin le Superbe; il fut détrôné par le démagogue Brutus et Rome entra dans une période de convulsions affreuses, dont elle ne sortit que grâce à l'empereur Julius César. » Mais cette histoire-là est l'histoire préfectorale et ce n'est pas elle, évidemment, que vise M. Dicey. L'histoire écrite par les historiens est patriotique et, en même temps, ne satisfait aucun préjugé ni patriotique, ni de parti et, par conséquent, elle élabore et elle produit un patriotisme éclairé qui n'empêche aucunement d'être libéral.

Qui y conduit même; car elle apprend, ce me semble, qu'il y a des principes généraux de bon aménagement social qui peuvent si bien être communs à tous les peuples que tous y tendent plus ou moins consciemment, et que ces principes, sans effacer les patries, qui sont constituées par autre chose, peuvent être, du moins, lien moral entre les patries en tout différentes. Non; je

vois très bien l'histoire servante élément de dissolution du libéralisme; mais je ne vois pas trop l'histoire maîtresse, et j'entends surtout par là l'histoire maîtresse d'elle-même, convaincue de battre en ruine les idées et les doctrines libérales.

D'autres influences, — et j'en passe que signale M. Dicey, — ont contribué à décréditer le libéralisme ou à émousser sa force de pénétration dans les esprits. Songez à ceci qui peut-être n'a l'air de rien, ou à quoi l'on n'est point naturellement porté à songer. Il fut un temps où l'éducation publique n'existait pas en Angleterre. Or, comme le remarque très bien Leslie Stephen, « *à raison même de la défectuosité ou plutôt de la non-existence de l'éducation nationale*, il n'y a aucune période dans l'histoire d'Angleterre où un plus grand nombre d'individus pauvres et partis de bas ait réussi à se distinguer. » C'est Burns fils de paysan, Thomas Paine fils d'un petit industriel, William Cobbett fils d'un paysan, W. Gifford fils d'un petit industriel, Dalton fils d'un tisserand, Porson fils d'un petit employé de province, White fils d'un tisserand de village, Robert Owen et Lancaster fils d'ouvriers et ouvriers eux-mêmes. C'est le temps des autodidactes. On comprend assez que l'absence d'éducation constituée et régulière stimule les individus bien doués et les force à donner tous leurs efforts, comme la multiplicité des collèges, bienfait pour la moyenne, évidemment, empêche les bien doués de se développer eux-mêmes, ce qui est la méthode forte; et l'on comprend qu'une société où se trouvent tant d'individualités énergiques, tant d'homme faits par eux-mêmes, soit très pénétrée d'individualisme, comme celle où tout le monde est élevé sans efforts doit avoir du goût pour la protection et la tutelle.

Ajoutez à tout cela les causes économiques qui sont probablement les plus puissantes de toutes les causes. La grande industrie, simple résultat de la facilité des communications, d'une part, et du machinisme, de l'autre, change dans des proportions énormes la mentalité même d'une nation. On voit très facilement pourquoi. Une industrie, en cessant d'être individuelle ou quasi individuelle, ne devient pas seulement collective, comme on le croit; elle devient semi-sociale. Entre un petit patron coutelier, son ouvrier et son apprenti, l'État n'intervient pas, parce qu'il n'y a aucune raison pour qu'il intervienne. Entre un patron et ses trois mille ouvriers, l'État ne peut pas

ne pas intervenir, tant le moindre heurt dans le fonctionnement de cette machine-ci aurait des retentissemens sur la société tout entière. Un voiturier de 1815 n'a rien à démêler avec l'État. Une compagnie de chemin de fer, avant de travailler, rien que pour construire son chemin, a besoin d'une intervention de l'État non seulement considérable, mais oppressive, puisque, pour qu'elle ouvre son chemin, il faut que l'État exproprie des milliers de propriétaires; et en retour, n'est-il pas naturel que l'État intervienne dans toutes les affaires de cette compagnie? Fort bien; mais ainsi toute la nation s'habitue à voir l'État partout et s'habitue à ne pas supposer qu'il puisse y avoir endroit où il ne soit point.

Songez encore à ceci : les suggestions de l'impérialisme. L'impérialisme est chez un peuple l'idée ou le sentiment qu'il n'est jamais assez grand pour sa gloire, pour son honneur, pour sa dignité, pour le rôle qu'il joue dans le monde *et aussi pour le bonheur des peuples qu'il a conquis*, qu'il conquiert ou qu'il conquerra; et que, par conséquent, la toujours plus vaste domination est une beauté, d'abord, un idéal, un *standart;* mais aussi un vrai devoir moral.

Comme le grand magasin, d'abord est une belle chose, ensuite est un bien parce qu'il produit à meilleur marché, de même le grand empire protégeant à moindres frais que vingt gouvernemens le même nombre d'hommes est un devoir d'humanité. « L'ère des petits États est passée. » C'était un reste de barbarie. « Les grands empires sont une nécessité de nos jours autant que les énormes Sociétés commerciales. »

Or le benthamisme ne comprenait pas du tout cela. Comparez le langage de Cobden, en 1850, à... mon Dieu au langage de M. Dicey lui-même en 1905. Cobden disait : « Si l'on pouvait convaincre les classes conmerçantes et industrielles de cette nation... que, en même temps que nos dépendances sont une dépense pour eux, en impôts directs, de plus de cinq millions de livres par an; elles ne servent que d'accessoires magnifiques et pesans pour étaler ostensiblement notre grandeur et qu'en réalité elles compliquent et augmentent nos dépenses gouvernementales sans améliorer notre balance de commerce, — à coup sûr cela deviendrait au moins une question à étudier avec soin, pour un peuple si accablé de dettes, de savoir s'il ne devrait pas être permis à ces colonies de s'entretenir et de se défendre elles-mêmes en tant qu'existences séparées et indépendantes... »

En 1905, M. Dicey, qui ne peut guère être suspect de *jingoïsme*, et qui est certainement un des plus pondérés et même un des plus circonspects dans l'affirmation parmi les hommes, affirme nettement le devoir qu'a un grand peuple d'être plus grand et de s'adjoindre pour son bien *et pour le leur* des peuples qui ne veulent pas de lui. Où était, dit-il, le droit dans la guerre des Anglais contre les Boers? Du côté de l'Angleterre, *exactement comme il était du côté du Nord contre le Sud dans la guerre de sécession américaine.* « Il est *aussi certain* que la guerre dans l'Afrique du Sud a été faite par l'Angleterre pour maintenir *l'unité de l'Empire britannique* qu'il est certain que la guerre contre les États du Sud fut faite par les États du Nord pour maintenir l'unité des États-Unis. Ni le peuple britannique, ni les citoyens des États du Nord n'étaient disposés à reconnaître le droit de sécession. La résolution du peuple anglais de s'opposer au démembrement de l'Empire me semble pleinement défendable sur le terrain *du bon sens et de la justice.* »

Pourquoi, car cela semble un peu paradoxal? Parce que « le maintien de l'Empire britannique rend possible, à des frais relativement peu élevés, si on les compare avec le nombre total des sujets anglais, d'assurer la paix, le bon ordre et la liberté personnelle dans une grande partie du monde. De plus, à une époque d'États militaires énormes, il est de la plus haute importance de protéger contre les agressions étrangères une des deux plus grandes républiques libres qui existent. »

Ainsi, moi grande nation, je conquiers un peuple qui n'est ni de ma race, ni de ma langue, et n'a jamais été mêlé à mon histoire, et qui ne m'aime pas, mais qui est moins fort que moi. Je le conquiers. Dès qu'il est conquis, il est coupable de sécession, s'il se révolte ; car il fait partie du moi, et il est anti-patriote, il commet le crime de lèse-patrie, s'il veut être indépendant. C'est ainsi que raisonnent « le bon sens et la justice. »

Remarquez qu'il a intérêt à faire partie de moi; car je puis le défendre contre des envahisseurs. S'il allait me répondre que je suis envahisseur moi-même et que par conséquent il ne voit pas ce qu'il gagne à être envahi par moi plutôt que par un autre, je lui répondrais que cela n'a pas le sens commun.

Remarquez de plus que je l'administre à moindres frais qu'il ne s'administrerait lui-même, ce qui est une grande économie. S'il me répondait qu'il aime mieux être mal administré et chère-

ment par lui-même que bien et économiquement par un étranger, je lui répondrais que c'est du sentiment et que cela est du domaine de la romance. Une patrie, c'est un grand magasin, et le patriotisme consiste à être du plus grand magasin, parce que le plus grand magasin est le plus économique. Le patriotisme français consiste, non pas à vouloir reconquérir les pays français que la France a perdus, mais à désirer être conquis par l'Allemagne, parce que l'Allemagne est plus forte que la France. Et quand cela sera fait, le patriotisme anglais consistera à désirer d'être conquis par l'empire d'Allemagne; et quand la Grande-Bretagne aura été conquise par l'empire d'Allemagne la Grande-Bretagne, si elle s'insurgeait, commettrait le crime de sécession et d'anti-patriotisme; et du reste elle serait stupide.

Ainsi raisonne l'impérialisme, et l'on voit clairement le grand progrès qu'il constitue sur le benthamisme.

Il est possible, du reste, qu'il ait raison. Il est possible que, désormais, aux grands empires seuls il soit permis, et non ridicule, d'avoir du patriotisme. Comprenez-vous le patriotisme d'un peuple qui ne peut rester peuple qu'à la condition d'être client d'une grande puissance ou neutralisé sous la protection des grandes puissances? Ne vaudrait-il pas mieux, pour autant, qu'il s'annexât à une grande puissance et qu'il en fût une province intéressante?

Cela est possible. Aussi bien, et je l'ai fait remarquer depuis longtemps, bien avant la sécession de la Norvège d'avec la Suède, il y a un double mouvement: les peuples forts sont de plus en plus patriotes sous forme d'impérialisme; les peuples faibles voient naître en eux des patriotismes particularistes, par quoi ils se subdivisent de manière à devenir plus faibles. L'Allemagne veut absorber tout ce qui parle allemand et sept ou huit régions de plus; la Russie veut l'Empire panslaviste; l'Angleterre veut absorber tout ce qui parle anglais et huit ou dix peuples de plus; l'Amérique du Nord veut absorber toutes les Amériques; — à l'inverse, la Belgique se sépare de la Hollande et tend à se subdiviser encore; la Hongrie ne rêve que d'être faible, mais chez elle, en se séparant de l'Autriche; la Norvège ne respire que d'être nulle, mais *at home*, en se séparant de la Suède. Et ainsi, les patriotismes particularistes préparent proies plus faciles aux patriotismes impérialistes à l'affût.

Et il arrive tout naturellement, par contemplation des faits

et par déduction logique, qu'un pays fort ne peut même plus comprendre, — vous venez de le voir, — qu'un peuple faible soit patriote et trouve *injuste* et *idiot* qu'il le soit.

Le benthamisme est donc bien loin. Étatisme et impérialisme confluent et convergent pour l'étouffer : l'étatisme, en persuadant à l'individu qu'il a tort de vouloir être lui et qu'il sera bien mieux simple cellule de l'État, le nourrissant, nourri par lui, gouverné par lui et ne gardant aucune autonomie, aucune personnalité, sauf relativement peut-être à son épouse ; — l'impérialisme, qui est comme une sorte d'étatisme international, persuadant à ces individus collectifs qui s'appellent les petits peuples qu'ils ont tort de vouloir être des individus et qu'ils feraient bien mieux d'être des cellules d'un Léviathan, le nourrissant, nourries par lui, sans autonomie, sans goûter le plaisir de se gouverner soi-même, mais grosses et grasses et à peu de frais; et n'est-ce pas le bonheur ?

On le voit, par tous les bouts, le benthamisme est bien ébréché. J'ai parlé de randonnée au commencement de ce papier. C'est le mot juste. De la conception du gouvernement autoritaire les peuples qui furent les plus libéraux et, disons-le, qui le sont encore, reviennent insensiblement à la conception du gouvernement autoritaire, sous une autre forme, au fond très peu différente, de l'État paternel ; après une excursion dans l'individualisme, ils reviennent à l'État patron. Il est possible que le libéralisme n'ait été, dans l'histoire de l'humanité, qu'un épisode très court, extrêmement court, le rêve d'une nuit d'été, de quoi les historiens du XXIe siècle, *de minimis non curantes*, ne croiront même pas devoir tenir compte ; et que le règne de la force et l'adoration de la force soient, pour le regard d'ensemble, les caractéristiques continues et invariables de l'espèce humaine. Soit; je me féliciterais, cependant, à ma dernière heure, d'avoir fait partie de l'épisode.

Tout cela tend-il à faire entendre que le livre de M. Dicey soit mauvais ? Il tend surtout à faire entendre qu'il est plein de faits, plein d'idées, débordant d'intelligence et que, pour en parler d'une manière qui fût digne de lui et qui fût complète, il faudrait en deviser pendant un an, vacances comprises.

ÉMILE FAGUET.

POÉSIES

LA FLUTE ALEXANDRINE

PRÉLUDE

O flûte, attendris-toi, suave. Que ta verve,
Sans perdre ses vertus ni sa grâce, conserve,
Fière de charmer ceux dont se tendent les bras
Vers le limpide azur où souvent tu vibras,
L'hymne qui persuade et la voix qui console.
Qu'un souffle harmonieux, musicale auréole,
Te couronnant d'un peu de magique bonté,
Exhale sur ma lèvre un son plus velouté.
Endors la moindre peine à ta cadence, ô flûte.
Comme tremble un feuillage au grand soleil qu'il blute,
Vannant les notes d'or qui frissonnent, suspends
A ton murmure ailé nos lourds instincts rampans.
Que tes rythmes joueurs, scandés par le caprice,
Amollissent d'amour l'image évocatrice
Qui, depuis que des deuils errent par les chemins,
Berce les désespoirs et les tourmens humains.
Que gémissent ces vers, pareils à la colombe
Dont parfois se détache une plume qui tombe
Et qui, gonflant aussi de soupirs innocens
Sa gorge où la pudeur met de chastes accens,
Trop blanche à nos regards, trop pure pour la terre,
Chante invisible au fond d'un bosquet solitaire.

INGÉNUITÉ

Je suis de ceux qui vont, s'attardant et rêvant,
De ceux que l'on croit fous parce qu'ils sont souvent,
Quand l'air léger d'odeurs suaves se vanille,
En extase devant la moindre coronille,
Ou que, devant le cœur azuré des bluets
Ils restent tout un jour attendris et muets.
Je suis de ceux que la champêtre marjolaine
Émerveille, que grise un lys de son haleine,
Dont s'assoupit la peine aux baumes des pavots
Et que trouve une rose à sa grâce dévots.
Or, j'admire quel art minutieux cisèle
Les corolles avec un si louable zèle,
Et quel habile orfèvre, avec profusion,
Nous donne d'un jardin d'émaux l'illusion;
Et je préfère, au fond d'un site qu'on ignore,
A la fortune vaine, à la gloire sonore,
A tout ce qui s'achève ici-bas en douleur,
La contemplation discrète d'une fleur.

POUR LA SCABIEUSE OBSCURE

Regarde, le cœur plein d'humilité pieuse,
Dans son sentier désert la fine scabieuse,
Fleur solitaire et dont le pâle demi-deuil
Fuit les amans qui la découvrent d'un coup d'œil.
Sois dévot à sa grâce et tendre à sa faiblesse.
Admire les joyaux discrets que l'aube y laisse,
Tels que des diamans d'améthyste sertis.
Prêche la volupté de souffrir. Convertis
A la douceur de croire, à la fierté de vivre
Ceux qu'en passant le moindre arome vierge enivre.
Prouve enfin que la fleur d'automne et de souci,
La symbolique fleur des veuves garde aussi
Parmi l'encens léger de mille cassolettes,
Un peu d'amour dans ses corolles violettes.

POUR L'HUMBLE SAUGE

Combien tu m'attendris, ô sauge mellifère,
Qui d'un baume discret parfumes l'atmosphère,
Exaltant, quand sur toi palpite quelque essor,
Mes contemplations plus naïves encor;
Toi qu'un peu de rosée ici-bas désaltère;
Toi dont l'arome chaste et le vierge nectaire
Attirent, enivrés de pollen, par milliers,
Les murmures épars et les vols familiers.
Ingénument ému d'une extase imprécise,
J'admire avec ferveur, comme le Saint d'Assise,
Ton calice charmant vers l'azur érigé,
Et, devant ta corolle aux fins caprices, j'ai
La fraîche vision, dans l'aube où tu t'éveilles,
D'une ruche toujours bruissante d'abeilles.

L'ENFANT AUX ABEILLES.

Ayant enduit du miel qu'il récolte une tranche
Des galettes de seigle ou du pain de méteil,
Le svelte adolescent passe, la mine franche
Et sur la pointe de l'orteil.

A belles dents il mord dans la croûte dorée
Et marche comme s'il voulait, sous un réseau,
Tout au fond du verger dont il atteint l'orée,
Dans son nid surprendre un oiseau.

Il approche inquiet des ruches et se glisse
Vers le lieu d'où les cris importuns sont bannis,
Où la suave brise embaume la mélisse,
Le fenouil, la sauge et l'anis.

Et le voici non loin des rustiques demeures
Où tout un peuple ailé tournoie en murmurant
Au clair soleil, qui fait les voluptés meilleures
Et satine l'air odorant.

Caché par la charmille et tandis que s'élance
L'innombrable tribu hors du rucher joyeux,
Sans remuer un muscle il regarde en silence
Et d'exemples s'emplit les yeux.

Il admire l'obscur labeur, la foi sereine,
Par de communes lois les cœurs disciplinés,
Et que, pour se plier aux désirs d'une reine,
Ces charmans insectes sont nés.

Chaque essaim qui butine et vibre l'auréole
Comme un nuage blond d'ardens rayons vêtu
Qui jaillit du nectaire ou sort de l'alvéole,
Selon la règle et la vertu.

Or, l'heure est si propice, et si calme l'asile,
Et le travail si noble, et l'horizon si pur,
Qu'à son instinct la moindre ouvrière docile
Vole ivre de sève et d'azur.

Et leur foule accomplit la tâche coutumière,
Et fasciné, l'air grave et le torse en avant,
Le naïf écolier semble en pleine lumière
Couronné d'un nimbe vivant.

Et jamais le verger que parfois il cultive
N'avait vu, bruissant de voix et de frissons,
Dans un plus frais décor, plus de grâce attentive
A de plus légères leçons.

DIONYSIE

Contemple ingénument cette amphore pansue,
Où l'homme qui travaille, en l'argile qui sue,
Joyeux que son robuste effort ne fût pas vain,
A scellé la lumière et la chaleur du vin.
Convoite le nectar de pourpre et d'or qu'enferme
Cette amphore que l'art du potier rendit ferme
Et dont il modela l'anse et le col rugueux;

Puis, dis-toi que peut-être un sombre esclave, un gueux
Morne, parmi ceux-là que le destin moleste,
Sentira tout à coup l'illusion céleste
L'envahir, et vibrer en lui l'espoir vainqueur,
S'il goûte à la verbeuse et brûlante liqueur.
Dis-toi qu'un sang jailli des veines de la terre
Fermente, bouillonnant d'ardeur héréditaire,
Dans la glaise durcie aux humides parois;
Songe que la chimère est de l'ivresse, et crois,
Poète, qui de mots voluptueux te grises,
Que très longtemps la glèbe et la pluie et les brises
Ont avec le soleil puissant collaboré,
Afin que du pressoir coulât un jus doré.
Crois qu'il est souvent bon d'oublier que la vie
N'a jamais satisfait ton âme inassouvie,
De retrouver dans les flammes d'un cru vanté
La verve qu'a tarie en toi l'adversité,
Et de boire à la coupe où s'abreuvait Horace
Un peu de la vaillance ancienne de ta race.

L'HOLOCAUSTE

Pour qu'une treille aux vins de gloire
Couvre de pampres ces piliers,
Enfant, à nos Dieux familiers
J'immolerai l'agnelle noire.

Du troupeau que je guide et pais
C'est la brebis la plus docile,
Et ce frais vallon de Sicile
Voit nos jours s'écouler en paix.

Ce n'est pas sans regret peut-être
Qu'offrant un sacrifice tel,
Je vais ensanglanter l'autel
Dont je suis le rustique prêtre.

Mais, afin qu'après les épis
A son tour la grappe mûrisse,
J'égorgerai l'humble nourrice
Dont mes doigts ont pressé le pis.

Quoique heureux d'enclore un jus d'ambre,
Que tant de flamme aura doré,
Dans l'amphore où je scellerai
Les tièdes soleils de septembre;

Ravi que le cellier voisin
Conserve à ma sereine extase
Les claires gouttes de topaze
Qui s'épancheront du raisin;

Malgré l'oubli qu'amasse en elle
L'ivresse aux songes éclatans,
Certes, j'évoquerai longtemps
Le destin de la noire agnelle.

Et cependant au fond du pré
Où vibre sa plainte innocente,
Il faut qu'aujourd'hui je consente
A rougir le tertre empourpré,

Et que, non loin des vieux érables,
Mon bras ferme encore, immolant
La reine du troupeau bêlant,
Me rende les Dieux favorables.

PASTORALE

Pour qu'en jouant, chevreau capricieux, m'émeuve
Ta grâce, et qu'attentif à ta souplesse neuve,
Je demeure ébloui de tes bonds éperdus,
Frémissant guide-moi jusqu'aux rochers ardus
Qui dentellent ce mont de leur groupe fantasque,
Puis, sur la cime, en sauts légers que rien ne masque
Vole, ô bête élastique, et prouve, si tu veux,
Toute l'agilité de tes jarrets nerveux.

RÉMINISCENCES

Les agiles chevreaux et les agneaux dansans,
Que l'aube vaporeuse enveloppa d'encens,
S'ébattent dans un tiède enclos, près de la ferme.
De grands bœufs enjugués cheminent d'un pas ferme
Et font grincer la herse aux dents de fer. Lointain,
L'appel aigu d'un coq perce le clair matin.
C'est le mois vierge où tout est tendre au point qu'on n'ose
Effleurer une haie ou frôler une rose;
Où tout de l'innocence a le frêle duvet;
Où même le désir de pureté se vêt.
Or, je sais que, depuis l'enfance, ce doux site
M'est si limpidement familier qu'il suscite
En moi des souvenirs faits de lumière et, quand
Je m'enivre de mille effluves, évoquant
Les pays fabuleux dont le nom me caresse,
C'est à quelque vallon de Sicile ou de Grèce
Que je songe et, proscrit de tant de lieux élus,
Mon nostalgique amour ne s'en détache plus.
Mais j'ignore pourquoi cet atome de France,
Dont l'atmosphère est d'une exquise transparence,
Cadre fin de mon rêve et qui vibre pareil
Aux nobles horizons saturés de soleil,
Dans les moindres soupirs de sa plus faible haleine
Distille encore un baume errant du ciel hellène.

CONSEIL

En sinuosités fluides que tes vers
Serpentent mollement, comme sur les prés verts
S'attarde une rivière en sa lente paresse.
Heureuse qu'un nuage au cristal transparaisse,
Ou que l'azur se mire aux méandres d'argent,
Parmi les nénuphars de son onde émergeant
Et les fraîches rumeurs de sa marche tranquille,
Elle berce une églogue ou caresse une idylle.
Que tes hymnes, de même, avec grâce assouplis,

Dont la musique enlace un rêve en ses replis,
Sans hâte retenant, amusant la pensée,
Réfléchissent le ciel dans leur eau nuancée.
Et celui que captive, après mille détours,
Ton ravissant caprice et qui te suit toujours,
Alors qu'un charme ailé sur les joncs se balance
Se sentira gagné par tant de nonchalance;
Et, radieux de voir au soleil s'allonger
Le voyage que rythme un murmure léger,
Fuira tous les bruits vains dont la fièvre trépide
Entre les bords fleuris de ton âme limpide.

VAGABONDAGES

Que de doctes savans dont le regard morose
Jamais n'a vu l'abeille effleurer une rose,
Ou l'errante brebis, qu'alourdit sa toison,
Paître le verger tiède où croît l'herbe à foison!
Oui, combien de censeurs austères, dont l'oreille
N'a jamais entendu, quand la barque appareille
Dans le golfe d'azur dont les flots semblent peints,
Gémir les voix du large aux fibres des grands pins!
Combien, fossilisés par leurs graves lectures,
Sur les prés où parfois, enfant, tu t'aventures,
Jouant d'un scarabée, amusé d'un oiseau,
Dans la brise écoutant la plainte d'un roseau,
Ignorent ce que sait ta grâce ou ton caprice :
Les caresses du rêve et l'ardeur créatrice
Des plantes et l'émoi des bêtes aux doux yeux
Qui font vibrer le soir d'appels mystérieux,
Et les simples vertus du plus humble brin d'herbe!
Ah! comme l'érudit chenu doit à l'imberbe
Écolier des leçons qu'il ne concevait pas!
Et, même s'il s'attache à l'ombre de ses pas,
Même s'il veut le suivre en ses courses légères
Jusqu'aux bois que veloute un tapis de fougères,
Où la roche au lézard ouvre un cœur qui se fend,
Que de secrets seront devinés par l'enfant,
Mais resteront obscurs au pédant ridicule!

Une pensée, enfant, dans la sève circule,
Tu le sais, et ton front, que baise un vent frôleur,
Sait qu'un parfum révèle une extase de fleur,
Et que de volupté se pâment les corolles
Aux soupirs d'un accord doux comme tes paroles,
Et que frémit de joie, en lançant le pollen,
L'étamine que hante un amoureux hymen.
Feuillette la nature, enfant. Elle est le livre
Dont ton âme enchantée est ingénument ivre,
Car il résume seul tous les textes divins.
Puisque aussi, le visage émerveillé, tu vins
En ce monde ébloui par ton charme et ta verve;
Puisque ta fantaisie éclatante n'est serve
D'aucune hypocrisie et de nul préjugé,
Accélère ta vive allure et vois, figé
Dans sa méthode sèche et dans ses froides règles,
S'essouffler le savant qui suit tes bonds espiègles.
Que, nourrissant enfin ton esprit de candeur,
La contemplation t'accompagne, ô rôdeur,
Des clairières de songe aux taillis de légende.
Pourvu que ton corps souple aux branches s'y suspende,
Et qu'un air libre et vierge y gonfle tes poumons,
Fuis aux vastes forêts dont se crêtent les monts.
Chevauche la chimère allègre qui t'emporte.
Crois à l'étoile éteinte, à l'illusion morte.
Ressuscite les plus magiques talismans;
Et, ravi d'éveiller tant de philtres dormans,
Fais rayonner sur eux, dans ce triomphe agile,
Ton sourire pétri de lumineuse argile.

AU POÈTE

Les arbres à la dure écorce, au cœur de fer,
Demeurent ceux où monte avec lenteur la sève.
Le patient labeur des siècles les achève.
Le moindre atome à leur instinct vorace est cher.

Ayant grandi sans hâte et sûrs de leur durée,
Ils érigent d'un jet le fût vertigineux,
Où, dans le renflement granitique des nœuds,
La terre avec ses rocs frémit incorporée.

Absorbe, alors qu'autour de toi tout disparaît,
Tel le tronc qui de haut voit ramper la couleuvre,
Les élémens épars dont se compose l'Œuvre,
Poète, arbre géant de l'humaine forêt.

O poète, ébloui par l'éclair qui menace,
Mais captivant la foudre en ton œil souverain,
Fouille ardemment de tes racines le terrain
Et, dans l'adversité, crois, robuste et tenace.

Puise au sol maternel, toujours fier et debout
Et calme et dédaigneux de l'épreuve future,
Ce qu'il faut de solide et forte nourriture
Pour pousser le triomphe immense jusqu'au bout.

Et, glorieux des fruits qui suivront les pétales,
Rendant le caillou même obscurément fécond,
Acquiers cette vigueur majestueuse qu'ont
Les vieux chênes scellés aux argiles natales.

LÉONCE DEPONT.

REVUE DRAMATIQUE

LE THÉATRE DE M. ALFRED CAPUS (1)

M. Alfred Capus réunit en volumes les comédies que, depuis tantôt vingt ans, il a fait représenter sur diverses scènes et qui presque toutes y ont obtenu de si heureux ou de si brillans succès. Le quatrième volume de la série vient de paraître, et il en faudra plusieurs autres pour que nous soyons en possession de ce « théâtre complet » qui de longtemps ne sera, et nous nous en réjouissons, que provisoirement complet; car un premier mérite de M. Capus est l'heureuse fécondité de sa verve dramatique, mais un autre est le progrès qu'il n'a cessé de faire dans le sens qui est celui de la « littérature » au théâtre.

Cette épreuve de la publication en librairie a été l'écueil pour beaucoup des auteurs les plus fêtés. Combien de pièces dont le charme s'évanouit avec l'attrait de l'actualité et le prestige de la représentation ! Et combien d'auteurs dont le théâtre complet n'est que la réédition, à un certain nombre d'exemplaires et sous des titres qui seuls diffèrent, d'une pièce toujours la même! Mais aussi quand l'épreuve tourne en faveur de l'homme de théâtre, elle est décisive. C'est le cas pour M. Alfred Capus. En lisant ces comédies, et en les lisant à la suite et dans leur ensemble, j'y ai pris souvent plus de plaisir que je n'avais fait en les écoutant. L'acteur à la mode, l'artiste vedette, l'étoile sont parfois de terribles ennemis pour le dramaturge. Ils tirent la pièce à eux. Ils en forcent les effets, ils en faussent le ton, ils en détruisent l'équilibre. Privée de ces redoutables auxiliaires, l'œuvre, redevenue elle-même, reprend son allure véritable, son harmonie et

(1) Alfred Capus : *Théâtre complet*, 4 vol. in-12 (Fayard).

ses nuances. Puis, à travers la série de ces pièces et en les plaçant à leur date, il devient possible de suivre le talent de l'auteur dans son développement et de constater le changement qui ne peut manquer de s'être fait dans la façon dont il envisage son art et la vie. Cela aide à le mieux comprendre, et c'est le seul moyen pour briser les « formules » où la critique, qui de sa nature est paresseuse, aime à enfermer la manière d'un écrivain. Parce que M. Capus a terminé sa première pièce par ces mots : « Tout s'arrange, » et parce que le hasard jouait dans son premier grand succès, *la Veine*, le rôle jadis attribué à la Providence, on s'est plu à voir en lui, une fois pour toutes, le théoricien, au théâtre, d'une sorte d'optimisme fataliste. Or depuis dix ans il n'a cessé de s'éloigner de cette conception superficielle, qui avait pu suffire à ses comédies légères, mais qui eût fait trop pauvre figure dans des comédies plus sérieuses et plus larges. Ou plutôt, après s'être contenté de mettre dans la bouche de ses personnages une profession de foi adéquate à la qualité de leurs faits et gestes, il a confié à de plus dignes porte-parole le soin de traduire son opinion personnelle sur le train du monde. Et il se trouve que cette opinion est fort différente de celle qu'on persiste à lui attribuer. C'est ce point de vue que j'essaierai d'indiquer, au moment où la pièce que M. Capus fait actuellement représenter, *l'Aventurier*, nous permet de mesurer le chemin parcouru, en faisant ressortir le contraste qu'il y a entre les Brignol et les Julien Bréart d'hier et l'Étienne Ranson d'aujourd'hui.

A l'époque où M. Capus écrivit sa première pièce, le naturalisme, enfin expulsé du roman, cherchait à se réfugier au théâtre. Le Théâtre-Libre, dont on sait combien déplorable fut l'influence, nous avait, pour un temps, infligé la mode de la comédie rosse. L'art consistait à mettre à la scène des personnages ornés de tous les vices et qui faisaient eux-mêmes avec un superbe cynisme les honneurs de leur vilenie. C'est en vertu de cette poétique que M. Capus composa *Brignol et sa fille*. Brignol est l'escroc vulgaire, dont l'escroquerie n'est même pas relevée par une certaine audace qui lui donnerait un air d'aventure. Il soutire à quiconque a eu la candeur d'avoir confiance en lui quelques billets de cent francs que la malheureuse dupe ne reverra plus. C'est l'homme qui vit d'expédiens, de friponneries et de mensonges, évoluant d'ailleurs à travers les hasards d'une existence à la dérive avec une complète inconscience. « On ne peut pas dire qu'il ait de grands défauts, » insinue sa femme qui cherche à l'excuser. A quoi, quelqu'un, qui n'est pas de ses amis, mais qui le

connaît bien, répond : « Il vaudrait beaucoup mieux qu'il eût des défauts, et même des vices. Les vices sont des choses claires, connues : on les combat... il y a toujours de la ressource avec les gens qui ont de bons vices. Ton mari, lui, est fuyant : il n'a aucun caractère, ni bon, ni mauvais, et je ne te dissimule pas qu'il est capable de commettre les actes les plus dangereux, peut-être même sans mauvaise intention. » Ceux qui vivent auprès d'un tel individu, dans son atmosphère journalière, comment voulez-vous qu'ils ne soient pas malgré eux atteints par la contagion? Mme Brignol vit surtout de privations, j'entends bien; mais, quand même, le peu d'argent qui entre en circulation dans son ménage est de l'argent volé. La fille de Brignol est dressée à éconduire les créanciers paternels, ou encore à entrer au milieu d'une discussion violente pour l'interrompre et détourner sur sa grâce et son joli visage l'attention du visiteur interdit. Et elle s'applaudit, la pauvre petite, de la perfection et de la sûreté avec laquelle elle exécute cette manœuvre. Ajoutez, pour avoir le personnel au complet, un joueur, le commandant, qui se sent sur la pente où l'on glisse à toutes les hontes, et ne fait pas pour s'y retenir le geste qu'il sait d'avance inutile : « Certes, je ne me crois pas encore capable de commettre la moindre indélicatesse; mais, on me dirait que j'arriverais à en commettre plus tard... Tout est possible quand on joue, tout est possible. » Enfin, le neveu du commandant, un bon niais, qui prendra femme dans la lignée de Brignol, ce qui prouve qu'il est, comme disait Barrière, un jocrisse de l'amour, mais en outre un jocrisse pas très scrupuleux. Tel est ce milieu où l'immoralité fleurit comme sur un terrain d'élection.

Présentés par tout autre que M. Capus, il est vraisemblable que ces personnages nous eussent paru odieux; M. Capus ne commet pas la faute de les rendre sympathiques, mais il leur conserve ou il leur prête certains traits qui leur valent les circonstances atténuantes et qui nous rendent du moins leur vue supportable. Peut-être, quoique nous ayons un peu de peine à l'admettre, Brignol est-il sa première dupe à lui-même et se prend-il à ses propres mensonges, au mirage d'affaires superbes autant que problématiques et qui le rendront riche demain. En outre, il n'a pas mauvais cœur : il aime sa fille, et même sa femme, à sa façon, qui n'est pas la plus recommandable, mais enfin qui est une façon de tendresse. Et tous ceux qui entourent Brignol étant des victimes de Brignol, il est clair qu'ils ont droit à un peu de cette indulgence qui va d'elle-même aux victimes. Dans la vie réelle et à la manière dont l'affaire est engagée,

nous savons très bien où et comment elle se serait dénouée. Brignol aurait fini devant les tribunaux, et sa fille aurait fait carrière dans la galanterie. Au contraire, Cécile fait un beau mariage, qui lui assure une vie régulière, et, qui sait? en donnant des rentes à Brignol, fera peut-être de lui un honnête homme. « Eh bien! vous le voyez, dit Brignol, tout s'arrange. » Ainsi s'accusait dès cette première pièce la manière de M. Capus ; à un moment où le genre féroce était à la mode, et appliquée à ce genre même, elle tranchait d'autant mieux par le contraste : c'est une manière indulgente, aimable, qui refuse d'admettre, au nom même de l'observation et de la vérité humaine, que le mal soit sans mélange, et le malheur sans remède.

Comme il a beaucoup d'esprit, de fantaisie et d'ironie, M. Capus devait être conduit tout naturellement à un genre qui est le domaine même de l'ironie et de la fantaisie, celui de la « comédie parisienne. » Créé par Meilhac et Halévy, continué par Henri Lavedan, par Maurice Donnay, le genre est trop connu, avec ses qualités et ses défauts, pour qu'il y ait lieu de le définir ou de l'analyser une fois de plus. Notons seulement que M. Capus y compte parmi les maîtres. *La Veine, les Deux Écoles, les Maris de Léontine, la Petite Fonctionnaire* sont, à des degrés divers, d'excellens spécimens de ce genre très spécial. L'objet y est d'abord d'amuser par la drôlerie des situations et par le dessin caricatural des bonshommes qu'on y exhibe comme autant de marionnettes. Très amusante, en effet, dans *les Maris de Léontine*, la situation de cet Adolphe qui ayant divorcé d'avec Léontine la voit reparaître, envahir son domicile où elle donne rendez-vous à ses amies et à ses amans, tant et si bien qu'il émigre en province où, devenu commissaire de police et sur la réquisition du nouveau mari de Léontine, il constatera l'adultère de son ex-femme. Et très amusante l'arrivée, dans la paisible sous-préfecture de Bressigny, de cette nouvelle receveuse des postes qui élégante et jolie révolutionne la petite ville et jette le trouble dans des ménages où l'ordre régnait de temps immémorial. Les acteurs de la comédie parisienne sont des fantoches peu compliqués, mus par un seul attrait, qui est celui du plaisir. Leur instinct les y mène sûrement, et ils suivent docilement leur instinct. Léontine trompe son mari, continûment, et sans malice, comme une gamine qui grignote des fruits en cachette. Dans *les Deux Écoles*, Édouard, le mari infidèle, gémit sur un ton comique et sincère : « C'est toujours la même chose. Chaque fois qu'une femme de notre entourage a envie de tromper son mari, mon affaire est bonne : c'est sur moi que ça tombe. » C'est la fatalité,

dont il est parlé dans *la Belle Hélène*. Dans ce monde de l'instinct, du plaisir et du caprice, un seul maître, celui-là même dont les joueurs font leur dieu : le hasard. L'humanité s'y divise en deux catégories, pas davantage : ceux qui ont la chance et ceux qui ne l'ont pas, ceux à qui s'attache la veine et ceux que poursuit la guigne.

La Veine met en scène un certain nombre de ces coups de chance où se reconnaît l'action toute spéciale d'une Providence *ad hoc*. Dans une boutique de fleurs, la demoiselle de magasin, Joséphine, a été remarquée par un viveur follement riche, Edmond Tourneur. Celui-ci lui offre tout de suite hôtel, bijoux, chevaux, car l'automobilisme n'était pas encore entré dans les mœurs. Joséphine s'empresse d'accepter. Voilà la veine. Cependant la patronne de Joséphine a un amant, avocat sans causes, Julien Bréart. Joséphine est bonne fille, elle obtient d'Edmond Tourneur qu'il confiera une affaire importante à Julien. C'est la deuxième manifestation de la chance, la fortune tombant du ciel pour la seconde fois. Ainsi se réalise la théorie que Julien exprimait au premier acte. « Je crois que tout homme un peu bien doué, pas trop sot, pas trop timide, a dans la vie son heure de veine, un moment où les autres hommes semblent travailler pour lui, où les fruits viennent se mettre à portée de sa main pour qu'il les cueille. Cette heure-là, c'est triste à dire, mais ce n'est ni le travail, ni le courage, ni la patience qui nous la donnent. Elle sonne à une horloge qu'on ne voit pas, et tant qu'elle n'a pas sonné pour nous, nous avons beau déployer tous les talens et toutes les vertus, il n'y a rien à faire, nous sommes des fétus de paille. » Admirable philosophie à l'usage des paresseux et des libertins ! Mais avouez que toute autre en pareil lieu et pareil milieu sonnerait étrangement ! Elle se dégage ici de l'atmosphère comme son produit naturel. C'est ainsi que la vie doit apparaître dans ces cerveaux troubles, parmi les fumées de la fête, et c'est l'image que peuvent s'en faire en leur conscience falote ces pauvres êtres.

C'est pourquoi M. Capus n'aura pas de plus grande hâte que de répudier cette conception, si bien appropriée au genre de la comédie parisienne, du jour où il renoncera à ce genre trop mince et trop conventionnel pour s'élever à celui de la comédie proprement dite. Félicitons-le également d'avoir obtenu ces premiers succès et de ne pas s'y être attardé. *La Châtelaine* inaugure une série nouvelle, celle des comédies de mœurs finement observées ou délicatement sentimentales. Une honnête femme, Thérèse, a été abominablement trompée par son mari, qui est un drôle. Elle va divorcer, et, pour subvenir à l'éducation de son fils, elle est obligée de vendre tout ce qui lui reste

de son patrimoine, un château historique et délabré, qu'elle cédera pour un morceau de pain, si tant est que ces vieilles pierres trouvent acquéreur. La Providence, qui a quelquefois pitié des gens de bien, lui envoie l'acquéreur idéal, le richissime Jossan, qui fait mieux que d'acheter très cher le château, puisqu'il en fait son cadeau de noces à la châtelaine en l'épousant. Remarque amusante, et que d'ailleurs tout le monde a dû faire. *La Châtelaine* est, dans son affabulation, la même pièce que *la Veine*. Au lieu d'une fleuriste, c'est une femme du monde, à qui un riche industriel, au lieu d'un fêtard millionnaire, offre un vieux château au lieu d'un petit hôtel tout battant neuf. Mais c'est toujours la soudaine réalisation d'un rêve, un conte bleu en action. On sait que le nombre des cadres dont disposent les auteurs dramatiques n'est pas illimité, et qu'il y a, pour défrayer toutes les pièces de théâtre, trente-deux situations exactement. La différence est d'abord dans la qualité des personnages principaux qui sont ici un honnête homme et une honnête femme. Elle est ensuite dans la manière d'envisager la vie et le résultat de nos actions. Jossan a commencé par être un autre Edmond Tourneur. Lui aussi, il a mené la vie de plaisir : il a été joueur et dissipé. Cela l'a conduit à constater, un beau matin en s'éveillant, qu'il n'avait plus un sou devant lui, plus une affection au monde, plus une raison de vivre. Tels ont été pour lui les effets d'une conduite imbécile. Par bonheur ils se sont produits assez tôt pour que Jossan puisse en appeler. Il est encore très jeune, et sous l'aiguillon de la nécessité il se révèle intelligent et énergique. Donc, il se met au travail, ne refuse aucune besogne, ne néglige aucune des occasions qui se présentent, va au-devant des autres, et peu à peu, par une activité sans défaillance, se crée une situation belle, solide et qui est son œuvre. Ce que représente Jossan, c'est la banqueroute du hasard et la victoire de la volonté. Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour découvrir que l'une est exactement le contraire de l'autre.

Optimiste, l'auteur de *la Châtelaine* le restera. Mais cet optimisme à base de volonté est la vivante réfutation de l'optimisme paresseux que les personnages de *la Veine* formulaient à leur usage, pour en faire une excuse à leur veulerie. Vous entendrez dire que Jossan, lui aussi, ne doit son succès qu'à la chance. « Un autre travaillerait autant, que ça lui rapporterait deux mille quatre cents francs par an. D'ailleurs, il n'y a pas à discuter ces choses-là. On n'y peut rien. C'est révoltant, voilà tout. » Mais qui parle ainsi ? Un raté. Les ratés sont les théoriciens les plus décidés de la chance, ne pouvant admettre que, s'ils ont raté leur existence, c'est par leur faute, comme Jossan a réussi,

dans la sienne, par son mérite. Des propos de Jossan, qui me semble bien s'être renseigné auprès de M. Capus, on extrairait sans peine une « morale du bonheur » qui n'est pas du tout immorale. « Voyez-vous, dit-il, il faut être de bonne humeur ! » Est-ce le *Gaudeamus igitur* de l'épicurisme, le frivole conseil de prendre la vie par le bon côté? Oh ! que non pas ! Mais c'est un acte de foi dans l'activité libre, généreuse et joyeuse. « Nous sommes presque tous courbés et résignés. Nous sentons les drames rôder autour de nous et nous avons peur d'avance. Si nous leur montrions des figures souriantes et des gestes résolus, ils n'oseraient peut-être pas entrer. Oh ! évidemment, ce n'est pas un moyen infaillible... Mais j'ai la conviction tout de même que souvent, avec presque rien, un peu d'énergie, de confiance, de gaieté, on met en fuite des catastrophes. » L'énergie qui est la santé morale engendre la joie, comme la seule jouissance de la santé physique entretient en nous l'impression du bien-être. Pareillement, elle nous conduit à la bonté; car si la bonté ne se confond pas avec l'énergie, du moins est-il vrai qu'une bonté faite de complaisance, d'humeur facile et peut-être de faiblesse ne mérite pas un si beau nom. « Nous avons affaire à des méchans et à des imbéciles ; les méchans et les imbéciles sont dangereux, mais ils ne le sont pas longtemps. Ils foncent sur vous, mais si on leur résiste, ils s'enfuient. Car ils n'ont pas de volonté, ils n'ont que de la violence. » La vie est-elle bonne? est-elle mauvaise? L'une et l'autre de ces interprétations, dans son absolu, est dépourvue de toute espèce de sens. Mais il est vrai qu'on peut attendre beaucoup de la vie, si on va au-devant d'elle avec confiance, avec franchise et droiture, avec courage et bonté.

Certes, on n'est jamais sûr d'être à l'abri de la souffrance, pas plus qu'on n'est sûr de ne pas succomber dans un accident de chemin de fer ou sous la chute d'un tuyau de cheminée. Il restera toujours une part, si faible soit-elle, à la mauvaise chance. Dans *l'Adversaire*, Maurice est pour sa femme, qui l'a épousé par amour, un excellent mari. Séduisant, spirituel, riche, et avec cela fidèle, c'est la perle des maris, l'oiseau rare, le mari dont on rêve et qu'on ferait faire exprès. Marianne le trompe. Je ne suis guère d'avis qu'il faille voir dans cette mésaventure un épisode de l'éternelle lutte des sexes et de cette hostilité sourde, obscure, qui continue de faire de la femme et de l'homme deux adversaires, sinon deux ennemis. La réalité est beaucoup plus simple. Un honnête homme peut avoir épousé une femme indigne de lui ; cela s'est vu, et se reverra, n'en doutons pas. Quand il se trouve en présence de cette situation, le

théâtre est fort enclin à pardonner. Je ne sais si on a suffisamment remarqué l'attitude très nette qu'a prise l'auteur de *l'Adversaire* dans cette question de l'adultère, si souvent obscurcie par une sentimentalité qui dans l'espèce est synonyme de sensualité. « Cette existence de complaisance, de lâcheté et d'hypocrisie, je ne veux pas la mener. Quand on est certain de ne pas oublier, le pardon n'est qu'une comédie méprisable... » Ainsi parle le mari outragé. Il souffre, il souffrira longtemps, toujours. Mais quand on n'a pas dans son passé de faute à se reprocher, quand on n'est dans le présent coupable d'aucun abaissement, la vie peut être douloureuse : elle reste supportable. C'est encore un chapitre de l'optimisme, le chapitre du malheur.

Je n'ai jamais très clairement débrouillé quelles sont les deux écoles entre lesquelles, dans la pièce qui porte ce nom, M. Capus prétend distribuer l'humanité. En revanche, on reconnaît tout de suite celles qui se font opposition dans *Notre jeunesse*. D'un côté, les malchanceux qui sont aussi les faibles, les timides, les égoïstes, et chez qui la malchance n'est que l'expression de leur misérable pusillanimité. C'est Lucien Briant : « Rien ne m'arrive comme aux autres, à moi ! Je fais une faute, elle retombe sur moi au moment où je m'y attends le moins. Si je commets une erreur, une imprudence, je la paye plus cher que n'importe qui. Il y a des gens, au contraire, à qui leurs propres maladresses réussissent. Enfin, c'est comme ça. » C'est lui qui, ayant eu naguère une maîtresse, et de cette maîtresse une fille, s'étonne et s'indigne que ce péché de jeunesse vienne troubler la paix de sa vie conjugale. Cette faiblesse et cette maladresse, Lucien les a certainement héritées de son père, M. Briant, chez qui elles se sont tournées en aigreur, humeur dénigrante et ironie supérieure. « De quoi est-il aigri ? Mais d'avoir été obligé, à un moment donné, d'appeler son fils à son secours, et je suis convaincu qu'il lui en a gardé une vague rancune. Tout cela se traduit par des rires hautains, des paroles amères et ironiques, de cette ironie qui vous porte sur les nerfs au lieu de vous faire sourire. Il trouve autour de lui tout médiocre et puéril ; il compare la société actuelle à celle de son temps et il la juge en pleine décadence et en pleine pourriture. » Ce type est un des plus finement observés et des plus justement indiqués qu'il y ait dans la comédie moderne. De l'autre côté, Laure, la bonne gaffeuse, qui ne fait jamais que la gaffe utile et souhaitée, celle qui consiste à déjouer toutes les petites manœuvres et mesquines prudences de l'hypocrisie ; et Mme Briant, qui, généreuse pour deux, réparera la faute de son mari ; et Lucienne qui, fille naturelle et

abandonnée, aurait quelque droit à se plaindre de la vie, mais qui, quoique fille de son père, a horreur des jérémiades. Voilà les personnages sympathiques : des braves gens et des braves.

M. Capus emploie volontiers ce procédé de l'antithèse qu'apparemment, ni Molière, ni même Victor Hugo n'ont épuisé. Dans *les Deux hommes*, il oppose deux manières de courir après le succès et de le manquer, l'une consistant à ne pas l'atteindre et l'autre à le dépasser. Voici un doux amateur, Marcel Delonge. Il vit petitement des petites rentes que lui ont laissées ses parens. Il pourra mener ainsi, jusqu'au bout, une paisible et charmante existence de dilettante, à condition qu'il ne cherche pas à en sortir. Mais un beau jour cette idée lui entre dans la cervelle, de faire quelque chose, lui aussi, de s'adapter à son temps qui n'est plus celui de l'oisiveté aimable, mais celui du labeur hardi, de se lancer dans une entreprise. Il y lance quarante mille francs. Huit jours plus tard, les quarante mille francs se sont évanouis; il n'en reste plus rien ; ils ont disparu comme par enchantement. Car il est de cette catégorie de gens qui manquent à la fois de préparation et de dispositions ; pour eux chaque opération se solde par une perte et chaque initiative aboutit à un désastre : leur seule ressource est de se tenir tranquilles. Paul Champlin est un autre type d'adapté. C'est par les vilains côtés qu'il ressemble à ses contemporains. Il entre d'emblée dans la société des spéculateurs et des jouisseurs. Il y fera quelque jour une banqueroute ou une fortune également scandaleuse. Car c'est déjà très difficile et très rare de réussir. Mais en réussissant demeurer honnête homme, c'est tout à fait du grand art.

On retrouve la plupart de ces idées ou de ces indications dans la nouvelle pièce de M. Capus : *l'Aventurier*. Le type qu'il y étudie et qu'il nous présente cette fois dans toute son ampleur est celui du joueur converti, dont il nous avait déjà présenté plusieurs ébauches. Dans *les Deux Écoles*, un certain Brévannes, disparu de la circulation parisienne après de grosses pertes et avec un sérieux passif, reparaît, un beau jour, ayant fait fortune aux colonies, et paie ses dettes. C'est un coup de théâtre qui porte toujours, l'étonnement d'un créancier qui recouvre certaines créances et rentre dans l'argent de certains débiteurs marquant assurément le plus haut degré auquel l'homme puisse atteindre dans l'échelle des étonnemens. Le héros de *la Châtelaine*, Jossan, a de même eu les commencemens les moins édifians. Vous me direz que cette préparation à la vie active et laborieuse n'est ni la meilleure, ni surtout la plus sûre, et je

suis joliment de cet avis. Mais, sans doute, M. Capus entend que chez ces futurs conquérans la frénésie de plaisir n'avait été qu'une première manifestation d'un besoin d'activité mal dirigé. Il y a chez eux de la ressource. Indisciplinés et fantaisistes, ils ne faisaient que compromettre, en de fâcheuses aventures, cet esprit d'aventure qui, sous sa forme épurée, s'appelle esprit d'initiative. Étienne Ranson est de la famille. Son histoire est le roman de l'aventurier qui n'attendait que d'avoir maîtrisé la fortune pour se réconcilier avec la morale.

Lui aussi a disparu depuis une dizaine d'années, laissant derrière lui une réputation déplorable. Quand son oncle Guéroy, et son cousin Jacques, manufacturiers en Dauphiné, parlent de lui, c'est à la façon dont le bourgeois cossu parle du mauvais sujet, paresseux, hâbleur, pipeur, coureur de filles et, qui pis est, cousu de dettes. Étienne, qui était intelligent, bien doué, et aurait pu réussir comme un autre, a manqué l'École centrale, s'est essayé à toute sorte de métiers et, las de faire des dupes sur le sol natal, est un beau matin parti pour les colonies. Ç'a été pour tout le monde un débarras, et Guéroy, encore qu'il y perdît trente mille francs prêtés à ce vaurien de neveu, a poussé un soupir de soulagement. Mais quoi! En a-t-on jamais fini avec de tels fléaux ? Et ne doit-on pas trembler à l'idée d'en avoir des nouvelles? Celles qu'on reçoit de cet Étienne sont effroyables. Il a eu, sur les confins du territoire français, une affaire avec les indigènes : brigandage, massacres. Cette échauffourée sert de prétexte à une interpellation parlementaire. Et on saura que Guéroy est l'oncle de ce neveu fatal au gouvernement! Ainsi les familles les mieux posées, les plus pénétrées de respect pour les pouvoirs publics, ne sont pas à l'abri du déshonneur.

Sur ces entrefaites, Étienne revient. Vous jugez que l'accueil de l'oncle Guéroy sera dépourvu de cordialité. Et mes trente mille francs? Les voici, et avec les intérêts encore, en bons billets de banque, dans une enveloppe soigneusement préparée par un débiteur exemplaire. Étienne a fait fortune, non pas par un coup de chance, et les millions ne lui sont pas tombés du ciel; au contraire, il les a tirés du sol au prix de toutes sortes de peines et de fatigues, avec beaucoup de persévérance s'ajoutant à beaucoup de hardiesse. Au contact des difficultés, à l'école des responsabilités, il est devenu un autre homme; ou plutôt, l'homme qui sommeillait en lui s'est éveillé et révélé. « Vous vous imaginez qu'on ne peut vivre, hors de France, que dans les tueries ou le pillage. Détrompez-vous. Quand on a parcouru trois

ou quatre fois le globe terrestre, que l'on s'est heurté à toutes les races, à tous les peuples, on ne fait plus le malin, on devient très simple, très obéissant aux leçons de la nature. Ce n'est pas des leçons d'anarchie que l'on a prises, mais des leçons d'ordre. » Il est le bon colonial, dédaigneux des timidités et des mesquineries de notre continent, représentant de la force et de la loyauté, jouant ce rôle que jadis on confiait à l'Américain, et que nous aimons tout de même mieux voir jouer à un compatriote revenu de voyage.

Le fait est qu'Étienne arrive à temps et que les choses étaient en train de se gâter sur le continent. Le cousin Jacques est un faible, un maladroit et un dissimulé. Mis à la tête de l'usine, il l'a tout de suite mise en péril. Afin de rattraper d'un coup tout l'argent perdu, il a joué à la Bourse. Il a achevé de s'y ruiner. Pour sauver l'usine, il faudrait, et immédiatement, une grosse somme que refusent, comme il est juste, tous les financiers. Un seul homme peut apporter ces capitaux introuvables : Étienne. Sera-t-il le sauveur? Oui, s'il est aimé de Geneviève, sa petite cousine qu'il a laissée enfant, qu'il retrouve jeune fille, et dont il s'est épris soudain, comme un sauvage enivré par le parfum de cette jolie fleur de civilisation.

Seulement, Geneviève est à la veille d'épouser Varèze, un jeune parlementaire du bois dont on fait les ministres. Désolé, Étienne refuse le secours demandé. Tant pis pour ces imbéciles! Jacques, acculé à la faillite, prend un parti : le suicide. Mais il appartient à cette catégorie de suicidés qui s'arrangent pour que la nouvelle de leur suicide s'ébruite avant l'événement... Geneviève, affolée à la pensée que ce précieux beau-frère pourrait attenter à ses jours, fait appeler Étienne. M. Capus a coutume de placer au centre de ses comédies une scène maîtresse qui en résume toute la signification, qui en exprime tout le pathétique. C'est dans *l'Adversaire* la scène de Maurice et de Marianne, dans *les Deux hommes*, celle de Mme Champlin et de son mari. La scène très vigoureuse qui met aux prises Geneviève et Étienne en est le pendant. Nous y assistons à toutes les péripéties du drame que se livrent, dans la conscience d'Étienne, la colère, la pitié, le désir de vengeance, et mêlé à tous ces sentimens, et plus fort qu'eux tous, l'amour. L'issue d'ailleurs ne peut être douteuse. Étienne fera le geste qu'il faut pour rappeler à la vie tous ces désespérés. Il va sans dire que finalement il sera récompensé. Mais il a fait ce qu'il fallait pour cela. Il y a mis le prix. Lui, il avait droit au bonheur.

Parti de la comédie rosse qui ne met en scène que des fripons, et

de la comédie parisienne qui est le paradis de la veulerie, M. Capus est donc arrivé à une forme de théâtre où il s'en faut que tout le monde soit vertueux, mais où la préférence va aux êtres vaillans et bons plutôt qu'aux pervers et aux déliquescens. Aujourd'hui, cela se remarque. On ne me prêtera pas, du moins je l'espère, le dessein saugrenu d'avoir voulu le travestir en professeur d'énergie. L'emploi est abondamment tenu, et il n'y a pas lieu d'en inquiéter les titulaires. Aussi bien j'y aurais perdu ma peine. Il n'y a chez M. Capus rien de dogmatique, de pédantesque et d'offensant. Jamais une insistance qui serait une faute de goût. L'auteur dramatique qui, en donnant au boulevard quelques-unes de ses pièces les mieux accueillies, a trouvé le moyen de ne jamais verser dans la grossièreté, a fourni une belle preuve de sa légèreté de main. Tout est en nuances, et l'ironie qu'on devine partout flottante est comme un voile à travers lequel les couleurs s'atténuent et les contours s'adoucissent.

Si j'avais eu à étudier ce théâtre, du point de vue qui est particulièrement celui du théâtre, j'aurais aimé à faire ressortir la simplicité des moyens qui y sont employés. Mais c'est de littérature, cette fois, qu'il s'agissait. J'ai donc essayé de noter au passage, là où je les ai rencontrées, l'observation avisée, la fine ironie, une sentimentalité délicate, une sagesse avertie et souriante. A mon avis, le meilleur de l'œuvre de M. Capus est dans ces comédies qu'il a données depuis dix ans, depuis le jour où il s'est résolu à être moins parisien pour devenir plus humain : *la Châtelaine*, *l'Adversaire*, *Notre Jeunesse*, *les Deux hommes*, *l'Aventurier*. Ce genre de comédies simples, aimables et fortes est bien à lui. Il porte sa marque, celle d'un optimiste qui n'ignore rien des laideurs du monde, ni des tristesses de la vie, et d'un théoricien de la chance persuadé que « tout homme un peu bien doué... a dans la vie son heure de veine... celle que le travail, le courage et la patience lui donnent. »

RENÉ DOUMIC.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

L'Angleterre tout entière, sans acception de partis, a éprouvé une grande déception lorsqu'elle a appris, à la veille de la rentrée des Chambres, que la Conférence des Huit avait échoué. Elle avait espéré le contraire et les déclarations du gouvernement avaient encouragé cette espérance. Le fait même que la conférence poursuivait activement ses travaux, — elle a tenu jusqu'à vingt et une séances, — semblait de bon augure : cette activité, cette assiduité ne pouvaient s'expliquer que par la probabilité du succès, c'est-à-dire d'une entente entre les huit représentans les plus distingués et les plus qualifiés des deux partis. Les moins optimistes se bornaient à croire qu'on aboutirait à un arrangement provisoire, grâce auquel on atteindrait sans encombre les fêtes du couronnement, et les choses ont tourné de telle manière que les fêtes même de la Noël se trouvent compromises par l'obligation qui s'impose de procéder sans délai à des élections nouvelles.

Les événemens de ces derniers mois sont présens à toutes les mémoires. A la mort d'Édouard VII, la crise constitutionnelle était dans toute son acuité. Avec le Roi disparaissait une grande force, un élément d'autorité du plus grand prix; on éprouva partout le besoin de s'arrêter, de respirer, de se ressaisir, en un mot, d'ajourner la solution des problèmes ardus qu'on ne savait d'ailleurs comment résoudre. A ces motifs de renvoi s'ajoutait encore un sentiment de respectueuse sympathie à l'égard du nouveau souverain auquel on désirait, de part et d'autre, épargner des débuts trop pénibles. La Commission des Huit semblait être le moyen pratique d'atteindre le but désiré. Le parlement entra en vacances; après le tumulte de la bataille, un grand silence s'étendit sur le pays; les travaux de la Commission ne le troublaient nullement, car personne n'en connaissait le mystère;

aucun bruit ne transpirait; on savait seulement que quelques hommes de bonne volonté se réunissaient à intervalles réguliers pour trouver, entre les vues du gouvernement et celles de l'opposition, une transaction raisonnable, et les transactions de ce genre sont si conformes au génie politique de l'Angleterre qu'on avait confiance dans le résultat. Cette confiance a été subitement dissipée. Au moment où le Parlement s'est réuni, la Commission des Huit s'est avouée impuissante et M. Asquith a déclaré lui-même, avec une grande crudité d'expressions, que l'état de guerre était rétabli entre les conservateurs et les libéraux. La situation se retrouvait la même qu'au mois d'avril; les élections apparaissaient de nouveau comme inévitables, et le gouvernement manifestait l'intention de les faire tout de suite, en quelque sorte par surprise, sans même prendre le temps de soumettre à la Chambre des Lords le *Parliament bill*, c'est-à-dire le projet voté par la Chambre des Communes pour régler les rapports des deux assemblées. Rappelons ici que le *Parliament bill* avait pour objet, non pas de réformer la Chambre des Lords, mais de lui enlever tout pouvoir effectif dans le fonctionnement de la Constitution. On peut en effet le résumer en quelques mots : il enlève à la Chambre des Lords tout droit d'amendement ou de *veto* en matière financière et ne lui accorde qu'un *veto* suspensif en matière législative, de sorte qu'après deux ou trois votes successifs par la Chambre des Communes, un projet deviendrait loi en quelque sorte mécaniquement. En fait, la conséquence du *Parliament bill* serait pour l'Angleterre le régime d'une Chambre unique; la Chambre des Communes serait tout, et la Chambre des Lords ne serait plus qu'un décor.

C'était, de la part du gouvernement, une singulière prétention que celle de procéder à des élections immédiates, en dehors de toute discussion préalable qui aurait éclairé le pays sur les dispositions réelles des deux partis. Le pays savait bien ce que voulaient les Communes et le ministère, il connaissait le *Parliament bill;* mais il ne savait rien des concessions que la Chambre des Lords était disposée à faire pour mettre son organisation en rapport avec les besoins politiques nouveaux qui venaient de se manifester. Il avait été convenu que les travaux de la Commission des Huit resteraient strictement secrets, et ils l'étaient restés. On comprend qu'il en ait été ainsi pendant que ces travaux se poursuivaient; la moindre indiscrétion aurait pu y apporter une gêne et un trouble dont il était prudent de les préserver; mais, une fois ces travaux terminés, une fois l'échec survenu et reconnu, le silence cessait de s'expliquer. L'Angleterre a un gouvernement parlementaire,

c'est-à-dire de discussion et de lumière ; tout doit s'y passer au grand jour. La procédure imaginée par le ministère avait un air de conspiration qui devait au moins étonner dans un pays où le *fair play* est si fort en honneur. Des résistances se sont aussitôt produites. La Chambre des Lords a demandé qu'on lui soumît le bill. On n'avait pas le droit d'escompter son vote au point de s'en passer, et de lui interdire toute discussion sous prétexte qu'elle ne servirait à rien. Devant son insistance, le bill lui a été renvoyé, mais dans des conditions qui restent anormales : on y retrouve la trace des prétentions premières du gouvernement, ou plutôt des sujétions qu'il subit. D'ordinaire, lorsqu'une Chambre est saisie d'un bill, elle l'examine en lui-même, l'amende, le corrige, et le gouvernement le soumet ensuite à une nouvelle délibération de la seconde assemblée. L'accord finit toujours par se faire lorsque le projet correspond à une nécessité politique et qu'il est vraiment conforme au vœu du pays. Les choses se passeront-elles ainsi pour le *Parliament bill*? Non, le gouvernement s'y oppose. Il a fait du bill un bloc que la Chambre des Lords doit prendre tel quel sans y rien changer : c'est comme un de ces objets de musée qu'il est permis de regarder, mais auxquels il est interdit de toucher. Et pour que la Chambre des Lords ne se fasse aucune illusion sur l'étendue des droits qu'on veut bien lui reconnaître, elle a reçu signification que, quoi qu'il arrive, la dissolution de la Chambre des Communes serait prononcée le 28 novembre. Que faire en si peu de temps? La Chambre des Lords, qui sans doute a commis des fautes, qui a eu des torts et les expie cruellement, s'est retrouvée tout d'un coup avec les grandes qualités qu'elle a souvent montrées dans le passé ; elle a fait preuve du plus rare esprit politique ; elle a manœuvré avec une habileté qui a quelque peu déconcerté ses adversaires. Renonçant à discuter le *Parliament bill* en lui-même, elle a voté une série de résolutions qui lui ont été soumises les unes par lord Rosebery, les autres par lord Lansdowne. On avait voulu condamner les lords à l'immobilité, ils se sont mis en mouvement. On avait voulu les priver des droits les plus précieux, sous prétexte que leur origine et leur recrutement ne leur permettaient plus de les exercer; ils ont proposé de se donner une origine et un recrutement conformes aux principes modernes. Trop tard ! leur dit-on; il fallait vous réformer plus tôt; vous le faites maintenant sous le coup d'une nécessité inexorable, et cela fait douter de votre sincérité. Ce reproche lui-même est-il bien sincère ? Il aurait mieux valu sans doute que la Chambre des Lords n'attendît pas jusqu'à aujourd'hui pour se réformer ; toutefois, si elle

ne l'a pas fait hier, elle n'est pas sans excuses. Il y a beaucoup de choses en Angleterre qui sont vieilles d'aspect, portent les caractères extérieurs d'un autre âge et ne soutiendraient pas longtemps l'épreuve d'une critique sévère; mais l'esprit politique et l'esprit logique sont très différens l'un de l'autre, et une des forces de l'Angleterre dans le passé est précisément de ne les avoir pas confondus; on y aimait même à conserver les formes antiques, à la condition, bien entendu, qu'elles n'entravassent pas la marche du progrès. La Chambre des Lords l'a-t-elle entravée? On ne s'en aperçoit pas lorsqu'on regarde l'Angleterre d'aujourd'hui et encore moins celle d'hier. La Chambre des Lords a eu ses défaillances; toutes les institutions humaines ont les leurs; mais à la prendre dans son histoire, jusques et y compris ces dernières années, on ne trouverait nulle part ailleurs une Chambre haute qui ait joué un rôle aussi utile et rendu d'aussi importans services à son pays. Si elle n'a pas vu plus tôt la nécessité de se réformer, c'est que personne encore ne la voyait à côté d'elle et ne la lui dénonçait. En tout cas, elle a eu le mérite de la reconnaître très nettement lorsque les événemens la lui ont montrée et elle en a pris son parti avec une merveilleuse rapidité.

Les résolutions par lesquelles elle a procédé avaient l'avantage de pouvoir être votées très vite et l'inconvénient de n'avoir pas la précision de projets de loi. Elles ont porté sur deux points : le recrutement de la Chambre haute et ses attributions. Déjà, au mois d'avril dernier, lord Rosebery avait déposé un projet de résolution relatif au recrutement. Lord Rosebery a une situation personnelle intéressante dans le débat. Doué d'un esprit critique qui l'a empêché de s'attacher définitivement à aucun parti et a fait de lui un isolé en politique, il a du moins été bien servi par sa perspicacité, qui est fine et aiguisée, dans la question qui se trouve actuellement posée. Il a été un précurseur et a eu le sort de tous les précurseurs, qui est de n'être pas suivis. Le premier il s'est aperçu que la Chambre des Lords n'était plus en harmonie avec les autres institutions anglaises, et il a prévu qu'on lui en ferait un jour un reproche. Inutile Cassandre, on l'a écouté à cause de son éloquence, mais on a négligé ses conseils : on s'en repent sans doute aujourd'hui. Il avait donc qualité plus que personne pour prendre l'initiative qu'il a prise. La résolution dont il a déposé le projet devant la Chambre haute porte, avons-nous dit, sur son recrutement. En voici le texte : « La Chambre des Lords décide : — 1° Qu'à l'avenir elle sera composée de Lords du parlement : *a*) choisis par le corps tout entier des

pairs héréditaires parmi ces pairs et par nomination de la Couronne; *b*) siégeant en vertu de leurs fonctions et de situations occupées par eux; *c*) choisis en dehors. — 2° Que la durée du mandat sera la même pour tous les Lords du parlement, excepté pour ceux qui siègent *ex officio*, lesquels siégeront tant qu'ils occuperont les fonctions qui leur assurent le droit de siéger. » On voit tout de suite l'importance de cette résolution : les Lords cessent d'être héréditaires ; ils sont nommés pour un temps au lieu de l'être à vie ; enfin, bien qu'ils soient nommés par le Roi, — c'est une question de forme, — ils sont désignés par des électeurs. Ces électeurs sont de deux sortes. Les uns sont les Lords eux-mêmes, les Lords actuels, qui choisiront un certain nombre d'entre eux pour les représenter : il ne suffira donc plus d'être Lord pour siéger à la Chambre haute, il faudra y avoir été envoyé par ses pairs, et on n'y sera envoyé que pour un nombre d'années déterminé. Les autres Lords seront désignés par le pays, c'est-à-dire par un corps électoral qui sera formé lui-même par une loi organique. Reste à savoir dans quelle proportion figureront dans la nouvelle Chambre les Lords élus par leurs pairs et les Lords élus par le corps électoral, enfin quels seront ceux qui y siégeront en vertu de leurs fonctions. Si les Lords élus par le pays sont en nombre suffisant, l'air du dehors pénétrera largement dans la Chambre haute et on ne pourra plus s'armer contre elle des griefs que certains membres du gouvernement brandissent avec une véhémence et une violence dont nous donnerons dans un moment un exemple.

Il y a une corrélation naturelle entre l'origine d'une Chambre et les droits dont l'exercice lui est attribué. Après s'être donné une origine plus large, plus démocratique, plus en rapport avec les idées actuelles, les Lords auraient pu revendiquer le maintien des droits qu'ils ont eus, jusqu'à ce jour ; ils n'en ont pourtant rien fait ; ils ont renoncé à une partie de ces droits et ils ont consenti à exercer ceux qu'ils conservent dans des conditions nouvelles. C'est ici qu'est intervenu lord Lansdowne, le leader du parti conservateur à la Chambre haute ; il pouvait laisser à lord Rosebery le soin de présenter la motion relative au recrutement de la Chambre, mais il devait présenter lui-même celle qui se rapporte à ses attributions. Le mieux sans doute est d'en donner le texte, comme nous l'avons fait pour la résolution du marquis de Rosebery ; le voici donc : « La Chambre des Lords décide qu'il est désirable que des dispositions soient prises pour régler les différends qui peuvent s'élever entre la Chambre des Communes et cette Chambre, reconstituée et réduite en nombre conformément

à ses dernières résolutions; que pour les projets de loi autres que les projets de loi de finance, ces dispositions reposeront sur les bases suivantes : — Si un différend s'élève entre les deux Chambres au sujet d'un projet de loi autre qu'un projet de loi de finance, dans deux sessions successives et dans un intervalle de temps de moins d'une année, et si un tel différend ne peut être résolu par aucun autre moyen, il sera réglé dans une assemblée conjointe composée des membres des deux Chambres, à la condition que, si le différend a trait à une question qui soit de haute gravité et qui n'ait pas été soumise d'une manière suffisamment effective au jugement du peuple, cette question ne sera pas soumise à une assemblée conjointe, mais qu'elle sera soumise à la décision des électeurs par voie de *referendum;* — que, en ce qui concerne les projets de loi de finance, les dispositions seront établies sur les bases suivantes : — Les Lords sont prêts à abandonner leur droit constitutionnel de rejeter ou d'amender les projets de loi de finance d'un caractère purement financier, à la condition que des mesures efficaces soient prises contre l'emploi de ces projets dans un dessein autre que celui de finances et que, si quelque question se pose au sujet d'un projet de loi quelconque ou d'une de ses dispositions, cette question soit déférée à un Comité conjoint pris dans les deux Chambres sous la présidence du speaker de la Chambre des Communes, qui ne votera qu'en cas d'égalité des votes émis et aura alors le droit de départager les partis. Si, de l'avis du Comité, le projet et les dispositions en question n'ont pas un caractère purement financier, ils seront discutés dans une assemblée conjointe des deux Chambres. »

Il est difficile de dire plus de choses en moins de mots. L'étendue des sacrifices faits par la Chambre des Lords est si grande qu'on ne la mesure pas sans quelque surprise : si ces projets de résolution passent définitivement dans le domaine constitutionnel, la Chambre des Lords britannique aura moins de pouvoirs que notre Sénat français. Il devient, en tout cas, difficile, ou pour mieux dire impossible de lui attribuer des prétentions excessives, et de l'accuser, avec M. Winston Churchill, de s'arroger le droit exclusif de gouverner 40 millions d'hommes. L'origine du conflit actuel est dans le droit que revendiquait la Chambre des Lords, d'accepter, d'amender, de rejeter les lois de finance comme les autres. L'exercice de ce droit était d'ailleurs presque tombé en désuétude : cependant la Chambre en a usé contre le budget de M. Lloyd George. Elle ne pourra plus rien faire de semblable, après le vote de la résolution de lord Lansdowne ; la

Chambre, en effet, renonce en bloc à tous ses droits en matière fiscale.

Lord Lansdowne fait pourtant une réserve qui semble très légitime. Il arrive souvent qu'une loi financière touche à des objets qui ne sont pas financiers. Avec la meilleure volonté et la plus parfaite bonne foi du monde, il n'est pas toujours facile de distinguer les uns des autres ; tandis qu'avec un peu moins de bonne foi, il est extrêmement facile de faire le mélange et la confusion. La plupart des lois politiques, sinon toutes, entraînent dans leur application des mesures fiscales, et des lois fiscales peuvent avoir des conséquences politiques et sociales très profondes. Si la Chambre des Lords renonçait à son droit de contrôle sur tous les projets de loi auxquels serait jointe une demande de crédits, son action législative et politique serait réduite à peu près à rien. Aussi ne va-t-elle pas jusque-là. Le *Parliament bill* avait résolu la difficulté d'une façon sommaire et vraiment simple. « Quand un projet de loi auquel la Chambre des Lords n'a pas donné son consentement est présenté, avait-il dit, à l'assentiment de Sa Majesté sous forme d'un projet de loi de finance, ce projet sera accompagné d'un certificat du speaker de la Chambre des Communes attestant que c'est un projet de finance. » Ainsi le speaker de la Chambre des Communes, représentant officiel de ladite Chambre, résoudrait à lui tout seul une question aussi complexe, et il lui suffirait de donner à une loi un « certificat » de sa main pour que le Roi n'eût plus qu'à contresigner. Le gouvernement a reconnu lui-même qu'il était allé trop loin sur ce point : c'est le seul du *Parliament bill* qu'il se soit montré disposé à modifier. Lord Lansdowne propose une procédure qui donne un peu plus de garanties à la Chambre des Lords, mais bien peu encore : le dernier mot doit rester, en effet, au speaker de la Chambre des Communes qui intervient entre les représentans des deux Chambres pour les départager s'il y a lieu, et il y aura lieu de le faire presque toujours. En vérité, la Chambre des Lords se désarme ici presque complètement ; elle y met plus de formes et de décence que ne l'avait fait le *Parliament bill* ; mais dans les deux systèmes, à peu de choses près, le résultat est le même.

Voilà pour les projets de loi financiers ; mais les autres ? Ici encore, nous marchons d'innovations en innovations, et la Chambre des Lords mérite de moins en moins le reproche d'être routinière et rétrograde ; elle va si vite et si loin que nous avons de la peine à la suivre. Chez nous, lorsqu'un différend s'élève entre les deux Chambres au sujet d'un projet de loi, c'est-à-dire lorsqu'un projet est voté par l'une et rejeté par l'autre, il tombe à l'eau, et tout est dit. Les choses

se passent rarement ainsi, parce que la Chambre opposante aime mieux d'ordinaire amender le projet que le rejeter ; il retourne alors devant l'autre Chambre, le temps fait son œuvre, les préventions s'effacent ou se modèrent ; enfin, pour peu que le projet de loi en vaille la peine, on se fait des concessions nouvelles et on finit par s'entendre. Mais le droit de rejet reste entier pour l'une et pour l'autre des deux assemblées, et personne n'a encore imaginé d'y porter atteinte.

Lord Lansdowne redoute si fort les conflits qu'il veut les éviter à tout prix : aussi propose-t-il, en cas de dissentiment, une réunion des deux Chambres en une seule, où la plus nombreuse aura nécessairement un avantage marqué sur l'autre. Or, la Chambre des Lords devant être réduite, la Chambre des Communes sera la plus nombreuse, dans une proportion qui n'a pas encore été déterminée, mais qui pourra être importante. Lord Lansdowne est un esprit trop éclairé pour ne s'être pas rendu compte des dangers que son projet de résolution présente ici : il y pourvoit au moyen d'un remède hardi, qui est le *referendum*. Le procédé a des inconvéniens sans doute. Lord Crewe, le représentant du gouvernement à la Chambre des Lords, les a mis en relief ; il a soutenu que le *referendum*, qui est un recours direct au peuple, était contraire au principe même du gouvernement parlementaire qui est un gouvernement représentatif. Soit ; mais lorsque le gouvernement parlementaire subit certaines altérations, comme cela arrive en ce moment en Angleterre et est d'ailleurs déjà arrivé chez nous sous d'autres formes, il faut bien user de moyens correctifs nouveaux. Malgré les efforts qu'elle fait pour conserver quelques restes de sa puissance, la Chambre des Lords est en voie de décroissance prodigieusement rapide. Si le *Parliament bill* était voté, elle n'existerait plus ; si la résolution de lord Lansdowne l'est, elle existera peu, et la Chambre des Communes prendra sur elle une prépondérance absolue. Il est donc naturel que lord Lansdowne cherche, en dehors de la Chambre des Lords, une force modératrice à opposer à la Chambre des Communes ; et où pourrait-il la trouver sinon dans le peuple lui-même ? Le *referendum* est un frein pour le Parlement quand il se croit le droit de tout faire, ou qu'il a une tendance à le croire. On sait qu'il a été employé, quelquefois très utilement, dans quelques petits pays comme la Suisse ; mais il ne l'a pas encore été dans un grand pays comme l'Angleterre ou comme la France, et si nos voisins d'outre-Manche veulent les premiers en faire l'expérience, ce n'est pas à eux seulement qu'ils

auront rendu service. Ils ont été les créateurs du gouvernement parlementaire; ils en ont fourni au monde les premiers modèles, qui sont aujourd'hui plus ou moins imités et reproduits partout. Pourquoi, puisque le gouvernement parlementaire est, en certains pays, en train de devenir celui d'une seule Chambre, ne lui donneraient-ils pas un contrepoids en dehors du Parlement? Il serait digne d'eux d'être encore ici des initiateurs et des inventeurs.

Tels sont, dans leurs grandes lignes, les projets de réforme de lord Rosebery et de lord Lansdowne. Ils ont été l'objet d'une discussion rapide, sommaire, mais intéressante, et, comme il fallait s'y attendre, la Chambre haute les a votés; mais ce à quoi on s'attendait moins, c'est à l'attitude de plusieurs lords libéraux qui n'ont pas hésité, cette fois, à se prononcer contre le gouvernement qu'ils avaient jusqu'ici défendu. On a remarqué notamment l'opposition de lord Weardale, créé lord par le Cabinet actuel (il était bien connu précédemment sous le nom de sir Philippe Stanhope), radical à tendances socialistes, ancien gladstonien, *home ruler* et pacifiste, d'ailleurs homme de talent et d'esprit, qui n'a pas pu se retenir de protester. Il en a été de même des archevêques d'York et de Cantorbery. Ce dernier, le très révérend Randall Dadvison, qui n'avait pas pris parti au sujet du budget et avait toujours entretenu les meilleures relations avec le ministère, s'est exprimé ainsi : « En cet âge démocratique, la démocratie doit prendre ses responsabilités. Mais on oublie trop qu'avant tout, ce qui importe aux classes les plus pauvres, c'est la qualité du gouvernement, car c'est elles que les mauvaises lois finissent toujours par atteindre. L'un des devoirs les plus importans du Parlement est de discuter en public les grandes questions sur lesquelles, par la suite, le peuple votera, afin qu'elles deviennent claires et compréhensibles. Or la semaine dernière, quand le Parlement s'est réuni, nous avons été terrifiés d'apprendre que la dissolution allait immédiatement se produire. Il eût été lamentable que les chefs de l'opposition n'eussent pas pu définir leur attitude à l'égard du projet gouvernemental. Les résolutions du marquis de Lansdowne ont été décriées. Oublieux de lui-même et de ses fonctions, le premier ministre s'est abaissé jusqu'à parler du repentir du condamné à mort. Avant-hier, dans l'Est de Londres, un orateur (M. Lloyd George) a rappelé à ses auditeurs le cri de guerre poussé à la bataille de Nottingham, au début de la guerre civile, et il a ajouté : « Vous savez comment cette guerre a fini ! » Oui, nous le savons : la guerre civile n'a pas fini à Whitehall avec Charles Ier, mais bien dans la réaction des derniers Stuarts, dans

l'affaissement moral, dans le mépris du progrès et de la liberté. Le conflit n'est pas aujourd'hui, comme certains le disent, entre les pairs d'un côté et le peuple de l'autre. Il est entre deux moitiés de l'Angleterre. De part et d'autre, il faut que chacun y mette du sien pour qu'un de ces compromis dont le bon sens anglais s'est enorgueilli dans le passé soit conclu. » Ce compromis, beaucoup le désirent qui n'osent pas encore le dire aussi nettement que l'archevêque de Cantorbery : on en trouve les élémens dans les résolutions de lord Rosebery et de lord Lansdowne. Si le gouvernement voulait y prêter la main, rien ne serait plus facile que de le conclure. Pourquoi ne le veut-il pas? Les raisons qu'en a données lord Crewe à la Chambre des Lords sont-elles les bonnes, les vraies? On ne le croit guère. On regarde du côté des socialistes et surtout des Irlandais. Ces derniers ne sont peut-être pas autant qu'on le dit les maîtres de la situation, mais ils sont ceux du gouvernement. M. Asquith est lié par les promesses qu'il leur a faites : ils ne lui permettent pas de s'y dérober. Quant à eux, ils se préparent à la lutte électorale avec ardeur et confiance. M. Redmond est revenu des États-Unis et du Canada avec un million que les frères d'outre-mer ont généreusement donné pour le succès électoral de la cause nationaliste. On fait sonner très haut ce million où l'on voit le nerf de la guerre et, comme l'a dit M. Asquith, la guerre est commencée. Veut-on savoir comment M. Lloyd George l'engage et s'apprête à la soutenir? Qu'on nous permette une dernière citation : elle est un peu longue, mais elle caractérise admirablement la manière oratoire du chancelier de l'Échiquier.

« Supposons, a-t-il dit dans un meeting, que nous nous rendions en Australie pour persuader aux habitans d'établir une Chambre des Lords sur le modèle de la nôtre. — Avez-vous une deuxième Chambre, bonnes gens? Oui. Fort bien. Nous passerons la nuit ici. De quelle classe de personnes est-elle composée? — De cette classe de personnes que vous voyez autour de vous. — Écoutez, nous sommes des missionnaires, nous venons convertir les païens que vous êtes au principe d'une deuxième Chambre héréditaire. — Que devons-nous faire pour nous sauver? diraient les Australiens. Constituer une aristocratie? Où la prendrons-nous? — Rien de plus aisé, je vais vous conter comment la nôtre nous est venue. Commençons par la plus ancienne, c'est-à-dire la meilleure, parce que, comme le fromage, plus une aristocratie vieillit (Une voix : plus elle sent mauvais!) plus elle gagne en valeur... Des flibustiers français arrivèrent en ce pays, de Normandie : une vraie cargaison. Ils tuèrent tous les propriétaires qu'ils purent

saisir et, le massacre accompli, frappèrent les biens des victimes d'un droit de succession de cent pour cent. Par malheur, leurs descendans, dans la suite des temps, se sont entr'égorgés; bien peu nous en restent : exemplaires rares et précieux! Je n'ai pas besoin de vous certifier que la théorie de la survivance des plus aptes ne s'applique pas à eux. Si nous disions aux Australiens maintenant : Avez-vous rien de tel? Ils nous répondraient : Voici bien des années, nous avions des coureurs de brousse, des voleurs de bestiaux. — Oh! point de cela : il s'agit de preneurs de terres, d'accapareurs de terres. — Nous avons pendu le dernier de ces brigands avant qu'il ait eu le temps de faire souche. — Fort bien, voici une seconde qualité d'aristocrates. Dans ce pays, nous avons eu une grande réforme religieuse. Beaucoup de gens en ont profité pour s'approprier des terres et des maisons consacrées au service des malheureux. (Une voix : Quelle honte!) Dans ce pays, ce fut une grande détresse. Les mendians s'assemblèrent et se révoltèrent. On dut établir la *poor law*, les aider aux frais des contribuables : et vous payez maintenant des impôts pour remplacer les fondations que de nobles personnages se sont adjugées. Récemment, avec le secrétaire d'État à l'Intérieur (M. Winston Churchill. — *Applaudissemens*) j'ai visité le pénitencier de Dartmoor. Sur le sol friable, détrempé, j'ai rencontré un vieillard de soixante-cinq ans, qui purge treize années de servitude pénale pour avoir volé 2 shillings, étant ivre, dans le tronc d'une église. La première fois que les descendans de ces gentilshommes m'appelleront voleur et bandit, pour avoir taxé le riche et ménagé le pauvre, je leur dirai : C'est le tronc des églises, le tronc du pauvre qui alimente maintenant votre vie. — Et je demande aux Australiens : Avez-vous rien de comparable à cela? — Dans nos plus mauvais jours, répondent-ils, nous n'avons jamais été aussi bas. — S'il en est ainsi, je ne vois pas comment nous pourrons vous aider. Nous vous avons indiqué nos deux meilleures qualités d'aristocrates. Peut-être pourrions-nous encore vous citer les pairies créées pour anoblir les aventures de nos Rois; ne pourriez-vous pas créer une aristocratie de cette sorte? — S'il en est ainsi, concluraient les Australiens, nous préférons être gouvernés par un sénat de Kangurous. »

C'est là de l'éloquence populaire, si l'on veut, mais aussi et surtout de l'éloquence démagogique. Non content des motifs de haine et de discorde qui existent dans le présent, M. Lloyd George va encore en chercher dans l'histoire. Nous nous demandons toutefois si des discours de ce genre servent ou desservent la cause qu'ils ont pour inten-

tion de défendre. Les sentimens de M. Lloyd George à l'égard de la Chambre des Lords ne sont vraisemblablement pas ceux de tous ses collègues du Cabinet, et encore moins ceux du pays, mais ces sentimens et surtout la manière dont l'orateur les exprime nous font entrevoir une Angleterre nouvelle, qui ressemble peu à celle du passé. Où va-t-elle et quel est son avenir? Nous n'en savons rien. Tant de nouveautés nous déroutent. Il est impossible d'émettre les moindres pronostics au sujet des élections prochaines. L'effort de la Chambre des Lords pendant ces derniers jours a eu du moins pour objet de rendre ces élections plus claires. Si elles avaient eu lieu sans répit et sans débat, comme l'aurait voulu le ministère, on se serait battu dans les ténèbres, et les libéraux auraient eu beau jeu pour accuser les Lords de prétentions arrogantes et intransigeantes: c'est un grief qu'on ne saurait articuler contre eux aujourd'hui. Les deux programmes opposés sont connus désormais. Le gouvernement dit: Pas de réforme de la Chambre des Lords; modifier son origine serait la fortifier; il faut la laisser à son archaïsme pour la déclarer incapable et lui enlever tous ses pouvoirs. — La Chambre des Lords dit au contraire: Je demande à devenir élective et renouvelable et j'abandonne une partie de mes pouvoirs pour conserver le reste. — Au pays de choisir, puisqu'on fait appel à son jugement. Il pourra du moins se prononcer en connaissance de cause. Quant à nous, nous n'avons pas de préférence à exprimer. Les deux partis en Angleterre sont également amis de la France; ils pratiquent à notre égard la même politique. Que ce soit sir Ed. Grey ou lord Lansdowne qui dirige les Affaires étrangères, cette direction reste immuable, et par conséquent nos sympathies restent indivises. Les destinées intérieures de l'Angleterre sont ici seules en jeu; mais, même ramenée à ces termes, la question est assez haute pour intéresser l'humanité tout entière, et nous moins que personne, qui sommes les amis de l'Angleterre, ne saurions y être indifférens.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-Gérant,

FRANCIS CHARMES.